

Nuits d'été

PUCH-D'AGENAIS – 1^{ER} AOÛT 2019

Les Archives départementales
viennent à votre rencontre.....



5116 W.S.D.

W.A. T. CO.



5116 M 182

0308

60





Et la vierge vint à Ambrus

« Del ceou en terro es descendudo, la Bierjo ! La Bierjo ! », raconte le cantique que les pèlerins chantaient jadis. La légende raconte, qu'en des temps anciens, la Vierge Marie, les pieds ensanglantés après avoir marché dans les Landes, serait venue se rafraîchir dans une source, située non loin d'Ambrus. Par ce geste, la mère de l'Enfant Jésus aurait donné à ces eaux des vertus curatives.

L'abbé Jean Dubois, curé de Saint-Pierre-de-Buzet à la fin du XIX^e siècle, conte l'histoire d'une guérison miraculeuse. Ayant eu vent du pouvoir de ces eaux, la famille Jautard, habitant Casteljaloux, amena sa fille Léonie, âgée de 10 ans, à la source d'Ambrus. En ce premier dimanche de mai 1888, la jeune fille, affaiblie par la maladie, fut plongée dans la fontaine. Subitement, elle y aurait retrouvé l'usage de ses jambes. L'abbé Dubois prétend que la liste de ces guérisons miraculeuses aurait pu être bien plus longue. Mais, soucieux de garder le secret des faveurs obtenues, personne n'aurait jamais eu le soin de recenser les cas.

La Madone des Landes

Le culte de Notre-Dame d'Ambrus remonte aux origines chrétiennes de la région, vers le V^e siècle. Celui de la fontaine daterait d'une époque plus reculée. Dès l'Antiquité, les Gaulois puis les Gallo-Romains y vénéraient leurs divinités en jetant



Une statue de la Vierge Marie surmonte la fontaine. ARCH. L.-L. BORDERIE

dans la source des pièces d'or, d'argent ou de cuivre.

Mais la légende d'Ambrus ne s'arrête pas là. Lorsque vint le temps de bâtir une église, on choisit au centre du village le point culminant. Seulement, la nuit venue, une force mystérieuse déplaça les matériaux près de la fontaine. C'est là que Notre-Dame d'Ambrus, dite la Madone des Landes, fut finalement bâtie. On

y plaça à l'intérieur une statue de la Vierge en bois de chêne-liège massif.

Depuis, tous les 8 septembre, jour de la Nativité, le pèlerinage d'Ambrus est célébré. L'occasion pour les infirmes et les malades de boire l'eau de la fontaine et d'espérer de la Vierge Marie, une guérison miraculeuse.

Damien Bourdeilh

Le Petit Bleu week-end

reportage

AMBRUS

Quand les pèlerins venaient vénérer Notre-Dame

CHAQUE année le 8 septembre, des pèlerins s'acheminent vers Ambrus pour s'agenouiller aux pieds de la Vierge. N'est-ce pas pour autant que cette petite localité lot-et-garonnaise située aux confins de Buret et de Kaintrilles rassemblée à Lourdes. Non, mais... Si le hasard en avait voulu autrement, Ambrus pourrait être aujourd'hui mondialement connu au même titre que la célèbre ville pieuse.

Ainsi au hasard le hasard et peut-être l'histoire? Ambrus vit dans l'annonciation mais cette localité pieuse ne s'en plaint pas... Au milieu des bois, à l'orée des beaux vignobles des Côtes de Bazas, apparaît ce hameau d'un autre âge.

Ancienne, cette paroisse l'est incontestablement. Plusieurs son existence est attestée au XII^e siècle, elle pourrait même être antérieure à cette époque. Son histoire qui remonte au XII^e siècle a fait l'objet d'une description très précise que nous devons à l'écrivain local (un nom qui figure souvent dans nos références historiques).

Cette église, simple, mais très soignée. Les contreforts à double



Notre-Dame d'Ambrus dont le statue domine la source miraculeuse.

Defait la légende, il y a bien longtemps, des bergers aux pieds émaciés par les soies d'une bruyère épaisse seraient allés guérir par les eaux de cette source. La tradition raconte que d'autres guérisons miraculeuses se seraient produites depuis. Cette fontaine, appelée elle-même l'origine des pélerinages.



L'Agène du XIII^e siècle

ressaut qui coiffent ses murs sont, bien souvent, arrondis ou ils sont parfois recourbés par un arc en plein cintre. Des mosaïques appliquées à l'intérieur du mur sont destinées à supporter une peinture. Une seule, Notre-Dame subside. Une partie unique en son genre, le centre, l'arc en plein cintre aujourd'hui rempli par un mur. Son architecture plain, sans relief, est finie par trois lignes classiques.

Le plan, plus occidental, très simple, porte de trois absides, semble appartenir à une tradition. Tous les murs de clôture sont construits en moyen appareil tout régulier. On y remarque quelques pierres dont les surfaces ont été des années de rainures en bois ou quadrilles et quelques marches de pierres.

Maurice Lissinbourg note l'importance de la situation de ce sanctuaire en bordure de la forêt et au moment de grande chaleur.

Après de cette paroisse, il convient d'expliquer quelle apparition s'est produite au diocèse d'Agen avant d'être déplacée en 1317, du territoire de celui de Condom. Un document daté de 1227 indique que ce territoire appartenait à l'abbaye de Saint-Paul de Villeneuve. Selon l'abbé Dubois qui l'écrit dans ses mémoires, il y avait toujours un lien étroit entre l'église et le château. Il parle des nombreux miracles dans le même temps, période de l'église.

A propos des différentes attestations, nous nous référons aux travaux de Maurice Lissinbourg.

Pon plus que pour la paroisse, nous révisons de documents anciens au XII^e siècle et c'est par les listes d'hommes que nous con-

naîtrons les noms des premiers chrétiens d'Ambrus. Comme les nombreuses autres, cette est fort isolée et éparpillée (distante entre les Rous de France et d'Angleterre). En 1229, Ambrus est tenu par un autre seigneur, vassal du Comte de Toulouse à qui le fief appartenait, un seigneur et son sous-vassal d'Ambrus. Mais en 1307, le fief est tombé dans le mouvant anglais. Et les seigneurs d'Ambrus sont vassal de Louis IX et successeur du baron de Kaintrilles, Seigneur de Kaintrilles et son fils Raymond, Guillaume de Vidallac, Raymond, Bernard de Bous et enfin, Fort Boche de Vidallac. Et vers le XVI^e siècle, le plus illustre des seigneurs d'Ambrus est sans doute le comte de la Cour, l'histoire d'Ambrus a été des moments les plus dramatiques. L'histoire de Kaintrilles, le seigneur de Jeanne d'Arc, le rôle et l'importance de la cause française. La mort de son père Jean de Kaintrilles, les deux fils de son père, Jean et Pierre, ont appartenu à sa terre. Nous retrouvons dans un poème intitulé, sur la biographie de cette dernière, par exemple, que les exploits ont profondément marqué l'histoire de notre sainte. Il est né au château de Kaintrilles vers 1400 et c'est dans cette noble demeure que nous nous évouons sa dernière retraite.

De nombreuses familles descendent par la suite, se succèdent au château d'Ambrus, les Lamotte, les Paré, les Chambrol, les Dubouché, les Farnon. Peu d'événements, surtout, ont marqué cette période. Il y eut la Guerre de Cent Ans, et Ambrus fut l'un des nombreux lieux de refuge pour les habitants. Les seigneurs, dès le XVI^e siècle possédèrent dans ce pays français en même temps que les Abbes. Les Archives historiques de la Grande Bretagne, vers le 22 avril 1407, Ambrus est mentionné dans la liste d'habitants qui s'élevaient de Durfort, seigneur d'Agulais, pour le Roi d'Angleterre, les seigneurs d'Ambrus, le seigneur de l'Abbaye d'Albi.

La seigneurie d'Ambrus appartenait jadis à la famille d'Ambrus, une seigneurie, assez pauvre, au milieu de ses vassaux et de ses terres. Le lieu tenait de 1000 hommes aux Archives départementales nous permet de voir dans une liste précise de la paroisse de ce territoire. Des noms de familles sont énumérés, il y a des noms de familles, et de nombreux autres noms de familles sont énumérés. Par exemple, on est étonné de ne trouver que peu de noms. Quant à la source, elle tenait une place importante dans la paroisse que de nos jours, est l'écoulement de 70 hectares. On y compte 100 vignobles, de petites dimensions en général, 25 seulement ont un rendement de 3 à 4 hectolitres de D. Les vignes ont une grosse récolte, particulièrement deux de l'année. Que le seigneur de l'Abbaye pour sa terre. La vigne est l'objet d'une telle faveur que la surface qui lui est consacrée ne cesse de grandir au siècle suivant.



Le château d'Ambrus. Le plan rectangulaire se retrouve dans le cour intérieur. Le tour au centre est également carré, elle semble remonter au XIII^e et XIV^e siècles.



Ambrus, entre forêt et vignobles...

pour atteindre le double objectif. Une autre ressource importante est la chasse. Les vaches et autres bovins de l'étable. L'étable n'est pas un lieu de repos, elle est un lieu de travail, en effet, en 1898, Pierre Barre qui a affermé à Maurice Jean de l'Abbaye la seigneurie d'Ambrus, dit en son temps le mot de la chasse pour 35 jours par an, quatre douzaines de lièvres, et trois douzaines de porcs, ce qui représente une somme considérable.

Notre-Dame d'Ambrus attire bon nombre de fidèles, le 8 septembre jour de la nativité de la Sainte-Vierge. A la fin du siècle dernier, l'abbé Dubois faisait la relation suivante de cette fête, nous ne sommes pas à l'aise en vous parlant de ce passage.

« Vers 9 heures, Monseigneur l'évêque arrive, et célèbre la Sainte Messe en plein air, sous une tente, généralement élevée de pins, de bruyères, de larrea et de genêts, etc. C'est la prière de procession et qui s'harmonise avec l'église, rustique du paysan.

Maintenant arrivent les enfants, vêtus et la foule de plus en plus compacte offre une variété de couleurs et de tons, et une multitude de bon air qui sont un des plus beaux spectacles que nous ayons vus. L'abbé Jean, vers 7 heures, une messe, et un autre. Tout cela à la fois. Les nombreux marchands de comestibles et d'objets de paille, dont les étalages sont parqués en bordure de la rue de l'église, font bonne recette! »

Une foule se rassemble à la voix d'été de la cloche est disposée à la prière, elle se dirige pour assister à la messe. La messe

intracalable, vêtue d'une belle robe d'été, portée par les autres filles d'Ambrus, vêtues de blanc, qui ne veulent pas aller à la messe, pour est suite d'un nombreux défilé.

- « La grand-messe commence. »
- « Le château est aujourd'hui la propriété de M. D'Arthuis. »
- « Ce fut pendant comme à Lourdes! La vénération à Notre-Dame d'Ambrus remonte loin dans le temps. »



Un détail de l'entrée du château d'Ambrus.

Documentation :
M.-F. ZANETTE
Photos :
René DREUIL

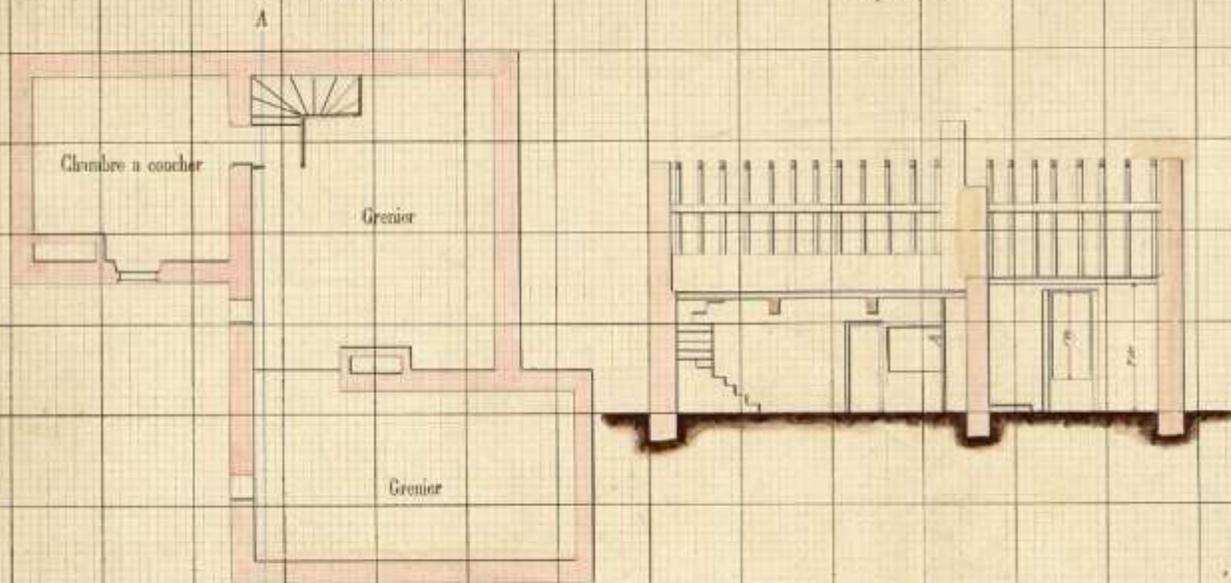
1er ETAGE

Coupe suivant A B

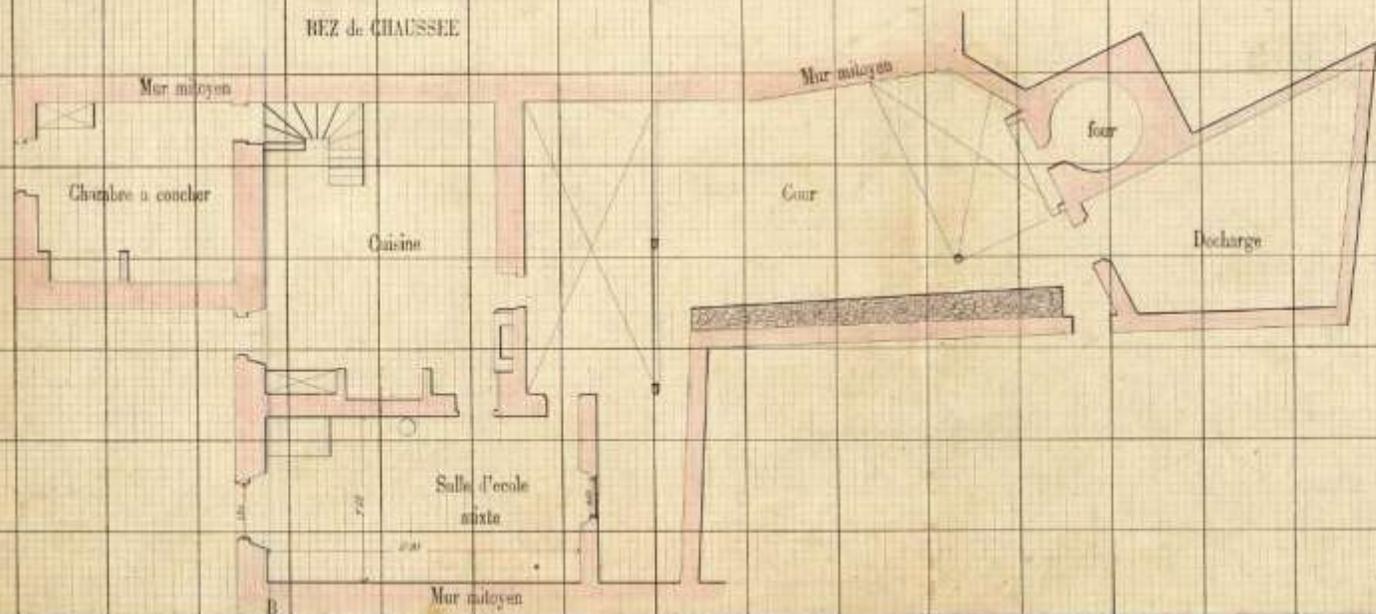
Détachements divers.

Surface de la salle à coucher	26' 11"
Surface de la cuisine	22
Surface de la salle	1
Surface de la salle à manger	27' 10"
Surface de la salle à dîner	2' 10"

*Le local est ainsi divisé pour l'habitation de
trois ou quatre personnes en tenant un grand
chambre à coucher.*



REZ de CHAUSSEE





ambros

Monsieur

Monsieur de Labeyrie

en son chateau

A Embour

5511 / 21. 1. 61
20

Les le 23. frimaire an onse

a mon age mon chef d'ancien Le journaux retardés
me contrainent au-delà de toute expression aussi renonce je
a acheter a ton vigneron de Sicile son vin nouveau
je veux s'il m'est possible en acheter du vieux pour
mettre en bouteilles et le boire ensuite attende deux
ans sont deux siecles pour moy si je venois a
quitter ce bon monde me gend'air se dicent de
mon imbecilité fixe sur le compte qu'ils me
tiennent de mon privation il n'est rien que je ne
mete en usage pour la conservation de ma sacre
Personne s'il seul que je ne serai par traite a
mon estomac je lui accorderois tout ce qu'il me
demandera autant que mes facultés pourrout le
soutenir tu quitte le Sijour de Bourbon ainsi que
toute ta famille si le sines d'un Republicain



Pourroit vous estre agreable je vous offre du meilleur de
mon caduc si je scavois le jour fixe vous sçavez bien
comme un d'ancien soit letre ne le sachant par je
compterois sur votre indulgence comme je suis force
d'aller faire un voyage pour la veuve pour ses affaires
sinteres de la plus grande importance il se peut que
je serai absent si cependant je scavois le jour de votre
accusé je ne songerois que le lendemain en tout cas
vous sçavez l'amitié que ma femme a pour vous et
toute la votre elle vous recevra avec cette
franchise villois qui ne sçait jamais dissimuler
les enfans sejoignent les intentions de pere et de la
mere ils sont d'ailleurs attaché au-dela de toute
expression je voy au marche pour ma quitter de la
commission que tu me donne je n'avois par oublié
ton sacre L'expedition avoit est faite avant mon
accusé de Bourbon comme n'en faisoit plus venir





Cliché Bayol

AMBRUS (L.-et-G.) — Allée de l'Eglise

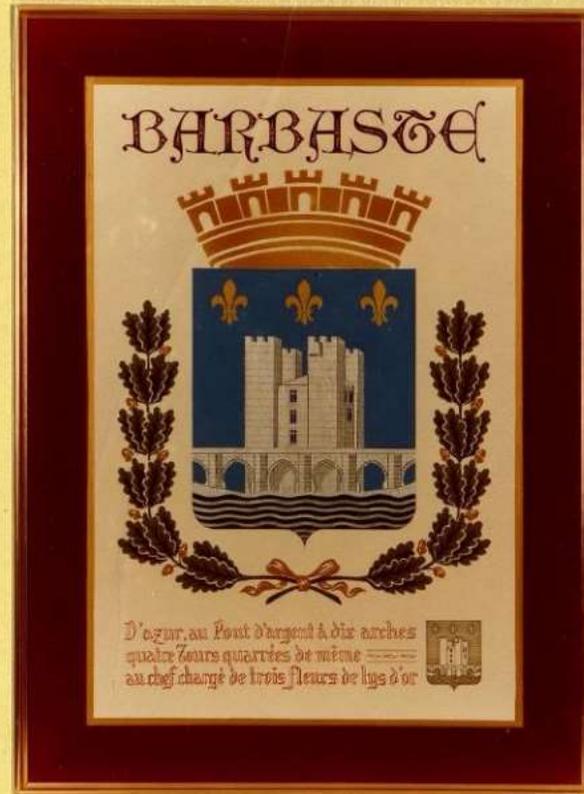
Armoiries
de la Ville de
B A R B A S T E



1978

René QUEYREUR

Maire
de BARBASTE.



Une vraie salle de spectacle va voir le jour

A l'automne prochain va s'ériger, à la place de l'ancien théâtre de Barbaste, une salle de spectacle, cinéma, conférence, de cent quatre-vingts places. Une salle à dimension culturelle au service, entre autres, des associations locales et qui constitue le nec plus ultra en la matière.

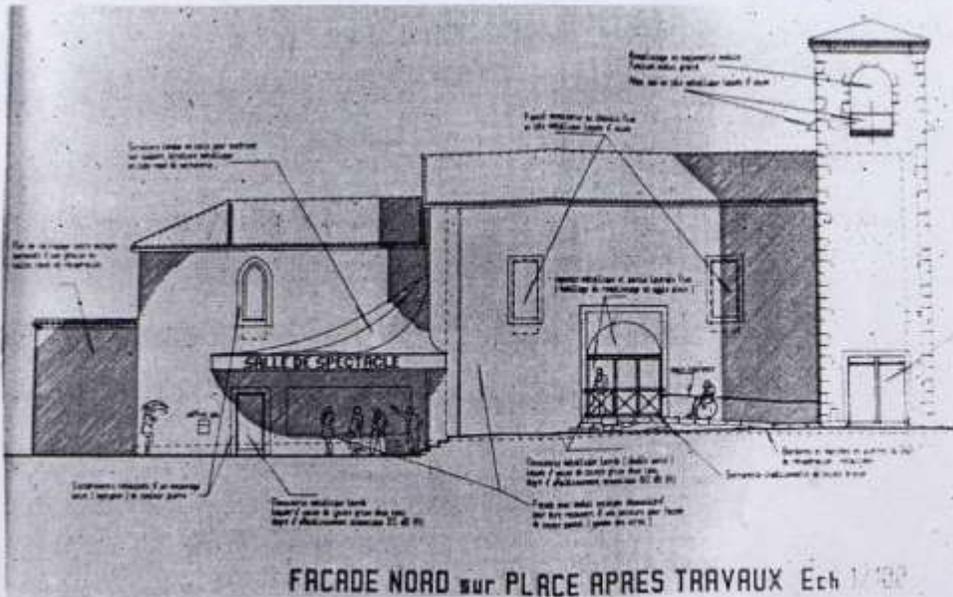
Heureuse population barbastaise. D'ici quelques mois, elle verra l'ancienne église désaffectée en plein cœur du village se transformer en une flamboyante salle de spectacle digne de ce nom. Vous avez bien lu, il ne s'agira pas de la énième version de la salle dite polyvalente où l'on bascule les chaises pour les transformer en salle de bal ou bien encore un lieu pour accueillir les agapes de quelque association. Non point de tout cela mais une vraie salle avec une régie, des éclairages, une sono, des loges, une cabine cinéma. Le nec plus ultra et les Barbastais sont à ce point chanceux que des réalisations comme celle qui va voir le jour peuvent tout juste se compter sur les doigts d'une main dans le département !

A l'origine de ce projet, la municipalité barbastaise et en tête son maire Michel Bordignon qui avait fait sien, en 1989, lors des municipales, un programme de réhabilitation de

ce bâtiment communal vacant, à l'attention des associations, notamment : « A l'origine, explique le maire, nous avions l'ancienne église désaffectée qui avait été utilisée comme cinéma-théâtre pendant des années, avant qu'elle ne soit transformée en boîte de nuit qui a, depuis, fermé ses portes. En 1989, nous avions comme projet d'en faire une véritable salle de spectacle mais le cheminement a été assez long parce qu'il a fallu, bien évidemment, trouver le financement. Le projet va porter sur 2 millions de francs TTC subventionné à 40% par le département et des fonds européens. Le reste étant financé par la commune qui va récupérer la TVA.

Multispectacles

Les plis vont partir d'ici la fin du mois et les entreprises retenues devraient débiter les travaux à l'automne. « Nous avons une réelle motivation, poursuit le maire, car Barbaste, a depuis toujours, y compris



la place que fut le village pour l'opérette, une vocation musicale. Notamment au niveau de la musique baroque, aujourd'hui, et nous cherchions un endroit pour faire de la musique dans de bonnes conditions. Disons que le stage a été le fil conducteur de cette construction mais qui ne servira pas uniquement pour la musique.

« Celle-ci sera toutefois écoutée au cœur des préoccupations puisque, condition sine qua non de la réussite d'une salle digne de ce nom, un acousticien est venu sur le site pour indiquer en fonction des

volumes et la configuration du site, les matériaux adéquats, à l'image de la même démarche entreprise pour le Florida, ce qui est une référence ! Selon les plans établis, la scène sera désormais inversée par rapport à ce qu'elle était jusqu'alors, placée entre les tours qui accueilleront les loges. La scène occupera une superficie de 56 m², la superficie totale étant de 200 m² environ avec une capacité de cent quatre-vingts places assises. Le public pourra donc entendre des concerts mais, comme l'indique le maire, elle aura une vocation multiservices : musique, théâtre, ciné-

ma, salle pour les associations, pour les congrès et conférences. « Ce ne sera pas une salle polyvalente, lance Michel Bordignon, on n'y fera pas de bal ! ».

Reste qu'avec un outil pareil qui devrait être opérationnel dès l'an prochain, il faudra sûrement des responsables pour l'animer. « Nous avons des projets, déclare Michel Bordignon, il faudra quelqu'un pour faire tourner la boutique. Nous envisageons une structure de gestion composée d'élus et de non élus avec un animateur à temps partiel au début ».

Parc ornithologique de Barbaste

L'aventure en 2000 exemplaires

Vous aimez le charme des oiseaux exotiques, vous avez envie de voyager en leur compagnie, le parc ornithologique de Barbaste vous offre ce dépaysement d'une heure.



Un des couples vedettes du parc, les microglosses.

Voilà encore un pari qui. Créer un parc ornithologique de 5 hectares avec près de 2000 oiseaux représentant 300 espèces différentes n'est pas chose courante.

Pour la famille Terret de Barbaste, il s'agit d'un projet vu du ciel sans limite. A force de ténacité et après de longues années de patience. Mais quand, bien même le contrat des mortels serait pourvu de ces deux qualités, il lui serait difficile d'échapper à ce destin.

Le secret de la réussite pour atteindre pareil résultat c'est une forte dose d'amour pour les animaux. Il faut, comme Christian Terret, son épouse et son fils, avoir vécu en leur compagnie pour décider un jour d'en faire leur vie. On ne s'improvise pas en effet patron de parc. Et on n'improvise pas un parc. Il faut un cadre agréable pour le visiteur, il faut aussi des structures accueillantes pour que l'animal s'y plaise.



Derniers arrivés, les Lemuriens.

VISITE

La sortie de Barbaste, route de Bordeaux, a déjà été choisie par le Golf d'Arcachon et bien sûr par la maison familiale comme lieu d'implantation privilégié. Calme et verdant ne pouvaient mieux convenir à l'animalisant ou à la promenade.

Ainsi échoué sur les bords de l'océan, l'abord est accueilli par les cris des dizaines d'oiseaux exotiques. Plus au fur et à mesure de la visite, vous entrez dans le cœur d'une forêt grouillante de couleurs. La longue découverte commence, elle durera environ une heure. Une heure durant laquelle l'Asie, l'Afrique, et même l'Amérique du Sud débiteront leurs voix. Certains spécimens sont de par des difficultés d'importation, devenus très rares. Certains autres, plus communs, n'en sont pas moins magnifiques à écouter ou regarder.



Il y a aussi les prises de bec.



Christian Terret en compagnie des yacks.

FERME

Et puis, il y a les joyeux. Comme ce couple de microglosses, une variété d'aras originaire d'Australie, que seuls deux parcs en France possèdent. Il y a aussi les hauts événements, fruits d'une longue attente et preuve d'un courage farouche. Le parc ornithologique compte en effet des naissances parmi le lot. Les Australiens, et plus exceptionnellement, les grès de Gabon.

Pour compléter le tableau et offrir un peu du côté des oiseaux, la famille Terret a acquis quelques mammifères. Un couple de yacks (Néel), un kangourou, un couple de lamas, et chose rare, un couple de lemuriens, fort bien accoutumés à leur nouvelle vie.

La ne s'arrête pas là. projets pour les propriétaires. Bientôt, le parc ornithologique de Barbaste aura sa propre ferme. Ferme à l'échelle réduite ou mini-ovines, mini-bœufs et autres animaux miniatures feront la joie des mini-visiteurs. Maintenant, il ne vous reste plus qu'à vous rendre jusqu'à Barbaste. Un parc unique dans le département vous ouvrira ses portes et une aire de pique-nique vous permettra de manger sur place.



Une cadeau de Mme Lema.



Dans un espace agréable qui lui est réservé, le lama se laisse facilement approcher.



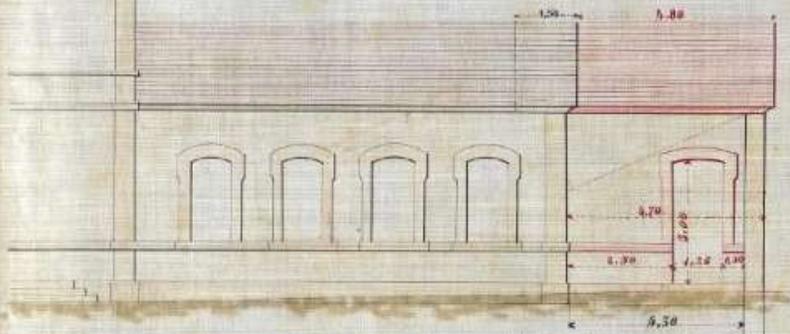
L'air kangourou mais toujours vigilant, le kangourou.



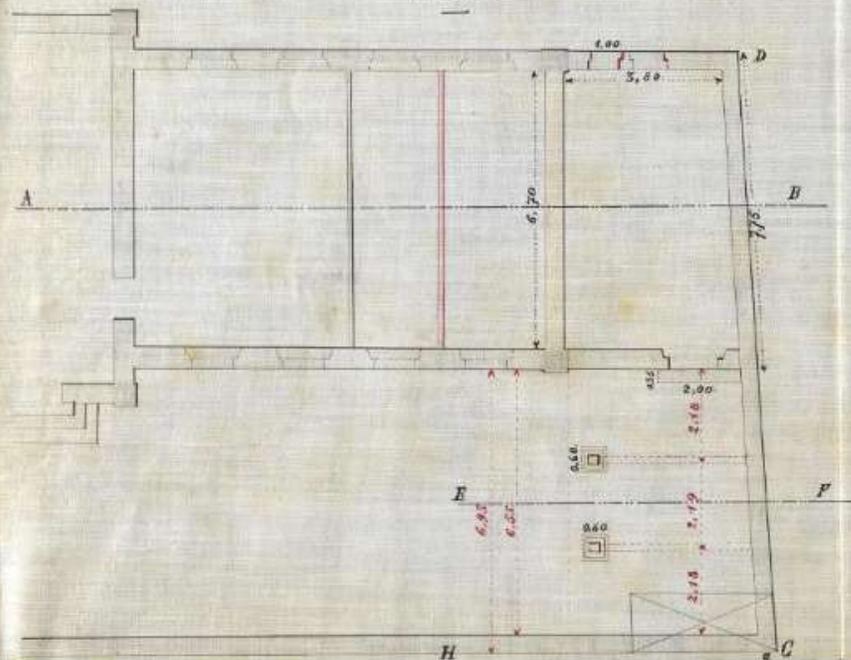
Les 300 espèces d'oiseaux sont toutes réparties. (Reportage photos: J.M. MAZET)

Patrick BRINGER

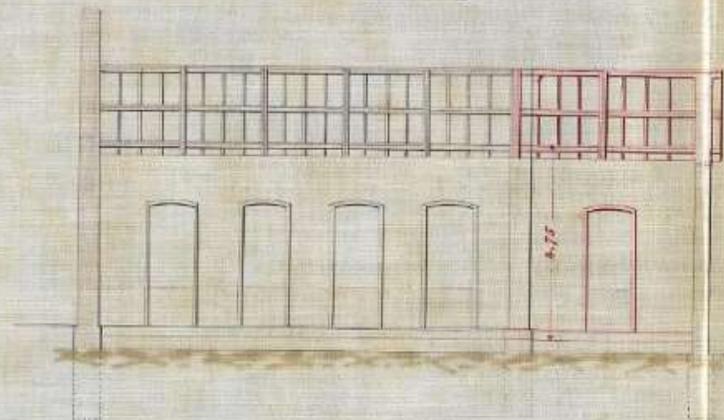
Elévation de la façade.



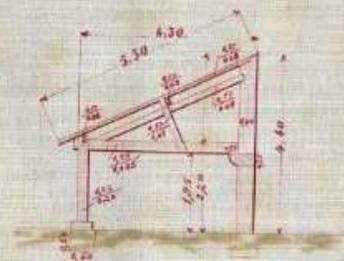
Plan.



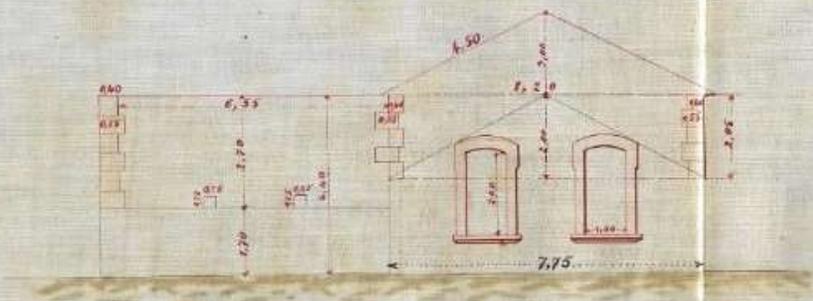
Coupe suivant AB.



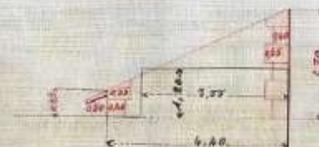
Coupe suivant EF.



Elévation suivant CD.



Elévation suivant GH.



d'est à dire

VACANCES POUR TOUS

La Fédération des avertisseurs publics... 13 heures.

A LA MÊME A AGEN

A la même... 13 heures.

LES DEUX

Les deux... 13 heures.

STADE AT DÉMÉRITÉ

Le stade... 13 heures.

ANTIQUAIRES

Les antiquaires... 13 heures.

ANCIENS DE FELDY-AUNAC

Les anciens... 13 heures.

PÉPIÈRE, SPECTACLE... VERDI

Pépière... 13 heures.

TROIS A LA PENS

Trois à la... 13 heures.

QUATRE CENTS ROUFFERS A CABRÈS

Quatre cents... 13 heures.

Patrimoine ■ Barbaste

Le moulin bat de l'aile

On en parle, on en parle, mais on ne voit toujours rien venir : le moulin des Tours de Barbaste se serait-il endormi ?

Le haut silviculteur... Le moulin des Tours de Barbaste se serait-il endormi ?



Le haut silviculteur... Le moulin des Tours de Barbaste se serait-il endormi ?

Le « meunier de Barbaste »

Georges Cuillau, dans son histoire résumée de la capitale de l'Albret, situe ainsi la place du moulin dans son contexte géographique et historique.

« Situé sur le Gélis... Le moulin des Tours de Barbaste se serait-il endormi ?

« De son côté... Le moulin des Tours de Barbaste se serait-il endormi ?



Le moulin tel qu'il était...

« C'est toujours par... Le moulin des Tours de Barbaste se serait-il endormi ?

Acte de formation fait
à Reg. le 20 novembre 1710
à la Baie de la Sagouinière

Contre M^{re} Jean Garsagouinière
contre le sieur du Roy, au pres de M^{re} de
la Roche

Du 27 Janvier

1700

Acte de formation
fait au pres de
M^{re} de la Roche
contre M^{re} de la Roche
M^{re} de la Roche
ad. au pres de M^{re} de la Roche
au pres de M^{re} de la Roche
1700

Conte par M^{re} de la Roche

28

Si Signe avec led. 14

Cinquante et six

Du seruithe de pna. G. de l'ee

Dauchemont No

le lendemain Cinquante six me d'uz et mois les
 acte este Notiffie ^{et Notiffie} au d. Marie portam a la
 leq. a fait par Responne qui est de Troy q. a offese
 Les d. Molins de Barbaste Biame. Nove et Masgares
 le q. se charge de les faire de metre par les fermiers
 de presam a pres leur bail finz au même estat que
 Les d. Trigan ou fus don. Kalidrou le prindant
 Cost adre pour les Chozz don. Les d. Manier son
 Responsables pour toutte fois que les d. Trigan
 ou les d. Manier ^{ou les d. Manier}
 ou les d. Trigan, luy Rometou les foppies
 in formes de l'estat auquel Estouit les d. molins
 lors q. ten. Chargeant Mais a legard de molins
 de l'atours qui Est finie sur le vas d'une lende.
 Le d. Marie ne se pas mis en paine de la ferme
 quoy q. fut endr ou de la faire femme pro d'uz
 fultime de est onsig. l'edat de bouilles par e
 q. atouieur Oris, si que les d. fous quade manier
 luy atouieur a firmé que son a l'este auou Bume
 Parte annuelle sur les molins de quatre Cinq &
 dia fouteaux d'efugle que les d. fous quade
 auou d'atou fempre paie au d. bair que les fous
 d'uz molins sans aucun Coutra d'afforme in autre
 fous no de lours part q. Et fous que les d. fous cade
 luy razi l'amaic offese laule d'uz molins si fous
 Les d. Marie que l'offre qui luy du q. fous

Avant-Projet

Pour la Reconstruction

DU

PONT DE BARBASTE

Sur la Gélise, dans un nouvel Emplacement,

ET POUR

L'ETABLISSEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 4,

Aux abords dudit Pont.

ENQUETE PRÉALABLE.

Arrêté du 4 Avril 1851.

Nous PREFET du département de Lot-et-Garonne, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu les pièces de l'avant-projet dressé par les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, pour la reconstruction du pont de Barbaste, sur la Gélise, et l'établissement de la route départementale n° 4, aux abords du dit Pont, sur un nouvel emplacement.

Vu l'article 5 de la loi du 5 Mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ensemble l'ordonnance réglementaire du 18 Février 1854.

Vu la dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics du 2 avril courant.

Considérant que la ligne projetée est circonscrite dans les limites de l'arrondissement de Nérac.

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Les pièces de l'avant-projet ci-dessus énoncé demeureront déposées, pendant vingt jours, à la Sous-Préfecture de Nérac, où toutes personnes pourront en prendre connaissance tous les jours, excepté les jours fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures du soir.

Art. 2. Un registre destiné à recevoir les déclarations et observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée demeurera ouvert à ladite Sous-Préfecture, pendant le délai ci-dessus indiqué, à compter du 6 avril courant.

Art. 3. A l'expiration de ce délai une commission, composée de cinq membres, se réunira à la Sous-Préfecture. Elle examinera les déclarations consignées au registre de l'enquête, entendra les Ingénieurs, appel-

lera les personnes qu'elle jugera devoir consulter, et donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les questions qui auraient été posées par l'administration.

Ces diverses opérations seront l'objet d'un procès-verbal, rédigé par la commission.

Ce procès-verbal, accompagné de toutes les autres pièces, sera aussitôt remis par le Président de la commission à M. le Sous-Préfet, qui nous le transmettra immédiatement, pour y être donné la suite nécessaire.

Art. 4. Sont nommés membres de la commission d'enquête, MM :

Batz de TRENGELLENS, conseiller général, maire de Fungaroles, qui présidera cette commission.

PARADIS, conseiller d'arrondissement, président du tribunal de Commerce.

LANNOZI, maire de Nérac, Chevalier de la Légion d'Honneur.

De FAULON, (Auguste), propriétaire, à Barbaste; GINEAT, (Laurent), négociant, à Barbaste.

Art. 5. Le présent arrêté sera imprimé en placard pour être affiché dans les communes intéressées. Il en sera adressé un exemplaire à chacun des membres de la commission.

Fait à Agen, en l'Hôtel de la Préfecture, les jour, mois et an que dessus.

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
PAUL DE PREISSAC.

La gravière creuse son trou

Sud-Ouest, 1^{er} novembre 2010

BRUCH Un chantier se dessine de part et d'autre du canal. Le feuilleton de la gravière connaît un nouvel épisode

ANNE GRESSER
nerac@sudouest.fr

C'est sans tambour ni trompette que les travaux pour exploiter une gravière sur les communes de Bruch et Feugarolles ont débuté. Un chantier imposant, de part et d'autre du canal, qui met fin, au moins pour la commune de Bruch, à près de huit années de débats houleux qui ont connu leur apogée en 2006 lors de la démission de Nadine Salmons, l'ancien maire de Bruch. C'est à la faveur de nouvelles élections municipales qu'Alain Lorenzelli est devenu édile du village.

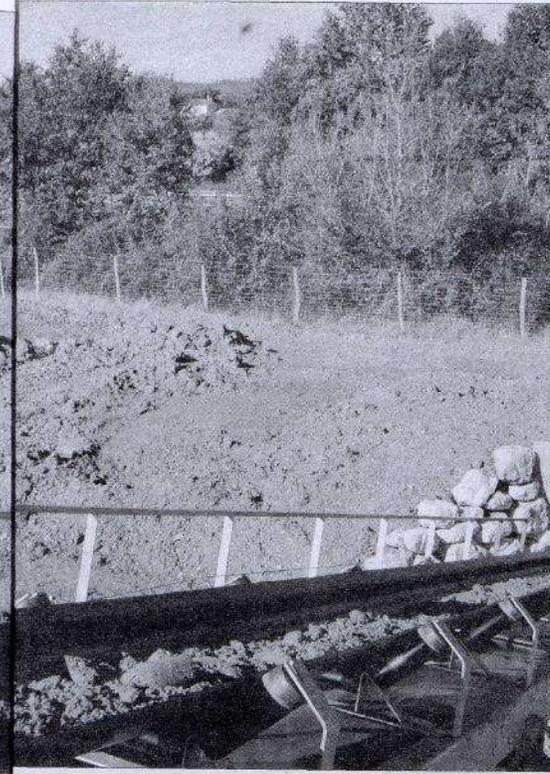
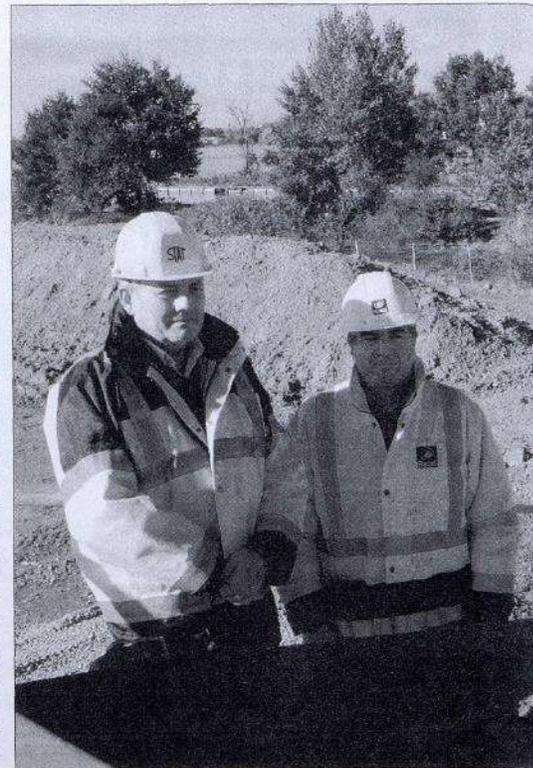
Pour lui, pour ou contre la gravière, n'est plus aujourd'hui la question. « Le plan d'occupation des sols qu'avait fait la mairie à cette époque (en 2006, NDLR) n'autorisait pas l'installation d'une gravière, les terrains étant définis zone agricole. Il ne pouvait être modifié que dans le cas d'un projet d'intérêt général », rappelle Alain Lorenzelli, maire de Bruch. Un PIG que les services de la préfecture ont brandi pendant que se traçait le parcours de la LGV. « Nous n'étions plus maîtres du PLU. » L'année 2009 se déroule entre procédures au tribunal administratifs et entretiens « plus ou moins houleux », avec les services de la préfecture.

Jusqu'à l'arrivée concrète du projet LGV. Le maire a alors estimé qu'il ne pouvait risquer l'implantation de cette ligne plus celle de la gravière sans que la commune ne récolte une petite part de la manne que représente la grave.

Alors depuis des mois, en toute discrétion, dans les coulisses, ça négocie sec. Avec succès, pour la commune et pour le carrier, la société Singlande, reprise par Razel, qui appartient elle-même à Fayat, le 4^e groupe de BTP en France.

15 % de la fiscalité

La commune a obtenu que l'exploitant lui verse « pendant toute la durée de l'arrêté préfectoral d'exploit-



Claude Dugarcin (Singlande) et Sylvain Garcia (Razel) préparent le terrain pour l'exploitation de la gravière. PHOTO A. GR.

tation de la gravière entre 15 et 20 % du total de la fiscalité bruchoise ». Une pratique qu'Alain Lorenzelli assure être « courante dans ce genre de transaction ».

« On compte environ trois emplois indirects par personne qui travaille dans une carrière »

Une manne substantielle qui lui permet d'envisager l'avenir un peu plus sereinement et sans augmentation des taux d'imposition pour la commune. D'autant que l'employeur s'est engagé, « à compétences égales », à privilégier les embauchés de personnes de la commune ou alentour. Six personnes vont travailler sur le site. « On compte environ trois emplois indirects par personne qui travaille dans une carrière », explique Sylvain Garcia.

18 personnes devraient donc profiter de l'installation de la gravière. Peut-être même qu'avec les camions supplémentaires qui vont venir alimenter les routes, le restaurant de Bruch, fermé depuis quelques semaines, reprendra de l'activité ?

Le problème est résolu... Sur la moitié de la surface d'extraction. En effet, reste le problème de Feugarolles. Si Claude Dugarcin, qui a revendu la société Singlande à Razel assure que « pour Feugarolles aussi, nous avons toutes les autorisations », du côté de la mairie, on soutient le contraire. « Nous avons pour nous une décision de justice, datant de l'année dernière. » Il n'y a pour l'instant, aucun signe de dialogue.

Tous les travaux se déroulent donc sur la commune de Bruch. Un nouveau Plan local d'urbanisme va être soumis à enquête publique dans le courant de l'année. « Qui autorise l'installation de cette gravière,

mais verrouille les terres de la commune et interdit toute autre installation similaire à l'avenir », prévient Alain Lorenzelli. Sans attendre, déjà les travaux de mise en route sont en cours.

60 mètres de tunnel

Un chantier technique qui a nécessité la construction d'un tunnel sous le canal, un ouvrage plutôt rare, long de 72 mètres en comptant sa partie haute, où la grave se déverse en attendant d'être traitée. « Ce tunnel évite des camions supplémentaires pour transporter les gravats de la zone d'exploitation à la zone de traitement », explique Claude Dugarcin. Ce tunnel a été achevé il y a quelques semaines.

En attendant le raccordement du site au réseau électrique, un groupe électrogène tourne sans relâche

pour permettre au tapis roulant du tunnel d'avaler la terre pour la recracher de l'autre côté du canal, là où, dans le courant de l'an prochain en moyenne 180 000 tonnes de graviers, au maximum, 250 000 tonnes (selon l'arrêté préfectoral) partiront pour construire ou renforcer les routes, les fondations des maisons... Et « bientôt le chantier de la LGV », souligne Sylvain Garcia.

L'exploitation de la gravière doit durer une vingtaine d'années. Elle se fera en quatre temps, sur quatre parcelles. « À la fin de l'exploitation de chaque parcelle, nous remettrons l'ensemble en état, comme la loi nous l'impose », rassure Sylvain Garcia pour désamorcer les oppositions. Sur les autres sites exploités par Razel, « nous organisons des portes ouvertes à l'attention des riverains ».



Nadine Salmons, maire de Bruch, rend son écharpe d'édile et tient à la main la lettre de sa démission et de celle de l'ensemble de l'équipe municipale que le préfet devrait recevoir aujourd'hui. (Photo 2006)

Bruch. L'équipe municipale de Nadine Salmons était opposée au projet de gravière sur la commune.

Démission en bloc du conseil municipal

«**M**a démission et celle du conseil municipal marque notre désaccord et notre rejet d'institutions qui ne tiennent plus compte des décisions des élus. Nous n'avons pas, à l'évidence, la même conception de ce qu'est «le développement durable» dans nos bourgs ruraux. Vous avez préféré suivre l'avis de fonctionnaires ignozants du vécu et des aspirations de tout un village et préféré les dires d'un entrepreneur à ceux d'un maire... Ce simple constat enlève tout intérêt à la poursuite de mon mandat». Tel est en substance, le contenu de la lettre que le préfet de Lot-et-Garonne devrait recevoir aujourd'hui. Une lettre par laquelle le maire de Bruch, mais aussi ses

adjoints et conseillers, en bloc démissionnent de leurs fonctions électorales, confirmant hier la décision que le conseil avait prise dès 2003. Ce, au sujet d'un projet d'implantation de gravière sur la commune auquel le conseil s'était vivement opposé. Ce qui avait provoqué l'ire et la détermination des élus bruchois aura été en février dernier, lorsque, malgré la position des élus, le président du conseil général, Michel Diefenbacher, mais aussi le préfet, ont donné un avis favorable au projet. «On a sacrifié ce conseil et le devenir de Bruch, martèle l'édile, à ce qui a été présenté par M. Diefenbacher comme une nécessité économique et sociale devant maintenir entreprise et emplois et qui n'est, en fait, qu'une

simple opération financière puisque le dossier carrière de Bruch est actuellement sur le bureau de tous les carriers «major» de la région. En fait le porteur, M. Dugarcin, propose cette affaire... à brèves». Un sentiment «de s'être fait floater» mais aussi «d'avoir reçu un véritable canouflet. Nous avons cru que les services de l'État et du département étaient au service des élus. Nous avons été naïfs». Le plus paradoxal dans cette affaire et qui pourrait s'avérer un énorme glâcis, c'est qu'à la périphérie du site carrière existe le site archéologique de Saint-Martin que la DRAC a visité. Et si se pouvait bien qu'en fine, si des fossiles révèlent des découvertes majeures, aucun coup de pelle ne puisse

être donné... Un glâcis d'autant plus que l'édile et son équipe soulignent les réalisations accomplies durant les deux mandats passés, en matière de politique des jeunes (école, centre de loisirs, éducation), d'aménagement de bourg et la mise en place du plan local d'urbanisme. «Nous avons voté, mardi, les délibérations nécessaires au fonctionnement immédiat de la commune. Les finances de la commune sont saines». Restent de nombreux projets en suspens que la prochaine équipe devra mener à terme comme la salle des fêtes ou la nouvelle caserne. Il se dit que trois listes sont en voie de constitution, joutes du milieu associatif. Nadine Salmons et son équipe, eux, jettent l'éponge.

Solidarité totale

Les maires des communes environnantes et la population de Bruch soutiennent Nadine Salmons et son conseil municipal dans leur combat contre une carrière non désirée.

Richard HECHT

Un grand moment d'expression démocratique, d'explication sur les méandres des dispositions administratives, de solidarité aussi, a réuni dans un même élan mercredi soir, dans la salle des fêtes communale, les habitants de Bruch, les maires de Feugarolles, Xaintrailles, Pompiey, Montesquieu, Montgaillard, Thouars ainsi que les émissaires de Vianne et de Barbaste. Le coordinateur de la soirée était le conseiller général de Lavardac, André Touron et l'invité surprise Jean Dionis du Séjour.

MOBILISATION

À l'origine de cette réunion, une habitante, Mme Champion et le comité de soutien qui s'est formé après la démission du maire de Bruch, Nadine Salmons, puis de l'ensemble du conseil municipal. Ce regroupement de Bruch fait suite à celui de Feugarol-



Appui sans faille de la population envers le maire et l'équipe municipale. (Photo Le Petit Bleu)

les, également concerné par le creusement d'une gravière sur 51 hectares par la société Singlade, à la recherche d'un nouveau site après la fermeture, programmée, de la gravière de Colayrac-Saint-Cirq.

Nadine Salmons a résumé les étapes qui ont conduit Bruch à choisir de démissionner. S'inspirant de la conduite de la précédente municipalité, les conseillers ont choisi de refuser tout nouveau projet de gravière sur la commune. La même réponse a été adressée à tous les professionnels dans l'exploitation de carrière. La dernière autorisation (une extension), remonte à deux ans.

Or, malgré un arrêté de surséjour à statuer pris fin janvier dans l'optique du Plan local d'urbanisme (Plu) opposable

à tous, l'arrivée en mairie d'une demande d'installation classée et d'enquête publique a mis le feu à Bruch.

L'enquête publique est ouverte jusqu'à la mi-août. André Touron a, d'entrée, donné le ton. À l'adresse du maire, Nadine Salmons, il a adressé un message, relayé par les maires: « tenez bon, nous sommes avec vous! »

Le second message était tout autant limpide: « épilucher le dossier déposé en mairie et surtout exprimez votre position personnelle. »

FAILLES DE TAILLE

Jean Dionis du Séjour, André Touron et Didier Massias, maire de Feugarolles, ont relevé plusieurs défaillances de taille « la légèreté au niveau de certains services de la préfecture », le manque de neutralité

absolue du commissaire enquêteur et surtout des failles rédhibitoires dans le dossier d'enquête publique qui pourraient fonder des recours devant le tribunal administratif de Bordeaux.

En filigrane se pose la cohérence de la loi sur l'eau: faut-il continuer à protéger la Garonne en y interdisant l'extraction de gravier quand des îles se forment entre Saint-Léger et Agen ou faut-il aménager l'avenir en préservant des terres fertiles?

Aux jeunes agriculteurs de réfléchir et de s'exprimer, a demandé le maire de Bruch en fermant la réunion. Elle a précisé que sa démission n'interviendrait pas avant la tenue, en préfecture, de la commission sur les carrières, après la fin de la procédure d'enquête l'utilité publique. ■

Bruch (L.-et-G.)
Tour du XIV^e siècle (côté Sud)



BRUCH (Lot-et-Garonne). — Place de la Mairie.



1. BRUCH (L -et-G) — Panorama.



Bruch 9 7/11

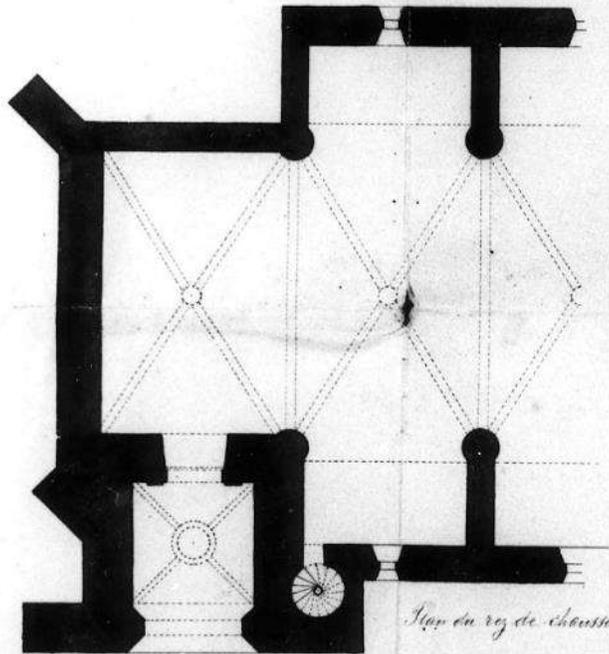
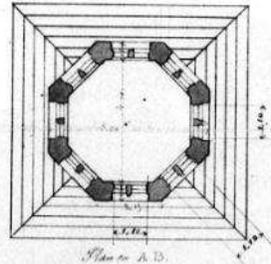
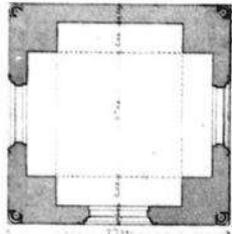
BRUCH (Lot-et-Garonne).
Entrée de la rue Centrale.

Arnette Hefley

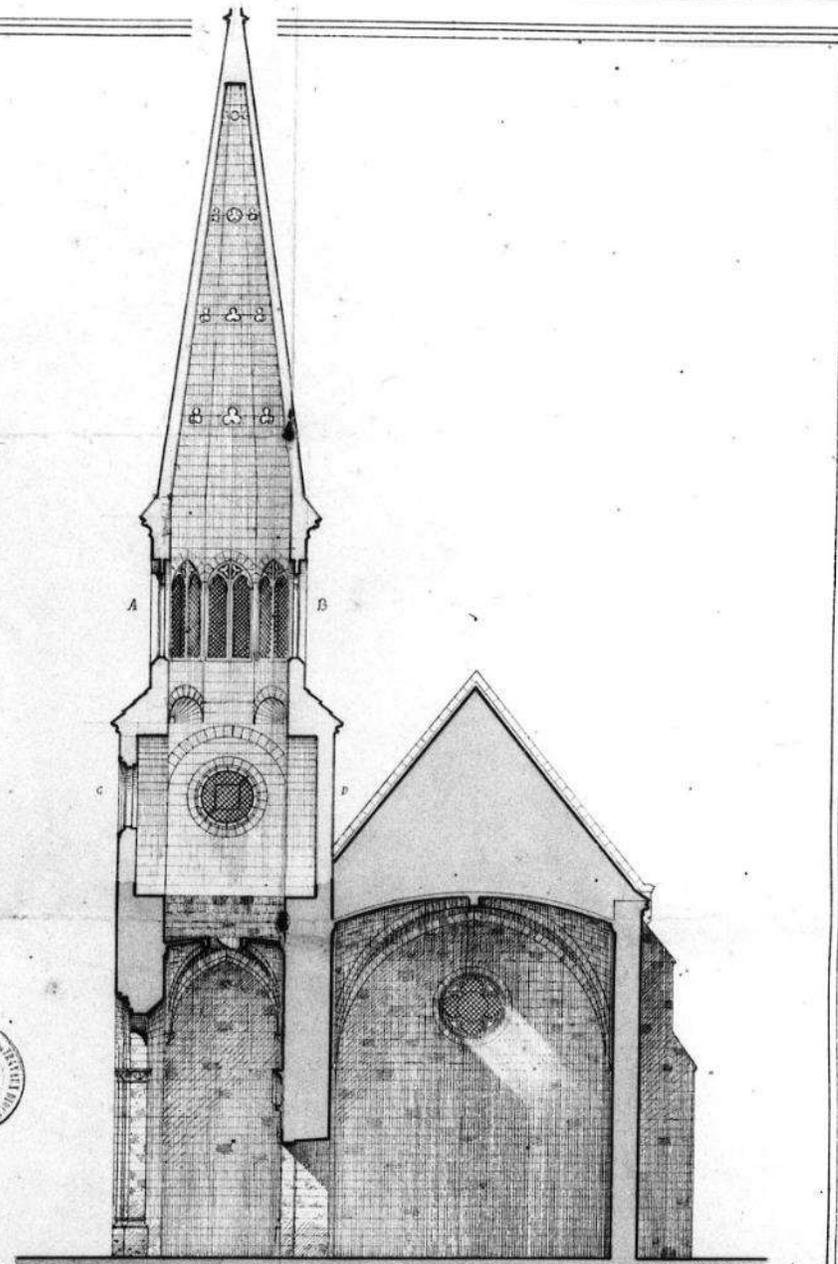


Lalanne éditeur.

PROJET DE CLOCHER A BRUCH



Echelle de 0,01 p. met.

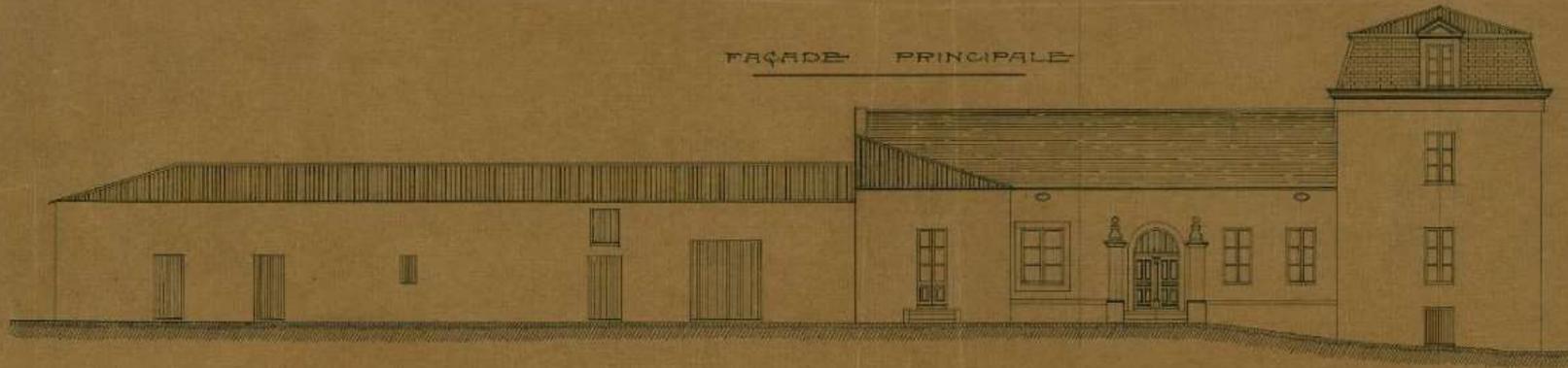


Dessiné par l'Architecte soussigné
Alphonse Karsig

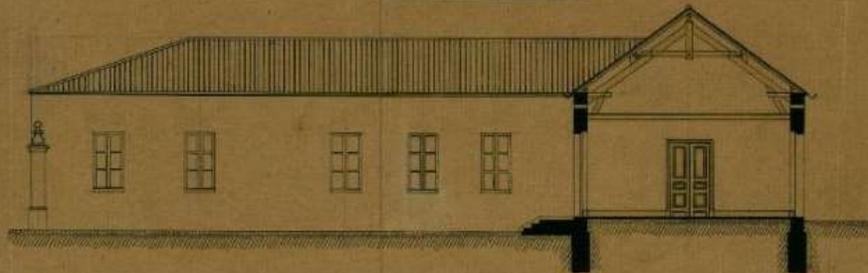
Approuvé par le Ministre
le 29 Mars 1876
A. L...

FORDS PAYEN

FAÇADE PRINCIPALE



COUPE PAR A.B. DU PLAN



ÉCHELLE DE 0^m01 PAR MÈTRE

CHATEAU DE BRITESTE

PROJET D'AGRANDISSEMENT

ORDONNÉ PAR L'ARCHITECTE BOUSSIONÉ
AGEN, LE 10 Mai 1910

Estimation des ouvrages
a faire a lecluse ou digue de burjet
au Sujet dun moulin a Construire

Pour la Construction du moulin du
Costé de lecluse Estimé. - - 2500 #

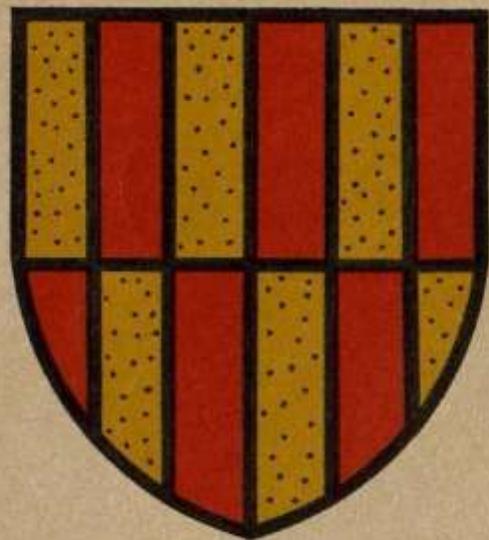
pour reparation de lecluse
Entoutes Les parties En -
surhaussem^t de trois pie reparation
Du radis, renouvellem^t des portes.
Et fouilleures deuan - - - 6500 #

La partie de chaussée a retabli-
observant leslevation de trois -
pie plus que l'ancienne. Et reprendre
En mesme. Surhaussem^t Sur la
partie quy reste de mesme hauteur
De trois pie Sur toute Salong Estimé. 15000 #

pour l'Entretien Continuel de
La chaussée. Et Ecluse, a trois -
Cens livres par année. produit
De fonds six mille. livres cy - - 6000 #

52500 #

M 807



1 P. 76

HISTOIRE
DE
BUZET-sur-BAÏSE
(LOT-ET-GARONNE)

PAR
Maurice LUXEMBOURG
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
DE L'ACADÉMIE
D'AGEN



A la mémoire de mon beau-père, Maître DASTROS,

Notaire à Buzet-sur-Baïse de 1909 à 1943.



Photos et Documents

<i>Archives Nationales :</i>	<i>pages 7, 10</i>
<i>Archives Départementales du Lot-et-Garonne :</i>	<i>page 17</i>
<i>Archives Municipales de Buzet :</i>	<i>page 19</i>
<i>V. Marcano :</i>	<i>pages 2, 8, 12, 22, 23, 24</i>
<i>Ray-Delvert :</i>	<i>pages 4, 16</i>

BUZET

UN CARREFOUR GALLO-ROMAIN

Curieux bourg, assurément, que ce Buzet qui depuis plus de deux millénaires poursuit inlassablement sa ronde jamais interrompue de la plaine et de la terrasse vers le coteau et du coteau vers la terrasse ! Site incomparable de carrefour géographique, à proximité de l'immense forêt landaise, de ce plateau éolien de bonne heure boisé et qui vient mourir ici, au contact des collines gasconnes du Néracais et du large et plantureux sillon de la Garonne : tout cela dans un rayon de deux ou trois kilomètres à peine ; site historique et nœud routier également, à deux pas des gués de Thouars et de Larderet et, de ce fait, zone obligatoire de confluence des eaux et des hommes, dès l'époque préhistorique.

Le nom de Buzet se perd dans la nuit des temps et nous le retrouvons sous des formes diverses, Busel, Buset, Buzet, dans des documents très anciens mais qui ne remontent pas au-delà du premier millénaire, qu'il s'agisse de la charte de fondation de son prieuré bénédictin ou des Rôles gascons des Sénéchaux du Roi d'Angleterre. Aucune référence antique, du moins dans l'état actuel de nos recherches. Et c'est dommage, car l'origine du mot ne s'en trouve pas simplifiée. L'explication la plus fréquemment proposée ferait dériver Buzet du mot bois ou buis (buxus ou buxum en latin). Buzet aurait donc été, à l'origine le petit bois. L'explication est séduisante, encore que le passage de la lettre x au z soit, phonétiquement, assez inhabituel. Certes, au-delà de la phonétique, les raisons géographiques ne manquent pas pour justifier cette origine. Face à la plaine découverte et souvent marécageuse, cette terrasse sèche et boisée qui s'avance ici, à la manière d'un éperon aurait bien pu, après tout, déterminer ce vocable. Les plus anciens de nos compatriotes se souviennent encore de ces lambeaux de forêt dont nos vieux cadastres portent témoignage et qui recouvraient, partiellement, au siècle dernier, le plateau compris entre la route de Nérac, le chemin de Galés et l'actuel canal latéral. Deux énormes chênes-lièges au bord du mur méridional du cimetière en sont toujours la preuve, tout étonnés, sans doute, de se trouver ainsi, isolés. La géographie peut nous suggérer aussi, il est vrai, une autre explication. Nous sommes, ici, dans une sorte de gouttière où la Baïse et la Garonne qui coulent parallèlement vers le nord se rapprochent à moins d'un kilomètre comme pour permettre un passage facile et rapide de ces eaux grâce aux deux gués que nous avons signalés. Or, il existe un vieux mot flamand, buis, peut-être apporté par les Francs ou plus tard par les Normands qui aurait abouti au mot buse avec le sens de canal, gouttière, conduit. De buse on passe facilement au diminutif busette qui se prononce Buzèt. Cette explication ne nous semble pas plus invraisemblable que la précédente. Il est certain qu'un texte entre le V^e et le X^e siècle serait le bienvenu et nous permettrait, sans doute, de trancher définitivement la question.



Quoi qu'il en soit, nous sommes ici en présence d'un lieu très anciennement habité. Tout le long de cette terrasse on a trouvé de nombreuses pièces de l'industrie des premiers hommes. Le fait n'a rien d'étonnant, car les grottes du Ruste et de Lavison fournissaient en arrière et vers l'ouest des abris commodes, tandis que la proximité du gué de Thouars permettait des relations faciles dans toutes les directions : vers les Pyrénées et les pays ibériques au sud par ce vieux chemin de crête que fut la Ténarèse, vers la vallée du Lot et, par elle, vers les hommes des Eyzies. Carrefour qui n'était pas sans inconvénient, d'ailleurs, et qui pouvait, à l'occasion, attirer les envahisseurs. Il y a tout lieu de croire que Crassus l'emprunta lorsqu'il fut chargé par César de faire la conquête de l'Aquitaine. De ce gué, passage obligé de l'armée romaine, jusqu'à la Baïse, il n'y a qu'un saut, un saut qui sépare le territoire ami des Nitiobriges de ces redoutables Sotiates. Il n'est donc pas impossible que les 12 cohortes légionnaires (7.000 hommes environ) et les troupes auxiliaires soient passées au sud de Buzet avant de glisser le long de la rive gauche de la Baïse en direction de Sos et de son oppidum où devait se jouer l'indépendance de notre Aquitaine.

Rome fit de ces chemins de solides routes bien construites, véritables murs maçonnés que le temps n'a pu détruire ainsi que le montre le cliché si émouvant du chemin de Cadène. Le tableau qu'en donnait vers le début du XVII^e siècle l'un des meilleurs historiens des grands chemins de l'Empire romain, n'est-il pas toujours vrai ?

« Et de cela se faisait une croûte de telle fermeté et retenement que nous voyons ces chemins avoir résisté à la pluie, aux neiges, aux bruines, aux gelées et autres humidités du temps et qui plus est au froissement continu des pieds de chevaux et du charroy, par l'espace de quinze et seize cents ans continuels. »

Trois grandes routes faisaient confluence à Buzet — ce fines des itinéraires romains — et l'on peut encore en contrôler le cheminement. La plus importante, la via militaris, celle des Empereurs, des soldats et de la poste, de Toulouse à Bordeaux, passait sur la rive gauche de la Garonne à la faveur du gué de Thouars que Rome avait consolidé et bâti. En période d'étiage et nous avons eu le plaisir de le constater ce mois de septembre les larges dalles apparaissent et la route se poursuit sous le fleuve. Quel spectacle émouvant ! De là, tiré au cordeau, l'antique chemin se dirige vers la Baïse, à un millier de mètres, à peine, pour atteindre le gué de Larderet encore visible lui aussi malgré le relèvement

Tronçon d'une route romaine
(Chemin actuel de Cadène)



du plan d'eau consécutif à la canalisation de la rivière et au versement des eaux de la Neste. C'est toujours le chemin ferré (camin herrat disent nos paysans) où surgissent parfois quelques grosses pierres, en dépit de l'enselvement inévitable ici. Les inondations de 1952 avaient largement dégagé ces assises de pierres tout près de la ferme de Maubourguet au bord de la Baïse. Puis, la route escaladée, toujours en droite ligne, le plateau, longe toute une série de lieux-dits aux noms évocateurs : Milan, Meillen et rejoint, non loin de là au hameau de Barbe, la Ténarèse. Nous sommes à l'articulation maîtresse, au milieu des terres (Mediolanum, Milan) où se nouent les deux grandes artères, nord-sud, nord-ouest-sud-est. Droit vers le sud à l'ouest du Château de Gache, la Ténarèse se dirige vers Sos, tandis que la voie militaire suit vers le nord le plateau qui domine la terrasse pour descendre au pied du Château de Buzet, au lieu-dit : le Pont. C'est toujours le chemin ferré qui gagne ensuite le lieu d'étape de Cadène (catena) qui est, en même temps un remarquable belvédère. Et la route se poursuit vers le Nord, en corniche au-dessus de la plaine garonnaise, longe l'une des plus vieilles paroisses de Buzet : Sainte-Foy et, un peu plus loin, la célèbre tour de Peyrelongue dont nous avons déjà parlé dans notre premier numéro. Une autre route venant de la rive gauche du fleuve, la route commerciale de la Carrère, franchissait la Baïse plus au sud, à Calezun, escaladait le plateau parallèlement à la voie militaire, passait par le hameau de Herrès et rejoignait à l'ouest le chemin de Xaintrailles à Buzet, pour descendre ensuite dans la plaine, tout le long de la terrasse.

On devine, sans peine, qu'une telle circulation avait dû amener en ces lieux une population assez dense. Et cependant aucune trace ou à peu près, dans l'état actuel de nos recherches ne subsiste d'une quelconque cité. On a bien trouvé sur la terrasse de Laigneau, de Baqué, de Saint-Martin, au-dessus du canal actuel quelques pièces de monnaies, quelques poteries, mais tout cela est peu. Nous inclinons cependant à penser que le Buzet gallo-romain a pu se trouver là dans ce quadrilatère à peu près parfait que constituent la Baïse, le chemin de Galès, la route actuelle de Nérac et la rue dite d'En Bas.

Un bourg féodal

Vinrent la chute de l'Empire romain et les grandes invasions qui semèrent partout la désolation, ici plus qu'ailleurs, sans doute, du fait de ce réseau routier si commode et de ces gués si faciles.

Puis, ce fut la longue nuit du haut Moyen-Age, d'où aucun fait n'émerge, du moins à notre connaissance, jusqu'à la fin du premier millénaire. Sur les ruines cependant de ce monde ancien qui s'est écroulé, les premières paroisses se constituent, probablement sur l'emplacement des anciennes villas gallo-romaines. Les vocables de leurs saints patrons sont un gage indiscutable de leur très haute ancienneté, le nombre de paroisses, la certitude d'un peuplement très dense : Sainte-Foy, Sainte-Cécile, Saint-Pierre, Saint-Jean dans les tous premiers siècles, de l'aube du christianisme au VI^e siècle ; Saint-Martin entre les VI^e et IX^e siècles et, plus tard du IX^e au XI^e siècles Saint-Quintille et Notre-Dame de l'Assomption.



Buzet ■ Cave coopérative

Entre chêne et inox

Le tourisme industriel ne cesse de se développer. La cave des Vignerons de Buzet ne faillit pas à la règle et reçoit chaque année plus de visiteurs. Mais, quand certains affichent leur technologie, la cave met en avant un judicieux mélange de tradition et de modernité.



Les visiteurs... en visite, les axes touristiques de centre de la France.

(Photos Jean-Michel MAZET)



Les travaux d'aération des nouvelles caves seront faits pour les prochains vendanges, mi-septembre.

Presque 14 000 visiteurs en juin, plus de 18 000 en juillet, des chiffres prometteurs pour août, même s'il y a eu moins de cas : la cave des Vignerons de Buzet s'affirme comme un des plus grands sites touristiques, en terme de fréquentation.

Pendant l'été, deux visites guidées sont prévues à 10 h 30 et 16 heures. Les groupes varient de deux ou trois personnes à plus de quatre-vingts. Sylvie et Philippe, les guides, sont là pour les recevoir.

Le circuit ne varie pas : il commence par la projection du film « Mésos qui présente le vignoble. L'histoire de la cave, le travail sur la vigne depuis la taille, jusqu'aux vendanges. Les guides prennent ensuite le relais.

Philippe assure la visite en anglais. Il a fallu s'adapter à une fréquentation de plus en plus importante de touristes étrangers : Anglais et Américains, mais aussi Espagnols et, plus récemment, Polonais ou Croates. Une évolution logique, car la réputation des vins de Buzet (vin) maintenant loin de nos frontières (les exportations font entre 25 % et 30 % du chiffre d'affaires).

MODERNE ET TRADITIONNELLE

Au cours de la visite, le visiteur va découvrir comment les vignerons jonglent avec des moyens technologiques toujours plus poussés et un processus naturel ultime depuis que l'homme fait du vin.

La modernité est représentée par la cave de vitellification. Des cuves en inox de 420 hectolitres s'alignent dans un hangar immense. Elles accueillent le raisin après les vendanges pour mûrir. A ce jour, le personnel s'active surtout à procéder aux dernières révisions du matériel avant le démarrage de vendanges qui devrait commencer mi-septembre.

En quelques pas, les touristes plongent dans le passé. L'atelier de tonnellerie est traditionnel. Il n'est plus en activité depuis 1996, après

un départ à la retraite. En fait, il a été repris par le fils du tonnelier dans l'atelier fait face à la cave. Chaque année, il fabrique neuf cents barriques en chêne pour la cave.

Après la modernité et la tradition, les chais représentent l'alliance des deux. Ils sont trois en tout : les deux premiers sont souterrains, le dernier climatique. Dans les salles successives, sont entreposés trois millions de bouteilles et quatre mille barriques. Les bouteilles sont là pour au minimum trois ans, dix pour la Grande Réserve. En fin, le vin passe trois, six ou douze mois. Il est très régulièrement surveillé.

En fait, les visiteurs découvrent la chaîne d'embotailage et d'expédition. A chaque fois, ils auront droit, s'ils le désirent, à la dégustation, qui se fait au magasin. Nombreux sont ceux qui repartent avec du vin. Les ventes du magasin représentent environ 4 % du chiffre d'affaires. Il est donc un atout non négligeable.

Le vin de Buzet confirme chaque année sa qualité. Mais c'est un travail de longue haleine qui doit être traité à tous les niveaux.

INVESTIR DANS LA QUALITÉ

La cave a été créée en 1955, sous l'impulsion de vignerons qui voulaient mettre en commun leurs moyens de production. En 1973, elle a reçu la mention d'appellation contrôlée. Aujourd'hui, 98 % des Vignerons de Buzet adhèrent à la cave. Le vignoble, qui s'étend sur vingt-sept communes, représente 2 000 hectares.

Ces données sont nécessaires pour comprendre pourquoi les dirigeants de la cave recherchent la qualité avant tout autre chose, et surtout, avant la quantité.

Cette recherche passe par des investissements d'importance (six millions de francs cette année) sur la chaîne de production. Treize nouvelles caves en inox sont prévues pour accueillir la future vendange. Elles ont été mé-

trés en place pour permettre de respecter au plus les terroirs dans tous les différents rayons.

Buzet est une oasis de terroirs. Les caves de stockage supplémentaires correspondent à la volonté d'affiner l'identité des vins, d'éviter les mélanges qui ne sont pas nécessaires. La cave de vinification d'Espéras à Nérac, elle aussi, de nouveaux aménagements.

Cette démarche fait partie d'un processus global de modernisation. La chaîne d'embotailage a été améliorée.

M. Champenois, directeur de la cave, entend bien « mettre en valeur l'outil de travail des vignerons ». Il investit aussi dans l'accueil des clients et des touristes.

Le circuit de visite devra subir quelques modifications et un nouveau magasin devrait être construit. De nombreux autres projets sont à l'étude.

Les Vignerons de Buzet

montrent, par le biais de leur cave, que le monde du vin n'est pas, comme beau-

coup le croient, figé dans le passé. Il a su évoluer en prenant le meilleur de cha-

que époque, un peu comme un grand cru.

F. MATILLA



Des millions de bouteilles se reposent dans ce chai, toujours climatisé à 17° C.



Les visiteurs contempler la chaîne d'embotailage du haut de la passerelle.

Sous le double signe de la qualité et du groupement des producteurs La Coopérative de Buzet a tenu son assemblée générale



Une assemblée a eu lieu, hier, à 8 h 30, à Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

M. Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, a tenu son assemblée générale de Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

M. Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, a tenu son assemblée générale de Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.



M. Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, a tenu son assemblée générale de Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

La séance d'assemblée générale a été ouverte à 8 h 30 par M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

M. Michel Bougias a tenu son assemblée générale de Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

M. Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, a tenu son assemblée générale de Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

M. Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, a tenu son assemblée générale de Buzet, sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France, et sous la présidence de M. Michel Bougias, directeur de l'Institut de la Vigne et du Vin de France.

Ban des vendanges à la gloire du vin de Buzet

C'est dans le site historique de l'ancienne voilerie du quartier Valence qu'a eu lieu, hier, le ban des vendanges de la cave de Buzet, une fête haute en couleurs sous le soleil de septembre.



Les invités.

(Photos J-Michel MAZET)

C'est, ici, qu'il y a 500 ans, se faisaient les grandes votes, avec du chevre nuffo dans le Marnanais et le Tonnerrois. Les ouvriers travaillaient alors dans la salle des piers qui fait aujourd'hui la fierté des maîtres agénois puisqu'elle sert de cadre à diverses festivités de prestige. Et bien sûr, le caractère du Ban des vendanges de la cave de Buzet en est une. Et quelle cérémonie et quelle fête ! Les invités, qui s'étaient joints aux intronisés s'en souviendront longtemps. Le rituel débute vers midi, après la cérémonie religieuse, dans la cour d'honneur du cercle de Valence.

Le grand maître de la confrérie des vins de Buzet, le général de Royer, très en verve, ordonna d'ouvrir le ban en demandant au chambellan de venir sur la tribune pour saluer les nobles invités et certaines dames. On apporta sous la situation des regards un homme et que les vigneronnes puissent s'attendre à un bon millésime. Cette année 85 aura été pourtant celle des records : du froid épouvé cet hiver et de la canicule cet été avec

rien d'intervalle, de la grêle dans certains secteurs. Un dur combat a été mené contre l'adversité climatique.

« J'appelle M. Leroy », dit alors M. de Royer, le prestre s'interrompant. Le capitaine, sous l'œil des membres de la confrérie et franchit les deux marches qui mènent au brezoque. Sur l'autel de la députation, trône un calice en étain dans lequel a été versé le divin Buzet qui chante sous le palais. Le commissaire de la République est passé il y a quelques jours près des vignes de l'appellation.

Honneur suprême. C'est un signe qui ne trompe pas, il est fait commandeur dans l'ordre de la confrérie tandis que le président Verdès est appelé à son tour. C'est en quelque sorte à travers lui le président des présidents qui est élevé au premier rang des vigneronnes et des caves coopératives de la SOFEXA ainsi qu'il défend avec énergie l'appellation.

Bravo au président Verdès et voici M. Castaing qui endosse le cape. A la tête de toutes les

actions économiques, M. Castaing est une véritable locomotive qui propulse l'Aquitaine au rang qu'elle mérite. Dans son train, il y a un wagon de Buzet. M. Cervoni, directeur de l'office du vin, succède, puis MM. Wibreznick et Grootmeijer, deux grands importateurs de Buzet en Hollande.

Il est tout noir, ramé, déguisé, il est tout à fait digne d'entrer dans la confrérie comme les autres chevaliers et comme l'abbé Dupré, le chapelain. La bande du Port-Sainte-Marie fit une ovation au directeur du Laito, Jean-Robert Boudré, en jouant un vivifiant « Ça c'est Paris ! ».

Un peu plus tard, au moment où la fête battait son plein, M. Boudré permit de venir vendanger l'an prochain à Gueyze avec ses plus belles grès.

Dans la capitale, il est un de ceux qui contribue au renom du Buzet avec « Agénoir », restaurateur réputé de la rue Blanche.

Sur les 28 intronisés une seule femme : Mme Lacroix, épouse du meilleur agent de la cave dont le



Dubroca et Totot : dignes d'entrer dans la confrérie.

rôle essentiel méritait d'être récompensé.

Dans les rangs aussi Dubroca et Totot, félicités pour la vigueur de leurs assauts. Après les joueurs, les anciens internationaux : Sergio Merica laisse une grosse trace de Buzet à qui il passe.

Ce n'était là que le deuxième acte d'une journée, le troisième honorait Bacchus dans la salle des

celliers où le repas était servi. Poule au pot comme au temps du bon roi Henri : c'était Hippocrate, bandes en quelques mots on se souvient vous retracer l'ambiance qui préside ce système Ban des vendanges, une chose est sûre : c'est un grand moment, mieux que les festes nuptiales. Années de Mouton.

M.-P. Z.

Les intronisés

LES COMMANDEURS

- Le commissaire de la République ;
- Le président Verdès ;
- Le directeur de l'office du vin, M. Cervoni ;
- Le président Castaing ;
- MM. Wibreznick et Grootmeijer.

LE CHAPELAIN

- M. l'abbé Dupré, curé du secteur paroissial Damazan-Buzet.

LES CHEVALIERS

- M. André Burgeas ;
- Le colonel Xuerab ;
- M. Jean-Robert Boudré (Club 79- Groupe Lido) ;
- Le baron de Handinger et M. Georges de Sevin ;
- MM. Van Der Elck et Van den Dungen ;
- M. de Laage de Meux ;
- M. Pierre Alan (directeur développement des chaînes Bofner-Novelli) ;
- M. Hervé Tull (journaliste) ;
- M. Michel Morel (P-D G Agence Bozaine) ;
- MM. Daniel Dubroca et Jean-Louis Totot ;
- M. Serge Merica ;
- MM. André Gales et Michel Chers ;
- Mme Claudine Lacroix ;
- M. Jean-Michel Audineau ;
- M. Robert Mazzocchi ;
- M. Jean Chapet (et Agénoir) ;
- M. Nicolas Gailly ;
- M. Jean-Michel Renaud.



Les intronisés.



M. Leroy élevé dans l'ordre.

MAISONS D'ÉCOLE

COMMUNE de *Barnat*

ÉCOLE de *Garçons et école de filles.*

PLANS & COUPE

de l'École existante appartenant à *la commune.*

Échelle de *1/100*



Dressé par l'Agent-Voyer cantonal, soussigné,

Enry

Vu :

A *Nérac* le *2 Décembre* 1878

l'Ingénieur Voyer d'arrondissement,

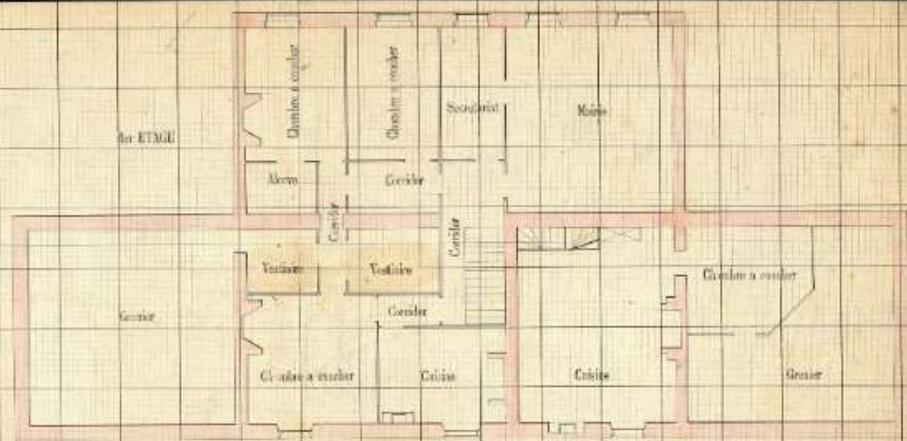
L. Rivet

Vu :

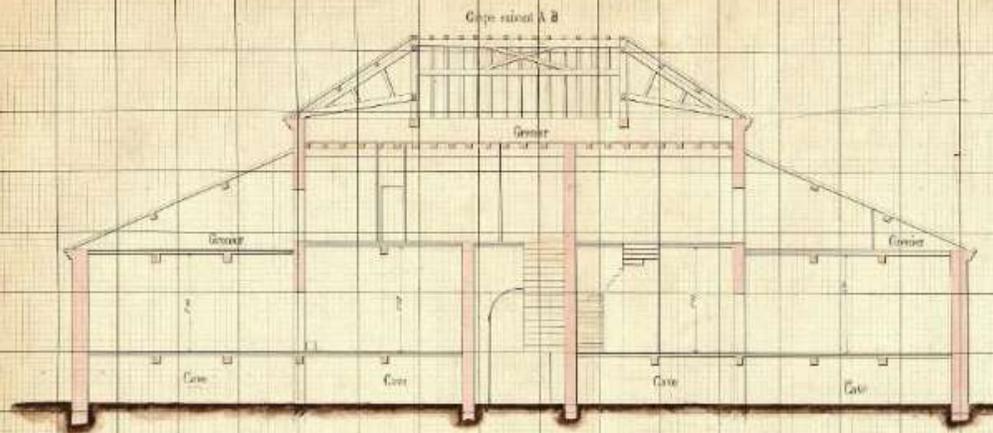
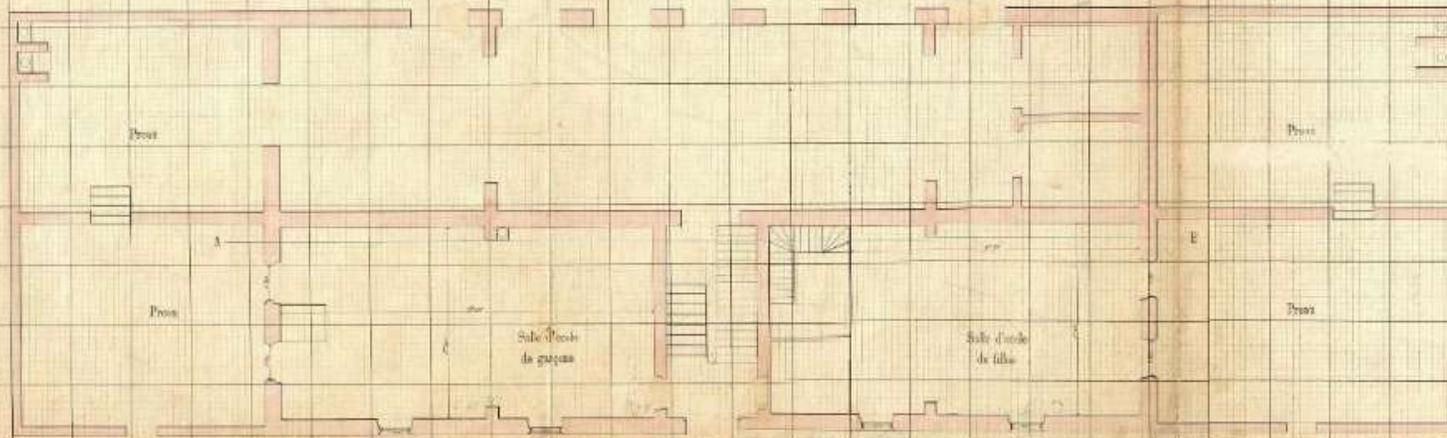
A *Agay* le *11 Décembre* 1878

l'Ingénieur Voyer en Chef,

Prunier



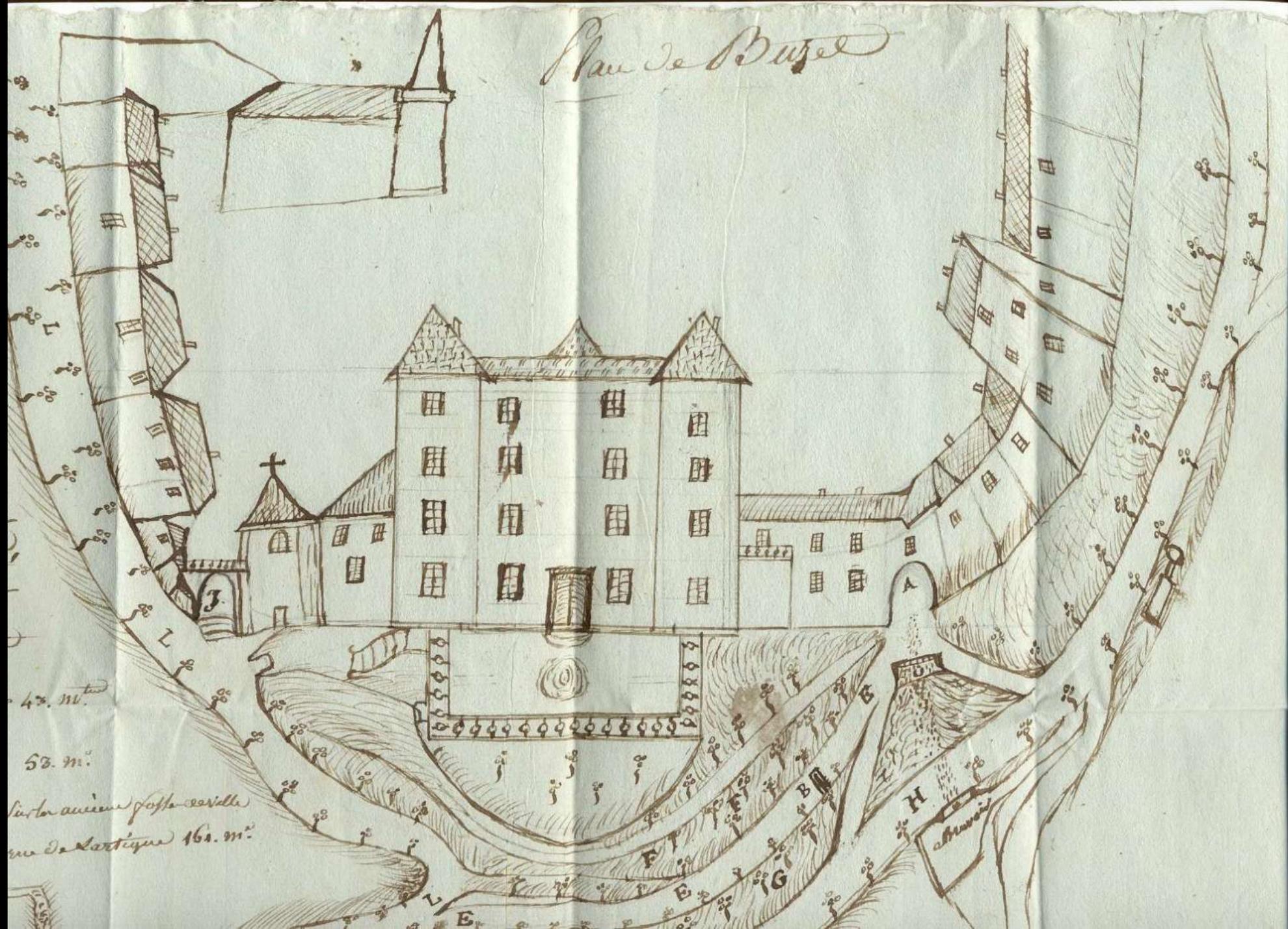
1er ETAGE



Remarques sur

Cette maison est une
maison de campagne
et par conséquent elle est
construite en terre et plâtre
et par conséquent elle est
construite en terre et plâtre
et par conséquent elle est
construite en terre et plâtre
et par conséquent elle est
construite en terre et plâtre
et par conséquent elle est
construite en terre et plâtre

Plan de Buzel



47. m.

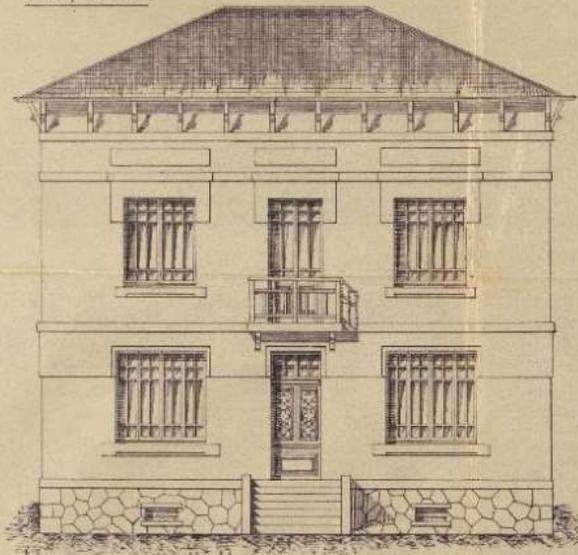
53. m.

Sur la rive gauche fosse caville
rue de Cartier 164. m.

F
E
G
B
A

H
Arrière

2 PAVILLONS DIRECTEUR ET DIRECTRICE
FAÇADE

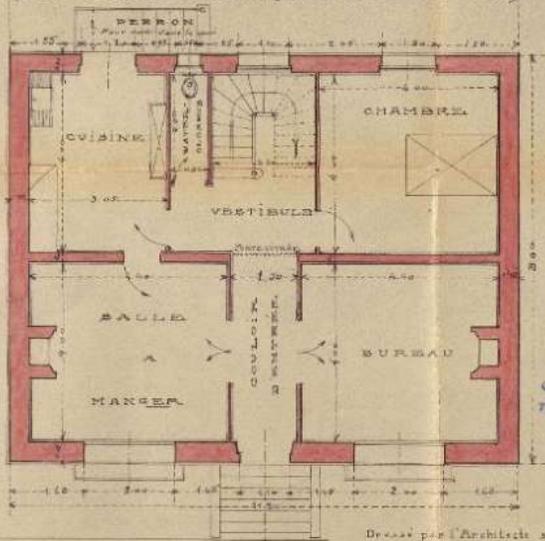


DEPARTEMENT DE LOIR-ET-GARÇONNE
COMMUNE DE BUZET

4 LOGEMENTS D'ADJOINTS ET
D'ADJOINTES
FAÇADE



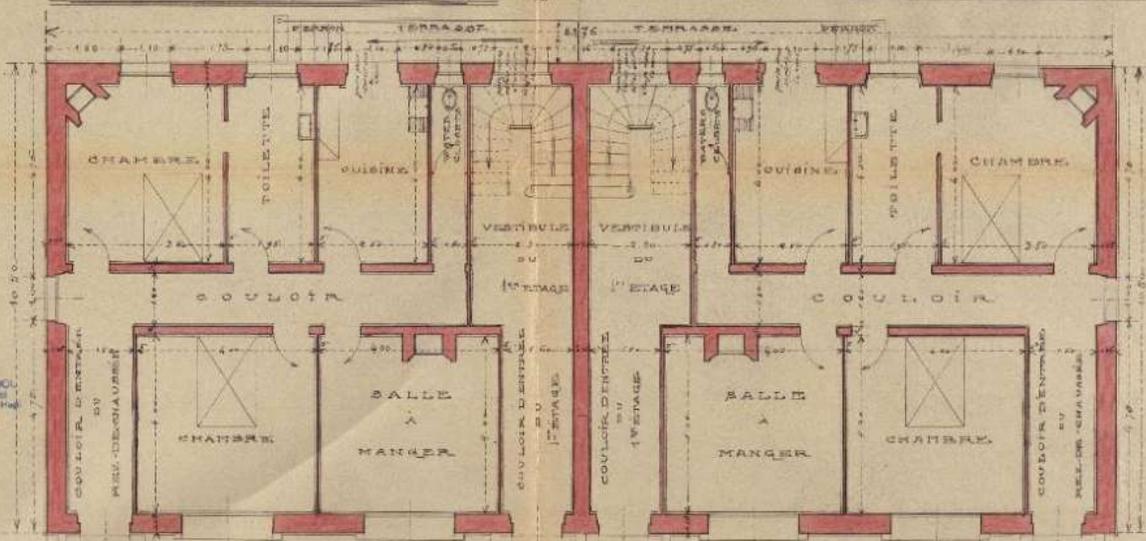
REZ-DE-CHAUSSEE *Projet de construction d'un Groupe scolaire* REZ-DE-CHAUSSEE



EGHELLE DE 0,02 PAR MÈTRE

Dessiné par l'Architecte associé
AGN LE 22 SEPTEMBRE 1936

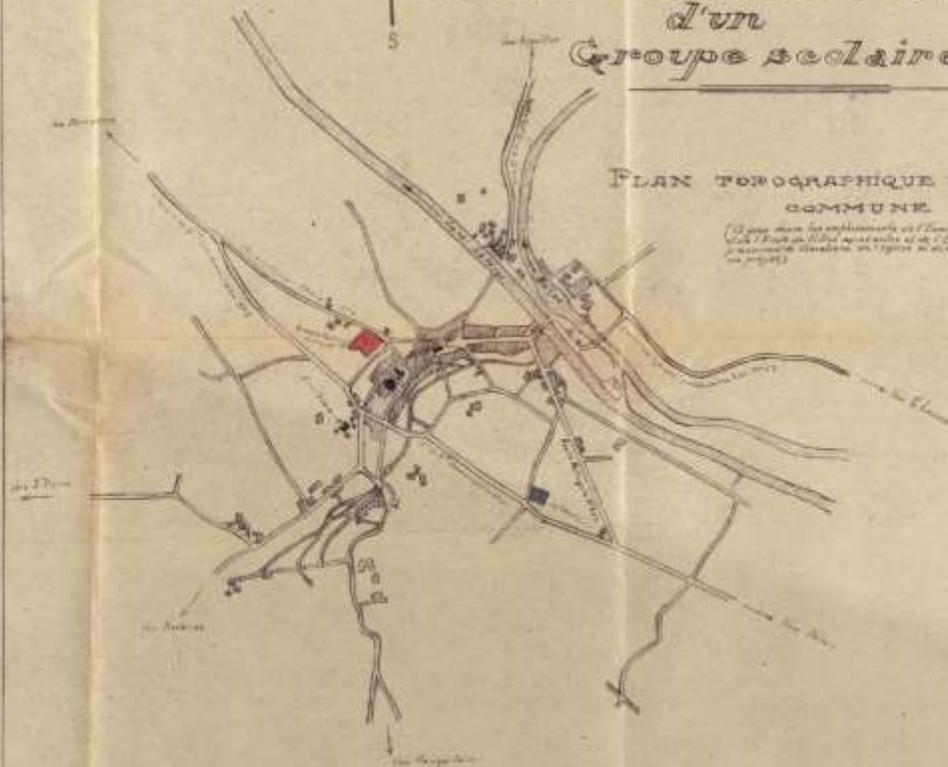
Georges PLAC
Architecte
71, Cours Victor Hugo
AGN



*Projet de construction
d'un
Groupe scolaire*

PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA
COMMUNE

(Ce plan dans les emplacements et l'alignement de l'école, les
lotissements et les alignements de l'école, les
alignements de l'école, en l'absence de l'école, en l'absence
de l'école)



Vu
L'Architecte
Monsieur L. L. L.

MAISON
L. L. L.

BUZET-SUR-BAÏSE
(Lot-et-Garonne)

à l'échelle de 1/10000

Légende

- Mairie
- Ecole primaire
- Ecole maternelle
- Église
- Cure
- Poste
- Terrain à bâtir
- Terrain à cultiver
- Terrain à planter
- Terrain à parcourir
- Terrain à parcourir
- Terrain à parcourir

République Française
Au nom du Peuple Français



13 Janvier 1892

Le Tribunal de première instance de Nérac au Département de Lot-et-Garonne

a rendu le jugement suivant en son audience publique tenue

le vingt janvier mil huit cent quatre vingt deux par Messieurs

Terres président chevalier de la Légion d'honneur Cazemau

Montlus juge et Delpech substitut du procureur de

la République

Contre Monsieur Robert Djaloux ingénieur

civil demeurant ex domicilié à Agen demandeur

Comparant par Monsieur Creillard avoué

de Nérac

Jugement
Séance
Document

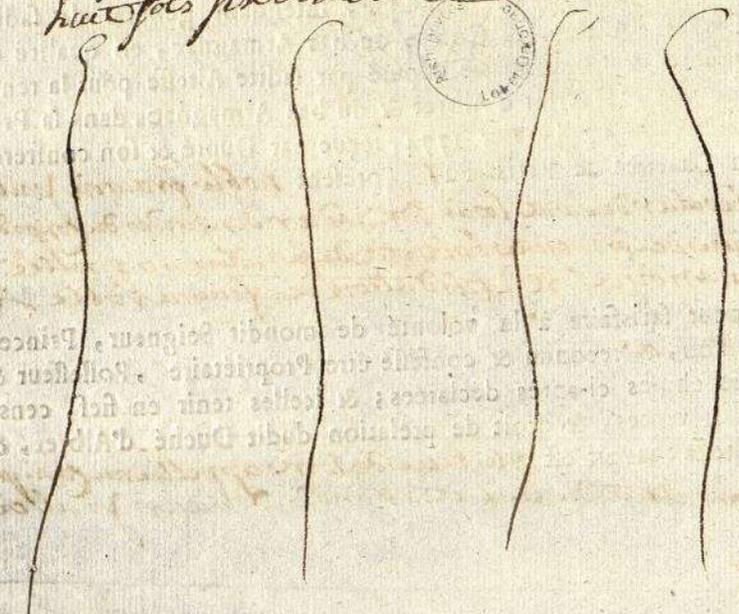




1777
82

Pardevant le Notaire Royal de la Jurisdiction de Feuguerolles
souffigné, nommé & établi par Acte de Procuration du *Cinquieme mars*
Dernier reçu par Me. Coréges, Notaire à Nerac, contrôlé au Bureau
de ladite Ville; à l'effet de recevoir les déclarations & reconnoissances
qui doivent être faites en faveur de très-Illustre & très-excellent Prince
Godefroi-Charles-Henri de Latour d'Auvergne, Duc, Souverain de
Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albret & de Chateau-Thierry,
Comte d'Auvergne, d'Evreux & du bas Armagnac, Baron de Latour,
Oliergues & Montgâcon, Pair & grand Chambellan de France en Sur-
vivance, Gouverneur du haut & bas Pays & Province d'Auvergne, par
les Tenanciers & Emphitéotes de sadite Altesse, en qualité de Duc
d'Albret, dans la Jurisdiction de *Feuguerolles*
ladite Procuration consentie en faveur du Notaire souffigné par M. M.
Mathieu Duriil, Seigneur de la Tuque, Intendant général de sadite
Altesse au Duché d'Albret, & Comte du bas Armagnac, en qualité de
Directeur général & Commissaire député par sadite Altesse pour la reno-
vation de son Papier Terrier d'Albret & du bas Armagnac, dans sa Pro-
curation générale du 27 Janvier 1774, reçue par Dupré & son confrere,
Notaires au Châtelet de Paris. Fut présent noble *françois Jmbert*
Auger chevalier de saint Louis Brigadier des gardes du Corps du Roy
Plénipotentiaire de sa majesté habitant de sa maison appelée de
Daye paroisse de Jurisdiction de Feuguerolles
le quel pour satisfaire à la volonté de mondit Seigneur, Prince,
Duc de Bouillon, a reconnu & confessé être Propriétaire, Possesseur &
détenteur des choses ci-après déclarées; & icelles tenir en fief, cens,
rentes, lods & ventes, & droit de prelation dudit Duché d'Albret, &
de sadite Altesse: Savoir est *une piece de terre appelée au Camp du*
long confrontant du levant coté du S. Vieux Jmbert

Du midy pres de m^r du foule couchant et septentrion ad un
chemin public contenant trente cartellades et demy
plus une maison ou ledit sieur du juberit fut son habitation
granges et autres de charges aynal sol jardin terre
Labourables vignes pres gaulles avec un pigeonier et une
metairie pres de ledite maison etable et autres de charges
Le tout d un tenant et joignant humble appelle a
Bayze Confrontant du devant a terre de m^r
Du foure de burgis du midy aux vignes et tenr de m^r
Caron de bronquilleon Couchant au fleuve de bayze
septentrion terre du sieur du foure et un chemin
public contenant cent dix huit cartellades
montant en tout les biens a la contenance de cent
quarante huit cartellades et demy sujet a la rente
dun sol par cartellade qui devient a sept deniers
huit sols six deniers et



payables lesdites rentes annuelles & perpétuelles à chaque jour & Fête de Noël de chaque année à la recette générale ou particulière de mondit Seigneur le Prince, Duc de Bouillon, ou entre les mains de ses Fermiers ou Receveurs; déclarant le dit reconnoissant qu'il ne possede en la présente Jurisdiction, autres biens qui relevent dudit Duché d'Albret, & que, s'il en a recélé aucune chose, il en consent la réunion au Domaine de sadite Altesse, & de payer l'amende en laquelle il sera condamné sans préjudice à sadite Altesse d'exercer tous autres droits & devoirs Seigneuriaux qui peuvent être dûs du passé, & des rentes & devoirs non acquités, dont les sùdits biens sont chargés; au payement de quoi le dit reconnoissant se soumet & oblige par ces présentes, nonobstant tous usages contraires, auxquels il a expressément renoncé, promettant, &c. renonçant, &c. obligéant, &c. Fait & passé dans le

Lieu & parroisse de Guquerolle, le vendredy 10. Lan mille sept cent soixante dix sept le six vingt sixième octobre avant midy en presence de pierre Durvaux & pierre Benquet & autres. Et de present lui mesd. s'ajmbent la signie a l'original ce que nous ont fait de d. le nois pour au le soir de ce faire requin par moy qui certifie l'original cont. de port Marie par Calazie qui a veu sept sol.

pour expédition
de tout seigneur
cinq sols

M. Milin
Roya

1681
Reconnu pour fait
par M. de Bouillon
le Duc de Bouillon

2139

Contumacia de Luis de Burgos
1278

1278
Contumacia de Burgos
1278.

Ennoie see tuncat et sui mile duntat flouim
 vniuersi plemie pugni Inspectu Quod Alex Peur
 dus de uouibano melet dnt cast de calipano et me
 duntat p pidiuio castri debuzero dunt et ad dunt
 spub et omib' heridib' et suozozib' nris huzozoz
 omib' heridib' dei cast' debuzero et hanc et
 e dem castri In postera huzozoz p' nris et nris
 g' nris huzozoz p' nris huzozoz huzozoz
 p' nos ul' suozoz a nothos seu heridib' nris
 debuzero huzozoz et duntat e' dnt' cast' ul' p' nris
 seu heridib' nris p' nris huzozoz n' g' nris
 ul' huzozoz huzozoz. **Item** ep' nos ul' huzozoz
 huzozoz nris n' huzozoz n' huzozoz huzozoz
 n' cap' huzozoz huzozoz n' huzozoz huzozoz
 e' dnt' n' huzozoz huzozoz huzozoz huzozoz
 nris n' huzozoz huzozoz huzozoz huzozoz
 p' nris n' huzozoz huzozoz huzozoz huzozoz
 nris quo dunt' huzozoz huzozoz huzozoz
 huzozoz. **Item** huzozoz huzozoz huzozoz
 la nris nris huzozoz huzozoz huzozoz

aliq' herede' In dco loci debetur etiam honor' dco
loci sup' bnt q' tci sunt In dco loco t' p' moneat t' honore
dco loci ul' sup' possessionib' dco loci t' honore ex' dco.

Item qd' heredes dco loci t' In posteru' herede' possunt ne
vere dare alienare oia bona sua mobilia t' immobilia cui
voluerit. excepto qd' In mobilia no' possunt alienare acie
religiosis p' dco. n' de voluntate dnoz quoz In mobilia
vel In fine' venduntur. **I**tem si qd' heredes In dco loco
venit In testamento ul' alia no' possunt vendit' re
vendi sine' volente' h'os si apponit' alia' necet q' sibi
debet' suade' nos ul' vando' n' t' stiles t' dco loci bona
velia' dco loci t' venduntur' duob' p' bnt' h'os' dco loci
p' dco loci facit' p' vnu' dno' t' dco loci si vnu'
dco loci apponit' h'os q' dco loci facit' oia lo
c' dco loci In dco loci sibi vnu' dco loci t' dco loci
dco loci bona mobilia ul' immobilia t' dco loci In mobilia
q' dco loci ul' dco loci venduntur' ac' dco loci n' dco
dco loci dco loci t' dco loci In mobilia q' dco loci dno'
In dco loci vendit' q' dco loci dno' dco loci t' p'
dco loci facit' dco loci dco loci dco loci dco loci

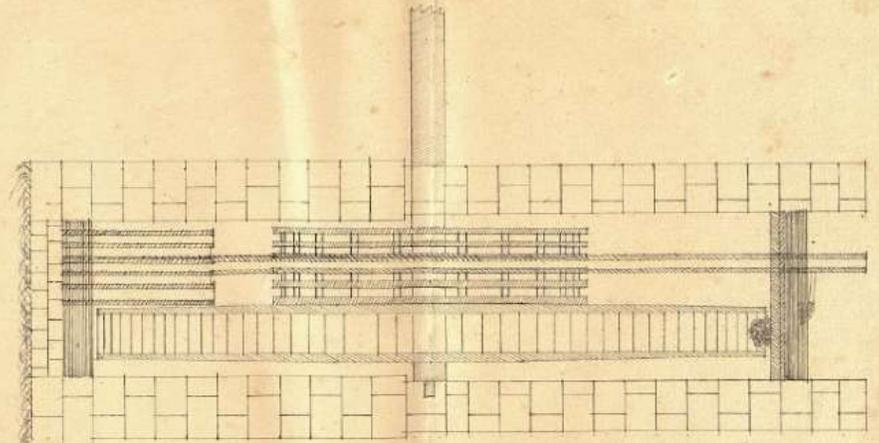
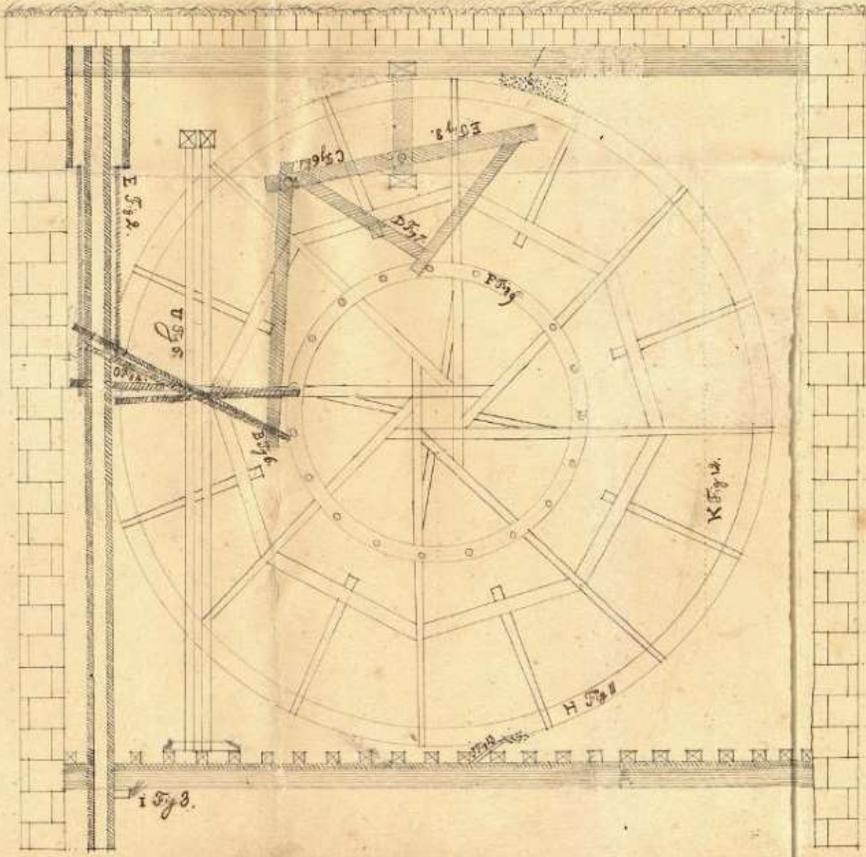
1836

A Monsieur
Lagarde, Charpentier

A Damazan
Arrond. de Nérac
Lot et Garonne

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

échelle de quatre millimètres pour mètres.



Devant être par M. Luyat, a l'effet de se donner un avis
 Avant de perfectionnement et l'adoption formelle au conseil de la Préfecture de
 Département de Lot & Garonne le 18 Août dernier

Fait le 10 Janvier 1837.

pour le Ministre Secrétaire d'Etat des Travaux publics, de l'Agriculture
 & du Commerce et par délégation

Le Secrétaire des requêtes Secrétaire Général

J. Noddy



G Fig. 10.

Damazan, le 18. Août 1836
 par Lagarde

Ministère
du Commerce
et du
Travaux publics.

Direction
de l'Administration industrielle
et commerciale.

Bureau
des Manufactures
et de
la Statistique industrielle.

N^o 7157.

Exécution



Brevets d'Invention,
de perfectionnement et d'importation,

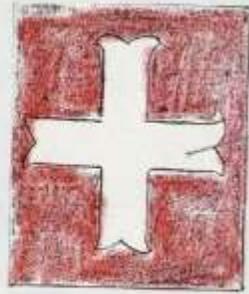
établis par les Lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

Certificat de demande d'un *second* Brevet de perfectionnement
à l'admission délivré à M. Lapeyrolle (Jean)
à Ponsançon, département de Lot & Garonne.

Vu la Requête de M. Lapeyrolle (Jean) *bourgeois de Ponsançon*,
demandeur à Ponsançon, *secondement* à Ponsançon, département de Lot & Garonne.

dans laquelle il expose que, désirant jouir des droits de propriété temporaire
accordés et garantis aux auteurs et importateurs des découvertes et perfectionnements
en tout genre d'industrie, il demande un *second* Brevet de perfectionnement
à l'admission au Brevet d'importation de Lot sans avoir eu besoin de l'art. 3 de la Loi du 25 mai 1791, pour
ses machines hydrauliques portatives et leurs accessoires.

* Le Gouvernement, en accordant un Brevet d'Invention sans examen préalable, n'étant garanti en aucune manière ni la priorité, ni le mérite,
ni le succès d'une invention. (Article 2 de l'arrêté du Gouvernement du 2 vendémiaire an 2. 27 septembre 1793.)



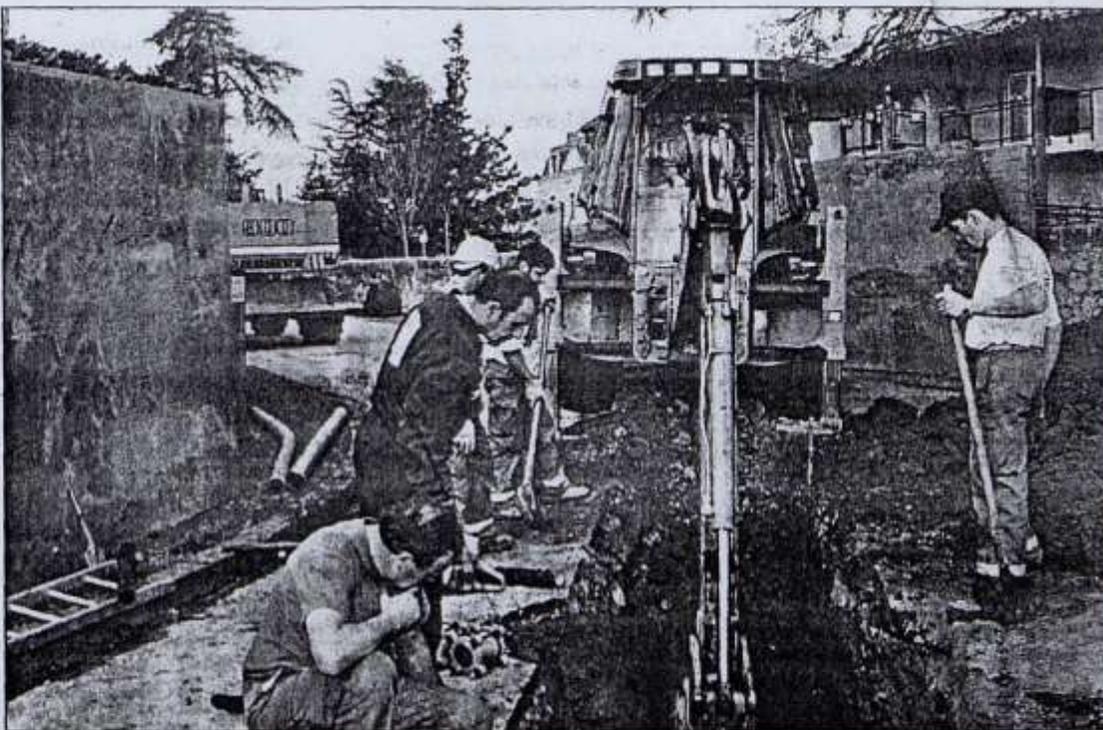
or

DAMAZAN

DAMAZAN*La bastide fait peau neuve**La Dépêche
29 Mars 2002*

Importants travaux d'assainissement

Depuis quelque temps, ouvriers, pelleteuses, camions et multiples engins de chantier se sont donnés rendez-vous dans de nombreuses rues de la bastide. Il y a eu d'abord d'importants travaux d'enfouissement de lignes électriques à haute tension qui d'ailleurs vont encore durer plusieurs mois. Puis viennent s'ajouter l'installation d'une des dernières tranches de l'assainissement nécessitant des tranchées de plus de quatre mètres de profondeur à cause de l'installation d'une pompe de reprise des eaux usées en provenance de la maison de retraite. La réalisation de ce dernier tronçon avait été retardé du fait que la municipalité ne pouvait prétendre à des subventions faute d'un nombre suffisant de branchements sur cette partie du boulevard du Général De Gaulle. C'est maintenant chose faite avec le raccord conséquent de la maison de retraite. Un chantier important donc, tant en hommes qu'en matériel pour un prix de revient de 57 930 euros en partie subventionné. Louis De Luca conseiller municipal, responsable



■ Personnel et engins pour plus de confort offert aux Damazanais. Photo DDM -

de la commission des travaux a eu la sagesse de coordonner ceux-ci, non seulement de façon à ce que les diverses entreprises concer-

nées ne se gênent pas, mais qu'une seule tranchée soit effectuée pour servir à ces deux utilisations, ce qui, reconnaissons-le

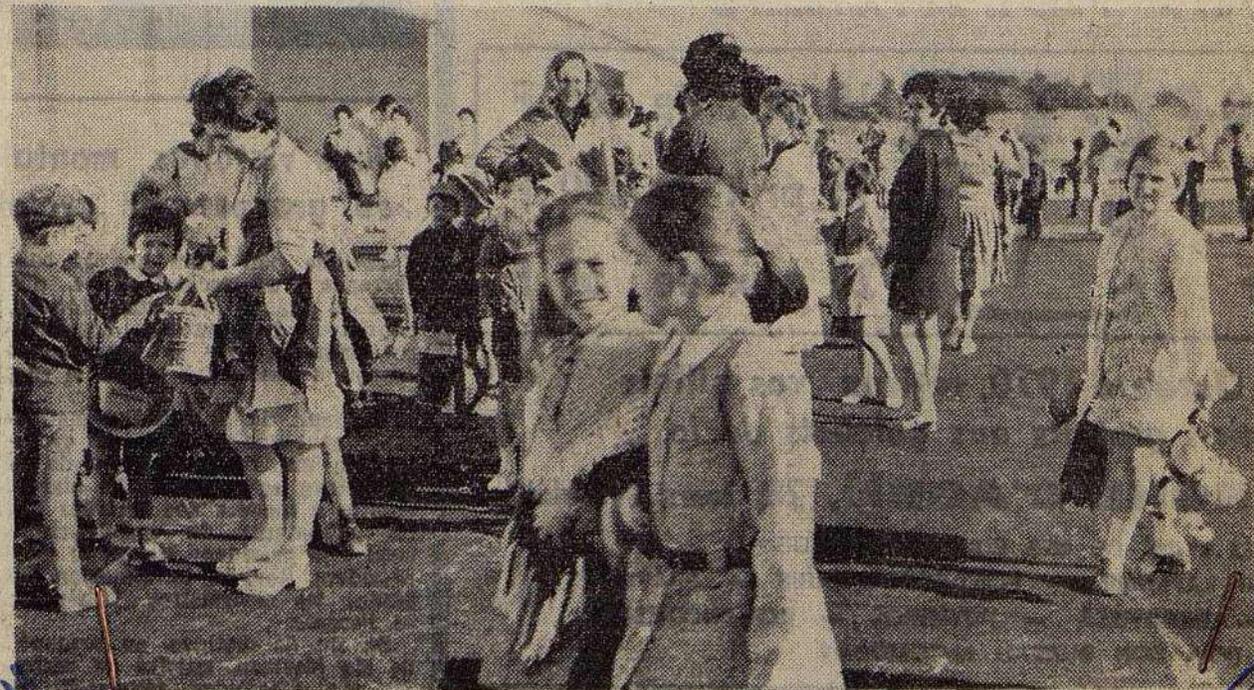
n'est pas toujours le cas. Après la réfection de la place de la mairie, la bastide n'en finit pas de faire peau neuve.

Le groupe scolaire du Moulineau a ouvert ses portes

1970 ! Année inoubliable pour les enfants de Damazan. 1970 restera gravé dans leur esprit leur vie entière. Ils auront toujours présent à la mémoire cette rentrée scolaire qui leur aura permis d'étreindre ses nouvelles cours bien aérées et d'utiliser pour la première fois des salles de classe faites à leur mesure et à leur goût. Les tout petits se souviendront longtemps de leur classe enfantine ou de leurs salles de garderie décorées avec goût par de sympathiques maitresses et pourvues de toutes sortes de jeux. Le réfectoire neuf d'un matériel as-

sorti est un sérieux garant d'appétit pour tout ce petit monde. C'est sans doute tout ce bien être et la joie d'étreindre cette école qui donnent à tous ces enfants, comme vous le voyez sur la photo ci-jointe, un air de gaieté, un sourire qui en dit long sur leur joie intérieure. Tous sont heureux d'être les premiers élèves de ce groupe scolaire du Moulineau dont l'ouverture était espérée par eux depuis plus d'un an ! Et pour cette ouverture, pour rendre leur visage plus radieux, un magnifique soleil, brillant avec éclat, était au rendez-vous. C'était

là certainement un signe de bonne augure pour tous ces jeunes damazanais



Le vélodrome de Damazan permettra à tous les champions de donner le meilleur d'eux-mêmes

La nocturne mise sur pied le vendredi 31 juillet, à Villeneuve-sur-Lot, a fait couler et fait couler beaucoup d'encre.

Il est certain que sur un circuit improvisé, personne ne trouve son compte... surtout pas les spectateurs qui n'ont que la ressource d'applaudir au passage, nous allons dire au vol, des coureurs peu enclins à prendre des risques. Car ces derniers savent que, jour après jour, de fructueux contrats les attendent et qu'une chute grave équivaldrait à la perte de plusieurs centaines de milliers de francs.

Sur un vélodrome, il n'en est pas de même. Les virages relevés, même s'ils n'ont rien des « falaises », facilitent les efforts des champions, bien obligés de s'employer s'ils veulent faire honneur à leur titre et éviter d'être battus par un anonyme régional.

C'est pourquoi nous sommes assurés d'assister dimanche, à Damazan, à un spectacle de qualité, d'autant plus captivant qu'en toutes circonstances les coureurs sont sur le point de mire des spectateurs.

S'il est parfois permis, sur un circuit de fortune, de faire simplement « acte de présence », sur un anneau sans fin la chose est impossible, car trop voyante.

Dimanche, à Damazan...

... Coppi et Bahamontès voudront s'attirer la sympathie des Italiens et Espagnols qui ne manqueront pas de venir les encourager.

Certes, sur piste, on est en droit d'attendre beaucoup plus de Fausto que de Frederico, mais « l'aigle de Tolède » tiendra en honneur de prouver qu'il était digne d'enlever le Tour de France, car si pour lui il n'y a pas de côtes, il sait aussi débiter des kilomètres à une cadence accélérée.

Louison Bobet, Roger Rivière, Raphaël Géminiani, Vermeulin, Stablinski n'entendront pas demeurer en reste avec leurs grands rivaux. Leur passé prestigieux leur fera l'obligation de se montrer sous le jour le plus brillant.

Et les Terruzzi, R. Darrigade, Georges Gay, Lampré, R. Verdun, Désoats, Prosdocimi, Bianco, etc.,

se feront un devoir de démontrer à tous qu'ils méritaient d'être invité à une réunion aussi remarquablement relevée.

Un programme des plus variés...

... a été minutieusement étudié et minuté pour que, pendant plus de trois heures d'horloge, les milliers de spectateurs qui se rendront à Damazan soient tenus en haleine.

Une grande américaine terminera cette manifestation et vaudrait à elle seule le déplacement, ce d'autant plus que speaker Robert Monlong aura mission de provoquer une salubre et bienfaisante autant que stimulante « averse » de primes.

Tous ceux qui, dans notre Sud-Ouest, se passionnent pour les choses de la « petite reine » se retrouveront groupés, massés, entassés, dimanche prochain, autour de l'anneau sans fin de la « terre des miracles ».

C'est tout le mal que nous souhaitons à Maurice Lamarque et à ceux qui, à ses côtés, veulent que le vélodrome de Belbèze soit digne d'un passé de légende.

DAMAZAN, le « village électrifié »

Une belle initiative de l'E. D. F.

Poursuivant son inlassable activité, l'E. D. F. avait organisé mardi 1er juin, à Damazan, une journée de démonstration de différents appareils ménagers et machines agricoles mises à la disposition de tous.

Parmi les personnalités présentes, nous notons la présence de MM. Béraud, sous-préfet de Nérac, Trémouille, député de Lot-et-Garonne, Lousteau, chef de centre; Laffont, ingénieur en chef, Jouanny, chef de subdivision; des maires et conseillers généraux : MM. Landoyer, Lacoste, Basquet, Dupouy

(maire de Buzet), Durand (maire de Puch), Seynabrigues (maire de Saint-Léger), Cazalis (maire de Saint-Léon), Malherbes (maire de Caubeyren), le Conseil municipal de Damazan, etc.

Sur la place, au pourtour égayamment fleuri en face du café des Promenades, tout le monde pouvait se familiariser avec ces merveilles de la mécanique appelées à être utilisées dans nos campagnes, cependant que, dans une vaste salle attenante au café, la ménagère aimant le confort et

cherchant un abriement à sa lourde tâche quotidienne, n'avait que l'embarras du choix, allant des appareils de cuisine électriques, dont la démonstration avait été faite la veille, sans oublier la machine à laver, le réfrigérateur et toute une gamme d'accessoires indispensables au confort du home.

Après la visite officielle de l'exposition, un vin d'honneur réunissait les personnalités et les organisateurs de cette magnifique journée.

Au cours de ce vin d'honneur plusieurs discours furent prononcés.

Prenant le premier la parole, M. Landoyer, maire de Damazan, salua les personnalités présentes et présenta les excuses des personnalités absentes, notamment celles de MM. les sénateurs Bordenave et Restat, retenus à Paris.

M. Lousteau, chef de centre de l'E. D. F., expliqua le but poursuivi par sa régie en créant des villages électrifiés.

M. Corne, en sa qualité de président de la Chambre d'agriculture, souligna les bénéfices que le monde rural pourrait tirer de l'électrification.

Enfin, après que M. Trémouille eut pris la parole, au nom des parlementaires, et présenté les excuses de son collègue, M. Caillaud, M. Béraud, sous-préfet de Nérac remercia l'E. D. F. et tous ceux qui avaient œuvré à cette belle réalisation.

A. B.



L'entrée de l'Exposition de l'E. D. F.



Les personnalités. On reconnaît MM. Béraud, sous-préfet de Nérac; Lousteau, chef de centre de l'E. D. F.; Trémouille, député, et Landoyer, maire de Damazan.

(Photos Busquet, à Agen.)

DEMANDES

L'école spéciale de garçons et l'école spéciale de filles sont-elles sous le même toit.....

Y-aurait-il lieu de les séparer.....

Dépense que nécessiterait cette séparation.....

Nombre de maisons d'école prises à loyer.....

Etat de ces maisons.....

RÉPONSES

non

"

"

spéciales aux garçons..... "

id. aux filles..... *1*

mixtes..... "

spéciales aux garçons..... "

id. aux filles..... *en bon état*

mixtes..... "

DEMANDES

Dépense présumée nécessaire pour l'achat ou la construction de ces maisons.....

Appartient-il à la commune ?.....

Est-il en bon état ?.....

Somme présumée nécessaire pour le mettre dans un état convenable et suffisant.....

Nouvelles écoles à créer et motifs justifiant ces créations.

Somme présumée nécessaire pour l'achat ou la construction des maisons destinées à à ces nouvelles écoles.....

Somme pour mobilier.....

Contingent que la commune serait disposée à voter.....

*L'Institutur et l'Institutrice ont été impardir
avec de l'annuaire leur habitation ou séparé*

Nota. — Dans les évaluations ci-dessus, ne doivent pas être compris les services étrangers à l'école (comme mairie, prétoire de justice de paix) qui y sont presque toujours annexés.

RÉPONSES

spéciales aux garçons..... "
id. aux filles..... "
mixtes.

école spéciale aux garçons..... *oui*
id. aux filles..... *oui*
mixte..... "

école spéciale aux garçons..... *oui*
id. aux filles..... *oui*
mixte..... "

école spéciale aux garçons..... "
id. aux filles..... "
mixte..... "

spéciales aux garçons..... "

id. aux filles..... "

mixtes..... "

spéciales aux garçons..... "
id. aux filles..... "
mixtes..... "

spéciales aux garçons..... "
id. aux filles..... "
mixtes..... "

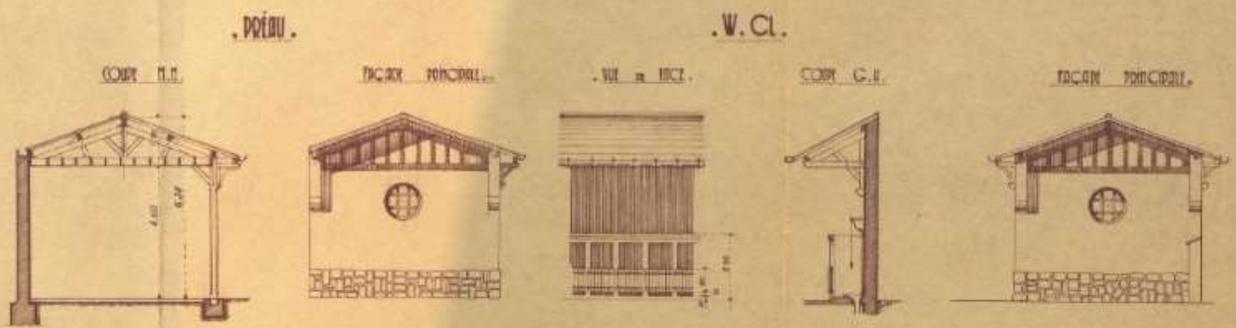
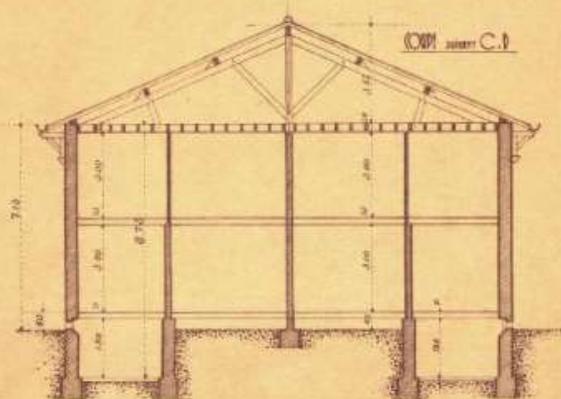


*Damazan le 23 Mars 1879
Le Maire
Loupuy*

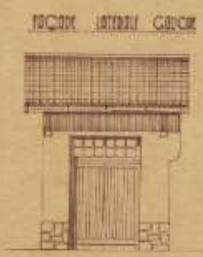
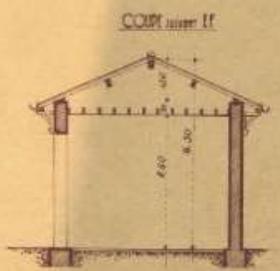
VILLE DE DAMAZAN.

PROJET D'UN GROUPE SCOLAIRE.

LOGEMENT DES MAÎTRES.



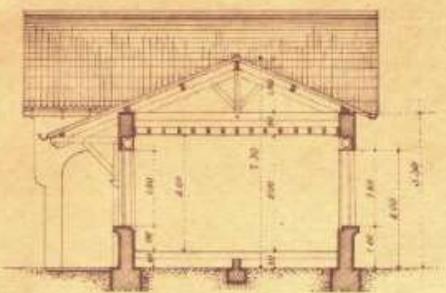
Coupe transversale O-P



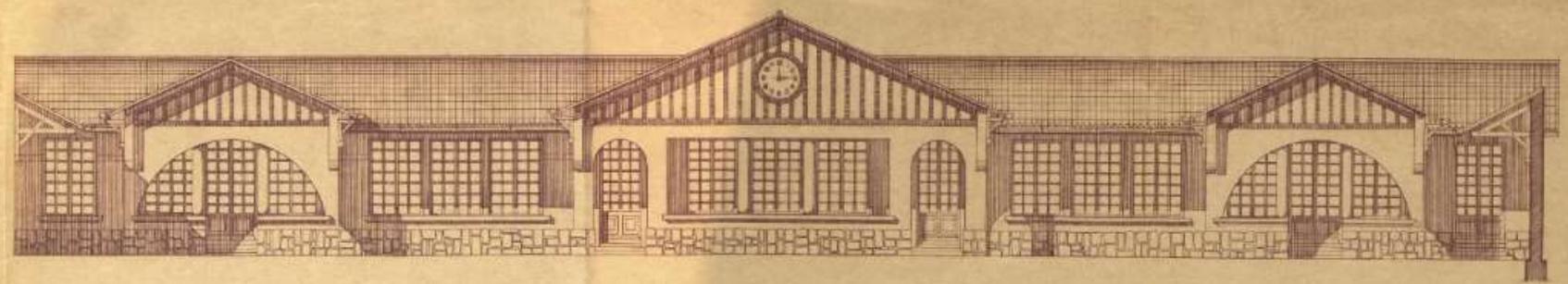
COUR BOURGEOIS

Reçu de dépôt
N° de 30 SEPT 1935
M. le Maire de la Ville de Damazan
a reçu de M. l'architecte
le plan, l'élévation et les coupes de ce projet
de construction d'un groupe scolaire
à Damazan
M. le Maire

Coupe en classe transversale A-B



Façade principale BÂTIMENT DES CLASSES.



Cl. 1/50
D.O. 1/100

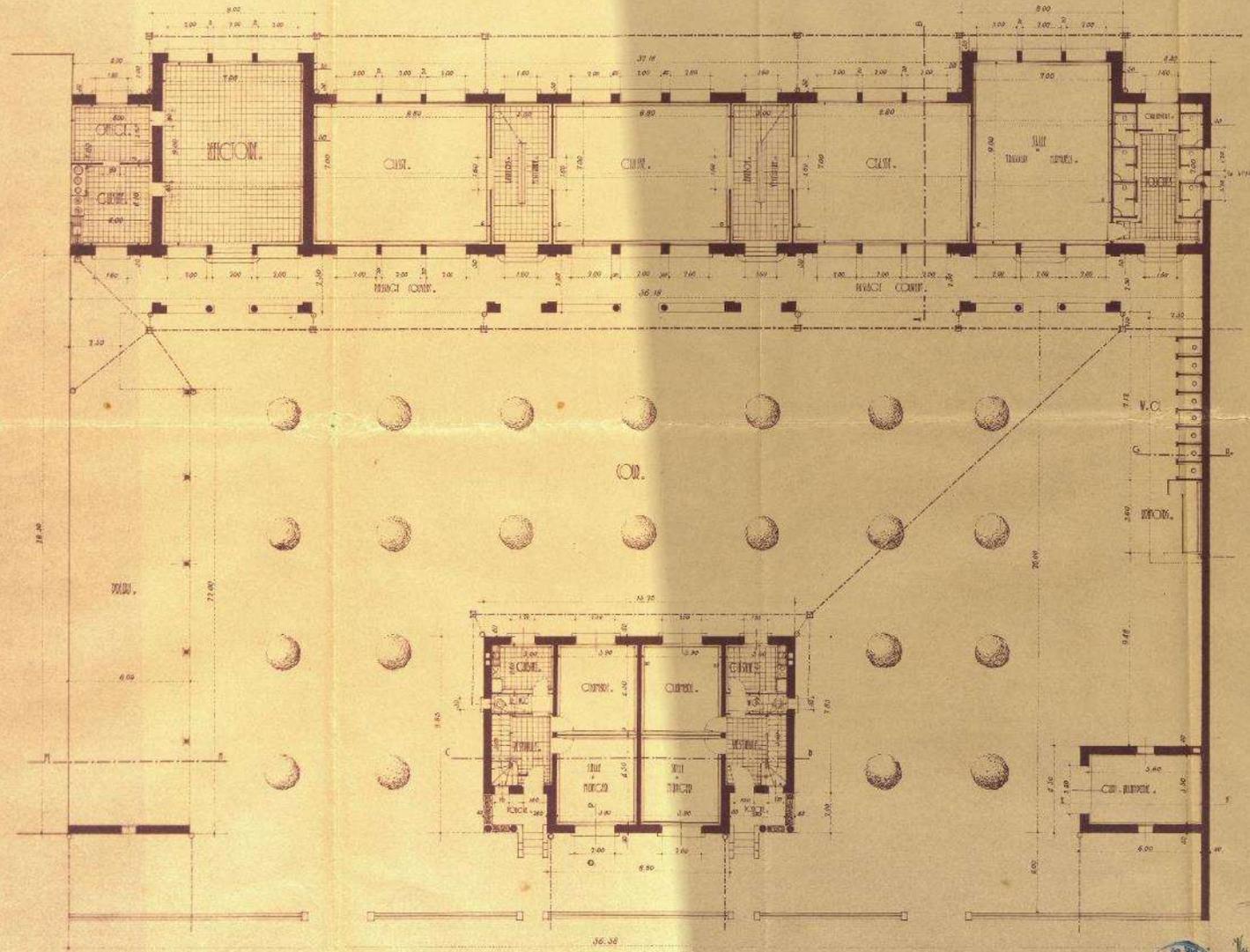
De la quin
H. S. L.



VILLE DE DAMAZAN. PROJET D'UN GROUPE SCOLAIRE.

Plan d'ensemble
N° 4.00 SEPT 1938
Projet de construction d'un
groupe scolaire à Damazan
par M. L. RAYET
Architecte

PLAN D'ENSEMBLE.



ICI.
0.01 M.

Don. en location
N° 101
11 21.1.38.



M. L. RAYET
Architecte

N^o 47

3 J 95



M É M O I R E *Damazan*

POUR Me. CHARLES LAUNET, Prêtre, licencié en Théologie, Curé de Damazan, Intimé.

CONTRE les Syndic & Religieux de l'Abbaye de Fonguilhem, Appellans d'une Sentence rendue par le Sénéchal de Condom le 5 Septembre 1771.

LES Religieux de l'Abbaye de Fonguilhem, Ordre de Citeaux, eurent l'adresse en 1695 de faire unir à la Cure de *Damazan*, dont l'Exposant est titulaire, l'Eglise de *Saint-Vincent*, dont ils étoient alors regardés comme les Curés primitifs.

Mais en se débarrassant du soin de faire administrer les secours spirituels dans la Paroisse de *Saint-Vincent*, ils ne jugerent pas à propos d'en abandonner les dixmes qui y étoient affectées... Il fut convenu qu'une modique somme de 150 liv. tiendroit lieu au Curé de *Damazan* de la prémice ou quatrième partie des fruits décimaux, & de tous autres droits qu'il pouvoit prétendre avant le décret d'union.

L'Exposant ne veut point renverser entièrement ce traité, quelque gréveux qu'il soit pour les Curés de *Damazan*; il ne veut point s'armer du flambeau de la critique, presque toujours funeste aux titres & à la

2
possession des Monasteres ; il s'est borné à réclamer les droits originaires & inaliénables dont le traité même fait mention, cette quatrième partie des fruits décimaux du territoire de Saint-Vincent, abonnée pour une somme de 150 liv. qui n'a plus de proportion aujourd'hui avec l'objet qu'elle doit représenter.

Cette démarche, que le Sénéchal a favorablement accueillie, lui attire des reproches d'avidité de la part de deux Religieux qui composent aujourd'hui l'Abbaye de Fonguilhem ; ils avoient cependant bien des raisons pour être plus mesurés dans leurs expressions. L'Exposant se contentera de leur répondre qu'ils jouissent de dix mille livres de rente, tandis que les revenus de Saint-Vincent & de Damazan, déduction faite de toutes les charges, ne produisent pas un revenu annuel de 500 livres.

F A I T.

Quoiqu'on ait voulu répandre des doutes sur l'existence & la formation particulière de la Paroisse de Saint-Vincent, rien n'est mieux attesté & prouvé que ce fait.

Les mesures de l'ancienne Eglise de Saint-Vincent subsistent en partie.

Les registres de baptême, mariage & sépulture depuis 1686 jusqu'en 1695, sont produits.

Les Religieux de l'Abbaye de Fonguilhem, toujours attentifs à ce qui pouvoit accroître leurs revenus, s'étoient volontairement chargés de faire desservir cette Paroisse, pour s'approprier les dixmes, & s'attribuer la qualité de Curés primitifs.

Il leur fut d'abord assez facile d'engager les Curés de Damazan à assumer sur eux presque gratuitement ce surcroit de charges. La plus grande partie du territoire de Saint-Vincent étoit en friche, & il n'y avoit

3
qu'un petit nombre de propriétaires ou cultivateurs qui eussent leur domicile dans cette Paroisse.

Lorsque les défrichemens eurent augmenté les revenus & la population, les Religieux tâcherent de persuader au Curé de Damazan, que le territoire de Saint-Vincent étoit une dépendance de sa Cure, quoiqu'il n'y eût rien à prendre.

Ce fut l'origine de l'erreur ou tomba le sieur Terren, Curé de Damazan, en 1511, lorsqu'il prétendit sur ce prétexte enlever à l'Abbaye les dixmes de Saint-Vincent.

L'illusion ne dura pas long-temps. Les successeurs du sieur Terren voyant, non-seulement deux Eglises subsistantes, mais deux territoires séparés par des limites connues, sur l'un desquels l'Abbaye palpoit toute la dixme, ne purent pas douter qu'il n'y eût deux Paroisses. Ils ne disputèrent plus aux Religieux de Fonguilhem les droits & la qualité de Curés primitifs de Saint-Vincent, quelque vicieuse qu'en pût être l'origine ; ils se contenterent d'exiger une certaine portion de fruits décimaux à titre de prémice, que l'usage régla au quart de tous les fruits.

On ne peut point douter que cet arrangement n'ait été fait, quoique le monument qui l'atteste soit renfermé dans les archives de l'Abbaye. Il n'est pas possible d'imaginer que les Curés de Damazan eussent volontairement, & pour toujours, contracté l'obligation d'étendre leurs fonctions pastorales sur le territoire de Saint-Vincent, sans aucune rétribution.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'Abbé & les Religieux de Fonguilhem adopterent ce système, & que leur injuste avarice devint plus insupportable & plus révoltante, par l'augmentation prodigieuse des revenus de Saint-Vincent, le Curé de Damazan prit le seul parti qui se présentoit ; ce fut d'abandonner la Paroisse de

Arrondissement de Nérac

ADJUDICATION

AU RABAIS EN UN SEUL LOT

Des Travaux

D'AGRANDISSEMENT DE DEUX LOGEMENTS à la Caserne de Gendarmerie de Damazan

Il sera procédé, le VINGT-QUATRE JUILLET 1925, à onze heures du matin, à la Sous-Préfecture de Nérac, par M. le Sous-Préfet ou son représentant, assisté de deux membres du Conseil Général ou d'Arrondissement, en présence de M. le Receveur des Finances ou de son représentant et de l'Architecte du Département, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux d'agrandissement de deux logements à la caserne de Gendarmerie de Damazan.

Table with 2 columns: Description of costs and Amount. Rows include: Le montant des Travaux s'élève à 9.350,96; La somme à valoir pour travaux imprévus Honoraires et voyages de l'Architecte 943,04; Total de la Dépense 10.300,00.

Le cautionnement est fixé à 500 francs.

Les Entrepreneurs qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des Devis et Cahier des Charges à la Sous-Préfecture de Nérac, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir, et chez M. G. PUJOL, Architecte Départemental, 47, Cours Victor Hugo, à Agen.

Nérac, le 30 Juin 1925.

Le Sous-Préfet, J. BERTHOIN.

RÈGLES ET CONDITIONS GÉNÉRALES OU SPÉCIALES DE L'ADJUDICATION

1. Les soumissionnaires doivent être Français ou étrangers établis en France... 2. Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir une cautionnement... 3. Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir un cautionnement... 4. Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir un cautionnement...

5. Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir un cautionnement... 6. Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir un cautionnement... 7. Les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir un cautionnement...

MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné, M. [Nom], déclare soumettre à l'adjudication... [Text of the submission form including name, address, and declaration of interest.]

14104



FEUGAROLLES EN ALBRET

PAR

Franc-Louis DEPOUTOT

DIRECTEUR D'ÉCOLE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

MESTRE EN GAI SABE

182 361

FEUGAROLLES

EN ALBRET

*A toi, Gabrielle, et à Sandrine,
en souvenir des heures aimables
passées à Feugarolles.*

F.-L. D.

Photos et documents :

<i>Archives municipales de Bordeaux</i>	: 4
<i>Christian</i>	: 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 43, 54, 55, 57, 62
<i>Depoutot</i>	: 27, 29, 37, 48, 52, 59
<i>Gravures et estampes anclennes de la Bibliothèque nationale</i>	: 61

AUX CONFINS DE L'ALBRET

A la croisée des chemins, aux confins de l'Albret, carrefour où deux routes venues des Pyrénées se joignent, s'attardent, se confondent pour n'en former qu'une, avant de se séparer à nouveau, tandis qu'une troisième s'échappant vers Boussères enjambe le fleuve au-delà de Thouars, la commune de Feugarolles s'étend sur 2 250 hectares, dans le canton de Lavardac, des coteaux d'Espiens à la plaine de la Garonne, de la discrète Baise au capricieux Auvignon.

A deux lieues des Landes, dans une région d'alluvions anciennes, de mollasses sableuses ou argileuses, où le calcaire réapparaît au pied des collines, Feugarolles évoque par son nom les fougères qui poussent en bordure de la forêt de pins. Selon l'étymologie proposée par Dauzat et Rostaing que nous retiendrons, ce nom dérive de Felgaria (felicaria) avec suffixe diminutif « ola », comme pour Feugueroles, dans l'Eure, Fougerolles, dans l'Indre, Fouquerolles, dans l'Oise, et, encore, plus près d'ici, Faugerolles, en aval, sur la rive gauche de la Garonne. Le « Dictionnaire des Noms » par Loredan-Larchey donne, de son côté, Falgas, Falguerolles, Falguières, « Champ de Fougères » (Oc) à la page 159.

Sur un emplacement prédestiné, son territoire fut au cours des âges, lieu de passage, « carrère » empruntée par les légions romaines, tour à tour trait d'union, terrain d'entente ou champ de bataille entre le monde

Le Bulletin « Les Amis des Côtes de Buzet » s'est donné pour mission de faire une étude historique de toutes les communes comprises dans le périmètre contrôlé des Vins des Côtes de Buzet.

Les précédents numéros ont publié l'histoire d'Ambrus, Anzex, Barbaste, Bruch, Buzet-sur-Baise, Damazan, Lavardac, Leyritz-Moncassin, Moncaut, Montagnac, Montesquieu, Montgaillard, Pompley, Razimet, Saint-Pierre-de-Buzet, Saint-Léon, Vianne, Villefranche-du-Queyran, Xaintrailles, Espiens, Caubeyres, Sainte-Colombe.



celtique et les peuples ibères, entre Condomois et Bazadais, Français et Anglais, Catholiques et Protestants, Agenais et Néracais. Aujourd'hui commune éminemment agricole, aux cultures riches et variées, Feugarolles conserve, avec le souvenir des siècles passés, plusieurs églises, de beaux châteaux et les restes d'un monastère, témoins de son histoire.

A LA CROISÉE DES CHEMINS

La Nationale 130, route principale depuis le Pont de Bordes à Lavardac, unique et élargie pour entrer dans le bourg, rencontre dans le village la départementale 12, et aux berges du canal, la départementale 119.



Extrait de la carte Michelin n° 79

Cette Nationale 130, de Port-Sainte-Marie à Auch, établie par l'Intendant d'Etigny vers la fin du XVIII^e siècle, déjà route royale sous Henri IV et Colbert, suit dans la majeure partie de son parcours le tracé de la Ténarèze, ancienne voie romaine qui passait à Sos, Réaup, Lavardac, et, par Feugarolles, atteignait la Garonne entre Port-Sainte-Marie et Aiguillon. G. Tholin écrit : « Le Moulin aux quatre tours commandait le Pont de la

Ténarèze, une des routes les plus fréquentées du Sud-Ouest ». Et l'abbé Grézolle, dans sa monographie de Port-Sainte-Marie, affirme : « La Ténarèze qui venait du sud (même d'Espagne) traversait la Garonne à gué entre Meneaux et Thouars, et se dirigeait sur le Port, avant de repartir par la rive gauche du Lot pour monter vers Le Puy en Auvergne ». Cette route, dont il est si souvent question dans les documents historiques et les actes notariés, notamment depuis la fin du Moyen Age, serait donc, en fait, l'ancien chemin ibérique qui, passant par l'oppidum de Sos, traversait la lande à peu près en ligne droite, et fut aménagé, pavé, après la conquête romaine. C'est pourquoi certains voient dans le mot « Ténarèze » la corruption de « Iter Caesaris » (Route de César), alors que d'autres pensent avec autant de raison peut-être qu'il faut le faire dériver de : « Tan arre », traduction littérale en langue celtique de Pyr enne (Pyrennées) : Feu Montagne : Montagne de feu.

La Ténarèze n'est donc en réalité que le chemin des Pyrénées dont la portion comprise entre le Pont de Bordes et la sortie de Feugarolles, sur la rive droite de la Baïse, a été convertie en route nationale. Comme il apparaît sur un plan de M. Alain Champ, illustrant une étude de Raoul Bouygard, la Ténarèze se prolongeait par le vieux chemin qui de Feugarolles rejoint directement la Garonne au gué de la Gardolle, coupant la propriété du Juge, derrière l'Hospice. Mais le gué de Thouars se révélant bien vite aussi facile et fréquenté que celui de la Gardolle, et le bourg de Thouars prenant de ce fait une grande importance au point d'être cité comme Castrum en 1271, on peut tenir pour certain que la départementale 12 fut, à l'origine, une déviation, un second bras, de la Ténarèze, pour atteindre, sur la rive droite du fleuve, Boussères où naquit en 1590 Théophile de Viau « poète latin et français » auteur de « Pyrame et Thisbé »

Quant à la route départementale n° 119 qui, venant d'Agen, se relie à la nationale 130 à l'entrée du village, tout près du canal latéral, elle accompagne à peu de distance, et recouvre même par moments, l'ancienne voie romaine appelée la Carrère, qui courait au pied des coteaux, à la lisière de la grande plaine. Plus connue sous le nom de Route des Landes, elle se sépare de la nationale 130 au Pont de Bordes, et de la Ténarèze (aujourd'hui D 109) à Barbaste, pour s'enfuir vers l'Armagnac, les forêts de pins et les Pyrénées lointaines.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Ainsi placée à l'intersection de voies de communication aussi anciennes qu'importantes, coupée par une ligne de chemin de fer au trafic certes ralenti mais toujours existant entre le Port-Sainte-Marie et Riscle, arrosée par l'Auvignon et les ruisseaux de la Gaule ou de Peyrouet, longée par la Garonne et la Baïse, traversée par le canal latéral avant de l'être, dans un proche avenir, par l'autoroute en projet, la commune de Feugarolles ne pouvait manquer de prendre une place prépondérante parmi ses voisi-



La municipalité affiche ses positions

Feugarolles a fait son « coming-out », explique le maire, Jean-François Garrabos en riant. Depuis le vote d'une motion contre le projet de LGV lors du dernier conseil communautaire, un panneau « Ici, le conseil municipal est contre la LGV » trône à l'entrée de la commune.

Une prise de position pas vraiment étonnante de la part de l'élu qui ne cache plus depuis quelque temps déjà son opposition au chantier, mais jusqu'à présent, « il y avait des conseillers municipaux neutres. Aucun n'était franchement favorable, mais je ne voulais pas les influencer et avec nos arguments, je crins qu'on a fini par les convaincre... » Et ainsi obtenir 15 voix pour cette motion. L'unanimité. « Comment pourrait-il en être autrement pour Feugarolles, une commune impactée économiquement et écologiquement ? »

Dans la lignée de l'enquête publique

Dans la foulée de la décision municipale, les agriculteurs, les chasseurs, et bien entendu l'association Très Grande Vigilance en Albret ont déposé leurs contributions à l'enquête publique close lundi, à la mairie feugarolaise. Satisfait de voir que de nombreuses communes comme Feugarolles, Montesquieu ou Aiguillon ont manifesté publiquement leur opposition — contrairement à d'autres collectivités comme le conseil général et la CCVA dont il espère encore une prise de position ferme —, Charles d'Huyvetter attend le rapport de la commission d'enquête, en janvier : « Il paraît qu'il



Les visiteurs sont accueillis par ce panneau, planté à l'entrée de la commune, sur le terrain du maire. / Photo DOM, M.D.

y a eu pas loin de 4 000 participants pour l'enquête sur les Grands Projets Ferroviaires du Sud-Ouest », avance le président de TGV en Albret. « Quand on voit les résultats, il serait logique qu'on abandonne purement et simplement le projet. » Son maire estime, lui, que sur la seule commune de Feugarolles, 95 % des participants se sont prononcés contre « et je sais que les résultats sont comparables dans les autres communes impactées. « Inutile », « coûteux », « dégradant », « obsolète » Jean-François Garrabos ne tarit pas de reproches au sujet de ce projet dont il attend encore qu'on lui présente une clef de financement. Pour l'instant, il a surtout l'impression que cette LGV, qui lui paraît bien discutable, sera financée par des générations de Lot-et-Garonnais, qui vivent déjà dans un des départements les plus pauvres de France. « On ne va quand même pas financer cette mascarade alors qu'on sait très bien que les gens qui seront à l'intérieur des trains sont des gens des métropoles. Cela n'apportera que croissance et pros-

périté aux entreprises qui vont la construire et qui ne seront certainement pas lot-et-garonnaises ».

Prise de conscience

Tout comme l'a fait remarqué la Cour des comptes dans son rapport du 23 octobre, il est bien conscient que ce genre d'aménagements contestés aboutissent souvent du fait d'élus persuadés d'être sur la bonne voie, mais il ne désespère pas : « Il me semble percevoir un changement de ton au niveau de l'État. Manuel Valls a récemment déclaré que 4 grands projets c'était trop et qu'il valait mieux privilégier l'entretien des voies existantes. » La preuve que le gouvernement ne fait pas la sourde oreille lorsque les citoyens se prononcent contre ces grands projets d'aménagements qui provoquent de vives réactions dans l'Hexagone : « Il commence à y avoir une prise de conscience sur le mode de prise de décision des projets », commente Charles d'Huyvetter. « Une minorité de gens prend les décisions, c'est scandaleux. C'est cela qu'il faut combattre. »

Michael Ducousso

FEUGAROLLES

L'administration autorise la pollution !

Une bombe possible associée à des farines folles sont entreposées, avec la bénédiction préfectorale, près du village. Le maire porte plainte.

A Feugarolles, il y a une pétition qui circule depuis Noël, et elle a déjà recueilli près d'une centaine de signatures, ce qui est imposant pour une petite commune. Il est vrai que le cas est tout à fait pendable.

Imaginez l'affaire suivante. Il y a trois mois environ, nous a raconté un *adjoint-voisin* (l'expression va s'éclairer par la suite), coup de téléphone de Terres du Sud, la grande coopérative départementale, à la mairie de Feugarolles. Le maire présent répond. Terres du Sud lui demande alors s'il ne voit pas d'inconvénient à ce que Terres du Sud stocke, dans le bâtiment qui lui appartient à Feugarolles, des aliments du bétail rendus suspects par l'histoire de la vache folle. Le maire répond oui si Terres du Sud promet que cela n'entraînera aucune nuisance pour l'environnement et le voisinage.

L'interlocuteur de Terres du Sud se récrie et promet. Après tout, se dit-on à la mairie de Feugarolles, ils font ce qu'ils veulent dans leur établissement et pourquoi des sacs d'aliments du bétail dûment stabilisés sont inoffensifs.

Quelques jours plus tard, un peu avant Noël, des voisins de Terres du Sud appellent le maire : *« On ne sait pas ce qu'ils y mettent là dedans, mais ça pue drôlement ! Il faut que tu fasses quelque chose ! »*

Le maire, M. Massias, se rend sur place et découvre le *pot aux roses* : au lieu d'aliment du bétail, ce sont des déchets animaux, des protéines moulues mais non stabilisées qui jonchent le sol, en vrac !

Heureusement encore qu'il fait froid ! Le maire prend ses renseignements et va de découverte en découverte.

Terres du Sud, forte de son accord téléphonique, s'était empressée, sous la pression amicale du préfet, désireux de ne pas provoquer de malaise supplémentaire dans l'emploi agenais, de céder son autorisation de stockage à la FERSO.

Celle-ci, en effet, était affrontée à un réel problème depuis le déclenchement de la crise de la vache folle : que faire de ses farines provenant du bétail mort récolté dans tout le Sud-Ouest. Elles sont interdites à la vente !

Si elles les avaient laissées là au Passage, c'était la révolution. Les Agenais ont trop souffert de la FERSO dans le temps pour supporter davantage ses odeurs.

Et puis, n'oublions pas que FERSO s'appelle désormais FERSO-BIO, que son logo est vert et un peu plus, parfumé ! Pour l'image, c'était catastrophique.

Seulement voilà. Bio ou pas, les déchets animaux qui pourrissent, ça sent affreusement mauvais.

Le maire de Feugarolles, furieux de s'être fait roulé dans la farine, écrit au préfet pour se plaindre.

La réponse tardant, il se rend à la gendarmerie pour déposer une plainte. Pensez, le capitaine de Nérac apprenant cela, alerte tout de suite le sous-préfet en disant : *« Hum, ça sent mauvais, Monsieur le sous-préfet. »*

Celui-ci n'écoulant que son devoir de bon serviteur de l'Etat, appelle le maire de Feugarolles et lui demande de ne pas porter plainte : *« Nous allons essayer de trouver une solution mais n'alertez pas le procureur, ça va tout compliquer ! »*

Le maire ne peut que lui répondre : *« Trop tard ! »*

Pendant ce temps, les dépôts avariés se poursuivaient. Les camions de la FERSO étaient repérés devant le bâtiment à 6 heures du matin. C'était devenu l'heure du crime à Feugarolles.

Le maire, justement courroucé, prend deux mesures immédiates : un arrêté de fermeture du bâtiment pour raisons de sécurité (une bonbonne d'ammoniac de 45 m³ est en place et elle n'a pas été contrôlée depuis 22 ans !) et un arrêté interdisant la circulation sur le chemin d'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

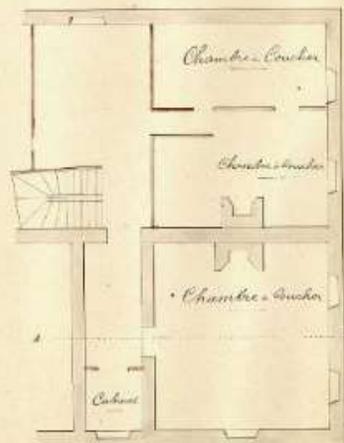
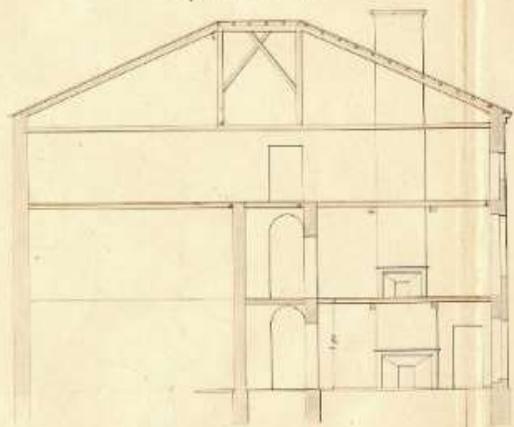
S'agissant d'un arrêté municipal, il part immédiatement à la sous-préfecture pour le contrôle de légalité. Le sous-préfet de Nérac réagit immédiatement et donne toute la mesure de ses capacités d'administrateur territorial, d'homme de terrain. Il envoie un fax à Feugarolles disant en gros : *« Ne prenez pas un tel arrêté sinon la FERSO ne pourra pas enlever ses déchets ! »*

Cette position est apparue tellement burlesque à la mairie de Feugarolles qu'elle a expédié une seconde lettre au préfet demandant, en urgence, une réunion de concertation à la mairie de Feugarolles.

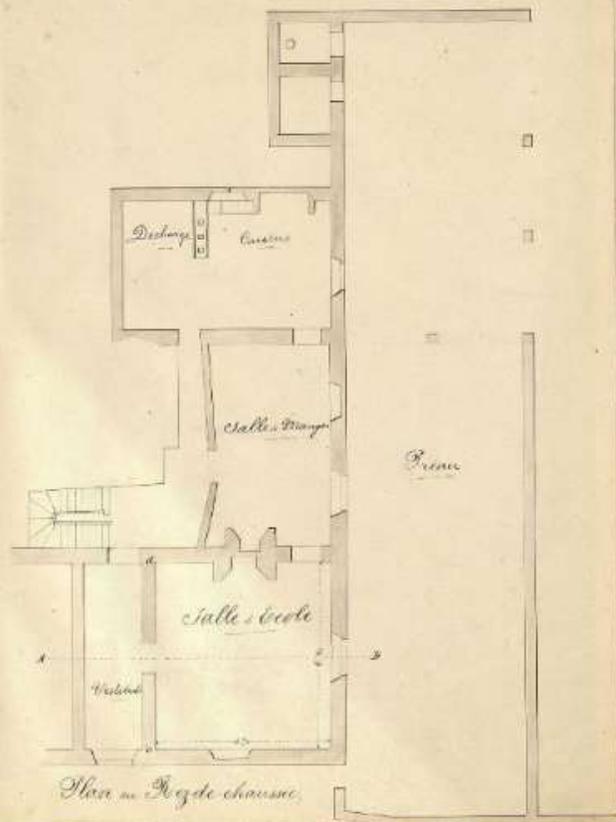
Cette lettre communiquée aux voisins de Terres du Sud conclut ainsi : *« Nous ne pouvons croire que vous ayez autorisé à proximité du village une bombe d'ammoniac associée à des farines folles ! »* Le passage de la commission de sécurité s'impose. La concertation avec les élus devient urgentissime car la plainte suit son cours.

Et, à la mairie de Feugarolles, on ne veut plus d'un faux-semblant : *« Le préfet a envoyé quelqu'un de la DDASS qui est venu et... qui n'a rien senti ! »*

Coupe suivant AB



Plan au Premier étage



Plan au Rez de chaussée

Meneaux

École Laïque.

Maison d'école en bon état, appartements de l'Institution suffisants. La salle d'école n'est pas assez éclairée ni assez aérée, cette salle pourrait être agrandie en supprimant le mur C. D.

Surface de la Salle d'école 57,77 m²

Nombre d'élèves 38

Nombre de marches 1

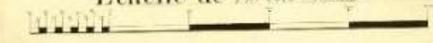
Volume d'air de la Salle d'école 34,77 m³

Mètres cubes par personne $\frac{34,77}{38} = 0,91$

Commune du Port S. Marie



Echelle de 1 : 2000 Mètres



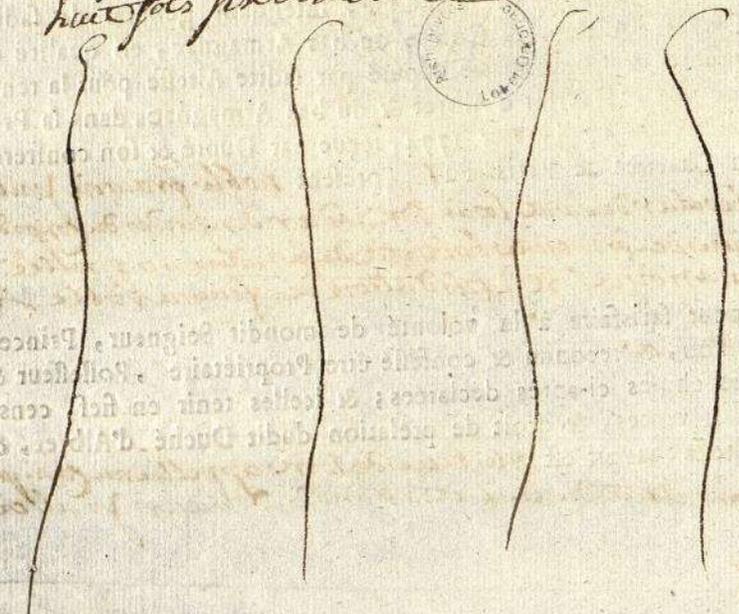
R -A7-
Commune de Garavis
Cadastré
Garavis.
Le plan fait & fait
par M. de ...
à ...



1777
82

Pardevant le Notaire Royal de la Jurisdiction de Feuguerolles
souffigné, nommé & établi par Acte de Procuration du *Cinquiesme mars*
Dernier reçu par Me. Coréges, Notaire à Nerac, contrôlé au Bureau
de ladite Ville; à l'effet de recevoir les déclarations & reconnoissances
qui doivent être faites en faveur de très-Illustre & très-excellent Prince
Godefroi-Charles-Henri de Latour d'Auvergne, Duc, Souverain de
Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albret & de Chateau-Thierry,
Comte d'Auvergne, d'Evreux & du bas Armagnac, Baron de Latour,
Oliergues & Montgâcon, Pair & grand Chambellan de France en Sur-
vivance, Gouverneur du haut & bas Pays & Province d'Auvergne, par
les Tenanciers & Emphitéotes de sadite Altesse, en qualité de Duc
d'Albret, dans la Jurisdiction de *Feuguerolles*
ladite Procuration consentie en faveur du Notaire souffigné par M. M.
Mathieu Duriil, Seigneur de la Tuque, Intendant général de sadite
Altesse au Duché d'Albret, & Comte du bas Armagnac, en qualité de
Directeur général & Commissaire député par sadite Altesse pour la reno-
vation de son Papier Terrier d'Albret & du bas Armagnac, dans sa Pro-
curation générale du 27 Janvier 1774, reçue par Dupré & son confrere,
Notaires au Châtelet de Paris. Fut présent noble *françois Jmbert*
Auger chevalier de saint Louis Brigadier des gardes du Corps du Roy
Plénipotentiaire de sa majesté habitant de sa maison appelée de
Daye paroisse de Jurisdiction de Feuguerolles
le quel pour satisfaire à la volonté de mondit Seigneur, Prince,
Duc de Bouillon, a reconnu & confessé être Propriétaire, Possesseur &
détenteur des choses ci-après déclarées; & icelles tenir en fief, cens,
rentes, lods & ventes, & droit de prelation dudit Duché d'Albret, &
de sadite Altesse: Savoir est *une piece de terre appelée au Camp de*
long confrontant du levant coté du S. Vers Jmbert

Du midy pres de m^r du foule couchant et septentrion ad un
chemin public contenant trente cartellades et demy
plus une maison ou ledit sieur du foule fut son habitation
granges et autres de charges aynal sol jardin terre
Labourables vignes pres gaulles avec un pigeonnier et une
metairie pres de ledite maison etable et autres de charges
Le tout d un tenant et joignant humble appelle a
Bayze Confrontant du devant a terre de m^r
Du foule de burgis du midy aux vignes et tems de m^r
Caron de tranquilleon couchant au fleuve de bayze
septentrion terre du sieur du foule et d un chemin
public contenant cent dix huit cartellades
montant en tout les biens a la contenance de cent
quarante huit cartellades et demy sujet a la rente
d un sol par cartellade qui devient a sept deniers
huit sols six deniers et



payables lesdites rentes annuelles & perpétuelles à chaque jour & Fête de Noël de chaque année à la recette générale ou particulière de mondit Seigneur le Prince, Duc de Bouillon, ou entre les mains de ses Fermiers ou Receveurs; déclarant le dit reconnoissant qu'il ne possede en la présente Jurisdiction, autres biens qui relevent dudit Duché d'Albret, & que, s'il en a recélé aucune chose, il en consent la réunion au Domaine de sadite Altesse, & de payer l'amende en laquelle il sera condamné sans préjudice à sadite Altesse d'exercer tous autres droits & devoirs Seigneuriaux qui peuvent être dûs du passé, & des rentes & devoirs non acquités, dont les sùdits biens sont chargés; au payement de quoi le dit reconnoissant se soumet & oblige par ces présentes, nonobstant tous usages contraires, auxquels il a expressément renoncé, promettant, &c. renonçant, &c. obligéant, &c. Fait & passé dans le

Lieu & parroisse de Guquerolle, le vendredy 10. Lan mille sept cent soixante dix sept le 24. de vingt sixième octobre avant midy en presence de pierre Durvaux & pierre Benquet typographes. Et de present hiu de d. p. j. m. b. t. a. signé a l'original de ce faire qui n'est fait de d. le nois pour au le soir de ce faire lequel par moy qui certifie l'original cont. de port Marie par Calazie qui a veu sept sol.

pour expédition de l'original
de tout seigneur
cinq sols

M. M. L. N. S.
Nois
Rojal

16. 8. 1777
Reconnu pour fait
par M. de Bouillon
le Duc de Bouillon

RECTIFICATION DES CÔTES
DE
LAGATÈRE ET TRENQUELÉON

(Route royale n° 150, d'Auch à Port-Sainte-Marie),

ENTRE LE

PONT-DE-BORDES ET FEUGAROLLES,

(Arrondissement de Nérac.)



**AVANT-PROJET
SOU MIS AUX ENQUÊTES.**

Arrêté du 2 Janvier 1846.

Nous, PREFET du département de Lot-et-Garonne, Officier de la Légion-d'Honneur ;

Vu les pièces de l'avant-projet présenté par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour la RECTIFICATION DES CÔTES DE LAGATÈRE et de TRENQUELÉON, (route royale n° 150, entre le Pont de Bordes et Feugarolles.)

Vu l'article 5 de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ensemble le titre 2 de l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834 ;

Vu la dépêche de M. le Ministre des travaux publics du 24 Décembre 1845, qui fixe à vingt jours la durée de l'ouverture du registre de l'enquête à laquelle doit être soumis l'avant-projet précité ;

Considérant que la ligne des travaux projetés n'exécède pas les limites d'un même arrondissement ;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Les pièces de l'avant-projet dressé pour la RECTIFICATION DES CÔTES DE LAGATÈRE et de TRENQUELÉON, sur la route royale n° 150, d'Auch à Port-Sainte-Marie, entre le Pont de Bordes et Feugarolles, demeureront déposées, pendant vingt jours, dans les bureaux de la Sous-Prefecture de Nérac, où toutes personnes pourront en prendre connaissance tous les jours, sauf les jours fériés, depuis midi jusqu'à deux heures.

Art. 2. Un registre destiné à recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée demeurera ouvert, pendant le délai ci-dessus fixé, à la Sous-Prefecture.

Art. 3. A l'expiration de ce même délai, une commission, composée de cinq membres, se réunira à la Sous-Prefecture. Elle examinera les déclarations consignées au registre de l'enquête ; entendra les ingénieurs ; appellera les personnes qu'elle jugera utile de consulter, et donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les questions qui auraient été proposées par l'administration.

Ces diverses opérations, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un délai de dix jours.

Le procès-verbal et toutes les autres pièces nous seront transmis, sans délai, par le président de la commission, pour être adressés, avec notre avis, à l'autorité supérieure, dans les quinze jours suivants.

Art. 4. Sont désignés pour faire partie de la commission, MM.

Péginauril, juge de P., m. du c. d'arr., président ;
Dubédat, maire de Vianne ;
Saintrailles, notaire, maire de Barbaste ;
Dudoyant, maire de Pompiey ;
Gimat, maire de Feugarolles.

Art. 5. Le présent arrêté sera imprimé en placard, pour être publié et affiché dans les communes intéressées. Il en sera adressé un exemplaire à chacun des membres de la commission.

Fait à Agen, en l'Hôtel de la Prefecture, le jour, mois et an que dessus.

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
A. BRUN.

*Regentia et de Deliberatione Doha
Commissio Imperialis anni 1792*

16. 11. 1791 in 20. 7. 1792
1791 & 92

25. 1879 Leon. 350
1. Jan. 1879 4. Jan.
3. Jan. 1879



1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Le deuxieme du mois de Decembre mille sept cent quatre
 Vingt unze Le conseil General de la Commune s'est assemble dans
 La Mais on d'ici pour en faire la Mais on Commune
 avec fin de Deliberer sur le projet de la somme de cent
 Vingt trois livres deux sols neuf Deniers accordee par
 le Departement pour atteler de charite pour la dite Commune
 Le conseil apres avoir oui le Procureur de la Commune a
 unanimement delibere que la somme de onze livres seize
 sols servira a employer pour l'inspection du Sieur Dubois
 Commissaire Nomme pour cet objet Pour Reparer la fosse du
 Garçon situee dans la presente Municipalite auquel il
 seroit fait de la dite somme de onze livres seize sols
 Par le Sieur Ducasse Collecteur de la dite Municipalite
 de cinquante livres que la somme de cinquante cinq livres
 treize sols six Deniers servira employee pour l'inspection
 du Sieur Horiet Commissaire Nomme pour cet objet Pour
 Reparer la fosse de Dubat allant de la Garçon au lieu de
 Dubat au quel il a été fait de la dite somme de
 cinquante cinq livres treize sols six Deniers, qu'une
 pareille somme de cinquante cinq livres treize sols
 six Deniers servira employee pour l'inspection du Sieur Chodura
 jeune Commissaire Nomme pour cet objet Pour Reparer
 Combler et Reparer le trou qui est dans l'intérieur du village
 du Sarasin, et un autre dans le terrain du Village de
 Menours, auquel il a été fait de la dite somme de
 cinquante cinq livres treize sols trois Deniers, lesquels
 ont tous servis de faire proceder le plus tot possible et lorsque
 la saison sera la plus convenable avec d'elles Reparations
 et de son engage a en rendre compte au conseil General
 de la Commune au plus tot que les dites travaux seront terminés
 Laquelle Deliberation a été signee par tous les Membres Presens
 qui ont de J. Lambert Maire Mouton officier municipal

MOTEAU Ducasse Officier municipal
 Chaudieres officier municipal horiet Dubois Ducasse
 Chantelocube Durval Durval Carthe notable
 perpez procureur de la Commune

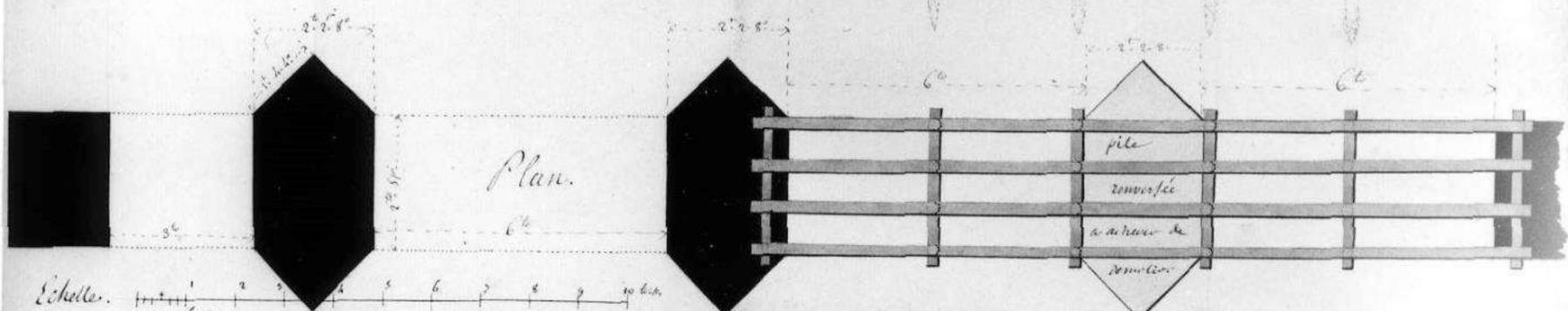
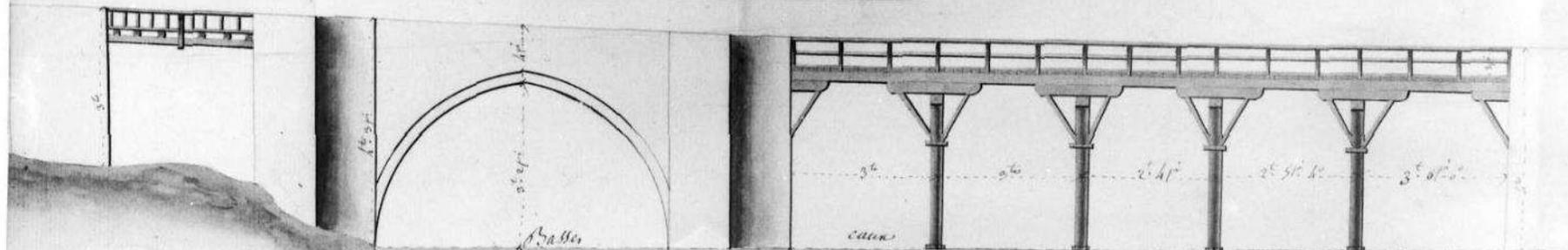
généralité de Bordeaux
délegation de Nérac

9^{bre} 1771.
Projet de réparations en bois pour

Ponts et Chaussées
Département de M. Lorgny

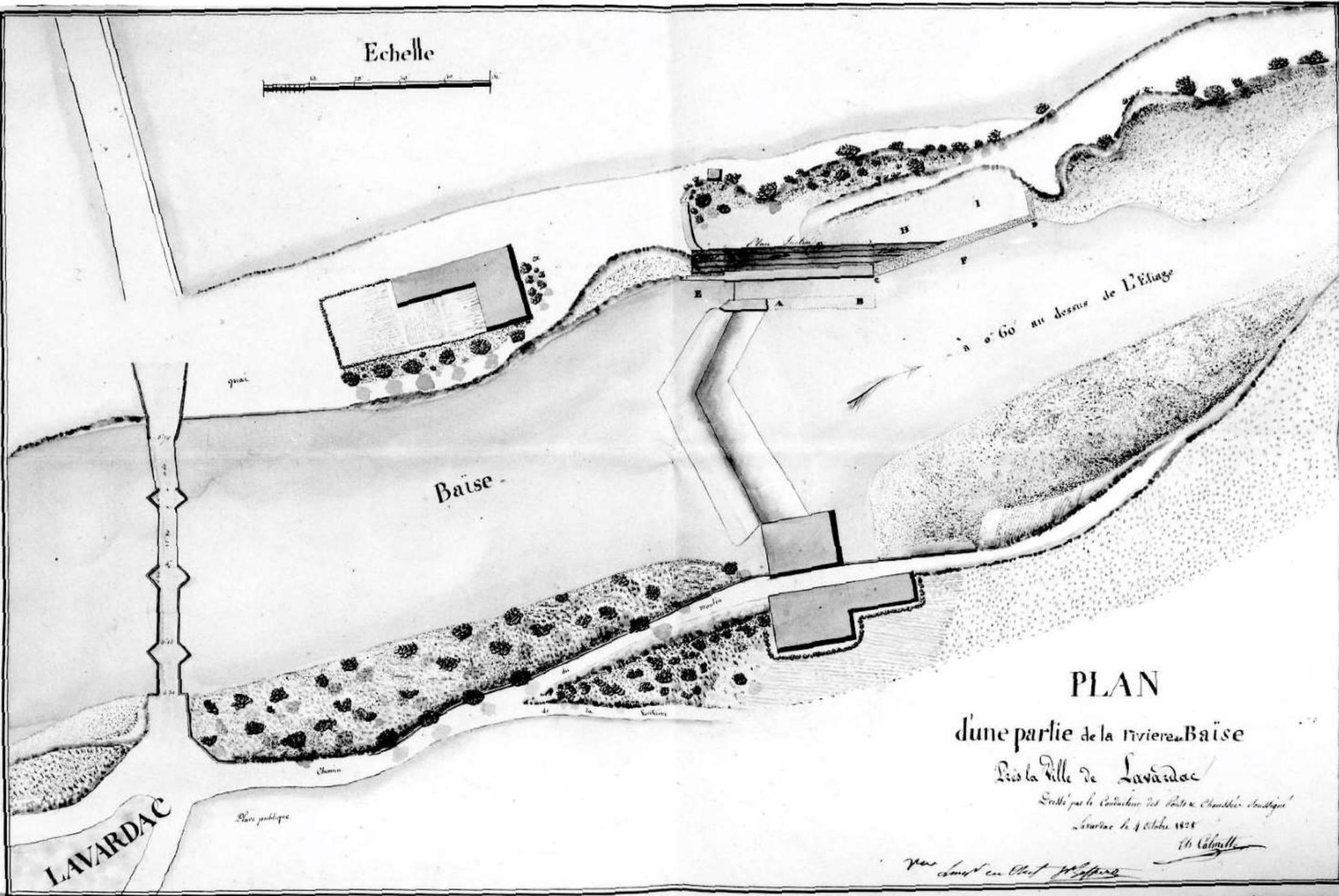
Elevation du côté d'aval.

Le Pont de Lavardac.



Echelle. 10 toises

Echelle



Baise

à 0° 60' au dessus de L'Étiage

LAVARDAC

PLAN

d'une partie de la rivière Baïse

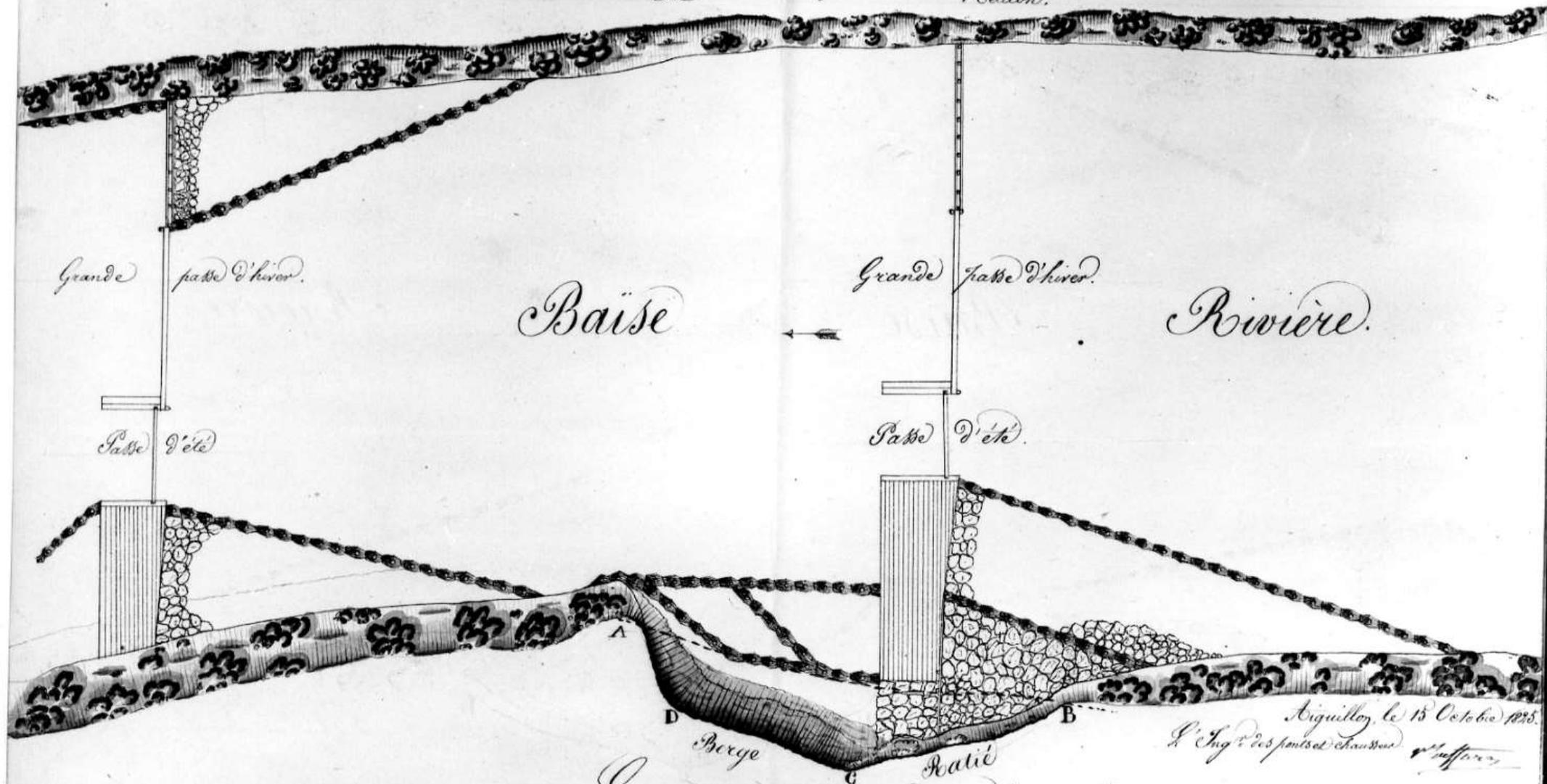
Près la Ville de Lavardac

Exécuté par le Conducteur des Ponts & Chaussées *André*
Lavardac le 4 Octobre 1828

H. Calmette

voir aussi en plan N° 1000

Plan du Barrage de Montplaisir
de
Leulou.

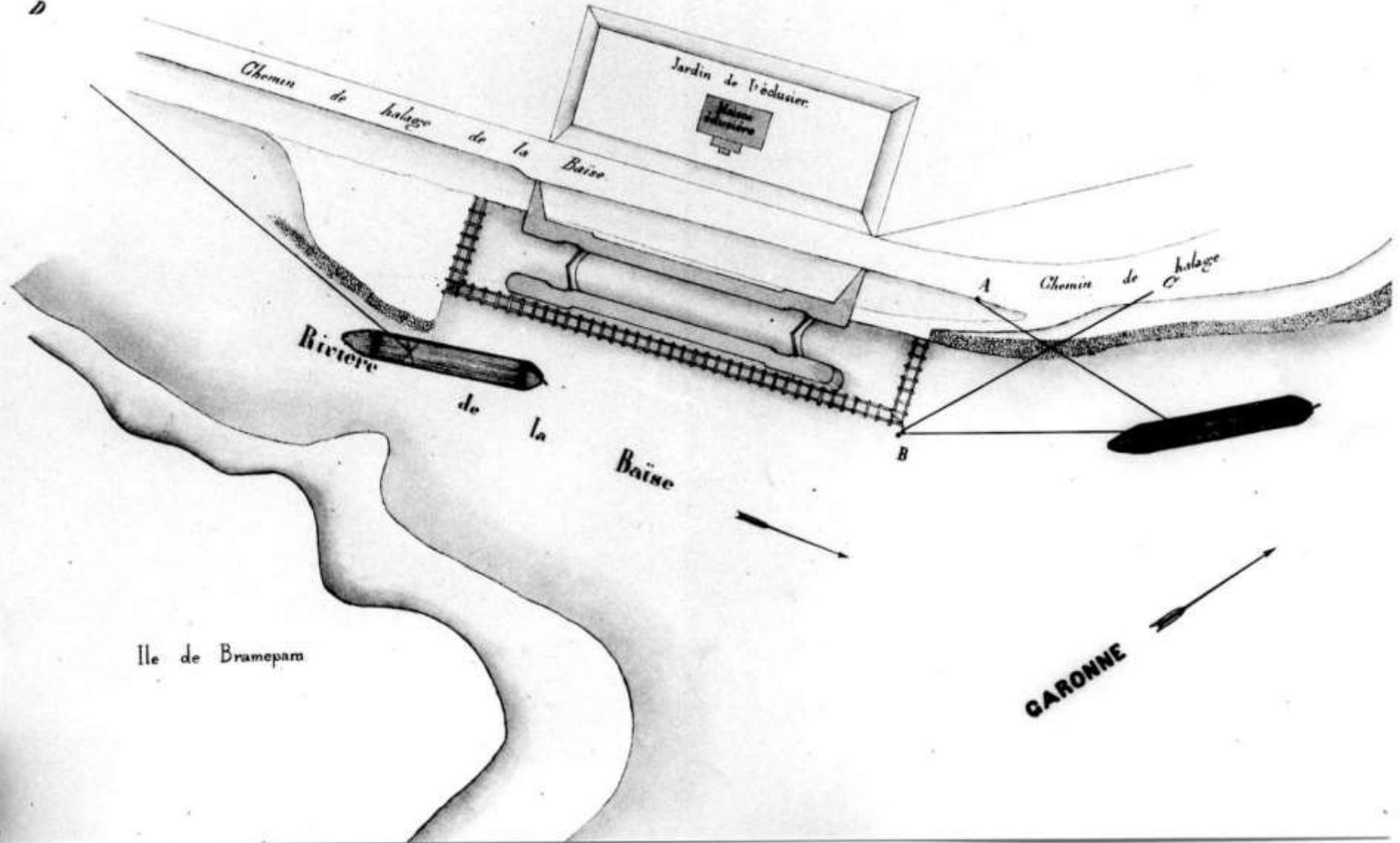


Echelle de 1,000 par Mètre.

Le terrain enlevé à la berge de rive gauche était compris
entre les courbes A D C B.

Aiguillon le 15 Octobre 1825.
L'Ing^r des ponts et Chaussées *[Signature]*

D

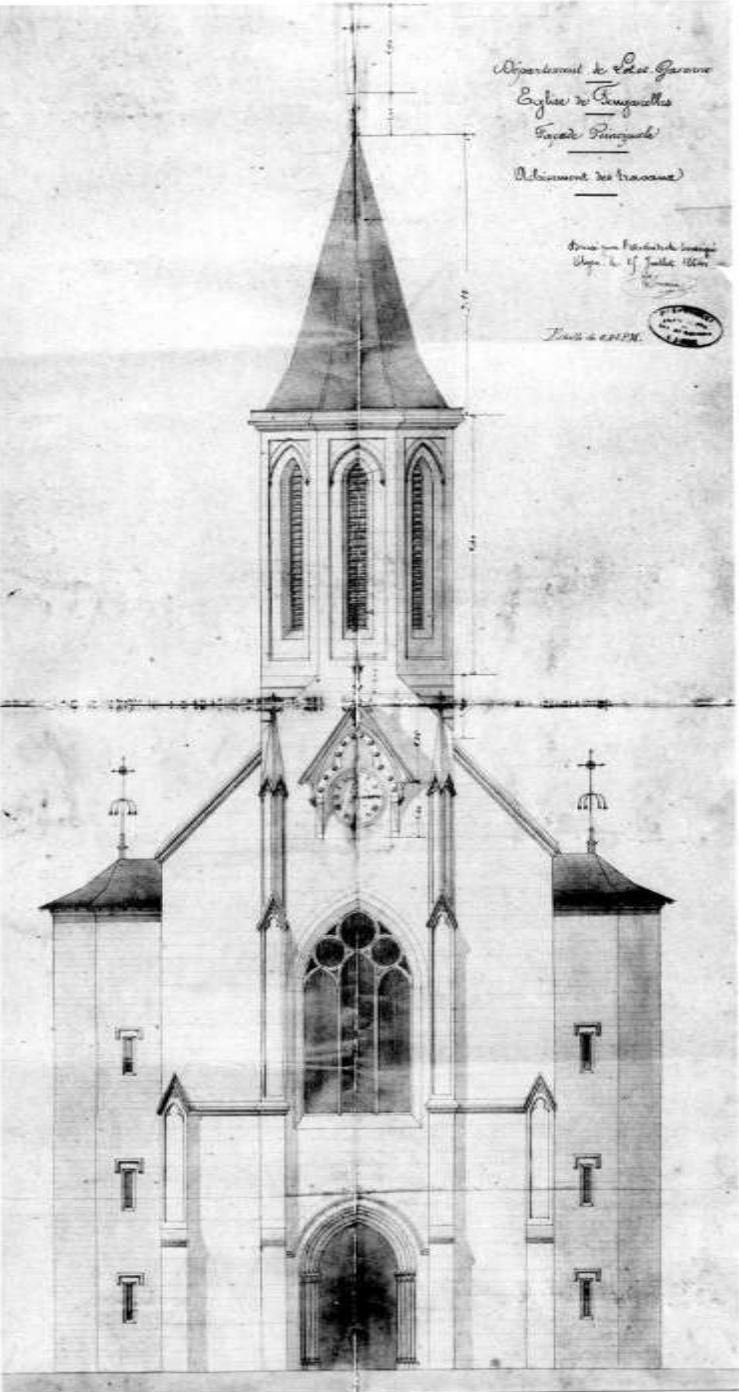


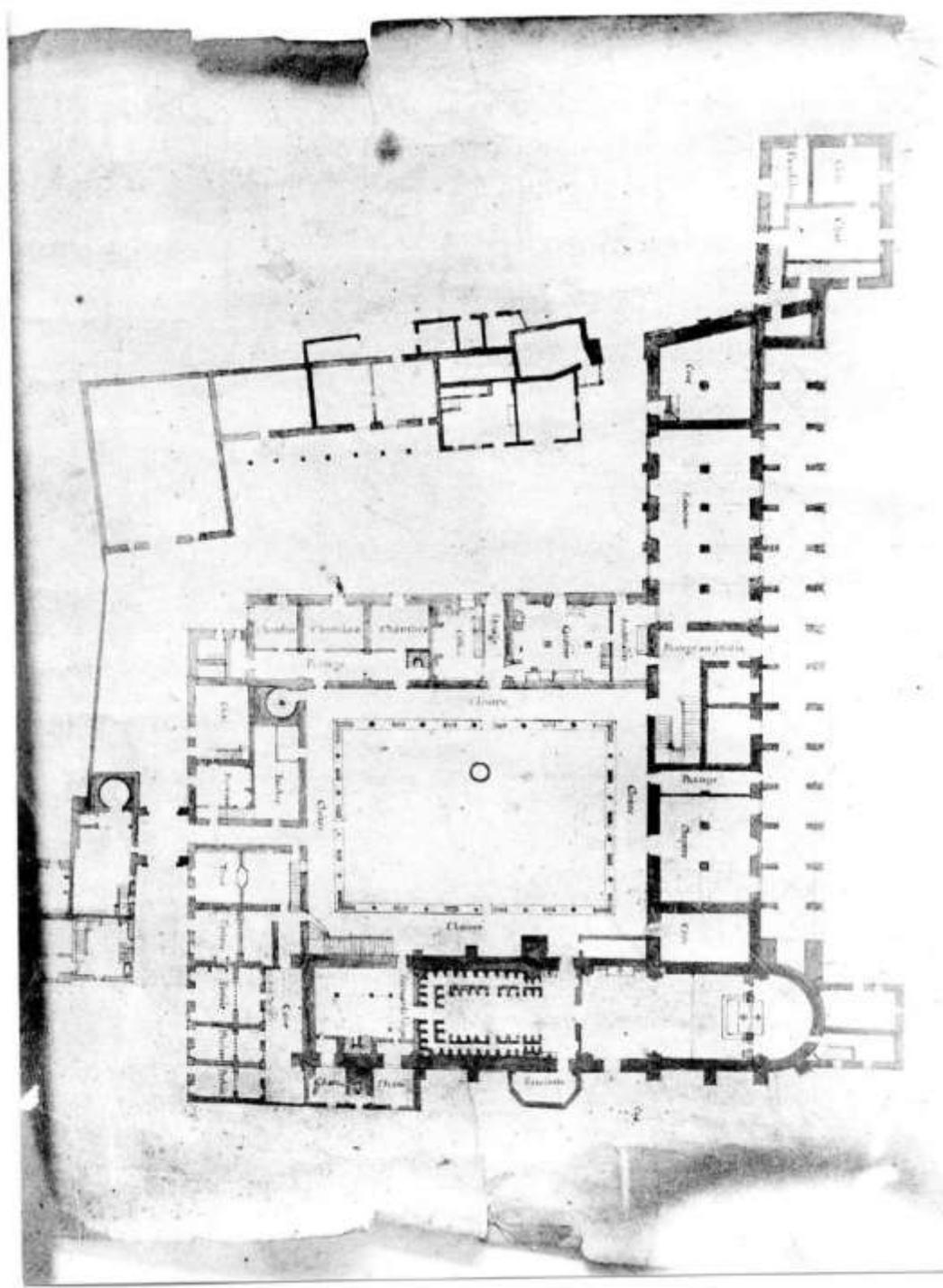
Departement de Lot Garonne
Eglise de Langonelles
Façade principale

Abbaye de Trévouze

Plan en perspective
Vues de l'Est et de l'Ouest

Plan de 1788





89286. **Guienne** (Mémoire sur la navigation de la partie de la) comprise entre les Pyrénées, la Garonne et la Mer Océane, et principalement sur la communication navigable projetée de la Garonne à l'Adour par la jonction de la rivière de Gelize à celle de la Douze (par de Laffite-Clavé). 1783. — Canal de Languedoc. — Aperçu de la dépense à faire pour 57 écluses, 12 ponts, 19 aqueducs et 15 barremens à construire sur l'étendue de 56,588 toises de longueur totale qu'occupera le canal depuis Lavardac jusqu'au Mont-de-Marsan. — Etat de tous les différens moulins existans sur l'étendue du canal à faire en parcourant les rivières de la Gelize, du Rhimbès, de l'Estampon et de la Douze. — Prospectus du canal de communication entre la Garonne et l'Adour, depuis Aiguillon jusqu'au Mont-de-Marsan en passant par Lavardac, Mezin, Sos, etc. — Détail estimatif d'une maison double à construire pour les gardes-écluses dans la partie de l'Estampon et autres lieux où il n'y a pas de pierre. — Nivellement du point de partage rapporté sur la même échelle que celui qui sera remis au ministre. — In-4, vél. vert. 30 fr.

MANUSCRIT DU XVIII^e SIÈCLE, qui paraît être celui de l'ingénieur chargé de l'étude du projet. On trouve à la fin la minute d'une lettre adressée par ledit ingénieur à l'intendant de Guienne, dans laquelle il lui réclame 1600 livres pour 8 mois d'appointement. « Nous îmes envoyés, dit-il en 1780, 3 ingénieurs avec le baron de Villers formant une brigade tant pour le pont d'Arachon que pour un canal parallèle au golfe de Gascogne, depuis Pauillac jusqu'à la rencontre de l'Adour, au-dessus de Bayonne... » — On a relié à la suite l'ouvrage suivant, imprimé : *Devis des ouvrages à faire pour la construction du pont de Louis XVI en pierre avec chemin de halage et d'une partie des murs de quai sur la Seine, vis-à-vis de la place Louis XV, par Perronet. 1777.*

Mémoire sur la Navigation
de la partie de la Guienne comprise entre
les Sirennées, la Garonne, et la mer oceanne,
et principalement sur la communication
navigable projetée de la Garonne à l'adour,
par la jonction de la Riviere de Gelize, à
celle de la Douze.

I. La partie de la Guienne comprise entre les Sirennées, la Garonne, et la mer oceanne manque absolument de débouchés nécessaires au Commerce de ses Denrées, malgré la grande quantité de Rivières sources et abondantes qui l'arrosent, et le voisinage de la mer qui l'environne du côté de l'ouest par environ 50 lieues de Cotes depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à la Riviere d'Andage ou Fontarabie qui se separe du Royaume d'Espagne. L'on ne trouve sur toute l'étendue de ces Cotes que les deux Rivières de Garonne et de l'Adour, qui fournissent deux débouchés dans l'interieur de la province. Le port de St. Jean de Luz presque comblé par la mer, et situé à l'embouchure d'une petite Riv. dont la rapidité et la source voisine de Monte Sirennées ne permettent pas d'en tirer de

prise au Pont de Bordes près de Barbazat, à la Douze. (C'est à dire de Nerae au Mont de Marsan qui sont les deux entrepôts les plus considérables de cette province) au moyen de la Gelixe, et de la Douze et de leur affluens, communication essentielle et de la plus grande importance tant pour le Commerce intérieur que pour l'extérieur.

6. La Gelixe embouche la Douze au dessous de Barbazat, près le pont de Bordes. On trouve sur son cours en la remontant les Villes de Mexin et de Sos: au dessus de cette dernière Ville, elle reçoit un Ruisseau très-abondant, Le Rimbès, qui prend sa source dans les Landes à environ 2,400. d'un autre Ruisseau, L'Estampou, qui tire son origine des Landes marécageuses appelées bouys de terre, de Gabaret de Barbotan de Laverna &c. Ce dernier Ruisseau se jette dans la Douze à Proquefort de Marsan, et ses Eaux prises à l'Étang ou réservoir du moulin de St. Jouanete, designé sur la Carte ci-jointe, sont de 36 pieds plus hautes que celles du Rimbès prises à l'Étang de ce Ruisseau, en suivant la ligne de Nivellement marquée sur la même Carte. Le plus haut point du terrain intermédiaire designé par le N. 7. sur cette même ligne de Nivellement est de 38 pieds plus élevé que les Eaux de L'Estampou prises au moulin de St. Jouanete. Il sera même facile de trouver des points plus bas que celui-ci sur cette même crête, en se portant par au Nord en avant de cette ligne que nous avons suivie pour abréger nos opérations.

7. Ce Nivellement nous a fait connaître qu'il n'était pas possible de se servir des Eaux du Rimbès pour alimenter le point de partage

à moins de prendre celle de L'Estampou beaucoup plus bas, et de s'exposer ainsi à trouver le plus haut point de la Crête qui separe ces deux Ruisseaux plus élevé, et par conséquent à de grandes excavations plus considérables. D'un autre côté, nous avons pensé que les seules Eaux de L'Estampou prises au moulin de St. Jouanete, suffiroient pour fournir au bassin de partage, quoique nous n'ayons pu dans ce moment en faire la jauge. Et voici les raisons sur lesquelles notre opinion est fondée.

8. Le Moulin de St. Jouanete a deux meules ou tournans, qui chaquent plus souvent, faite de grain que faite d'Eau, l'étang ou réservoir qui lui fournit son Eau est formé par une digue, assez mal construite qui les laisse filer, et malgré cette défecivité, elle couvrent abondamment par dessus un réservoir de 12 pieds de largeur au commencement de ce mois après environ 15 jours d'un tems très sec. L'on pourra relever cette digue de 12 à 15 pieds, et la construire plus solidement, ce qui formera un vaste bassin, et donnera le moyen de relever le sol du Canal au point de partage, et par conséquent de diminuer les excavations. Il sera facile encore de construire une autre digue supérieurement à celle-ci, et de barrer de nouveau le Vallon de ce ruisseau, ce qui formerait un autre magasin d'eau considérable. Enfin il sera aisé de tenir dans le Canal de partage qui aura environ 2000. de largeur, 6 à 6 pieds d'Eau au dessus de celles nécessaires à la Navigation, et par ces moyens réunis, on sera rassuré contre la crainte d'en manquer.

La Pierre de Vienne

La carrière de Roquefond renaît grâce au travail de Raymond Ainsa et de son fils. Elle permet la restauration de nombreux châteaux

S sept heures trente à Roquefond, un portail s'ouvre et laisse accès à Raymond Ainsa père, gérant de la SARL la Pierre de Vienne qui va préparer la journée de travail des sept personnes occupées à extraire la pierre du coteau de la Baise, en ce lieu plus communément appelé carrière de Roquefond.

Cette carrière, dont l'exploitation doit remonter pour le moins au début du XIX^e siècle a connu ses heures de gloire vers 1840, l'époque où Georges Eugène Haussmann, sous-préfet de Nérac, se lança dans la construction de nombreuses routes d'Albret, mais aussi du canal et des écluses, du chemin de fer, et de ses ouvrages d'art.

Le pont canal d'Agen, le pont de pierre, les ponts de chemin de fer, comme le pont routier de Barbaste et probablement bien d'autres, le soubassement du Grand Théâtre de Bordeaux, les écluses du canal et de la Baise sont en pierre de Vienne.

Après ces heures glorieuses, la production commença à péricliter peu après la Seconde Guerre mondiale. L'affaire fut reprise par un autre propriétaire qui eut probablement le tort de ne pas investir suffisamment et abandonna l'exploitation.

Raymond Ainsa était, à cette époque, entrepreneur de maçonnerie et utilisait souvent la pierre de taille. L'abandon de cette carrière le désolait et, petit à petit, l'idée de la relancer lui vint. Son fils Raymond était derrière lui et le 17 juillet 1992, l'affaire fut conclue, la carrière de Roquefond repartait.

Il ne restait rien d'utilisable. Le premier travail consista à recréer les routes d'accès pour les véhicules. Abandonnant l'extraction à l'explosif, une méthode dépassée et dangereuse, ils se lancèrent dans une exploitation « en paliers ». Une méthode moderne qui ne présente pas de risques et qui consiste à créer des gradins dans la falaise en découpant la roche en tranches de 1,50 m à 1,80 m avec une immense tronçonneuse à chaîne nommée « hacheuse » qui refait le mur de calcaire horizontalement ou verticalement. Il fallut ensuite investir dans du matériel moderne, telles de grosses pelles mécaniques, un portique de découpe à lame alternative



Raymond Ainsa père désigne la carrière qu'il vient de relancer (Photo Guy Chaudieu)

pour la refente des grosses pierres brutes de découverte de 20 à 25 tonnes, des refendeuses à disques circulaires diamantés pour des débitages de plus en plus fins.

TOUT REPRENDRE À ZÉRO

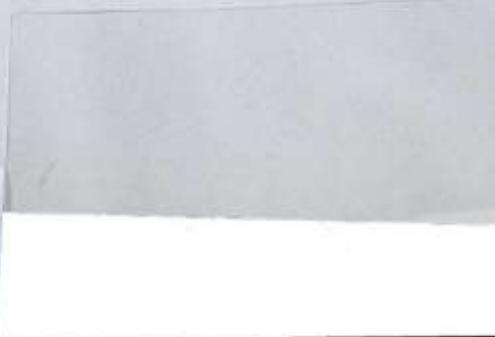
Tous ces débitages devant être constamment arrosés demandent beaucoup d'eau. Il fallut créer des puits de pompage, mais aussi des bassins de décantation pour les eaux sales, construire des bâtiments pour abriter ce matériel. En un mot, il fallait tout reprendre à zéro. C'est ce que firent Raymond Ainsa, père et fils.

C'est ainsi que la carrière de Roquefond est repartie et fournit maintenant nombre d'entreprises avec de la pierre d'excellente qualité travaillée d'après plans et utilisée en bordure de trottoir, caniveau, marche d'escalier ou pour la restauration des châteaux comme celui du Fréchet, du Sordat à Casteljaloux, ou le Moulin des Tours. « Notre dernière commande enregistrée concerne la fourniture de dalles de 1,50 m sur 1,50 m, épaisses de 14 cm, destinées au parvis de la cathédrale de Chartres. Nous avons également fourni les pierres taillées nécessaires aux quais des

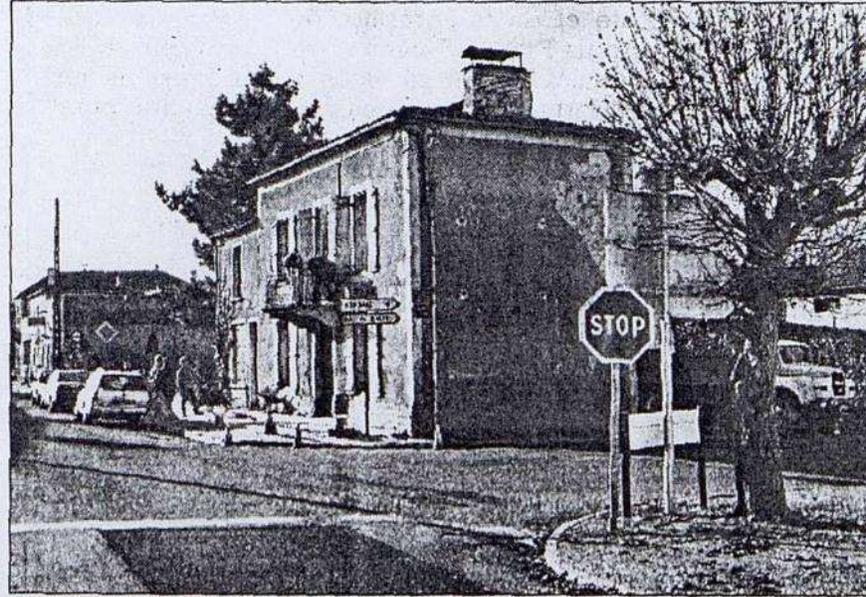
berges de la Baise à Vienne ou à Lavardac, ainsi que celles des écluses de Castelmoron-sur-Lot et nous avons en prévision la fourniture destinée à l'écluse de Villeneuve-sur-Lot », explique Raymond Ainsa, père, qui poursuit, « nous faisons un choix dans la qualité de la pierre en fonction de son utilisation. Un mètre cube de pierre brute revient aux environs de 3 000 francs HT. Nous avons deux manœuvres, deux caristes, un apprenti et deux tailleurs sculpteurs qui travaillent sur plan, sur toutes sortes de tailles et de finitions, du

rugueux au poli si fin que la pierre ressemble à du marbre. Ces deux sculpteurs réalisent des cheminées, des linteaux en arc de cercle pour portes ou fenêtres. De la pierre en tous genres ! ».

Raymond Ainsa père a 63 ans, et travaille encore bien qu'il pense qu'il faut laisser la place aux jeunes. Il aime son métier, et son fils aussi. Il continuera l'exploitation de la carrière de Roquefond qui semble avoir encore de beaux jours devant elle.



La maison Samel démolie



La maison Samel est démolie pour permettre l'aménagement du carrefour des CD 642 et 930 (Photo Pierre Bouygar)

Située à l'intersection des avenues du Général-Leclerc (CD 642) et de la Résistance (CD 930), la maison Samel a été démolie.

La disparition de cet immeuble, racheté il y a quelques années par le département, permettra l'aménagement de ce carrefour particulièrement sensible au cœur de Lavardac.

En effet, le stop situé au bas de la Côte du Couvent est souvent transgressé par des automobilistes surpris que le CD 930 perde sou-

dain sa priorité, ce qui a causé quelques accidents, parfois spectaculaires, mais heureusement sans trop de gravités.

Il n'en demeure pas moins que, sensibilisés par les élus locaux, les services départementaux ont inscrit la réfection de ce carrefour à leur programme 1997, en même temps que le réaménagement de la traversée de l'agglomération.

En attendant, c'est l'association REAGIR qui s'est chargée de la démolition.

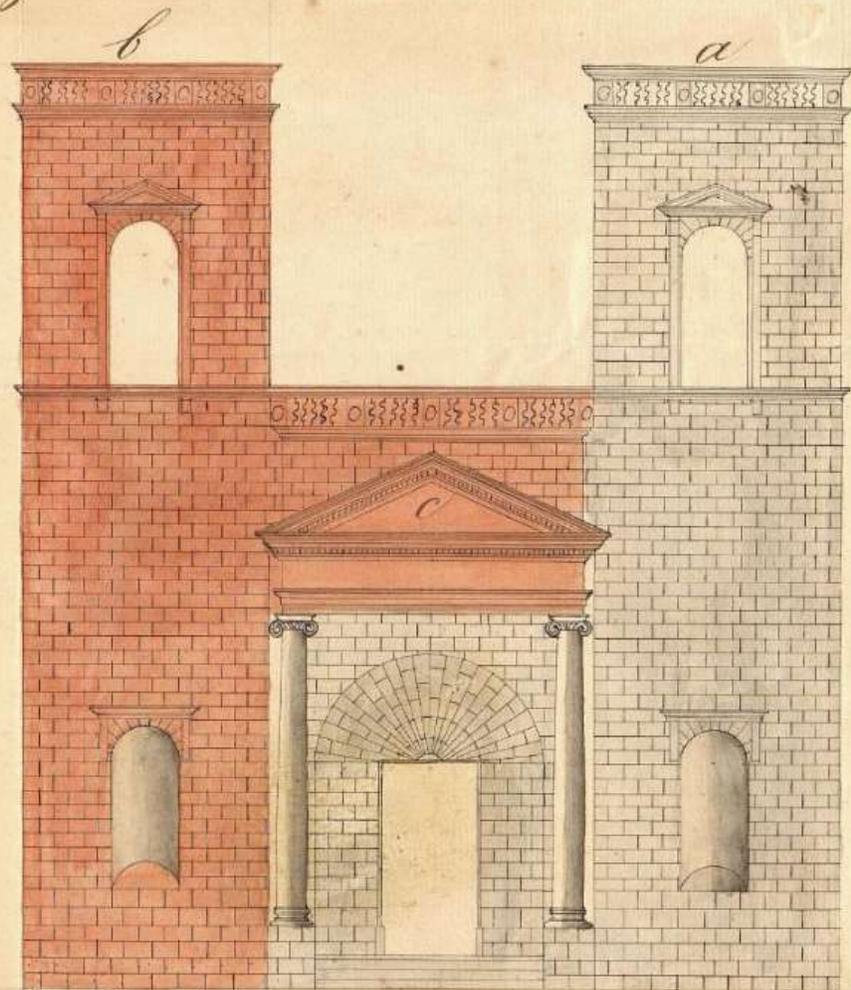
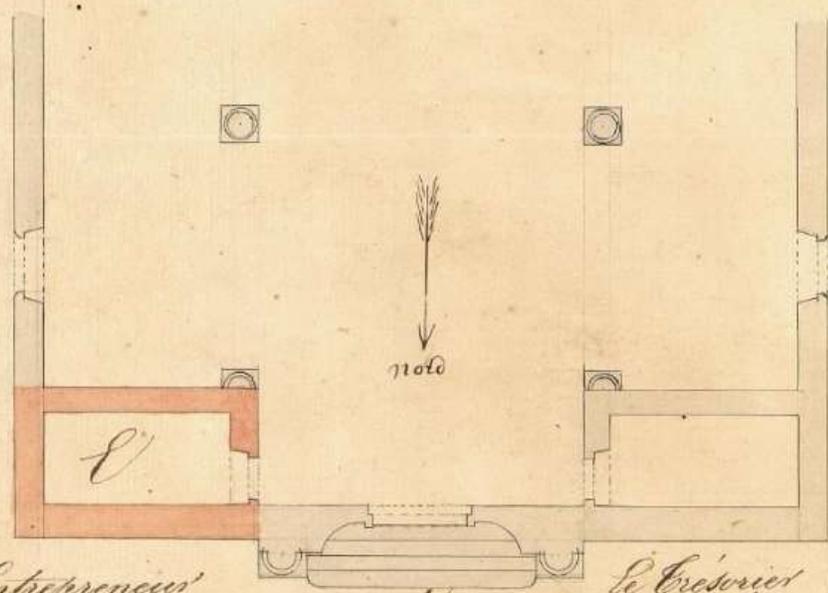
Bureau de Sarthe

Nom	Situation ou territoire	Nom	Nom du propriétaire	Leur Produits annuels		Cours	Cours de l'année	Observations
				de l'Entreprise	de l'Etat ou de l'Affaire			
Contour	Superficie	Propriétaire						
Barbaste	Barbaste	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,000	1000	30,000	Les moulins de Barbaste sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.
Néac	Néac	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,500	1000	30,000	Les moulins de Néac sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.
Français	Français	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		1,000	1000	6,000	Les moulins de Français sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 6,000 francs.
Français	Français	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,000	1000	30,000	Les moulins de Français sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.
Néac	Néac	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,500	1000	30,000	Les moulins de Néac sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.
Néac	Néac	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,500	1000	30,000	Les moulins de Néac sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.
Néac	Néac	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		1,200	1000	18,000	Les moulins de Néac sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 18,000 francs.
Néac	Néac	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		1,000	1000	6,000	Les moulins de Néac sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 6,000 francs.
Néac	Néac	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		1,000	1000	6,000	Les moulins de Néac sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 6,000 francs.
Barbaste	Barbaste	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,000	1000	30,000	Les moulins de Barbaste sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.
Barbaste	Barbaste	M. de la Roche-Beaucourt	Moulins à bras		2,000	1000	30,000	Les moulins de Barbaste sont situés sur le ruisseau de la Roche-Beaucourt. Ils sont à bras et produisent de la farine et de la semoule. Le cours de l'année est de 30,000 francs.

Certifié par moi, receveur des Domaines, à Sarthe
 le 15 Mars 1845
 L. B. B.

Plan de la façade de l'église de Savardac.

- A. clocher existant
- B. clocher à construire
- C. Fronton et entablement à reconstruire
- D. Perron à construire
- E. Plan par terre du clocher à construire



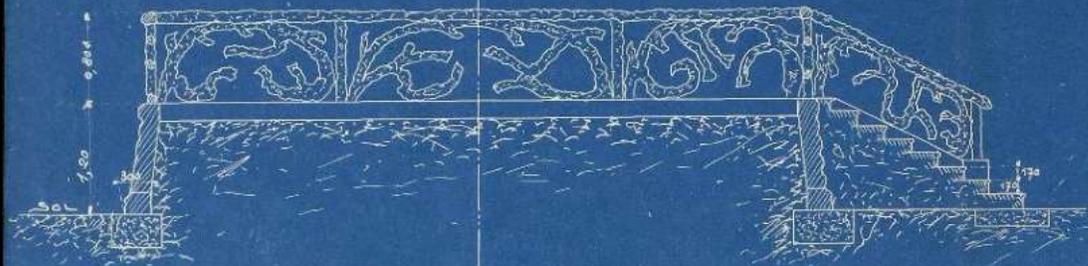
L'Entrepreneur
Figué

Le Trésorier
de la Fabrique
Léon Deyrie

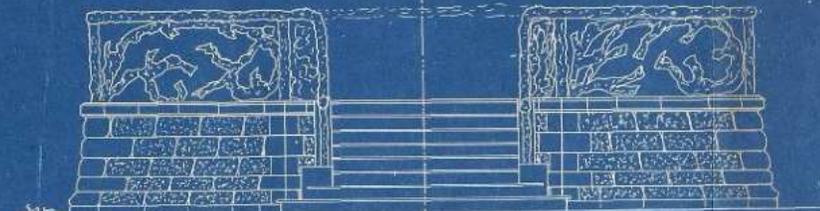
Le Maire
Savardac le 14 Mai 1846.
St. Paulin

Le Conseiller Municipal
Barin

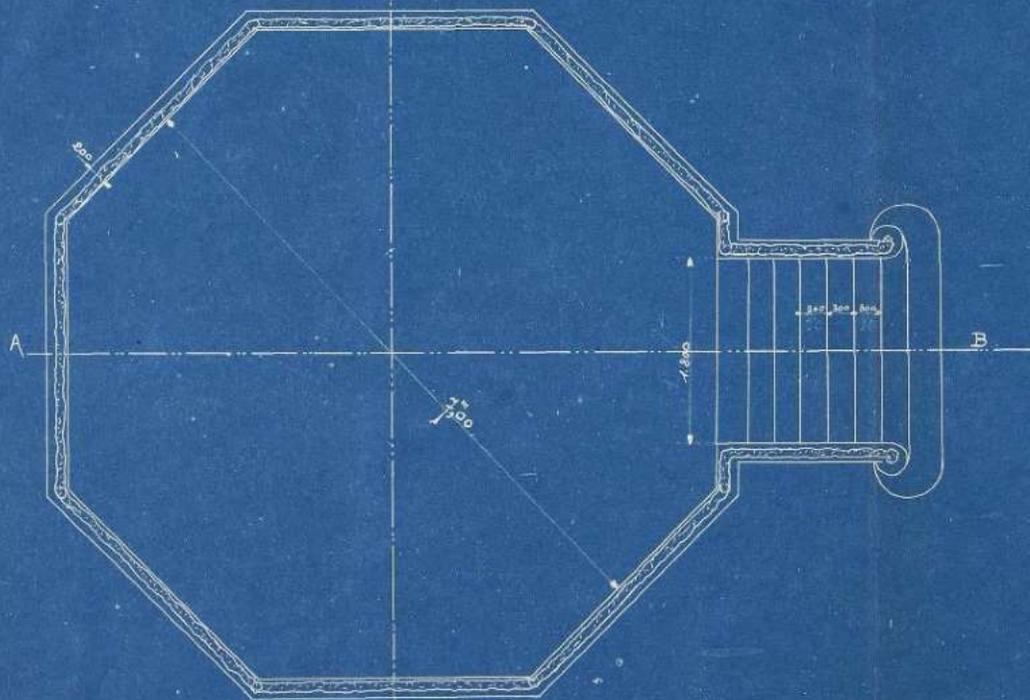
COUPE EN LONG SUIVANT A.B



VUE D'ENSEMBLE-(DEVANT)



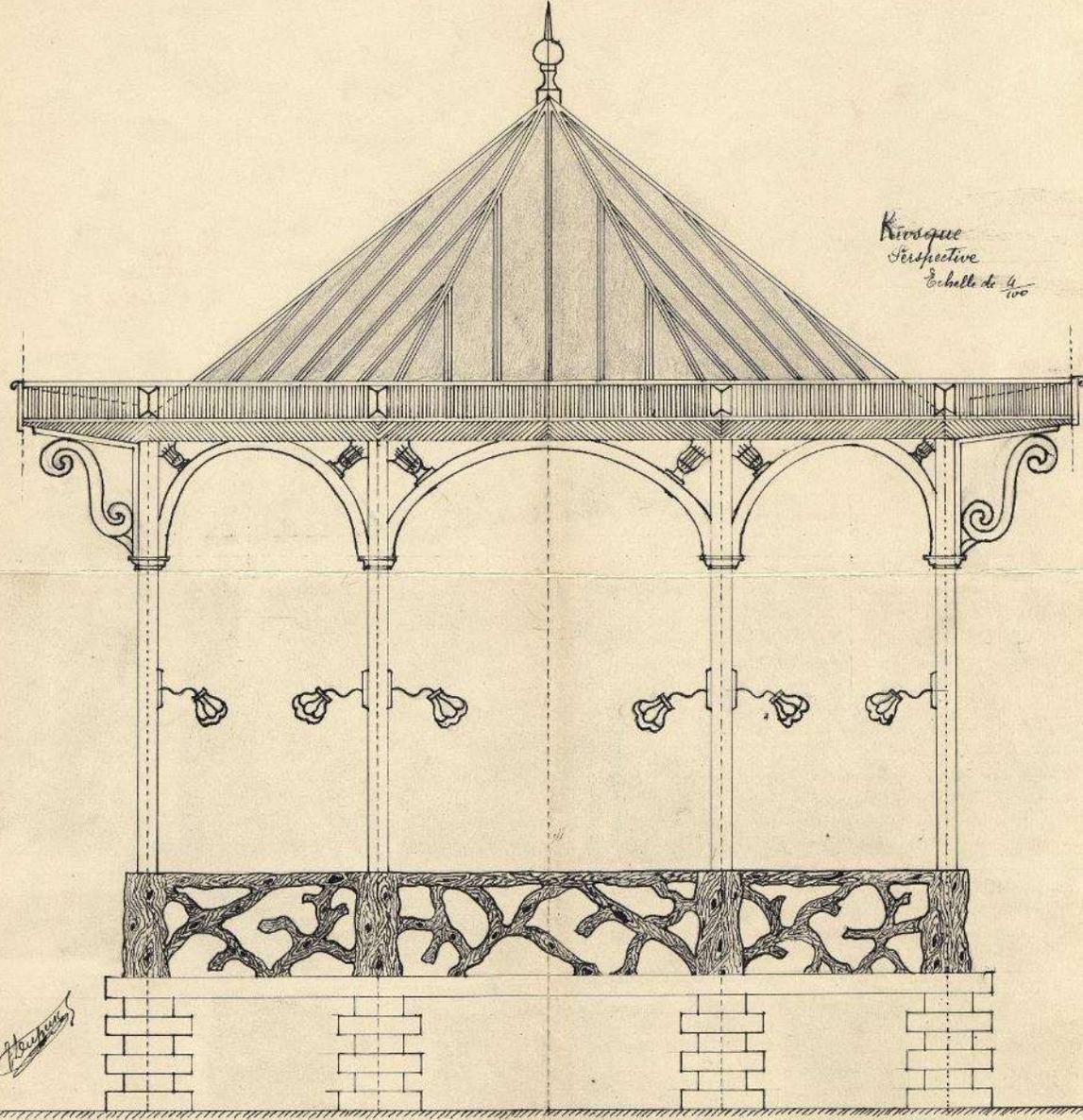
VUE EN PLAN



Kiosque à Musique

de la Ville de Lavardac

Echelle 0,02 pm



Kiosque
Perspective
Echelle de 1/100

Boiseries

APPROUVE:
Agen, le 4 MAR 1887
Fouché
Général

Rue du Maquis, une sépulture médiévale ?

C'est en creusant une fosse que les maçons de l'entreprise Beschi de Lavardac ont mis au jour mar-

di, des ossements, rue du Maquis. Alertés, MM. Marcadal et Jerebsov ont pu dégager dans la

soirée, une tombe bâtie constituée par un dallage de blocs juxtaposés sur lequel reposait un squelette.

A première vue, cette sépulture remonterait aux environs du XII^e siècle. L'orientation du corps, mains croisées sur l'abdomen, tête à l'ouest, est caractéristique.

Apparemment, ce squelette avait pris la place d'un autre corps dont les historiens ont retrouvé les ossements pêle-mêle sur le squelette principal.

Il se pourrait que cette sépulture fasse partie d'un ensemble de tombes dont la présence à cet endroit s'expliquerait par le fait qu'à l'origine cette rue de Lavardac s'appelait rue de la Chapelle.

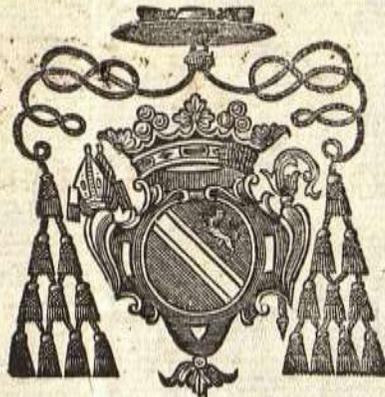
Cette chapelle aurait existé dans l'enceinte de l'ancien château de Lavardac qui s'écroula en 1621 à la suite d'une crue de la Baise.

MM. Marcadal et Jerebsov n'ont fait aucune découverte exceptionnelle et se sont contentés de faire des croquis et quelques photos avant que les maçons continuent leur besogne.





Jacques de Sargis



*Instruit au greffe de la Cour de Lombray
le 27 Mars 1764
N. Sargis*



ACOBUS-RICHIER DE CERISY, Misericordie Divinae, & Sanctae
Sedis Apostolicae gratia, Episcopus & Dominus Lombariensis, Regi à
Sanctioribus Consiliis. Universis praesentes Litteras inspecturis, Salutem
& Benedictionem in Domino. Notum facimus quod nos die datae Prae-
sentium, in *dello palatii hinc copatis*
Missam & Ordines in pontificalibus celebrantes, dilectum nostrum
Magistrum *Jacques de Sargis* Diaconum Diocesis Comdomensis

titus de missum a super ratis lites dispensatum ad alium p. res biles alio ordinem
rite & canonicè, Deo juvante, promovendum duximus, ac promovimus. DATUM
Lombarii, sub signo nostro, sigillo Camerae nostrae; ac Secretarii nostri ordinarii subscrip-
tione, anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo *Septimo* die verò mensis
Septembris decima nona.

Jacobus episcopus Lombariensis

De Mandato Illustr. ac Rev. D D. Lumb. Ep.

Insinué au Registre des Insinuations Ecclésiastiques
du Diocèse de Lombray, le 19. 7. 1764

Guillon de Sargis

Nicolas de Sargis

PONTS-ET-CHAUSSEES.

RÉTABLISSEMENT DE L'ECLUSE DE LAVARDAC, SUR LA RIVIÈRE DE BAISE.

Adjudication définitive, le 22 février 1850.

Le montant des Travaux à faire l'écluse, d'après les projets approuvés, le 8 décembre 1829, par M. le Directeur-Général des Ponts-et-Chaussées, à la somme de 8,600 fr. 00 centimes.

Lesquels Travaux, payables par les Fonds du Trésor Royal, sur les mandats du Préfet, seront adjugés par voie de soumissions cachetées en l'Hôtel de la Préfecture, le 22 février 1850, à midi, aux conditions suivantes :

SAVOIR :

I. Les personnes qui voudraient concourir pour l'exécution de ces travaux sont priées qu'elles envoient les devis et détails estimatifs au secrétaire général de la Préfecture, où il leur en sera donné communication, tous les jours, excepté les dimanches, depuis midi jusqu'à deux heures de relevée.

II. Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès ; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat constatant sa capacité, et de présenter un acte régulier ou au moins une promesse valable de cautionnement. Ce certificat et cet acte ou cette promesse, seront joints à la soumission, mais celle-ci sera placée sous un second cachet.

III. Les soumissions devront être formellement qu'on offre d'exécuter les travaux moyennant un rabais de tant pour cent de la somme d'estimation ci-dessus. Celles qui énonceront le rabais d'une autre manière quelconque, ou contiendront l'offre de se charger des travaux pour tant de cent ou une somme fixe au-dessous du plus fort rabais, seront regardées comme non avenues. Il en sera de même de celles où l'on proposerait des conditions contraires à celles de la présente affiche, ou du devis ou du cahier des charges généraux qui y est joint.

IV. Les soumissionnaires ne sont pas de déclarer dans leur soumission, leurs noms, prénoms, demeures et qualités ; les noms, prénoms, et demeures de leur caution et l'obligation qu'ils contractent de se conformer, pour l'exécution desdits travaux et fournitures, aux clauses et conditions supérieures, tant par les devis et détails, que par le cahier des charges généraux imposés aux entrepreneurs des ponts-et-chaussées, et par la présente affiche.

V. Le 22 février 1850, les poquets seront reçus cachetés par le Préfet, le conseil de Préfecture assemblé, en présence de l'ingénieur en chef du département. Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

VI. A l'instant fixé pour l'ouverture des poquets, le premier cachet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état de pièces communes sous ce premier cachet ; l'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Préfet, après avoir consulté les membres du conseil, ouvrira le face des soumissions agréées.

VII. Immédiatement après, la séance sera levée publiquement. Le Préfet prononcera son décret. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses, sera déclaré adjudicataire.

VIII. Lorsque un certificat n'aura pas été déposé, la soumission qui l'accompagnera ne sera pas ouverte.

IX. Toute soumission qui ne sera pas exactement conforme au modèle adopté, sera déclarée nulle et non avenue.

X. Il sera dressé pour cette adjudication un procès-verbal de toutes les opérations ci-dessus indiquées.

Une copie de ce procès-verbal sera transmise immédiatement, avec les pièces qui devront l'accompagner, au Directeur-général des ponts-et-chaussées, dont l'approbation sera nécessaire pour rendre l'adjudication valable et définitive.

XI. Le montant du cautionnement n'exécute point l'estimation des travaux, déduction faite de la somme à valoir pour les imprévus.

Le cautionnement sera mobilier ou immobilier, à la volonté des soumissionnaires. Les valeurs mobilières ne pourront être que des effets publics, ayant cours sur place.

XII. Il est interdit aux entrepreneurs d'avoir des sous-traitants. Dans le cas où l'on viendrait à découvrir que cette clause aura été violée, l'adjudication pourra être annulée et recontractée à la seule volonté de l'entrepreneur.

XIII. L'adjudicataire devra composer les frais relatifs à l'adjudication ; ces frais seront ceux d'impression des affiches, de timbre et d'expédition du devis, du détail, du cahier des charges généraux et particuliers et du procès-verbal d'adjudication ; ainsi du droit d'enregistrement qui se borne à une rétribution fixe de un franc et de dix centimes en sus pour chaque acte.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de Lot-et-Garonne,
Baron FEUTRIER.

Devis Estimatif des Reparations au
bois a faire au Pont de Savardac

Le Pont de Savardac étoit composé de 4 arches, dont
une en bois, & 3 en pierre; de deux culées, & de trois
Piles. La dernière Pile du côté opposé à la ville, étoit
totalement renversée par une suite de affaiblissements qui
s'y étoient faits, de manière que les deux arches de côté
en étoient de 36 pieds d'ouverture chacune, & tombée
en grande partie dans la Rivière. Or cette partie
de 14^{te} & 1/2^{te} de longueur qu'il en restoit de réparé,
& de rendre praticable, & pour en faire

1^o on dragua le matériaux qui s'en étoient tombés dans la
Rivière afin d'y pouvoir enlever la pierre.

2^o on achèvera d'enlever les matériaux de arches, & de
la Pile, qu'on arracha jusqu'au niveau de plus basses eaux

3^o on divisera exactement l'intervalle entre la Pile détruite
& la 2^o subsistante, & l'on jettera sur une palée de 4 poutres
de bon bois de chêne que l'on espacera de 17^{te} & 1/2^{te} de
milieu à milieu, & qui auront 10 pi de longueur par

16 pous de Diamètre, ils sont couronnés d'une frette de
10^e pous, et armés d'une lame de fer de la pesanteur
de 20^e y compris la cloue, ~~ils~~ sont de plus entourés
par deux Monts de 18 p^o de longueur par 11^e à 10^e
d'équarrissage bien l'un au niveau de plus basse eau, et
l'autre à la hauteur descripte par le Plan pour
soutenir la Contusion; elle sera boulonnée avec double
de fer de 10^e pous pour chaque Bec. on les battra
jusqu'à ce qu'ils soient de 300^e, et l'on en fera
de même de deux autres, après lesquels on marquera
sur le Plan, et de même dimensions, et proportion
à l'usage prescrit.

1^o on établira sur chaque rang de Pieces un
Chapeau de 19 pous de longueur de 11^e à 16^e d'équarrissage
à 10^e y sera bien retenu avec charilles de fer barbes
de 10^e pous qui l'enfermeront à tête quadrée. et sur
le 2^o Pile ou la table de côté opposé à la ville on
établira une sole de mêmes dimensions que le
Chapeau.

5^o Sur chaque Pile on établira le support de
de 11^e de longueur et de 11^e à 16^e d'équarrissage
que l'on soutiendra par la contusion de 7 p^o de
longueur et de 6^e à 8^e d'équarrissage. on établira de
même le support de 6 p^o de longueur, entaillé de
2^o sur chacune de ses extrémités. Dans la 2^o Pile on
aura la table.

6^o on fera sur la longueur de 76 pous chacun de longueur
de 11^e à 16^e d'équarrissage bien aplomb de pous
correspondant, et on les soutiendra avec des charilles de
fer de 10^e pous et pour chaque supportera quelcon
enfoncée à tête quadrée.

7^o on renouvellera la longueur d'un touché des Madriers
jointifs de 6^e sur 10^e à 12^e d'équarrissage et de 17 p^o
de longueur.

8^o il sera fait de chaque rang de pous de 76 pous de
longueur chacun de 11^e à 15^e d'équarrissage que l'on
soutiendra avec charilles de fer.

9^o on établira sur la poutre de 3 p^o de hauteur et

A R R Ê T É DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

CONTENANT des Mesures pour assurer le libre Cours des Rivières et Canaux navigables et flottables.

Du 19 Ventôse, an VI de la République Française, une et indivisible.

LE DIRECTOIRE EXECUTIF, vu l'art. 1.^{er} des articles XLII, XLIII et XLIV de l'ordonnance des Eaux et Forêts, du mois d'août 1769, portant :

« Nul, soit propriétaire, soit engagé, ne pourra faire moulins, batardeaux, écluses, gords, pertuis, murs, plantis d'arbres, ni amas de pierres, de terres, de fascines, ni autres édifices ou empêchemens nuisibles au cours de l'eau dans les fleuves et rivières navigables et flottables, ni même y jeter aucunes ordures, immondices, ou les amasser sur les quais et rivages ; à peine d'amendes arbitraires... Enjoignons à toutes personnes de les ôter dans trois mois ; et, si aucuns se trouvent subsister après ce temps, voulons qu'ils soient incessamment ôtés et levés aux frais et dépens de ceux qui les auront faits ou causés : sur peine de 500 liv. d'amende, tant contre les particuliers, que contre les fonctionnaires publics qui auront négligé de le faire...
« Ceux qui ont fait bâtir des moulins, écluses, vannes, gords et autres édifices dans l'étendue des fleuves et rivières navigables et flottables, sans en avoir obtenu la permission, seront tenus de les démolir ; si non, ils seront à leurs frais et dépens...
« Défendons à toutes personnes de détourner l'eau des rivières navigables et flottables, ou d'en affaiblir et altérer le cours par tranchées, fossés ou canaux ; à peine, contre les contrevenans, d'être punis comme usurpateurs, et les choses réparées à leurs dépens. »

2.^o L'article II de la loi, du 22 novembre-1.^{er} décembre 1790, relative aux domaines nationaux, portant, que « Les fleuves et rivières navigables, les rivages, lais et relais de la mer... et en général toutes les portions du territoire national qui ne sont pas susceptibles d'une propriété privée, sont considérés comme des dépendances du domaine public. »

3.^o Le chapitre VI de la loi en forme d'instruction, du 12-20 août 1790, qui charge les administrations de département « De rechercher et indiquer les moyens de procurer le libre cours des eaux ; d'empêcher que les prairies ne soient submergées par la trop grande élévation des écluses, des moulins, et par les autres ouvrages d'art établis sur les rivières ; de diriger enfin, autant qu'il sera possible, toutes les eaux de leur territoire vers un but d'utilité générale, d'après les principes de l'irrigation. »

4.^o L'article X du titre III de la loi, du 16-24 août 1790, sur l'organisation judiciaire, qui charge le juge de paix « De connaître entre particuliers sans appel jusqu'à la valeur de 50 liv., et à charge d'appel à quel que valeur que la demande puisse monter... des entreprises sur les cours d'eau servant à l'arrosement des prés, commises pendant l'année. »

5.^o L'article IV de la 1.^{re} section du titre I.^{er} de la loi, du 6 octobre 1791, sur la police rurale, portant, que « Nul ne peut se prétendre propriétaire exclusif des eaux d'un fleuve ou d'une rivière navigable ou flottable. »

6.^o Les articles XV et XVI du titre II de la même loi, portant : « Personne ne pourra inonder l'héritage de son voisin, ni lui transmettre volontairement les eaux d'une manière nuisible ; sous peine de payer le dommage, et une amende qui ne pourra excéder la somme du dédommagement...
« Les propriétaires ou fermiers des moulins et usines construits ou à construire, seront garans de tous dommages que les eaux pourroient causer aux chemins ou aux propriétés voisines, par la trop grande élévation du déversoir, ou autrement : ils seront forcés de tenir les eaux à une hauteur qui ne nuise à personne, et qui sera fixée par l'administration du département, d'après l'avis de l'administration du district. En cas de contravention, la peine sera une amende qui ne pourra excéder la somme du dédommagement. »

7.^o La loi, du 21 septembre 1792, portant, que « Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les lois non-abrogées seront provisoirement exécutées. »

Considérant qu'au mépris des lois ci-dessus, les rivières navi-

gables et flottables, les canaux d'irrigation et de dessèchement, tant publics, que privés, sont, dans la plupart des départemens de la république, obstrués par des batardeaux, écluses, gords, pertuis, murs, chaussées, plantis d'arbres, fascines, pilotis, filets dormans et à mailles ferrées, réservoirs, engins permanens, etc. ; que de-là résultent non-seulement l'inondation des terres riveraines et l'interruption de la navigation, mais l'atterrissement même des rivières et canaux navigables, dont le fond, ensablé ou envasé, s'élève dans une proportion effrayante ; qu'une plus longue tolérance de cet abus feroit bientôt disparaître le système entier de la navigation intérieure de la république, qui, lorsqu'il aura reçu tous ses développemens par des ouvrages d'art, doit porter l'industrie et l'agriculture de la France à un point auquel nulle autre nation ne pourroit atteindre ;

Considérant que, pour assurer à la république les avantages qu'elle tient de la nature et de sa position entre l'Océan, la Méditerranée, et les grandes chaînes des montagnes d'où partent une foule de fleuves et de rivières secondaires, il ne s'agit que de rappeler aux autorités constituées et aux citoyens, les lois existant sur cette matière ;

En vertu de l'article 144 de la Constitution, ORDONNA que les lois ci-dessus transcrites, seront exécutées selon leur teneur et teneur ; et en conséquence ARRÊTE ce qui suit :

ART. 1.^{er}. Dans le mois de la publication du présent arrêté, chaque administration départementale nommera un ou plusieurs ingénieurs, et un ou plusieurs propriétaires, pour, dans les deux mois suivans, procéder, dans toute l'étendue de son arrondissement, à la visite de toutes les rivières navigables et flottables, de tous les canaux d'irrigation et de dessèchemens généraux ; et en dresser procès-verbal, à l'effet de constater :

1.^o Les ponts, chaussées, digues, écluses, usines, moulins, plantations, utiles à la navigation, à l'industrie, au dessèchement ou à l'irrigation des terres ;

2.^o Les établissemens de ce genre, les batardeaux, les pilotis, gords, pertuis, murs, amas de pierres et de terres, fascines, pêcheries, filets dormans et à mailles ferrées, réservoirs, engins permanens, et tous autres empêchemens nuisibles au cours de l'eau.

II. Copie de ce procès-verbal sera envoyée au ministre de l'intérieur.

III. Les administrations départementales enjointront à tous propriétaires d'usines, écluses, ponts, batardeaux, etc. de faire connaître leurs titres de propriété ; et, à cet effet, d'en déposer des copies authentiques aux secrétariats des administrations municipales, qui les transmettront aux administrations départementales.

IV. Les administrations départementales dresseront un état séparé de toutes les usines, moulins, chaussées, etc., reconnus dangereux ou nuisibles à la navigation, au libre cours des eaux, au dessèchement, à l'irrigation des terres ; mais dont la propriété sera fondée en titres.

V. Elles ordonneront la destruction, dans le mois, de tous ceux de ces établissemens qui ne se trouveront pas fondés en titres, ou qui n'auront d'autres titres, que des concessions féodales abolies.

VI. Le délai prescrit par l'article précédent, pourra être prorogé jusques et compris les deux mois suivans ; passé lesquels, hors le cas d'obstacles reconnus invincibles par les administrations centrales, la destruction, n'étant pas opérée par le propriétaire, sera faite à ses frais, et à la diligence du commissaire du directoire exécutif près chaque administration centrale.

VII. Ne pourront néanmoins les administrations centrales ordonner la destruction des chaussées, gords, moulins, usines, etc., qu'un mois après en avoir averti les administrations centrales des départemens inférieurs et supérieurs situés sur le cours des fleuves ou rivières ; afin que celles-ci fassent leurs dispositions en conséquence.

VIII. Les administrations centrales des départemens inférieurs et supérieurs qui auront sujet de craindre les résultats de cette

destruction, en préveniront sur-le-champ le ministre de l'intérieur, qui pourra, s'il y a lieu, suspendre l'exécution de l'arrêté par lequel elle aura été ordonnée.

IX. Il est enjoint aux administrations centrales et municipales, et aux commissaires du directoire exécutif établis près d'elles, de veiller, avec la plus sévère exactitude, à ce qu'il ne soit établi, par la suite, aucun pont, aucune chaussée permanente ou mobile, aucune écluse ou usine, aucun batardeau, moulin, digue, ou autre obstacle quelconque au libre cours des eaux dans les rivières navigables et flottables, dans les canaux d'irrigation ou de dessèchemens généraux, sans en avoir préalablement obtenu la permission de l'administration, qui ne pourra l'accorder que de l'autorisation expresse du directoire exécutif.

X. Ils veilleront pareillement à ce que nul ne détourne le cours des eaux des rivières et canaux navigables ou flottables ; et n'y fasse des prises d'eau ou saignées pour l'irrigation des terres, qu'après y avoir été autorisé par l'administration centrale, et sans pouvoir excéder le niveau qui aura été déterminé.

XI. Les propriétaires des canaux de dessèchemens particuliers ou d'irrigation, ayant à cet égard les mêmes droits que la nation, si leur est réservé de se pourvoir en justice réglée, pour obtenir la démolition de toutes usines, écluses, batardeaux, pêcheries, gords, chaussées, plantations d'arbres, filets dormans ou à mailles ferrées, réservoirs, engins, lavoirs, abreuvoirs, prises d'eau, et généralement de toute construction nuisible au libre cours des eaux, et non fondée en droits.

XII. Il est défendu aux administrations municipales de consentir à aucun établissement de ce genre dans les canaux de dessèchement, d'irrigation ou de navigation, appartenant aux communes, sans l'autorisation formelle et préalable des administrations centrales.

XIII. Il n'est rien innové à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent dans les canaux artifiels qui sont ouverts directement à la mer, et dans ceux qui servent à la fabrication des sels.

XIV. Le présent arrêté sera imprimé au bulletin des lois, et proclamé dans les communes où les administrations centrales jugeront cette mesure nécessaire ou utile.

Le ministre de l'intérieur est chargé de son exécution.

Pour expédition conforme :

Signé : MERLIN, président ; par le Directoire exécutif, Le secrétaire général, LAGARDE.

A R R Ê T É DE L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE.

Séance du 12 floréal, an VI de la République Française.

Vu l'arrêté du directoire exécutif, en date du 19 ventôse, contenant des mesures pour assurer le libre cours des rivières et canaux navigables et flottables ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 21 germinal, contenant des instructions sur l'arrêté précité ;
L'ADMINISTRATION CENTRALE, délibérant au nombre de quatre membres, après avoir entendu le commissaire du directoire exécutif, ARRÊTE :

ART. 1.^{er}. L'arrêté du directoire exécutif, du 19 ventôse, sera

réimprimé en placard au nombre de huit cents exemplaires, et affiché dans toutes les communes du département. Copie de la lettre du ministre de l'intérieur, du 21 germinal, sera adressée aux administrations municipales.

II. En conformité de l'article I.^{er} de l'arrêté du directoire exécutif, l'administration centrale nomme les deux ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées, pour procéder, dans le délai de deux mois, chacun dans l'étendue de son arrondissement déjà fixé pour son service, à l'exécution de tout ce qui est prescrit par ledit article I.^{er} de l'arrêté précité.

III. Elle nomme le citoyen Vergnes, aîné, de Tonneins, et le citoyen Charretton, de Mezin, propriétaires, pour procéder, ensemble ou l'un d'eux, avec le citoyen Lerot, ingénieur ordinaire, dans l'étendue de son arrondissement.

IV. L'administration centrale se réserve de nommer deux autres propriétaires, pour procéder avec le citoyen Maurette, ingénieur ordinaire, après qu'elle aura recueilli les renseignements qui pourront fixer le choix de l'administration.

V. En attendant cette nomination, le citoyen Maurette, ingénieur ordinaire, devra procéder à l'opération dont il demeure chargé, avec le concours d'un propriétaire qui lui sera indiqué par délibération de l'administration municipale dans le territoire de laquelle il fera la visite.

VI. Indépendamment du concours des propriétaires dont il est parlé dans les articles précédens, chacun des deux ingénieurs s'adjointra un ou deux mariners fréquentant ordinairement les rivières, canaux ou ruisseaux qu'il s'agira de visiter ; et il aura soin de choisir, parmi les mariners, les plus anciens et les plus expérimentés.

VII. L'ingénieur en chef donnera des ordres au patron de la navigation, afin qu'il se rende auprès de l'ingénieur ordinaire qui aura le plus besoin de son secours pour l'opération prescrite.

VIII. L'administration centrale enjoint à tous propriétaires d'usines, écluses, ponts, batardeaux, etc. de lui faire connaître leurs titres de propriété ; et, à cet effet, d'en déposer des copies authentiques aux secrétariats des administrations municipales, dans le délai de deux décades à compter de la notification qui leur en sera faite.

IX. Cette notification sera faite au nom de l'administration centrale, poursuites et diligences des administrations municipales, par le ministre de leur secrétaire, à tous propriétaires d'usines, etc., dans le délai d'une décade à compter de la réception du présent arrêté.

X. Les administrations municipales certifieront à l'administration centrale de l'exécution de l'article précédent ; et lui adresseront, avec leurs avis, dans la décade, les titres qui auront été remis à leur secrétaire.

XI. Le propriétaire qui, pour raison valable, n'aurait pu se procurer assez à temps la remise ou l'expédition de son titre, se retirera vers l'administration municipale, et pourra en obtenir un nouveau délai de deux décades : celle-ci en prévendra l'administration centrale.

XII. Le présent arrêté sera imprimé en placard au nombre de huit cents exemplaires ; il sera adressé aux administrations municipales, pour être affiché dans toutes les communes du département.

XIII. Une expédition en sera envoyée au ministre de l'intérieur, à l'ingénieur en chef, aux ingénieurs ordinaires, au patron de la navigation, et aux propriétaires nommés pour concourir, avec les ingénieurs, à l'opération prescrite par l'article I.^{er} de l'arrêté du directoire exécutif.

Fait à Agen, le jour, mois et an susdits.

Signé : LAMARQUE, président ; LESPIAULT, R. NOUREL, SENBAUZZEL, administrateurs ; et DICHEL, secrétaire en chef.

A AGRY, de l'Imprimerie du Département. --- AN VI.

1 Pl 137

12181



Blason des Seigneurs
de l'Isle-Jourdain

Une
vieille forteresse Anglaise
en Agenais

Montgaillard

PAR

Maurice LUXEMBOURG

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE L'ACADÉMIE D'AGEN



1 Pl
137

Photos et Documents

Archives M. Luxembourg : page 5

Marcano : pages 2, 3, 5, 6, 7, 10,
11, 12, 13, 14, 15

Ray Delvert : pages 8, 9
Villeneuve-a/Lot

*Revue Géographique des
Pyrénées et du S.-O.* : page 4

Montgaillard

Sur une butte, face à la vallée de la Baïse

A 158 mètres d'altitude, dominant de plus de 120 mètres la vallée de la Baïse, voici Montgaillard, face à cette vallée et à la plaine de la Garonne qui déroulent sur plusieurs kilomètres, à l'est, le magnifique panorama d'un plantureux terroir, de Port-Sainte-Marie à Saint-Côme à Vianne et Lavardac.

A l'ouest, à 3 kilomètres, à peine, à vol d'oiseau, l'horizon se trouve barré par le donjon de Xaintrailles, posté comme une tour-signal, à 195 mètres, aux avant-postes de la grande forêt gasconne, tandis que vers le sud-est, à peu près à la même distance se blottit, masquée par les coteaux, la gentille et si vivante petite bastide de Vianne.

Une graphie déformée

L'Administration et une fâcheuse habitude ont déformé au cours des siècles, la graphie de ce nom. Ce n'est point Mongaillard que l'on devrait écrire, mais **Montgaillard**, au sens moins équivoque sinon plus expressif. Les actes d'hommages de 1259, nous parlent, en effet, du « **Castrum de Monte Galhardo** » (Arch. hist. de la Gironde, t. III, p. 280) et désormais nous retrou-



verons cette orthographe que nous avons préféré conserver, tout au long du Moyen Age et jusqu'aux temps modernes, sous des formes à peine différentes, Montgualhard en 1383, Montguailhard en 1407, en 1590. Il est vrai que la carte de Cassini supprimera le t.

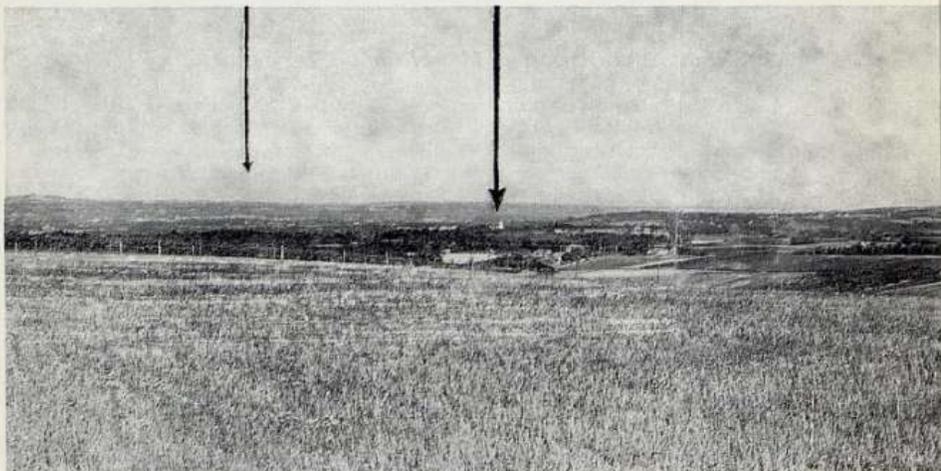
Plus délicate, assurément, est la signification de ce toponyme et surtout de son suffixe. Pour Lucien Massip, il évoquerait un lieu fortifié, explication qui, à défaut de certitude, aurait, du moins, un certain caractère de vraisemblance.

Un village de hauteur et de défense

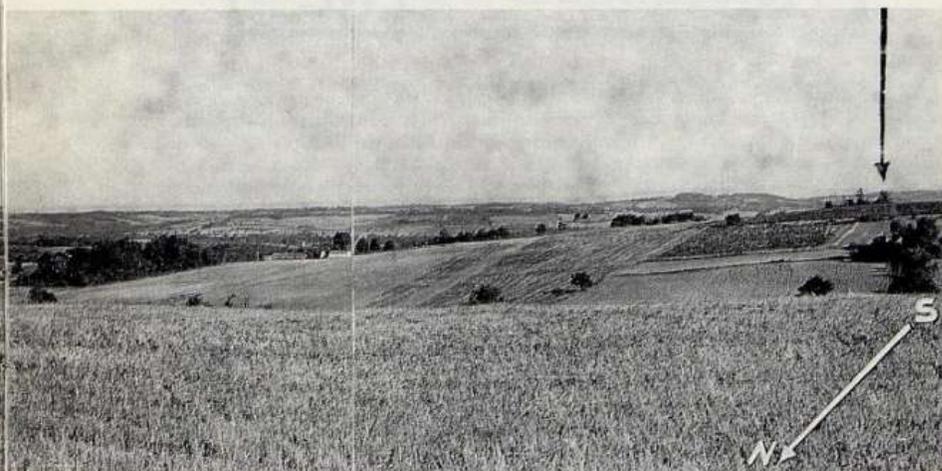
Monsieur Chevalier, actuellement Recteur de Rouen, avait, en 1942, souligné, dans la Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, le nombre et l'importance de ces sites de défense dans la région du Néracais. Sur 22 centres communaux de ce secteur, 15 sont dans ce cas, adaptés, évidemment, aux formes que leur offrait la topographie. Presque tous appartiennent au type globulaire.

C'est le village rond, dont Montgaillard reste le type le plus parfait.

Dans le lointain, coteau de la rive droite de la Garonne, vers Port Sainte-Marie et Saint-Come



Clocher de Feugarolles, la pointe émerge de la masse boisée



La bastide de Vianne dans la vallée de la Baïse, non loin de la butte boisée

Sur le Chemin de Calezun. Vue panoramique orientale. Paysage de vigne et de bois.

Comme l'écrit M. Chevalier, le dessin intérieur des rues y est subordonné à la fois à l'enceinte et à l'existence d'un château excentrique par rapport au centre du village. Les deux rues principales, à peu près concentriques, l'une longeant la base du château, l'autre desservant les maisons accolées à la muraille sont reliées par un ensemble parallèle de petites rues rectilignes. Peu de villages, en vérité, offrent un dessin aussi suggestif et, nulle part, le tracé circulaire des anciennes murailles ne forme un trait aussi net, délimitant, sans qu'il y ait débordement, l'agglomération.

Village de défense particulièrement caractéristique que nous pouvons citer en exemple et proposer à la méditation des historiens et des géographes...

Une très vieille forteresse

Monuments et vieilles maisons attestent l'ancienneté de cette forteresse.

Elle fut précédée, sans aucun doute, par un habitat encore plus vieux marqué par de nombreuses traces : une hache en silex poli, déposée au Musée de Nérac, des vestiges, selon Tholin, au lieu dit Letua, d'un cimetière gallo-romain. Il y a, également, le souvenir, fixé par la vente des biens nationaux, des



Le Petit Bleu week-end

reportage

● Montgaillard (dans le Néracais) une vieille forteresse dominant les vignobles

Et si tout une fois, pour rompre le rythme, nous regardons les choses d'un haut ?

Voici une vue aérienne de Montgaillard en village perché à 350 mètres d'altitude qui s'écroute sur les versants du Néracais entre Yvernes et Rancoules. Tout autour, on peut voir les beaux vignobles qui font la renommée des côtes de Bazas jusqu'à appartenir à cette terre élevée.

Montgaillard est un site qui présente clairement à nos yeux, à ceux de « certains de Monts d'Aquitaine » contrairement des sites anciens du XII^e siècle, c'est dire si la forteresse de cette bourgade remonte loin...

À une époque où les villages étaient dans l'indivision, certains étaient à la main des seigneurs.

Se présente - en cercle - et se reflète avec le mur d'enceinte d'une structure typique pour sa période de défense dans le Néracais strabonien la tour.

Martin Lussendour ne fut pas le seul à s'installer dans l'actuelle bourgade. Une école fort intéressante sur ce site de défense particulièrement caractéristique se y installait sur la disposition des monuments et des murailles modernes qui portent la trace de l'occupation de cette forteresse. Elle fut détruite en 11, sans doute d'abord par un séisme, ensuite par un incendie qui a détruit en son lieu une haute et étroite tour d'observation ou d'un crénelé géométrique. Si la date de la création de ce village

ne figure pas dans les documents on a retrouvé par contre celle de la construction du château dit du XII^e siècle dont toutes les ruines demeurent.

Selon les écrits, la construction de ce château est attribuée à Richard Cœur-de-Lion, à tout savoir du XII^e siècle, les murs d'enceinte ont été construits de regard sur l'Espagne. Comme la plupart des villages de l'Agenais, Montgaillard, possédait d'une souveraineté à l'origine et subissait les conséquences de la rivalité franco-anglaise dans ce duché d'Aquitaine si important depuis, la forteresse est née à l'heure des Percepsis et surtout souvent d'un intérêt à l'ouest l'A.

Après le report des ruines, la localité passa sous la dépendance de l'abbé, jusqu'à la révolution, elle relevait du siège de Sedan et de Nérac, du parlement de la généralité de Bordeaux et du gouvernement de Guyenne, de M. de Gondrin.



REPORTAGE
M.-P. ZANETTE
PICTON
RENÉ



Un château du XII^e siècle au donjon isolé

Sur l'histoire de l'abbé, il faut tout d'abord de précieuses indications.

« Le château du XII^e siècle, à cet endroit le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

transformés au XII^e siècle. On ne voit pas de traces de ces murailles, mais on voit les murs du donjon, les murs du donjon, les murs du donjon...

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

« Le donjon est une tour à plusieurs étages dans les murs, les murs sont en pierre, les murs sont en pierre... »

Le Républicain - 6-8-1960

Pourquoi aller si loin?

Montgaillard vous attends

Combien je suis en complet accord avec mon confrère bourguignon A. Mouton quand il écrit :

« Est-ce la faute de l'automobile ? Est-ce le résultat des transports rapides créés par la S.N.C.F. ? Ce qu'il y a de certain, c'est que de plus en plus on a tendance à fixer le plus loin possible le lieu d'atterrissage où l'on ira, en juillet et août, profiter du beau temps problématique, en tous cas prendre un repos compensateur qui permettra d'aborder l'hiver avec sérénité et... le travail avec joie.

« L'an passé, les Pyrénées, l'Ouest, la Corse, et même l'Espagne avaient eu la préférence des vacanciers. En 1960, on a préféré pour les grandes vacances choisir la Normandie, la Bretagne. **Affaire de goût et de snobisme** que l'on doit bien se garder de critiquer, car la France est si belle et chaque région... si différentes que l'on aspire à vouloir tout connaître et pouvoir répondre à tous les questionnaires : Je connais ? »

Comme chaque année, pour quelques semaines, je suis retourné au petit village voisin de la grande ville, au milieu du vignoble qui fait la richesse de la région, et qui cette année eut la chance de passer à travers les chutes de grêle. J'y suis retourné pour respirer à pleins poumons le bon air, et deviser sur le bon vieux temps avec les quelques contemporains qui me restent encore et qui disparaissent, hélas ! un à un, tous les ans !

Pour mon compte c'est vers un petit village lot-et-garonnais que je suis allé ces derniers jours, à Montgaillard, entre Vianne et

Xaintrailles, un des plus anciens peut-être.

Il ne s'est pas rajoini de blancs ou de nouvelles constructions. Seule la maison d'école a érési ses murs. De son château subsiste une tour en partie en ruines et l'enceinte fortifiée du XIII^e siècle et aussi l'ancienne porte à plein cintre. Il y a la petite église des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles remarquable de robuste. Vous pouvez y admirer encore l'ancienne chapelle latérale, de style ogival et la jolie sculpture des chapiteaux.

Ce petit village de « vacanciers » ne compte que deux centaines d'habitants. Il comporte peut-être une vingtaine de cultivateurs. Des jeunes se rendent tous les jours au travail à Vianne, remarquable bastide du XIII^e siècle qui fut fondée en 1324 par Jourdain de l'Isle, seigneur de Montgaillard et le Sénéchal du Roi d'Angleterre. Vianne avec son enceinte, ses tours d'angle, ses quatre portes restaurées et son église mérite mieux qu'un simple arrêt.

Mais revenons à Montgaillard pour dire avec notre confrère qui chante les beautés de son village en tous points semblable :

« Le charme de mon petit village, c'est de pouvoir s'évader et de se trouver à quelques cent mètres des forêts. Il faut rendre hommage à l'arbre qui est roi dans nos campagnes : aucune majesté n'égale la sienne. Partout où il pousse l'onde dévastatrice est arrêtée dans ses élans : par son feuillage, l'atmosphère devient assainie... Il faut vivre en campagne, aux champs, pour apprécier le mérite des arbres. Sans eux, la terre prendrait un aspect de tristesse.

On la verrait nue et sans grâce. C'est dans la forêt que l'arbre atteint son entier développement. Il est là chez lui.

Et puis ces arbres, combien vous rappellent-ils les soubres années de l'occupation, et combien, s'ils pouvaient parler, conteraient-ils la part qu'ils prirent aux durs combats en camouflant ceux du maquis. Je reviens toujours de la forêt avec une profonde réverie qui me rend encore plus attaché au petit village.

— A Montgaillard, sur cette belle, haut lieu du tourisme, on a des perspectives magnifiques et on se trouve à l'orée de la forêt gasconne.

Les promenades abondent, toutes variées. Vous êtes à trois kilomètres de Vianne déjà nommée et également à trois kilomètres de Xaintrailles où nous trouvons le château qui appartenait à l'illustre-compagnon de Jeanne d'Arc, le maréchal Polhon de Xaintrailles. De ce château il y a une vue splendide sur les Landes et les vallées de la Garonne, de la Baïse et du Lot.

Mais au fait, la fête de Montgaillard tombe traditionnellement le premier dimanche d'août, donc dimanche prochain. Je ne sais si un comité de jeunes ou de moins jeunes a mis sur pied un programme de réjouissances. Dans la négative vous avouerez qu'il serait dommage que la tradition ne soit pas respectée. Quoi qu'il en soit je puis dire avec optimisme que vous pourrez venir passer une saine et agréable journée de détente à Montgaillard le 14 août. S'il fait chaud, vous pourrez trouver toute la fraîcheur désirée chez la bonne hôtesses, qui est par surcroît un des meilleurs « cordons bleus » de la région. La gastronomie, le « bien manger », mais est-ce que cela ne complète pas une belle journée de vacances, vous prédispose à vous amuser sans restriction, à apprécier les charmes d'un village de Lot-et-Garonne, qui ajoute encore à tous ses attraits.

Écoutez donc mon conseil. Toutes et tous, allez à Montgaillard dès que vous le pourrez, et plus spécialement la veille de l'Assomption.

Jean MARTELIER.

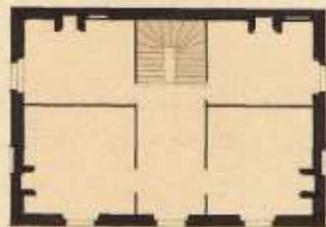
Département de Lot-et-Garonne.

Canton de Lavardac.

Commune de Marçayllard.

Population 367 2°

Nombre d'enfants 40.

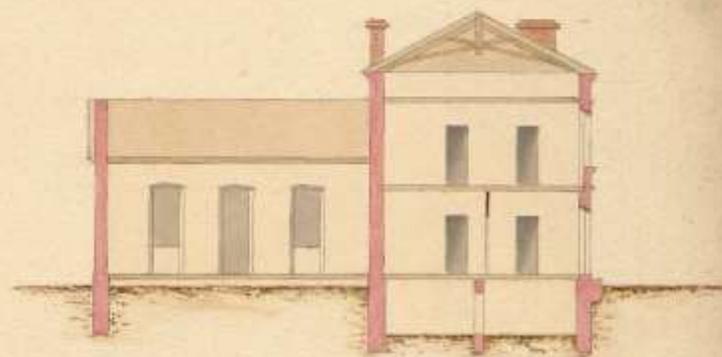


Plan de l'étage

Montant du devis 14 045 50

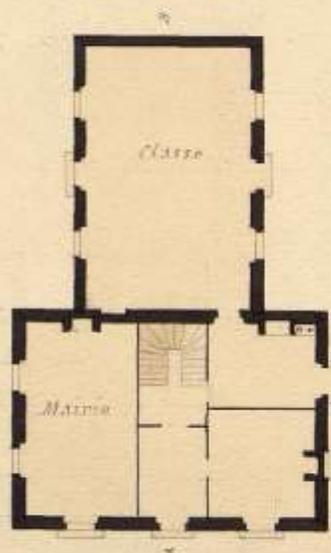
Dépense 15 688 88

M. Teulère, Architecte à Agen.



Coupe suivant AB du plan.

Echelle 6,005 p. 1,000.



Plan de la chambre

Ecole mixte à Marçayllard
avec Mairie.



Elevation

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES BATIMENTS SCOLAIRES.

Commune de *Mongauillard*

DEMANDES

RÉPONSES

Population de la commune.....	<i>38</i> habitants
Nombre des enfants de la commune de 6 à 13 ans.....	garçons..... <i>11</i> filles..... <i>13</i>
Population de la section où existe une école de hameau.....	"
Nombre des enfants de cette section de 6 à 13 ans.....	garçons..... " filles..... "
Nombre de maisons d'écoles existantes appartenant aux communes.....	spéciales aux garçons..... " spéciales aux filles..... " mixtes..... <i>1</i> 1 ^o écoles spéciales aux garçons... "

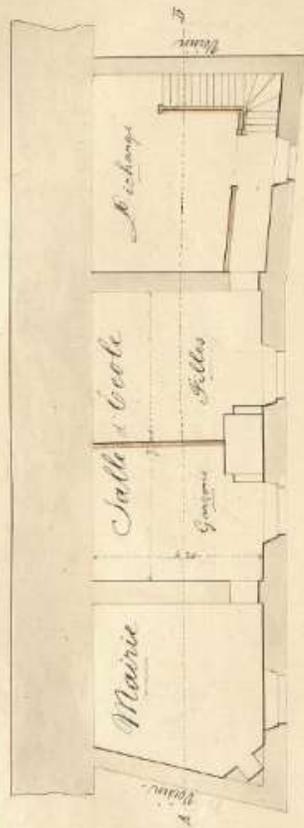
Etat de ces maisons au point de vue de l'hygiène, de l'étendue, de la disposition et du voisinage des locaux. Enumération et évaluation sommaires des améliorations à y apporter et chiffre approximatif de la dépense, (réparation, appropriation, agrandissement, construction et reconstruction)

2^o écoles spéciales aux filles..... "

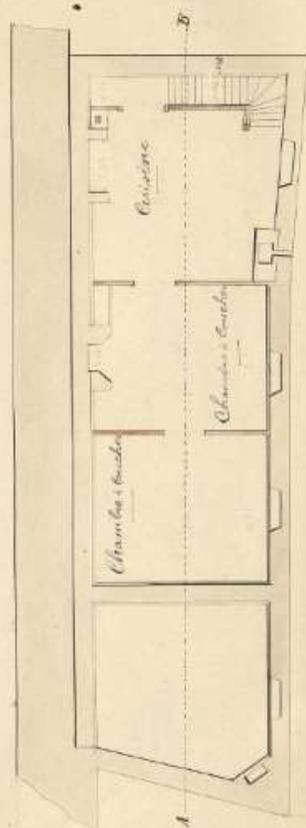
Y a-t-il une bibliothèque scolaire et combien contient-elle de volumes ? 93

3^o écoles mixtes..... *La Maison de*
l'école dans de bonnes conditions au point de vue de l'hygiène et de la disposition, et du voisinage des locaux, réparations nécessaires, l'école qui existait appartenait à l'instituteur et on a réparé dans un local qui se trouve sur le place. Le total de la dépense peut être évalué à 250 francs environ.

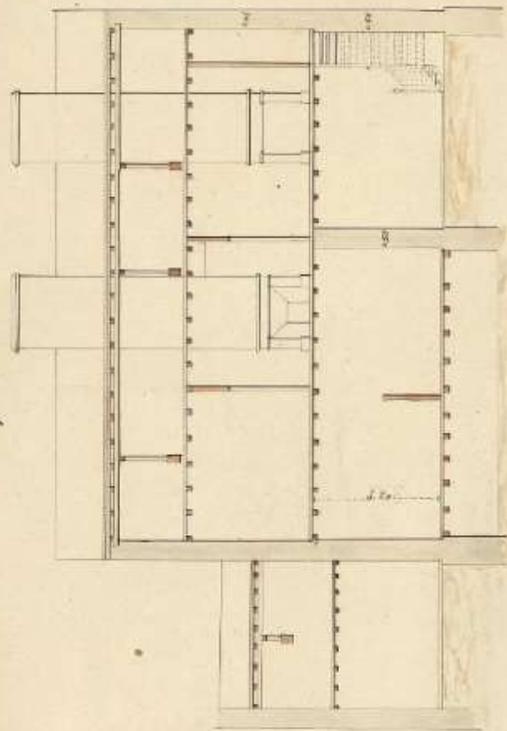
Plan au Reg de charrière



Plan au Premier étage



Coupe suivant AB



Montgaillard.

Ecole Laïque.

La maison d'école de Montgaillard est une école mixte. elle est assez bien éclairée et assez bien aérée. L'escalier et les planchers auraient besoin d'être refaits.

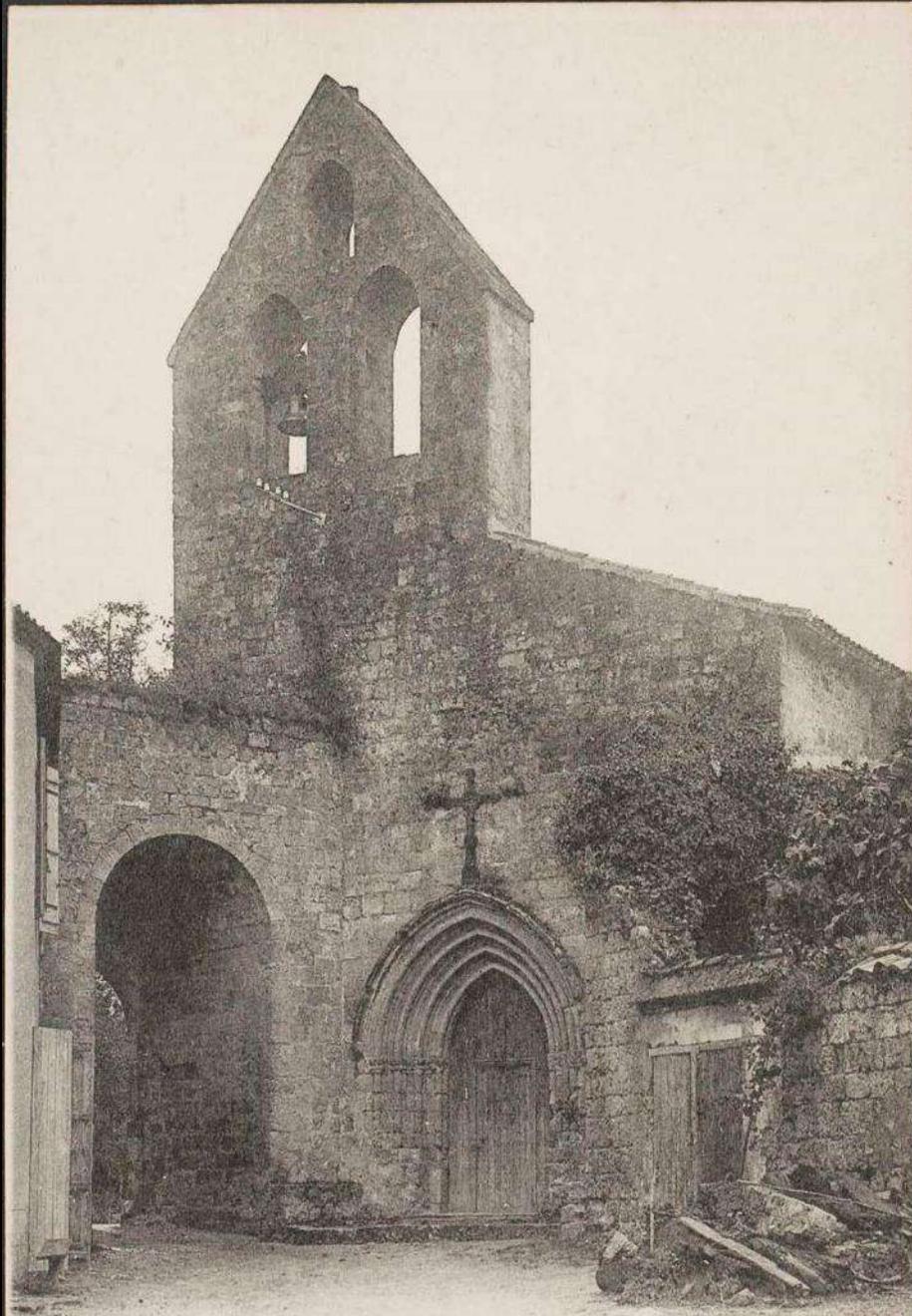
Surface de la Salle d'école $700 \times 4,20 = 2940$

Nombre d'élèves 16 garçons et 12 filles.

Nombre de maîtres 1

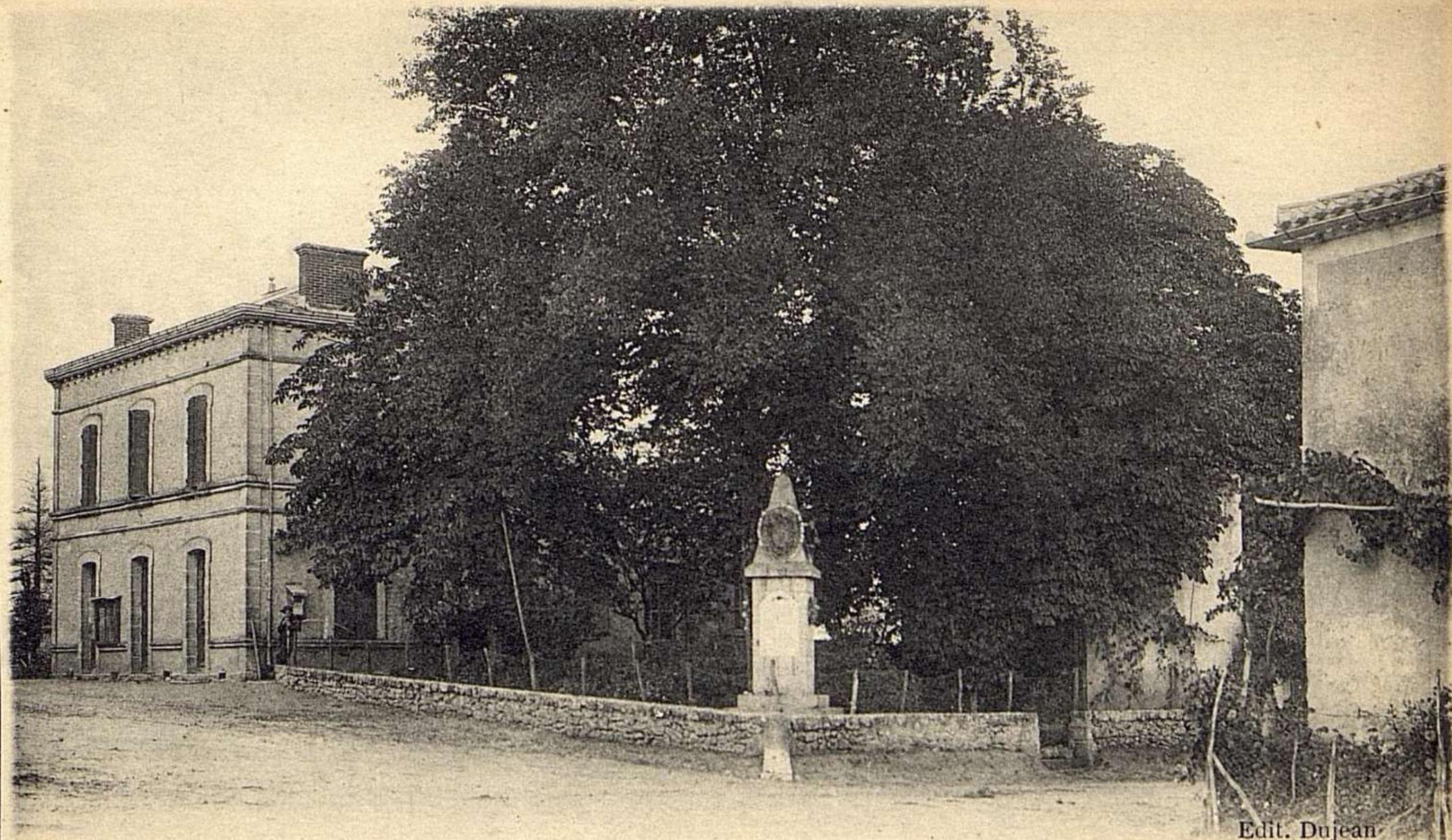
Volume d'air de la salle d'école $2940 \times 2,20 = 6468$

Mètres Cubes par personne $\frac{6468}{30} = 215,6$



Edit. Dujean

2 P B. - VIANNE et ses Environs (L.-et-G.)
Ancienne Chapelle du Château féodal de Montgaillard



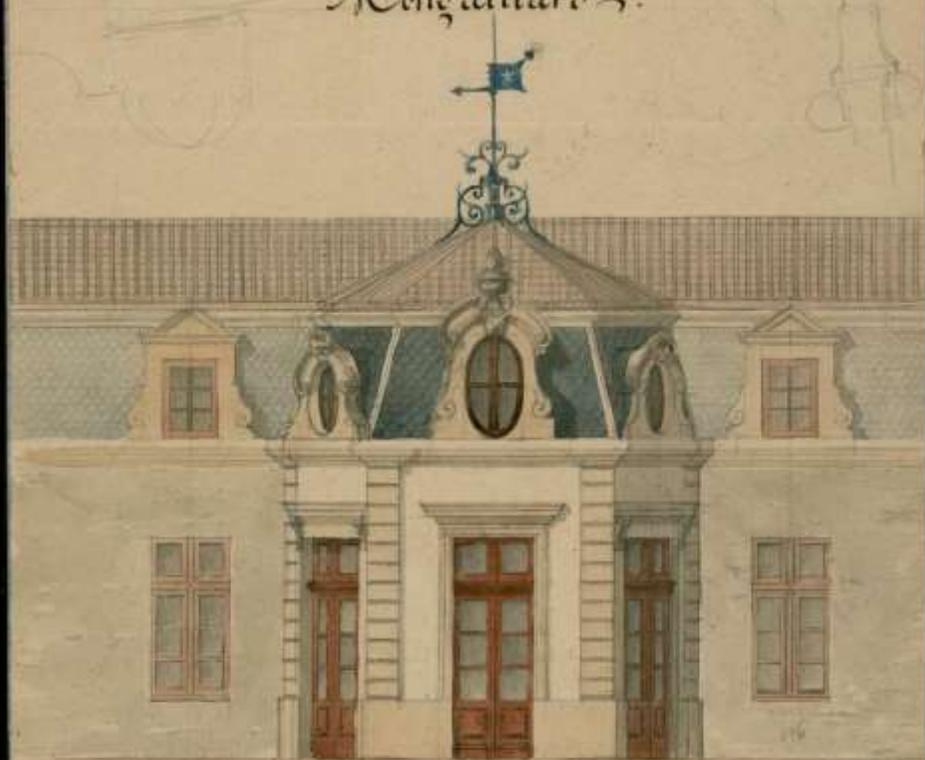
Edit. Dujean

14 P.B. - MONTGAILLARD (L-et-G) - Place de l'Eglise et le Monument aux Morts

Pavillon cote Nord.

Propriete de M^r Chevalier à.

Monguillard.



Devis de M^r Chevalier.

Composé par M^r Chevalier le 17 Mars 1779.



Ce sont Les articles —
 par les Conditions & qualifications
 soubs lesquelles Jeay solté —
 Juvat & Joseph Durasse —
 Marschal habitant de —
 La paroisse de Loupiaz —
 Jourd'hui de Lagnisaut —
 Ville au rois & comme —
 Jureur & Commissaire de —
 Justice Commune & Deputé —
 du Regne & Gouverneur —
 des Veuve & fruit —
 Jureur & Deputé ala —
 Requeste de Monsieur Marschal —
 Martzome Castore pres de —
 Chansonie & Chersonie —

Du Cheuy Bry Ca
de ladit Gilles & Thomeux
de Midy Teore de
grues Bourzau & quelzout
syst autres Teore de Jean
Lamivail Boutman deux quat
de Journal Trouv six
sech. Et qu'est

De Ladit pied & Campagne
De ne Boutoutze. du leuant
Teore de ladit Bourzau
de Midy Teore de
Bourzau & d'utonie Lasalle
de Bourzau Et syst autres
& deux Bourzau Boyaux
Tandem & gavonne Boutman
Et quat de Journal

Et Rapport donne &
Callable quittance & ce
que d'una page lez
jeu desent p'p'compt' su
Le prix de ladit affone

Payeva ausy ledit fournis
Boudin La d'utonie
fait le droit d'elles sans
p'p'compt' de Bourzau
que ledit Bourzau avoit
fait & p'p'compt' & fait aut le
deur de leur Bourzau
Journal la liquidation que
Et sera faite que leur
jeu ausy desent
su le prix de ladit
affone. auq. Le droit p'

Lesquelles disdichon faitte
Ce qui Destua du
prix dedit forme ledit
formis siva Tam etc
payes. Et Duntre entre
les mains dedit signetur
du jour le dit
de la Toussaint prochain
curam apyris etc
tout deffraus domagee
Spitoch Que ledit
signetur Epourom faice
Et souffies.

Pour L'assuance du payent
de quel prix de quel forme

Et Cudat unam de
pursau aduolun pactoe Et
bondnoum ledit formis Et
Euzwistus siva Tam
Imedittunam ledit defluuaine
fait de fasea ad alieu bonum
Et l'abballe suffraume factuon
au qui s'out aut unam
dedit signetur qui soient
labirau de la pursau l'elie ou
quodichoy qui s'obligent
aux ley s'obligement l'elie
pour laude Et l'edun
seul pour l'atou sans
faice d'unroy de d'elie
ou d'ichoy de vreau
ou L'roy R' d'unroy

par luy ou par luy
de tout d'effraie douages
de Indoch & par luy
de La Nouvelle

Je comette lesdits sequestres
tout ainsi que leu d'it
Charge Leu peut promette
publique de faire jouir
de L'adit ^{est p' luy} affaire, &
Luy de donner & de
par fortuit de droit
Luy & de aduoluer
Lesdits sequestres fait
Jouir & par luy
L'adit donner au demandeur



Bravaux quatre Escah

Laude Terre Es pres
 Duost Lieu de Campagne
 Rue Coussoutze du levant
 Du Chenu de Mougnot
 Midy Terre pres de
 Maotbe de Courpa Es
 pres de Tullepomme de Courpa
 de Courpa en la Cour
 Chenu de L'eglize de
 Loupny sept au Midy Terre
 de de la voie de l'utsonie
 La salle Courpa Es
 Jouval Es Bravaux
 Bravaux huit Escah
 Ledit Terre Es pres au
 Es l'ouest

Association

« Le Bac »

Son but : faire revivre la culture et les traditions locales minees de la Garonne, dans une perspective touristique.

Siège social : mairie de Monheurt.

Présidents d'honneur : J.-R. Argacha, conseiller général, N. Manoc, maire de Monheurt, G. Ducaing, maire de Nicole ; président : José Armand ; vice-présidents : Jean-Pierre Costes et Dominique Appert ; secrétaire : Francine Labarthe ; trésorière : Claude Pousar.

Une prochaine réunion aura lieu fin octobre à laquelle toute personne intéressée pourra se joindre en contactant un des membres du bureau.

Tradition ■ Entre Monheurt et Nicole

Rive droite-rive gauche par le bac

Jusqu'en 1955, un bateau assurait le lien entre Nicole et Monheurt par rives de la Garonne interposées. Une association est née pour que le bac reprenne du service.

C'est avec un brin de nostalgie que l'on regarde les cartes postales jaunies, témoignages de la vie de jadis, des habitants du pays. Les ansiens, eux aussi, se souviennent, comme cette vieille dame de 94 ans que l'association nouvellement constituée rencontrera pour recueillir ses souvenirs, liés à l'époque où le bac assurait le rythme du fleuve pour transporter les hommes, les femmes et les enfants (et les animaux à l'occasion), d'un village à l'autre.

Monheurt et Nicole n'étaient alors séparés que d'un pan d'eau et, à défaut de pont, on prenait le bateau pour aller en face rendre visite aux amis, aller au bal, se promener de l'autre côté, commercer, etc. Bref, les deux localités vivaient en vases communicants et avaient beaucoup échangé pour ne faire finalement qu'une entité humaine et sociologique.

Avec la fin du bac, après la guerre, il fallut faire le grand tour par la route pour gagner sa destination, mais le charme s'était perdu ses meilleures cartes.

Jean-Pierre Costes, qui passa son enfance à Ayet, initiateur aujourd'hui à la retraite, se souvient du temps où il montait à bord de l'embarcation en bois selon l'usage dans les communes avoisinantes. Il n'a pas oublié ces souvenirs de jeunesse et un jour qu'il croisa José Armand, un ami amateur à Monheurt, ils parlèrent tous deux, tout en faisant leur marché à Tonneins, de relancer le passage de la Garonne par un bac comme cela se pratiquait autrefois. L'idée était de remettre une tradition au goût du jour, d'abolir à nouveau les frontières entre les bourgs et les populations locales, de donner à leur projet une finalité touristique. Les maires furent contactés et une réunion fut programmée pour jeter les bases d'une association ayant pour vocation de faire revivre une coutume ancestrale. Cette assemblée générale constitutive s'est tenue ces jours-ci, salle des fêtes de Monheurt autour de MM. Armand et Costes avec une quinzaine de passionnés d'histoire et de traditions s'intéressant de près à la Garonne. Si l'idée en donna quelques-uns, elle séduisit surtout le plus grand nombre car la construction d'un bateau s'appuyant sur un système de câble utilisant la force du courant pour avancer, cela rentre du domaine du possible. Le financement et les autorisations ne devraient pas rencontrer d'obstacles majeurs.

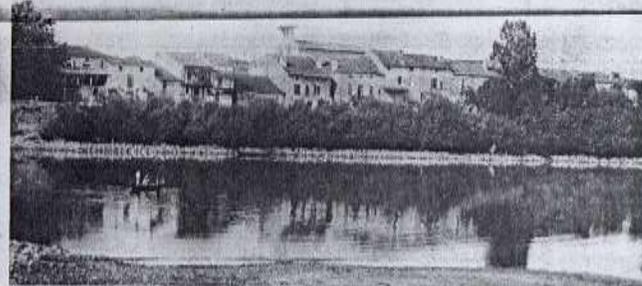
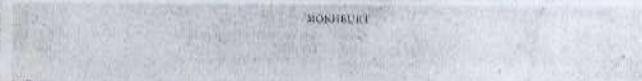
L'affaire suit son cours

landis que documents, photos et témoignages seront collectés en vue d'organiser une exposition sur le sujet qui habite désormais les initiateurs du projet.

Les vacanciers désireux de s'aventurer sur nos petits chemins trouveraient ici matière à découverte et à détente, l'association prévoit en effet d'aménager un chemin de randonnée autour du confluent assurant des circuits à VTT, à pied, en bateau et à cheval.

Des jeux pourront être organisés pour ajouter un attrait supplémentaire, la liste n'est pas close et toutes les volontés, de Monheurt à Nicole en passant par Ayet et ailleurs, se donnent la main.

M.-F. Z. Jean-Pierre Costes chez lui, à Tonneins : la Garonne a toujours fait partie de son horizon.



Le passage du bac à Monheurt (cartes postales du début du siècle).



Les malheurs de Monheurt

Sud-Ouest le 10 Mars 1992

Accoutumé à survivre aux pires inondations, ce petit bourg de Garonne vient de perdre sa poste et se bat pour retrouver une épicerie. Les Monheurtquais veulent éviter le naufrage

Gilles Guitton

Quand Garonne sort, on sait ce que c'est. On a l'habitude. Mais que tout ferme au village, c'est pire... C'est Henriette Bresolin qui le dit, et M^{me} Bresolin sait de quoi elle parle, elle qui habite entre l'agence postale et l'épicerie de Monheurt, elle qui voit sous sa fenêtre une Garonne de février aussi plate qu'au plein été, mais sait y retrouver la plaine liquide des grandes eaux de 1981 qui avait fait de Monheurt un îlot. Comme tant de fois...

Ado, son mari, « capitaine » de la flotille de la Société de sauvetage qui veille aux crues, assurait alors la vie et l'approvisionnement du bourg. Mais ce n'est pas d'inondations qu'il discutait l'autre vendredi au Conseil municipal avec le maire, Norbert Manec, et ses collègues. A l'ordre du jour : la fermeture, le jour même, de l'agence postale que tient, depuis trente ans, Léonne Le Boedec, et celle de l'épicerie-tabacs-presse du village, où Annette Audousset vend encore jusqu'au 31 mars, « Sud-Ouest », du gaz, du pain et de l'alimentation.

A ces deux événements, au creux du petit bourg lové au plus juste sur un des rares promontoires de la rive gauche de Garonne, les Monheurtquais s'attendaient pourtant peu ou prou : il y a trois ans, on avait dû faire campagne pour utiliser davantage l'agence postale endormie.

A son pupitre de bois ciré — c'est elle qui l'a fourni aux PTT en 1962,

M^{me} Le Boedec ne voyait plus guère de monde : quelques affranchissements, un colis à retirer que laisse le facteur venu du chef-lieu, de temps à autre un mandat, et le courrier des saisonniers espagnols et portugais qui gonflent d'une bonne centaine, d'avril à novembre, la population de la commune.

LA BOUCHÈRE AUSSI

« Il ne faut pas s'étonner de tout ça, observe la buraliste. Les gens ne viennent plus, ils vont à Tonneins et Damazan, à 9 kilomètres, et même la bouchère qui passe deux fois par semaine depuis Villeton a décidé de fermer... »

C'est sans trop d'état d'âme que la ci-devant postière attendait la venue des « vérificateurs » de la poste. Ils venaient solder les comptes et emporter les tampons, l'encreur, les annuaires et le téléphone mural qu'une cabine toute neuve est prête à remplacer. « Des papiers à remplir, quoi... »

Fatalisme aussi chez Annette Audousset. « C'est la fin de Valette-Distribution, mon fournisseur, il y a deux semaines, qui a fait le décle », dit-elle.

Sur sa boutique, une enseigne fanée renvoie au début des séismes qui ont bouleversé, de ventes en OPA, la distribution alimentaire lot-et-garonnaise. Là où les supermarchés d'Agen ou de Tonneins se contentent de changer d'enseigne, les épiciers de village sont abandonnés à eux-mêmes. Plus de grossiste.

« Il aurait fallu que j'aie jusqu'au Cash d'Agen, à 35 kilomètres, pour m'approvisionner. Déjà que j'arrivais à peine à couvrir mes charges... »



Léonne Le Boedec au dernier jour de ses trente années de postière (Photo Lucien Delporte « Sud-Ouest »)

L'épicière a cédé, comme elle avait aussi cédé devant les difficultés de sa salle de café (« je n'en pouvais plus ») fermée en 1986, et auparavant de la pompe à essence. Son mari est chauffeur-routier, elle porte sur elle ses talents de couturière qu'on connaît dans le village. Comme on connaît les prix de ses rayons. Elle en convient : « Il faut comprendre les gens. On me vend la boîte de petits pois plus cher qu'ils ne le trouvent au supermarché. Et quand les yaourts sont périmés, je les jette alors que leurs centrales

d'achat les leur reprennent ». A armes inégales, combat lassant.

« ON VA SE BATTRE »

Il fut pourtant un temps, dans les années 50, où Monheurt comptait trois alimentations, deux cafés et des artisans. Ce n'est pas ici le bout du monde, il y a de l'activité dans la commune : du tabac, de l'arboriculture, de vrais domaines. Un électricien et un peintre sont toujours au village. Au bourg, huit familles marocaines sont installées de longue date. Leurs enfants fournissent le

gros de l'effectif de l'école à deux classes. Un bastion du service public que le maire entend ne pas laisser partir.

« Pour la rentrée prochaine, on n'est pas inquiet. Mais après ? Il y a beaucoup de personnes âgées au village ».

C'est à ces retraités surtout que pense le Conseil municipal lorsqu'il se préoccupe de l'extinction des services au village. Trouvera-t-on une solution avec un de ces « commerces multiples ruraux » que subventionne le département ?

Le Conseil y songe, mais il faut à cette décision une étude technique d'une année.

Entre-temps, les élus de Monheurt, ayant pris conseil à la sous-préfecture de Nérac, vont essayer d'innover en mettant l'alimentation en régie municipale. Deux jeunes filles du village, par le biais de contrats emploi-solidarité, pourraient assurer à moindres frais quarante heures d'ouverture hebdomadaire.

L'alimentation d'Annette Audousset serait louée à l'ancienne épicière, et sans doute n'y vendrait-on plus de légumes : trop compliqué à gérer. Le journal, le pain, le gaz, de la droguerie et des produits secs, trouvés au Cash d'Agen. La mairerie reste cependant prudente, et prend d'autres avis sur cette planche de salut.

« On va se battre », dit le maire. Ne serait-ce que pour répondre aux efforts du club de rugby, de celui des retraités, du comité des fêtes, ou de la société de sauvetage qui s'échinent à donner à ce petit village la vie d'une vraie bourgade.

Et puis, la veille de la fermeture de la poste, Monheurt a fêté son raccordement au réseau d'eau potable du Mas-d'Agénais. Après seize années de démarches et de palabres avec les voisins... A la prochaine inondation, il y aura quand même à boire au robinet. Ce sera une charge de moins pour les barques de la Société de sauvetage lorsqu'il faudra aller chercher des vivres et les distribuer jusqu'aux fermes émergeant du flot.

« Jusqu'à maintenant, on approvisionnait avec l'épicerie, s'inquiète Ado Bresolin. Ça va nous compliquer les voyages ».

MAISONS D'ÉCOLE

COMMUNE de *Monbelet*

ÉCOLE de *garçons*

PLANS & COUPE

de l'Ecole existante appartenant à *la commune*

Echelle de *1/100*

Dressé par l'Agent-Voyer cantonal, soussigné,



Vu :
A *Nérac* le *2 Novembre* 1878
L'Ingénieur Voyer d'arrondissement,

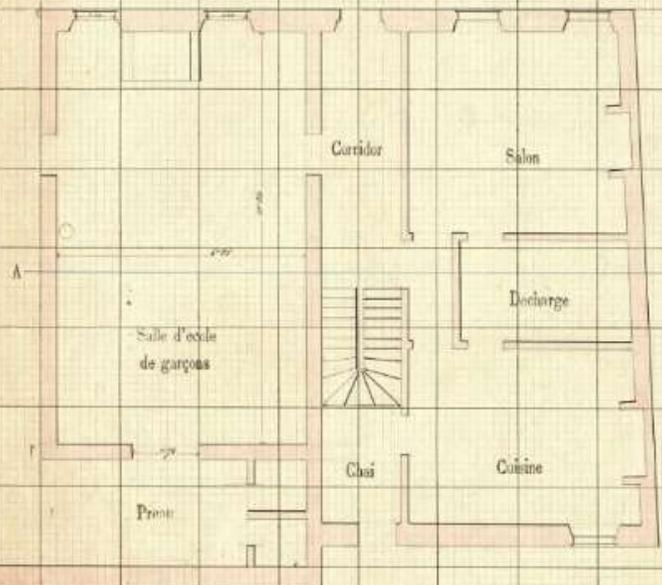
L. Dupuy

Vu :
A *Agen* le *31 Mars* 1878
L'Ingénieur Voyer en Chef,

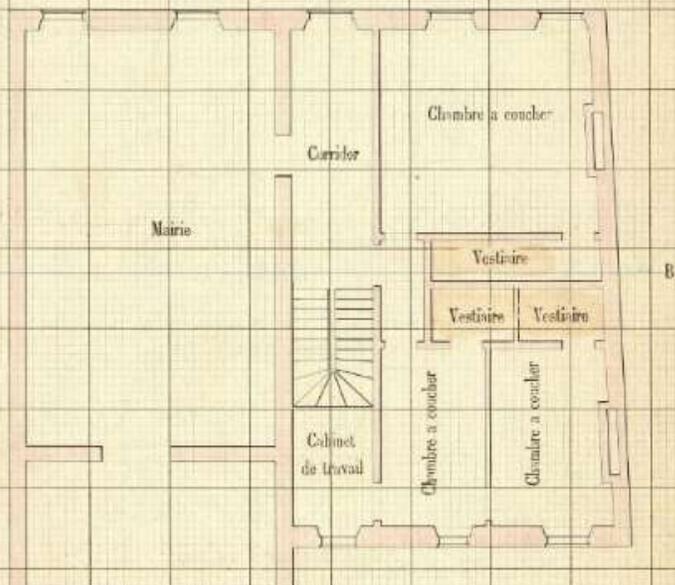
Blanc

Simon

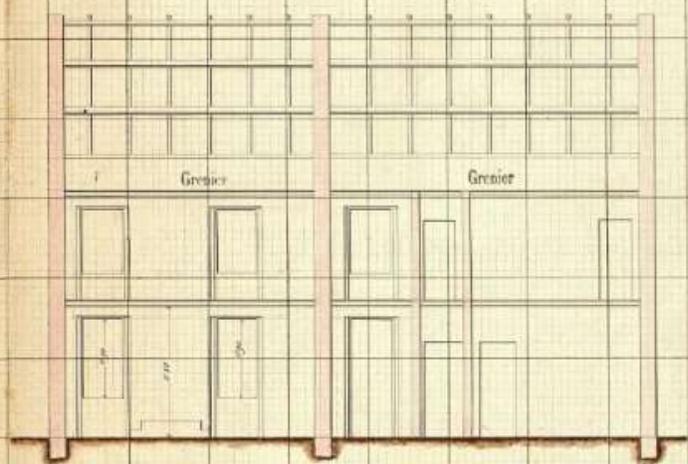
REZ de CHAUSSEE



1er ETAGE



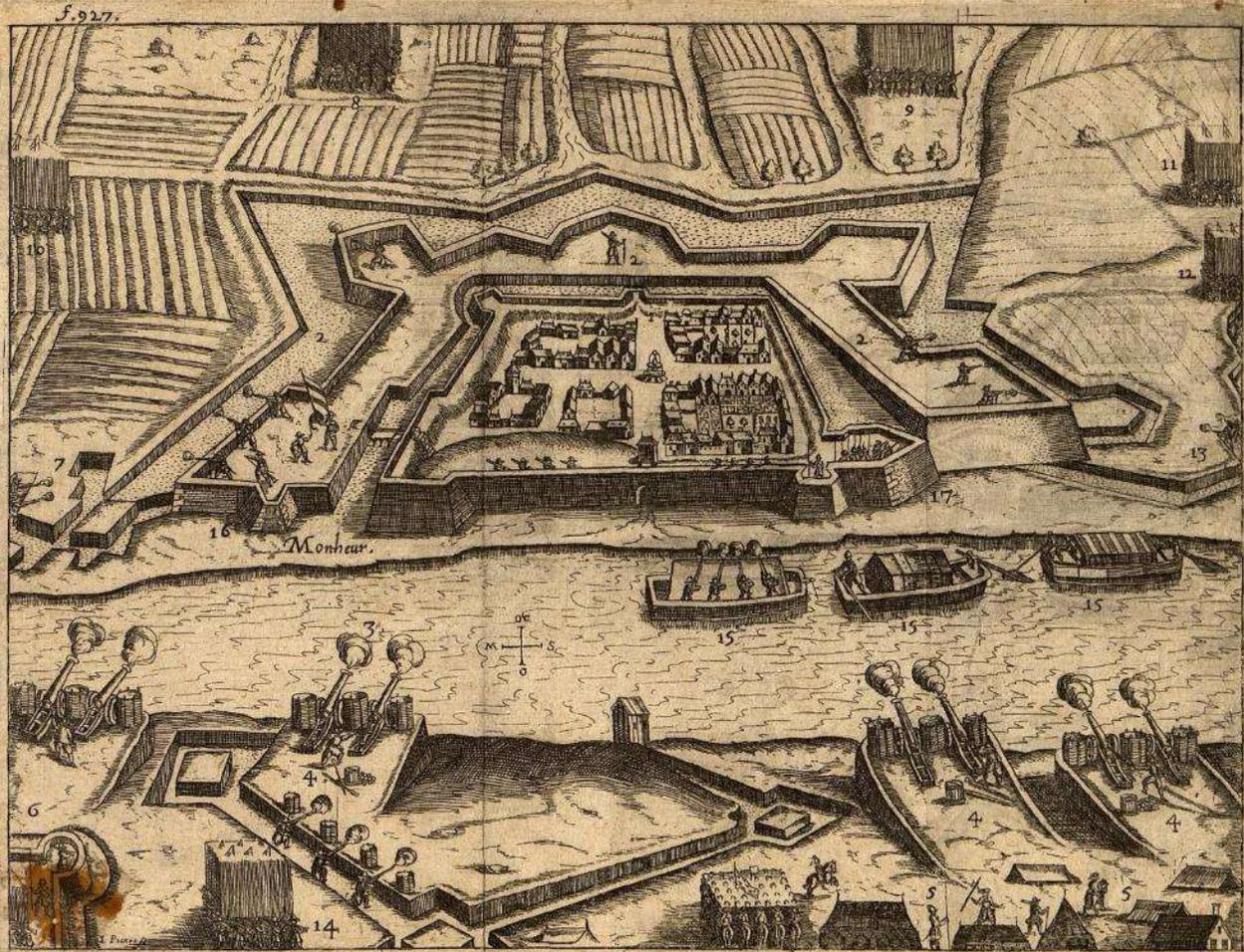
Coupe suivant A B



Renseignements divers

Surface de la salle d'école	100
Surface de la mairie	25
Surface de la chambre à coucher	1
Surface de la salle de travail	11,300
Surface de la cuisine	5,500

Le bâtiment est en bois de construction de plan en forme de U et
 sera en partie en briques les murs et en partie en plâtre et ciment
 pour l'intérieur. Les sols de la mairie et de la chambre à coucher
 seront en marbre et de la cuisine en plâtre. Les murs de la
 cuisine seront en plâtre et en bois. Les murs de la salle d'école
 seront en plâtre et en bois. Les murs de la salle de travail
 seront en plâtre et en bois. Les murs de la chambre à coucher
 seront en plâtre et en bois.



Siège de Monheurt. (1621)

Un projet au four

Jean Laffitte a découvert un four à pain, vestige d'une histoire encore inconnue

VALÉRIE DEYMES

v.deymes@sudouest.com

C'était un jour de l'hiver 2008. Jean Laffitte, président de l'association culturelle L'École de Montesquieu, et ses amis reviennent d'une randonnée pédestre. Ils s'octroient alors une pause dans le centre de « leur » commune, Montesquieu, à quelques dizaines de mètres de l'église, contre une habitation privée. « Il y avait un amas de vieilles pierres dévoré par les ronces et la végétation. Tout d'un coup mon regard est attiré par une forme qui se dessine derrière le rideau vert. Nous dégageons les herbes folles et nous découvrons ce qui ressemble fort à l'entourage d'un four à pain. »

S'il a passé une grande partie de sa vie dans le négoce du vin dans le Bordelais, Jean Laffitte a choisi de revenir au pays, dans sa commune, Montesquieu, pour y vivre sa retraite. On serait tenté de dire une « retraite tranquille » mais ce serait mal connaître le bonhomme. Ce retraité-là est un hyperactif qui s'est donné pour mission de promouvoir tant son village de l'Albret que l'écrivain qui en adopta son nom. Incollable sur l'histoire de la famille de Charles-Louis de Secondat et ses œuvres que ce soit « L'Esprit des lois » ou les « Lettres persanes » (entre autres), Jean Laffitte est à l'affût avec les membres de son association du moindre détail qui pourrait donner au village un atout touristique supplémentaire.

Souscription défiscalisée

Alors, forcément, la découverte de ce four à pain dont nul n'avait connaissance, l'a mis en ébullition. Le propriétaire de la maison avait bien eu un grand-père boulanger mais



Jean Laffitte accompagné de Josiane Bollas, secrétaire de l'association, redécouvrent le four à pain dont le village ignorait l'existence. PHOTO THIERRY-DANIEL VIDAL

celui-ci avait son four à pain, en contrebas. Et les pierres mangées par les ronces végétaient en secret. Ni une ni deux, le retraité se met en quête de réhabiliter ce « petit trésor ». Avec L'École de Montesquieu, il monte un dossier auprès de la Fondation du patrimoine qui le retient et ouvre ainsi la possibilité d'une souscription défiscalisée. « Le fait est que ce four appartient à un privé. Nous ne pouvions donc pas avoir de financements publics pour lui redonner fière allure. Il nous fallait trouver 10 000 euros. Nous avons donc lancé fin 2009, une souscription et nous avons signé avec le propriétaire un commodat ou prêt à usage. Autrement dit, le propriétaire nous prête gracieusement le four pour une durée de

quinze ans renouvelable. En contrepartie, l'association s'engage à l'entretenir et le gérer en bonne mère de famille. »

Une histoire à découvrir

La souscription se poursuit mais déjà, Jean Laffitte et ses amis ont récolté 3 000 euros. L'association met également la main à la poche et une aide du Conseil général est envisagée. « Les travaux de réhabilitation vont débuter mardi 6 avril à 8 heures pétantes avec un maçon et un charpentier locaux, tous deux expérimentés dans la réhabilitation du patrimoine. Ils vont remonter un mur, refaire la voûte et créer un appentis qui va couvrir le four et se prolonger sur le mur. On compte deux à trois semaines de travaux. »

Et après ? Jean Laffitte ne compte bien évidemment pas en rester là. Son association est en quête des dessous de l'histoire de ce four. « Il pourrait dater du XIX^e siècle comme la maison. Il est mentionné sur l'acte de vente. Une fois rénové, il ne plongera pas dans l'oubli. Nous créerons des animations pour le faire vivre et croyez-moi, il ne fera pas doré que du pain ! » Et si cerise sur le gâteau par un quelconque fil d'Ariane, le site pouvait avoir un lien avec le Baron de Montesquieu...

Pour participer à la souscription, contacter L'École de Montesquieu, Jean Laffitte, Le Claveté, 47130 Montesquieu. Tél. 05 53 47 26 05. E-mail : jean.laffitte@wanadoo.fr

Jacques Denux : " Nous avons deux bourgs "

2005 aura été une année faste pour Montesquieu avec le 250^e anniversaire de la mort du philosophe. Aujourd'hui, le village a retrouvé sa quiétude rurale.

Le Petit Bleu : cet événement a-t-il eu des retombées pour la commune ?

Jacques Denux : Oui beaucoup de touristes, des Agenais qui ont suivi les conférences et ont voulu se rendre sur place pour visiter. Il reste aussi les rues et place du bourg haut que nous avons baptisé rue de Secondat, Diderot ou encore place Espiré-des-Luis.



Jacques Denux ne se représentera pas aux prochaines élections.

■ Vous parlez de bourg-bas, cela veut-il dire que vous avez deux bourgs, l'ancien et le moderne ?

■ Si vous voulez, deux bourgs et trois églises. Une ici en bas, une autre à Béquin et la troisième à Resteau dans la plaine, en rive nord de Saint-Laurent. Cette dernière est la plus belle. Elle est éclairée la nuit et la cloche que nous avons électrifiée sonne trois fois par jour.

■ Les riverains ne se plaignent pas comme dans certains villages ?

■ Non, et lorsqu'il y en a un, nous avons des écoles comme trois fois par jour.

■ Les riverains ne se plaignent pas comme dans certains villages ?

■ Non, et lorsqu'il y en a un, nous avons des écoles comme trois fois par jour.

■ Vous avez deux bourgs, trois églises et même deux salles de fêtes, n'est-ce pas ?

■ Oui, une petite ici derrière la mairie qui sert aux aînés puis aux trois mercredis et une grande à Béquin, qui peut accueillir jusqu'à 300 personnes.

■ Pourquoi avoir construit là-bas ?

■ On a fait cette salle des fêtes, car c'est le plus haut point de la plaine et cas d'inondation. Autrefois c'était le hameau de Béquin qui accueillait les gens lors des crises.

■ Une église, une salle des fêtes, il y avait jadis aussi une école, un troisième petit bourg en somme. L'école existe toujours ?

■ Non, elle a été fermée lorsque le groupe scolaire fut construit dans les années 60 au croisement de la D119. Le logement de l'enseignant a été bond.

■ Où en êtes-vous avec les effectifs scolaires ?

■ En 1996, par manque d'élèves nous avons dû faire un RPI avec Bruch, jusqu'à ce que Bruch, arrivé à saturation, nous permette de rejoindre une classe en 2004. Ce fut un grand bonheur pour nous.

■ C'est devenu le reste des parcours du groupe scolaire ?

■ Ils ont rejoint le centre de loisirs sans hébergement, pour les mercredis, les petits et les grandes vacances. L'été, nous accueillons jusqu'à 50 enfants. En 2002 nous avons aussi ouvert une crèche pour les enfants de 3 mois à 3 ans.

■ Parlois parfois de constitution. Vous faites partie de la grande ceinture agennaise. Comme vos collègues de la rive gauche avez-vous beaucoup de demandes ?

■ Rien que pour ce dernier, nous arrivons à vendre cinq terrains. Les bureaux complets intéressés par les taux d'intérêt très bas sont en majorité. Seulement notre handicap c'est le PLU qui exige un habitat concentré.

■ Concentré autour du bourg ?

■ Oui pour préserver la ruralité. Nous avons deux propriétaires qui possèdent des terrains à urbaniser. Mais ils reculent devant les contraintes. L'un des deux s'engageait mais avec un lotisseur pour 6 à 8 lots. Si jamais ces propriétaires ne font rien, la commune devra tout acheter pour se développer. Il y a un potentiel de trois hectares.

■ Montesquieu dans les années 70 était un vaste verges. Qu'en est-il aujourd'hui ?

■ Dans les années 70, on l'appelait même la petite Californie. Il y avait des pêcheurs, pommeiers et une bonne cinquantaine de producteurs de tabac. En 2006, il ne reste plus que deux et les verges ont été crucifiés par l'amorçage et la ligne 400.000 volts. Si jamais le TGV passe là en plus, cela fera une belle croix de Lorraine vue du ciel.

■ Vous avez quand même un magnifique conservatoire. C'est une belle carte de visite non ?

■ C'est étonnant que le site attire du monde c'est vrai. Pour la Sainte-Catherine, six mille personnes sont venues sur les trois jours. Nous avons aussi la ferme Roquep, c'est un autre point fort pour le

nourriture. Et puis si nous n'avons plus de verges en plaine, nous avons le vignoble sur les coteaux. Dont un certain buret, château Balauze.

■ Vous aviez un petit commerce de proximité. Pourquoi a-t-il fermé ?

■ C'est vrai, nous avions ce petit commerce qui marchait et offrait épicerie, bar, tabac presse et agence postale dans un local privé. La poste payait le commerçant et la mairie versait quelque chose pour service rendu à la population. Il y a trois ans, le commerçant a arrêté et le représentant a voulu se consacrer plus au bar. Il n'est resté qu'un an. Le suivant n'a pas pu faire revenir la clientèle. L'agence postale est devenue un point poste mais cela n'a pas marché. Le commerce a fermé le 13 octobre dernier.

■ Sans espoir de réouverture ?

■ Oui, c'est pas l'ordre du jour. La seule chance pour un commerce de marcher, est de se rapprocher de la D119 qui est très passante. C'est la seule solution.

■ Vous arrivez à votre vote dernier mandat. Qu'est-ce que vous allez laisser encore avant de partir ?

■ L'assainissement du bourg. Les travaux devaient commencer en mars et être achevés à la fin de cette année. 2007 verra aussi des travaux d'amélioration pour la traversée du village, les trottoirs et la sécurisation des piétons. Là encore, cela devrait être terminé fin d'année.

■ Et le projet de sortie de l'A63 à Feugarolles ?

■ C'était un projet en effet mais on n'en parle plus. En tout cas ce sera pour un autre mandat mais c'est vrai que cela apporterait beaucoup à toute la communauté des communes du Val d'Alzert.

■ Propos recueillis par Patrick BIRINGER



Village de l'ancien château de Montesquieu, la maison de garde, en haut du village. À visiter, la vue est magnifique.

Héritiers des Wranovsky

Des cosaques à Montesquieu

Des cosaques dans la plaine de Montesquieu. La chose est étrange ? Mais pas impossible ! Installés depuis plus de deux ans à « Domingue », les Deforge perpétuent la tradition de la voltige équestre, rapide et précise, audacieuse et impressionnante.



Yves au travail

Un sport qui fait sensation : les Deforge vivent la domingue en obéissant au doigt et à l'œil de ces éperons qui n'ont pas deux cent cinquante grammes. Ils ne sont habitués au rythme de ces courses et aussi à l'école du cirque, deux activités qui se mêlent aux courses qui commencent par les tentes qu'on installe et qui durent de 10 à 15 heures et à leur grand cirque. Comment Daniel Deforge s'est-il converti aux problèmes de ces cavaliers d'élite ? « Je voulais à l'époque des heures. À l'école Nicolas Wranovsky la semaine par semaine, mais pas tous les jours », raconte-t-il.

Nicolas était un cosaque qui avait formé à Montesquieu en 1917, un des premiers clubs de voltige dans l'aire de la plaine. De 1920 à 1930, il y avait environ 400 cavaliers dans la plaine. Mais à la fin des années 30, les cosaques ont disparu. Les Deforge ont repris le contact avec les cavaliers de la plaine en 1970, mais tout ne s'est pas passé comme il fallait.

« C'est d'abord par hasard », raconte-t-il. « Un jour, j'étais allé à la messe à la messe de Noël. Les cosaques étaient tous deux en ville avec un cheval et un autre qui se dressait sur l'épaulement. Les cosaques ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. »

« C'est d'abord par hasard », raconte-t-il. « Un jour, j'étais allé à la messe à la messe de Noël. Les cosaques étaient tous deux en ville avec un cheval et un autre qui se dressait sur l'épaulement. Les cosaques ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. »

Pour les contacter

Conseils des clubs de voltige équestre : les Deforge se trouvent à la plaine de Montesquieu, 100 avenue de la plaine, 31200 Montesquieu. Ils sont accessibles par la route nationale 101, à l'entrée de la plaine de Montesquieu.

Les Deforge sont installés à la plaine de Montesquieu, 100 avenue de la plaine, 31200 Montesquieu. Ils sont accessibles par la route nationale 101, à l'entrée de la plaine de Montesquieu.



Daniel Deforge et ses chevaux : c'est leur métier, c'est leur vie quand on travaille à



En avant sur la piste de Montesquieu



Alexandra sur les traces de sa mère

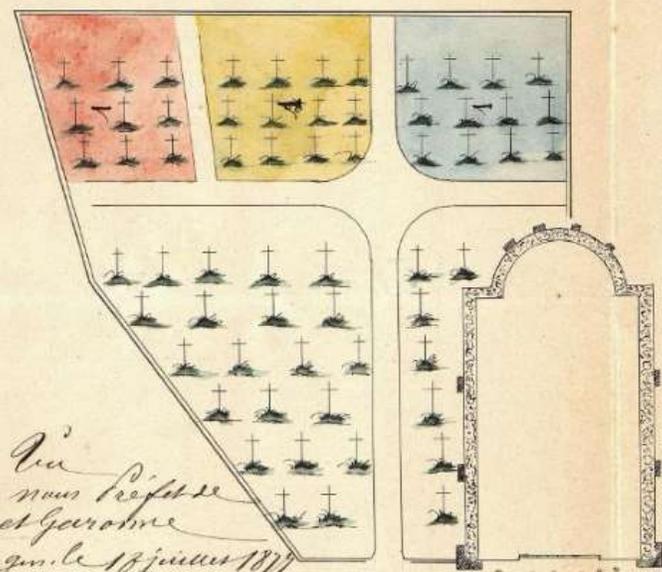
« C'est d'abord par hasard », raconte-t-il. « Un jour, j'étais allé à la messe à la messe de Noël. Les cosaques étaient tous deux en ville avec un cheval et un autre qui se dressait sur l'épaulement. Les cosaques ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. »

« C'est d'abord par hasard », raconte-t-il. « Un jour, j'étais allé à la messe à la messe de Noël. Les cosaques étaient tous deux en ville avec un cheval et un autre qui se dressait sur l'épaulement. Les cosaques ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. »

« C'est d'abord par hasard », raconte-t-il. « Un jour, j'étais allé à la messe à la messe de Noël. Les cosaques étaient tous deux en ville avec un cheval et un autre qui se dressait sur l'épaulement. Les cosaques ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. »

« C'est d'abord par hasard », raconte-t-il. « Un jour, j'étais allé à la messe à la messe de Noël. Les cosaques étaient tous deux en ville avec un cheval et un autre qui se dressait sur l'épaulement. Les cosaques ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. Ils ont dit que c'était bien et qu'ils voulaient venir à la messe. »

Surface du Cimetière
de Béquiy = 7.91

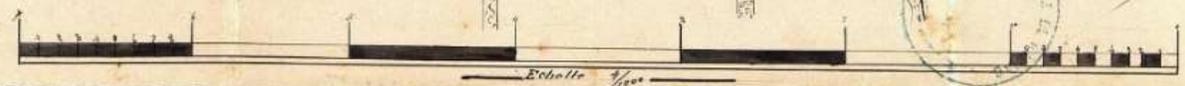
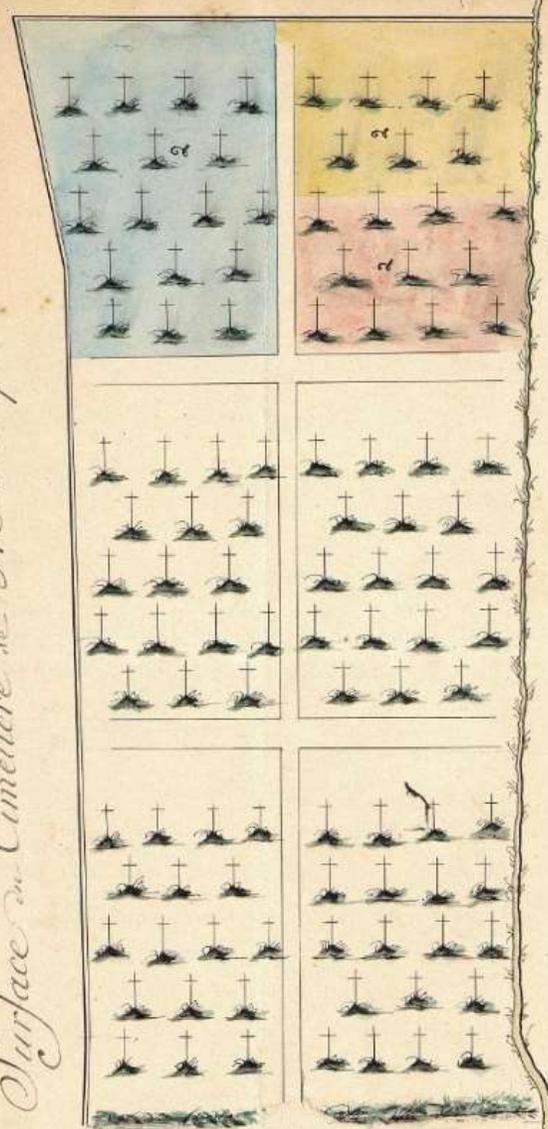


Par
L'arrêté préfectoral
Lot et Germain
ag. le 18 juillet 1877
Le préfet
Le sous-préfet
M. de la Roche

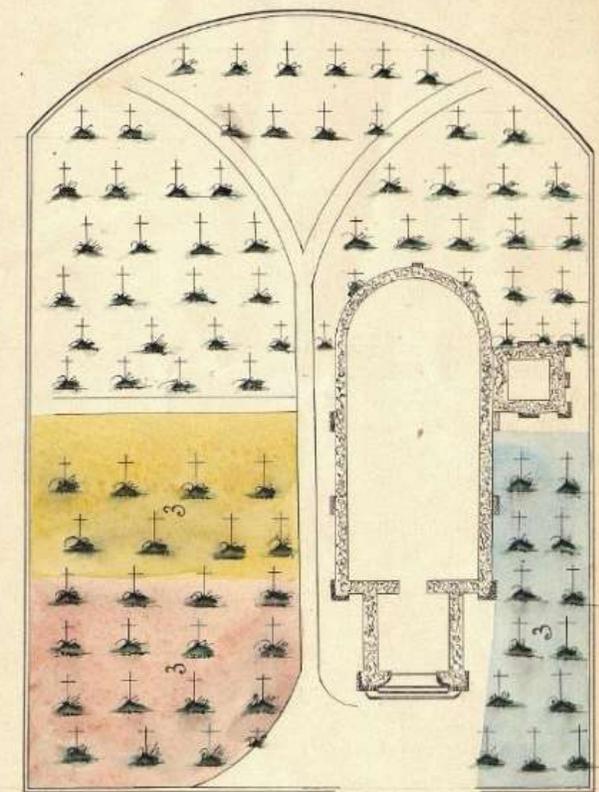


Concessions perpétuelles
A. 4.00 B. 0.50
Concessions vicieuses
A. 4.50 B. 1.50
Concessions de 15 ans
A. 1.00 B. 1.50

Surface du Cimetière de Montequien = 16.03

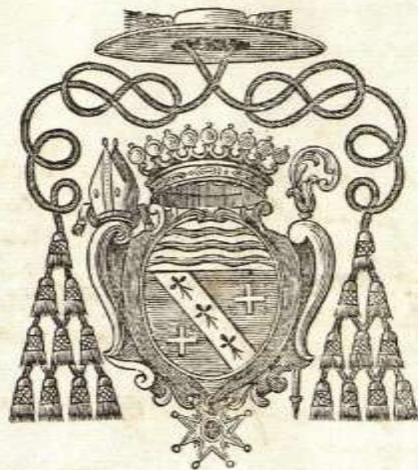


Surface du Cimetière
de Restaux = 13.04



Montequien le 27 juin 1877
L'arrêté préfectoral
Le préfet
M. de la Roche





LEXANDRE-CÆSAR D'ANTERROCHES,
par la misericorde de Dieu & la grace du Saint
Siège Apostolique, Evêque & Seigneur de
Condom, Conseiller du Roi en tous ses Con-
seils, Comte de Brioude, Commandeur des Ordres Royaux
de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel: *Vu La*

*Requête qui nous a été présentée par M. Prunier
du fond de Bergés ancien guide du Roi, habitant du par-
oisse Marie, à l'effet d'obtenir de nous un droit de banc dans
l'église de Feugnolles en notre diocèse, attendu qu'il habite
une grande partie de l'année sur la dite paroisse dans un
bien à lui appartenant. Nous voulons traiter favorablement
le dit M. de fons de Bergés, sachant d'ailleurs qu'on peut placer
un banc dans ladite église sans gêner le service divin, nous
lui permettons par ces présentes d'y placer pour son usage
un banc qui ait sept piés de longueur et cinq de largeur
dans le lieu qui sera jugé le plus convenable par M. Prunier*

D

Curé de la dite église de Sanguettes, à la charge par ledit
M du jour de payer à la fabrique de la dite église la somme
de quinze livres pour être employées à sa décoration. Donné
à Condom en notre palais épiscopal par nos frères le jour
de nos armes or le Contuleng de notre seigneurie, le neuvième
de novembre mil sept cent soixante quatre.



A. C. Evêque de Condom

Par Monseigneur
Joubert

N. 737.

EMPIRE



FRANÇAIS.

DISPENSE DÉFINITIVE.

Le Conseil de recrutement du département de Lot & Garonne en vertu de l'article XXXII du décret impérial du 8 nivose an 13,

Vu la déclaration de la Commission de Nérac

Sous l'autorisation du Ministre de la guerre,

En exécution de la loi du 3 germinal an 13 et du décret impérial du 8 nivose,

Accorde une dispense définitive de service au Sieur Dupure français

Consrit de l'an 13, natif de Nérac

département de Lot & Garonne taille d'un mètre 67. Hauteur des cheveux châtains sans sourcils châtains sans yeux gris-brun front large nez droit et régulier bouche moyenne menton droit - visage rond et coloré -

Lequel est dans l'état de Constitution

Le susdit a justifié avoir payé la somme de deux cents quatre vingt six francs cinquante huit centimes pour la Contribution réunie versée dans la liste d'abonnement la somme de six cents cinquante francs

Le sieur Dupure sera définitivement rayé du tableau de Conscription

Fait à Nérac



le 2 Janvier an 1806

le capitaine de recrutement

l'officier de gendarmerie

de la commune

Chapuis

le Commissaire de Guerre

de la commune

le général commandant

de la commune



Signé par le sieur le préfet le 26 - Mars 1806

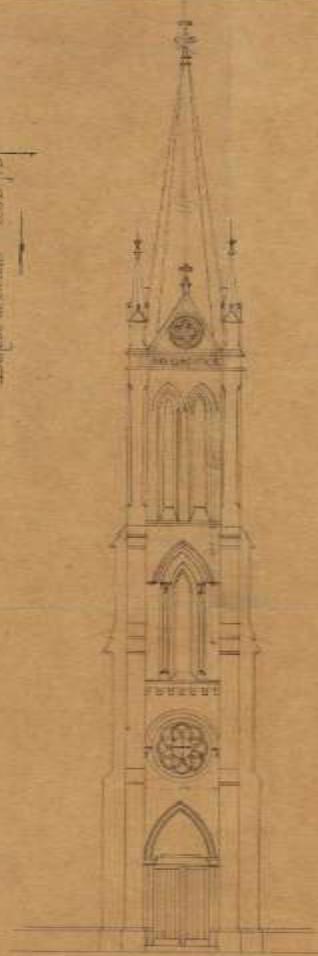
A. Allouard



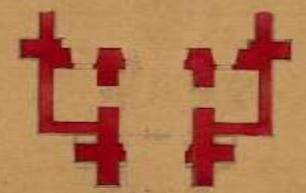
333 - MONTESQUIEU (L.-et-G.). — Vue générale et l'Eglise.

Clavier pour l'Eglise de Montlesquieu.

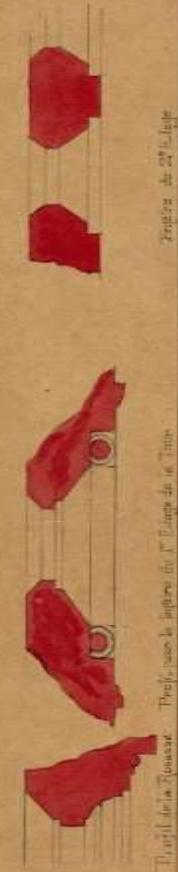
Exemple d'Esquisse 1121. p. 14
Echelle de Titulaire 0.08 p. 14



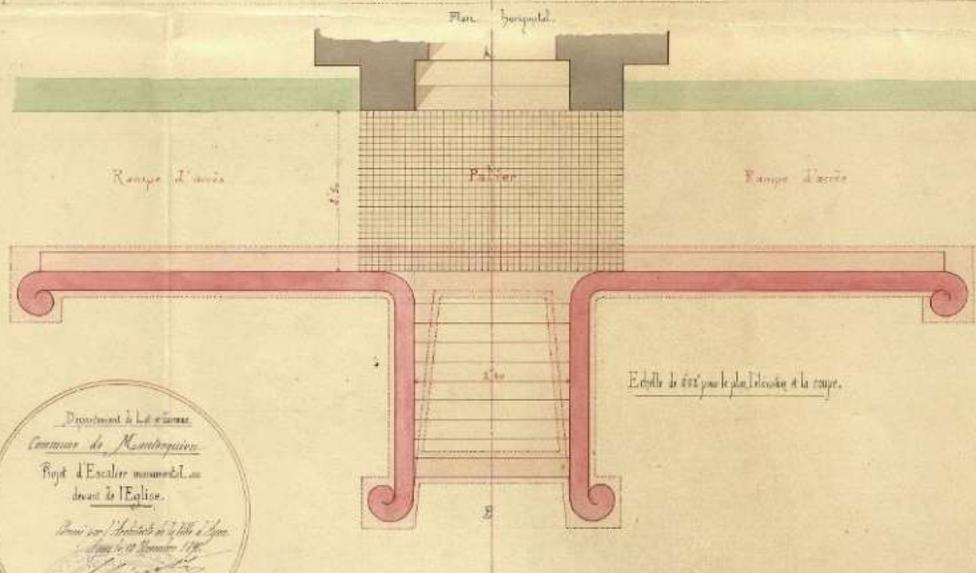
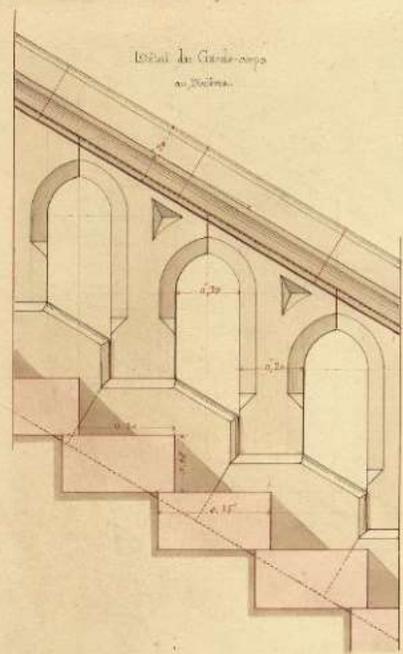
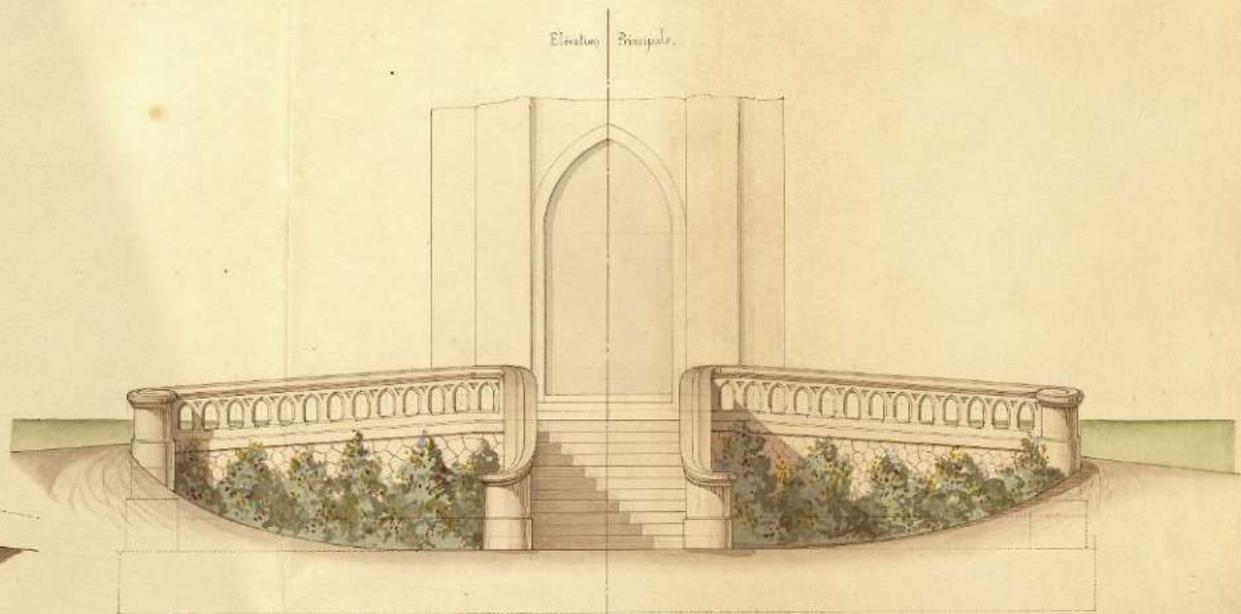
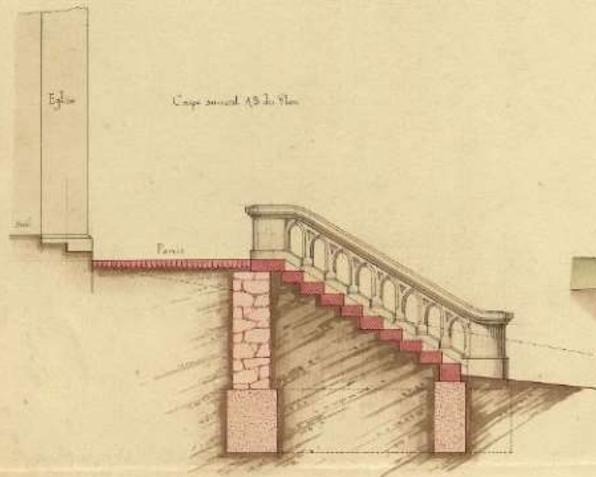
Elevation



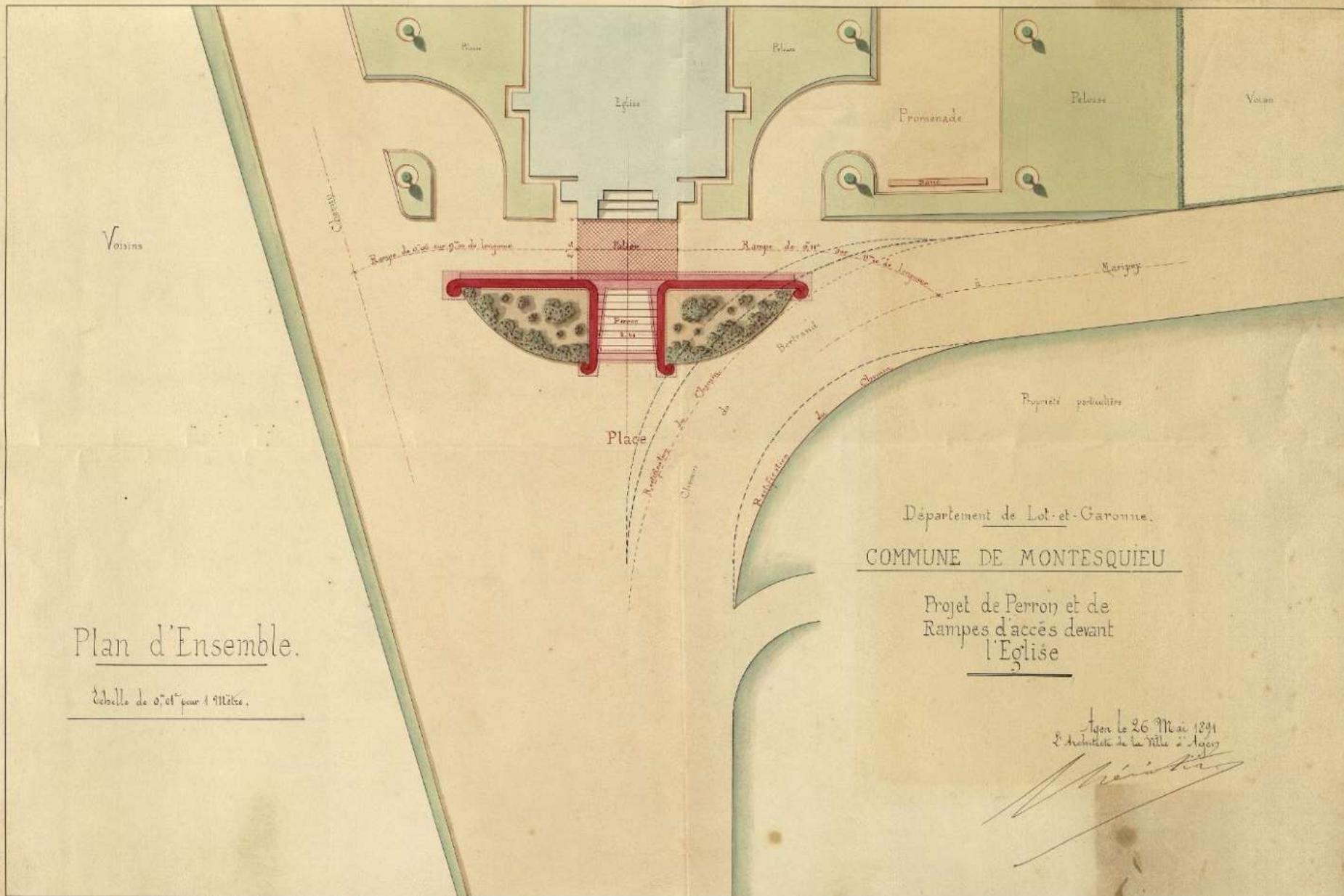
Plan



Tranche de la Tour. Tranche avec le portail de l'Etage de la Tour. Tranche de l'Etage. Tranche de l'Etage.



Dessiné par L. L. L. L.
 Commune de Montreuil
 Projet d'Escalier monumental au
 devant de l'Eglise.
 Paris le 10 Mars 1864
 L. L. L. L.



Plan d'Ensemble.

Échelle de 0,10^m pour 1 Millimètre.

Département de Lot-et-Garonne.

COMMUNE DE MONTESQUIEU

Projet de Perron et de
Rampes d'accès devant
l'Eglise

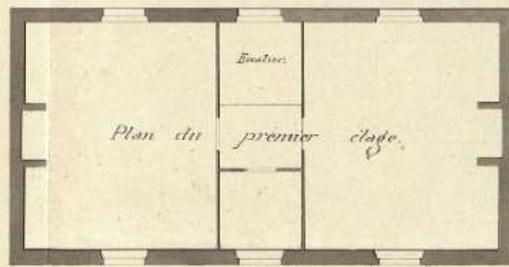
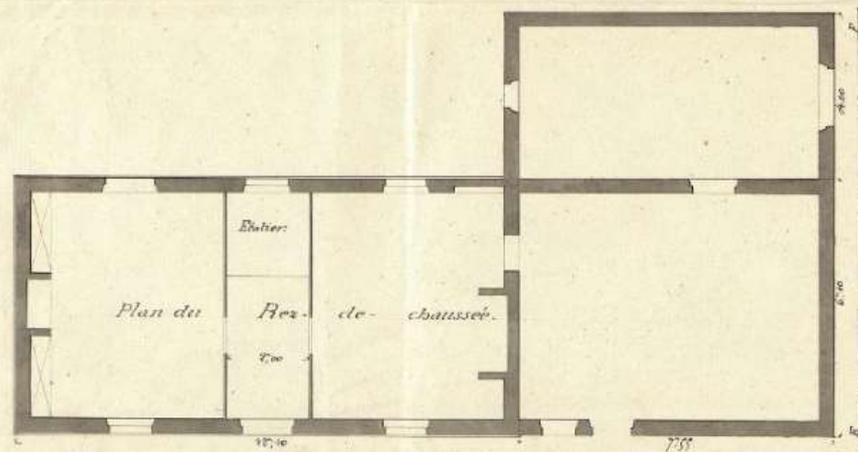
Ager le 26 Mai 1891
L'Architecte de la Ville à Ager

Elevation suivant AB.

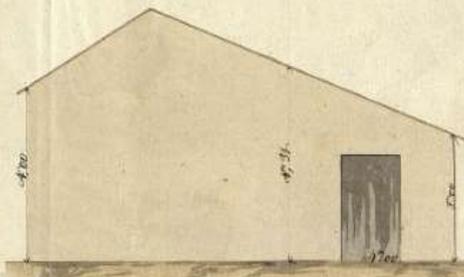


Presbytere de Bequin.

Elevation suivant CD.



Elevation suivant EF.



*Dessiné par le sieur
Bequin le 30 juillet 1750.
Armand Desnoy*

Pétition pour le rétablissement du Bac de Sapoucelle.

2444
12.12.1822

2444
12.12.1822

Les riverains de la Garonne habitant les communes de Montequieu, de Serignac, de Garonne, de Clermont Dethou ayant des intérêts sur les deux rives du fleuve, et n'ayant aucun moyen de communication, sollicitent de l'Administration compétente le rétablissement du bac de Sapoucelle.

Noms et prénoms des pétitionnaires	Noms des Communes.
André Dubouché	Montequieu
André Dubouché	Montequieu
Embouré Pierre	Serignac
M. Gypson	Serignac
Bombard	Serignac
Guin	Montequieu
Luce	Montequieu
Bayon	Montequieu
Castagnon	Montequieu
P. Castagnon	Montequieu
Gaut Dubouché & Compagnie	Montequieu
Milay concédant municipal	Serignac
Carrey épicière	Serignac
Montequieu	Montequieu
Sentou Jean	Montequieu
H. Gaucier	Serignac
Perrot concédant municipal	Serignac
Poucaud	Serignac
Carson	Serignac
Mandelle	Serignac
Serignac	Serignac
P. Serignac concédant municipal	Serignac
Larribaut	Serignac
Daynet	Serignac
Combes	Serignac
Serignac	Serignac

Pierre
 Marguerite
 Catherine
 Josephine
 Auguste
 Marie
 H. Goussier
 L. Laroche
 G. Coste
 J. Bonnet
 M. Laroche
 P. Laroche

Suite

H. Laroche
 H. Laroche
 J. Laroche

P. J. Laroche Maire

Le Conseil municipal de Serignac, en approuvant la souscription faite pour le rétablissement de la Casse de Serignac et s'engage à participer pour sa part aux dépenses de ce rétablissement.

Serignac le 10 avril 1920

Le Maire
 P. J. Laroche

Le Conseil municipal de Serignac
 donne son entière approbation à la pétition ci-dessus
 relative au rétablissement de la Casse de Serignac.
 La commune de Serignac, malgré ses modestes ressources,
 contribuera dans la mesure de ses moyens, à la
 réinstallation de ce local, indispensable pour réunir les
 deux sexes.

A Serignac le 10 avril 1920



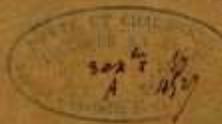
Pour copie conforme
 Le Maire

P. J. Laroche

Ponts - et - Chaussées

Département de Lot - et - Garonne

Contrôle du Canal latéral à la Garonne
Navigation ^{de} la Garonne



3^e Arrondissement

Projet des travaux défensifs du Sabuc

Plan des lieux

M^r Couturier Ingénieur en Chef
M^r Schlassing Ingénieur Ordinaire

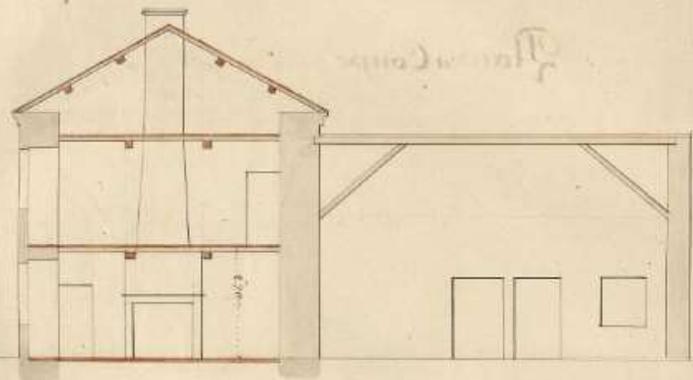
Un et présenté avec mon avis et ce jour
Agen, le 22 Décembre 1857.
L'Ingénieur en chef
Signé: Couturier.

Dressé par l'Ingénieur Ord^{re} conf^{irme}
Agen, le 16 Décembre 1857
Signé: Schlassing
Pour Copie conforme:
Agen, le 19 Décembre 1857
L'Ingénieur.

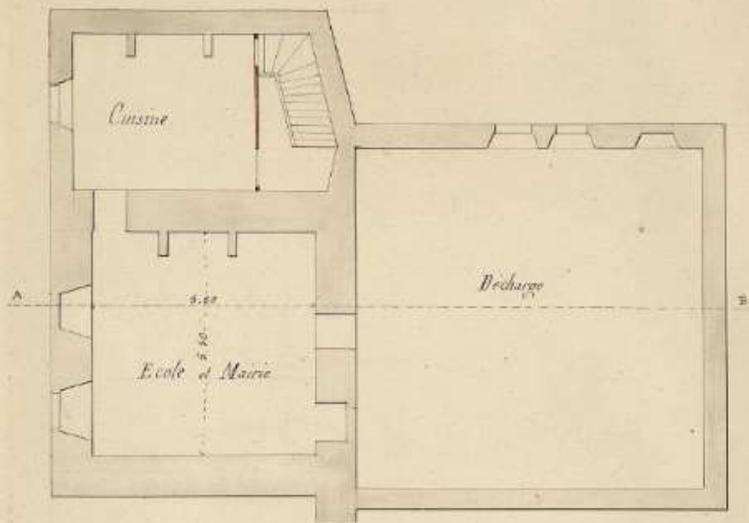
Echelle de 1 à 2500 mètres
0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

Schlassing

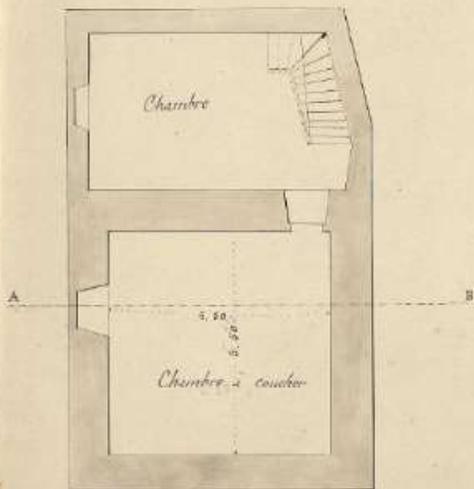
Coupe suivant AB



Plan du Rez-de-chaussée



Plan du 1^{er} Etage



Loupicy.

Ecole Saïque.

La maison d'école de Loupicy est en très mauvais état, tant pour la Salle d'école proprement dite, que pour le logement de l'Instituteur.

Cette école est male.

Il n'existe aucune séparation entre les garçons et les filles
la Salle d'école sert aussi de Mairie.

Surface de la Salle d'école 5000 se. 26. 27

Nombre d'élèves 20

Nombre de maîtres 1

Volume d'air 50000 p. 85. 87

Mètres cubes par personne $\frac{5000}{20} = 250$

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES BATIMENTS SCOLAIRES.

Commune de *Compiègy.*

DEMANDES

RÉPONSES

Population de la commune.....
 Nombre des enfants de la commune de 6 à 13 ans.....
 Population de la section où existe une école de hameau.....
 Nombre des enfants de cette section de 6 à 13 ans.....
 Nombre de maisons d'écoles existantes appartenant aux communes.....

265 habitants.
 garçons.....
 filles.....
(Il n'y a pas d'école de hameau)
 garçons..... *11 ans*
 filles.....
 spéciales aux garçons.....
 spéciales aux filles.....
 mixtes..... *(une)*
 1^{re} écoles spéciales aux garçons...

Etat de ces maisons au point de vue de l'hygiène, de l'étendue, de la disposition et du voisinage des locaux. Énumération et évaluation sommaires des améliorations à y apporter et chiffre approximatif de la dépense, (réparation, appropriation, agrandissement, construction et reconstruction)

Il n'y a pas de bibliothèque scolaire et combien contiendrait-elle de volumes ?

Une seule pièce sert de salle d'école et de même, pour autre part de logement à l'institutrice. Les autres sont depuis longtemps inhabitable. Au mois de novembre 1870, on dressa un plan de ces deux réparations à faire mais il n'y fut pas donné suite.
 Le devis montant à la somme de 1124 francs estimé que la moitié de cette somme sera suffisante.
 3^{es} écoles mixtes.....
(Il n'y a pas de bibliothèque)

DEMANDES

L'école spéciale de garçons et l'école spéciale de filles sont-elles sous le même toit.....

Y-aurait-il lieu de les séparer.....

Dépense que nécessiterait cette séparation.....

RÉPONSES

Oui

Non

spéciales aux garçons.....

id. aux filles.....

Nombre de maisons d'école prises à loyer.....

mixtes.....

spéciales aux garçons.....

Etat de ces maisons.....

id. aux filles.....

mixtes.....

DEMANDES

Dépense présumée nécessaire pour l'achat ou la construction de ces maisons.....

MOBILIER SCOLAIRE } Appartient-il à la commune?.....

Est-il en bon état?.....

Somme présumée nécessaire pour le mettre dans un état convenable et suffisant.....

Nouvelles écoles à créer et motifs justifiant ces créations.

Somme présumée nécessaire pour l'achat ou la construction des maisons destinées à ces nouvelles écoles.....

Somme pour mobilier.....

Contingent que la commune serait disposée à voter.....

*Instituteur et institutrice ont des jardins
être attenants à leur habitation séparée*

Nota. — Dans les évaluations ci-dessus, ne doivent pas être compris les services étrangers à l'école (comme mairie, prétoire de justice de paix) qui y sont presque toujours annexés.

RÉPONSES

spéciales aux garçons.....
id. aux filles.....
mixtes.....

école spéciale aux garçons.....
id. aux filles.....
mixte.....

école spéciale aux garçons.....
id. aux filles.....
mixte.....

école spéciale aux garçons.....
id. aux filles.....
mixte.....

spéciales aux garçons.....

id. aux filles.....

mixtes.....

spéciales aux garçons.....
id. aux filles.....
mixtes.....

spéciales aux garçons.....
id. aux filles.....
mixtes.....

(S. Instituteur - a par de jardin)

ARCHEOLOGIE A POMPIEY

L'allée sépulcrale de Cabeil renaît



Le maire de Pompiey, M. Léandre DULIN, et ses conseillers municipaux restaurent le site de Cabeil.
(Photo « La Dépêche », P. Duprat.)

Tous ceux qui s'intéressent de près à l'archéologie et à la préhistoire ne sont pas sans connaître l'allée sépulcrale de Cabeil, située sur la commune de Pompiey. La revue des « Matériaux pour l'histoire de l'Homme », dès 1885, en faisait état spécifiant que cette dernière était à l'époque la plus grande qu'on ait trouvée jusqu'ici dans la région et mesure une quinzaine de mètres de long. Elle se compose de grands blocs de pierres brutes fichées debout : dix-sept à droite et seize à gauche, et de sept grandes pierres de fond couchées à plat, bout à bout, et constituant l'aire inférieure. Dans les propos de l'auteur de l'article de la revue, on peut noter que, vraisemblablement, le site avait déjà été fouillé.

Le temps et la végétation avaient repris leurs droits, et la seule trace de l'homme fut l'implantation d'une palombière à quelques mètres de là, rendant, de ce fait, toute approche archéologique

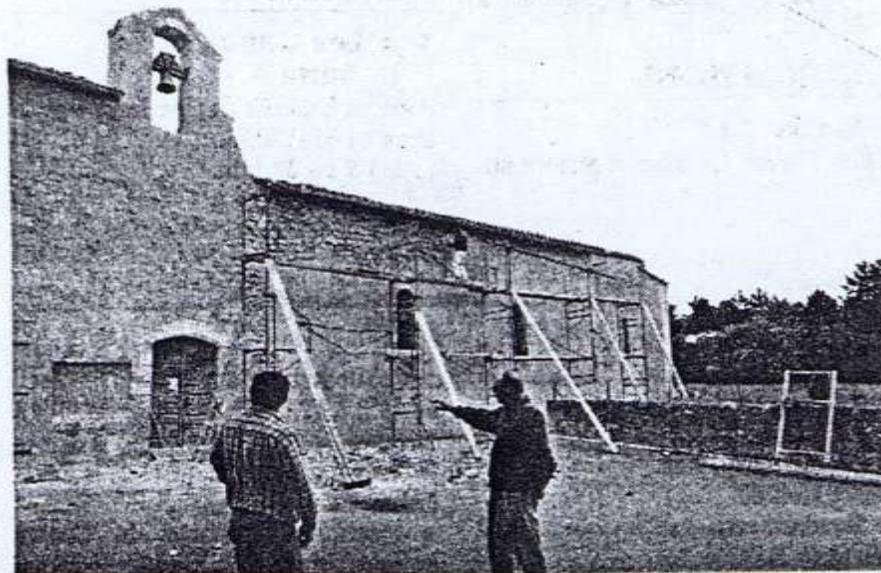
pour le moins hasardeuse.

Puis, la palombière s'est tue et c'est ainsi que, tout dernièrement, à l'occasion d'une microsignalisation portant la mention « Dolmen », sur le bord herbeux du chemin départemental 201, a germé dans l'esprit du conseil municipal de Pompiey l'idée de restaurer le site.

Un travail (de Romain !) les attend. Il leur faut débarrasser l'allée de toute la terre accumulée au fil des siècles et la tamiser pour retrouver quelques fragments d'ossements et de poteries. La largeur de l'allée prise à l'intérieur est de 1,30 m et les pierres de couverture, à en juger par celles qui restent, avaient 1,70 m. Les blocs verticaux, quant à eux, les fameux dolmens, font plus d'un mètre de hauteur.

Avant la fin des travaux, le site qui fait partie d'un environnement protégé peut être, bien sûr, visité grâce à la courtoisie de M^{me} veuve Baudequin à qui appartient le bois.

Restauration de l'église



Léandre Dulin, maire, et Marcel Griso étaient tous deux sur le chantier (Photo Guy Chaudieu)

Le dernier changement de décor pour les bâtiments communaux de Pompey se traduit, actuellement, par la restauration de l'église du XII^e siècle. Après l'ancienne mairie dont la façade a été entièrement restaurée, ce sont, maintenant, les murs extérieurs de l'église qui changent d'aspect par le travail de l'entreprise locale de Marcel Griso.

D'un montant de 125 000 francs, avec la toiture, les travaux sont financés par une part

communale d'environ 40 %, le Conseil général pour 35 %, le Conseil régional pour une participation exceptionnelle de l'ordre de 20 % de DGE. Après les vitraux qui ont été changés, l'an passé, et financés par M^{me} Carette-d'Armenecourt et Michel Sarrazin, il ne restera que l'intérieur dont la restauration pourrait s'effectuer dans les années qui viennent.

Un ensemble qui aura fort belle allure à la fin des travaux.



Lac de la Sagie, près Xantailles

26 avril 19



Lac de la Lague, près Xaintrailles.

24 Août 89.

La halle de Puch d'Agenais en miniature

Daniel Passier est un modéliste qui aime relever les défis. La réalisation de la halle de Puch d'Agenais en est un et pas moindres. Il faudra admirer le détail lors de l'exposition de sa maquette, chaque premier samedi du mois.

400€ de colle, 257 heures de travail à raison de 10 à 12h par jour, depuis le 15 juillet, date à laquelle il s'est lancé dans la construction de sa maquette : Daniel Passier, ce retraité du bâtiment domicilié à Fourques-sur-Garonne, sait s'occuper...

257h de travail

Et son hobby fait suite à bien d'autres réalisations de maquettes, des pigeonniers en particulier, dont il possède une belle petite collection chez lui à Fourques-sur-Garonne. Là, il tape haut et fort. « C'est un ami, adjoint au maire de Puch d'Agenais, qui m'a lancé le défi de réaliser la halle de son village ». Une belle halle, imposante, massive, un jeu d'enfant pour Daniel Passier que d'en reproduire avec fidélité les moindres détails au 1/20^{ème}. « Je me suis rendu à plusieurs reprises à Puch pour photographier la halle sous tous les angles et relever les cotes » dit-il. L'ancien constructeur de maisons a de beaux restes, il adapte désormais son savoir à des modèles réduits dont il va déployer des trésors d'inventi-

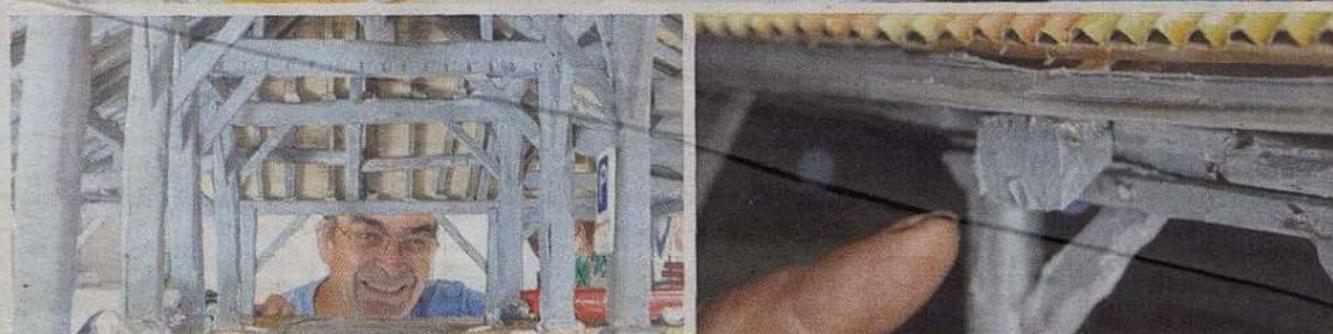
tivité pour en parfaire les détails, loupe à la main...

« Tout est fait à partir de bouts de planche taillés à la scie circulaire, des poteaux de bois peints, des socles taillés dans des cailloux, les chevrons, les chevillages, tout a été respecté » décrit-il en se marrant.

Daniel Passier a poussé le détail jusqu'à poser une vitre pour que le visiteur puisse apprécier les poutres intérieures de la maquette, il a illuminé le tout par des petites loupiotes en led ! « J'ai tenté de respecter aussi les marques d'emboîtement des mortaises, j'ai pu en oublier... » se désolerait-il presque, tout comme il est allé au plus simple pour matérialiser les râteliers à vélos. « La boîte postale y est, même le défibrillateur ! ». Quant à la toiture, elle est faite en carton ondulé, les tuiles faïtières étant collées avec du mortier pour donner plus de crédibilité à l'ensemble. Un travail de titan à découvrir...

■ Puch d'Agenais, samedi 3 septembre au foirail, pendant le marché des producteurs, à partir de 18h.

Michel Pradeau



En haut, la halle de Puch reconstituée au 1/20^{ème} soit 1,55m de long sur 0,83m de large, assise sur un socle rigide éclairé, l'ensemble pesant près de 70kg ; en bas, des détails de la charpente.

La tête contre le mur

Le mur de soutènement de la halle de Puch a largement fait parler de lui au cours des années 80. La cour d'appel a rendu sa décision et prononcé la mitoyenneté. Mais la voix de la justice sera-t-elle plus forte que celle d'un clochemerle retentissant ?

NICOLAS REBIÈRE

Surtout, ne réveille pas la polémique. Si la fièvre est tombée à Puch-d'Agénais depuis les années 80, on n'a pas oublié la-bas l'histoire du mur qui soutient la halle du village.

Une affaire aux dimensions clochemerlesques qui a secoué ce paisible village d'Albret, voilà un peu moins de 10 ans, et qui pourrait, avec un peu de chance et de composition, prochainement trouver un dénouement.

Pourtant, le conflit latent dans un premier temps autour de 1986, puis largement ouvert par la suite, entre les époux Guillaumont et la municipalité, a abondamment alimenté — voire empoisonné — la chronique locale, jusque dans ces colonnes.

Au cœur du conflit, un mur. Celui qui soutient une partie de la halle couverte du village, en plus des piliers et de la charpente de bois, comme autant d'autres constructions de ce genre.

Une petite halle où jadis se tenaient de rutilants marchés, mais qui aujourd'hui n'accueille que des voitures en stationnement et un modeste marché le vendredi.

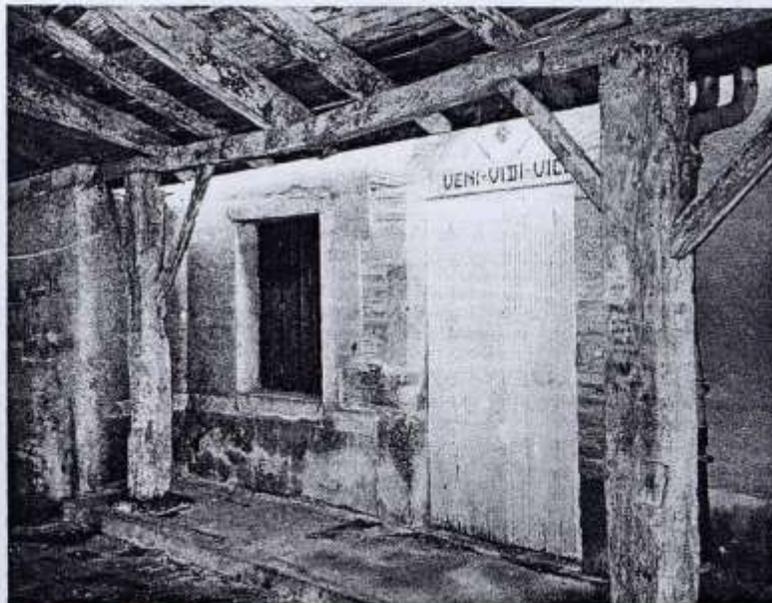
A qui appartient le mur ? A la maison attenante occupée par les Guillaumont qui l'ont achetée en 1985, ou au domaine public, et par voie de conséquence à la mairie ?

COMME UN VOL DE PALOMBES

La réponse semble encore en suspens, comme une escadrille de palombes qui ne se résoudrait pas à migrer.

Le dilemme pourrait paraître absurde. Et l'écho pourtant retentissant à l'époque, démesuré. Mais à Puch, on a vécu entre 1986 et 1988 quelques scènes de discorde inédites.

Des poubelles enchaînées contre ce mur, parce que les propriétaires de la maison les déplaçaient systématiquement. Des alignements ver-



Le mur en question... (Photo - Sud-Ouest -)

baies à propos des voitures stationnées devant les deux portes qui percent le dit-mur. Et enfin, diverses autres échauffourées linguistiques à propos d'une sonnette et d'une boîte aux lettres, percées dans la paroi.

« On l'a même appelé le mur de Berlin », se souvient Claude Verrou, aujourd'hui premier adjoint au maire. Au delà de la galéjade, du conflit de village, l'affaire a été portée devant toutes les juridictions possibles.

Le tribunal d'instance de Marmande d'abord. Puis la cour d'appel d'Agen. Enfin, le tribunal administratif de Bordeaux qui a finalement renvoyé la balle au plan local, demandant que chacune des deux parties apporte la preuve que le mur lui appartient.

PREUVES DE PROPRIÉTÉ

C'est bien là que le bât blesse. Les recherches dans les actes notariaux les plus reculés n'ont pu jusqu'à ce jour montrer que le mur de soutènement de la halle fait partie du domaine communal.

Le dossier a donc de nouveau atterri devant la chambre civile de la cour d'appel d'Agen l'an passé. Laquelle n'a pas hésité à se dépêcher jusqu'au cœur de l'Albret pour constater de visu l'objet de la discorde.

C'était en décembre dernier. Le président Simonin accompagné d'un huissier est venu à Puch pour tenter de trouver une médiation en décrétant le mur mitoyen, à propriété égale pour chacune des deux parties.

C'est en gros la teneur de l'arrêt

rendu le 26 septembre dernier. Arrêt à propos duquel vont débattre les élus municipaux de Puch, ce soir, en séance du conseil. Car si le mur, du côté de la halle, appartient à la mairie, la simple présence de la boîte aux lettres constitue une appropriation du domaine public.

Aujourd'hui le maire, Guy Bru, souhaite que l'affaire aboutisse, mais surtout, que le calme revienne sous les tuiles et aux abords de la halle.

Idem pour Roger Guillaumont, lieutenant-colonel au Centre d'essai des Landes. Chacun, d'ailleurs, s'accorde à dire que l'histoire du mur de la halle de Puch a pris des dimensions insoupçonnées.

Mais seul l'avenir pourra dire si le principe de mitoyenneté sera à chacune des deux parties.

Puch

Republique Française

Département
de Lot et Garonne

COMMUNE DE PUCH

arrondissement
de Nérac

Ecole de filles (acquisition et appropriation)

DESSINS

Vu et approuvé

Paris, le 10 Mars 1873
Approuvé par le Conseil Municipal Public
le 10 Mars 1873
En la Mairie de Puch
Le Maire

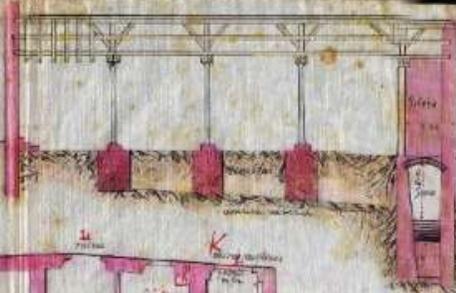
Dressé par l'architecte
général

William G. Duffin Entrepreneur de travaux publics

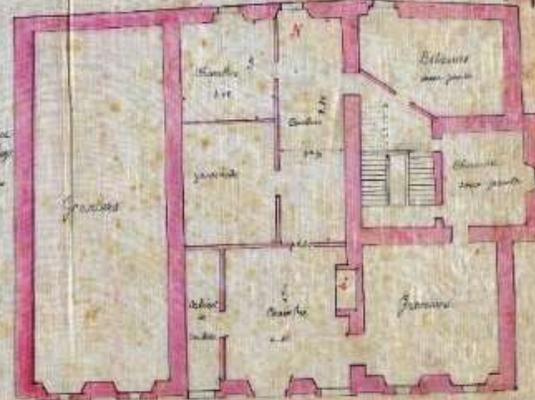
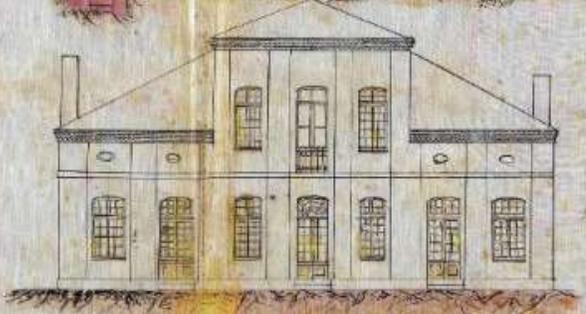
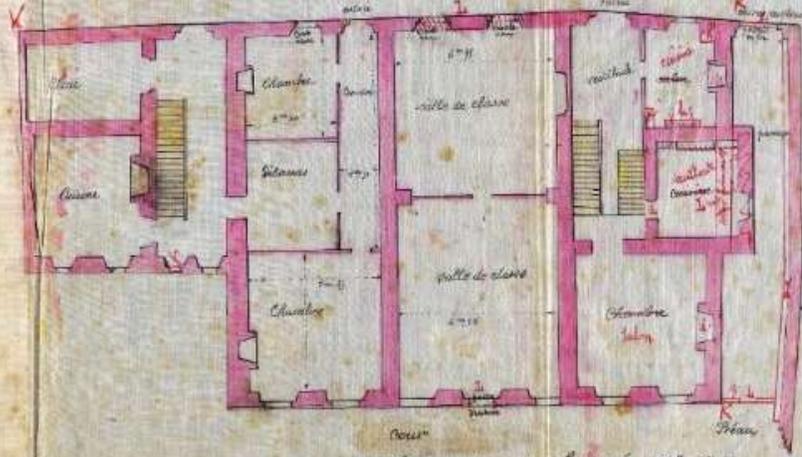
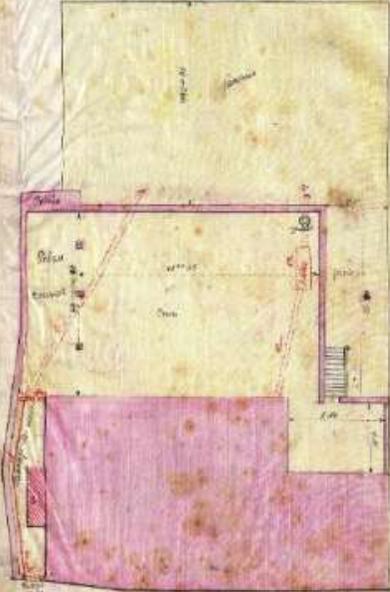
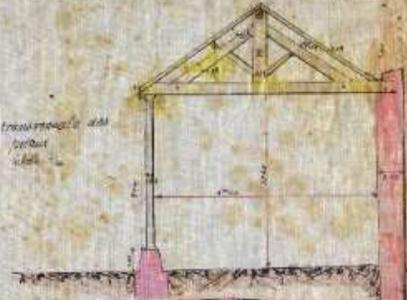
6 Février 1873

Inventaire

Coupe longitudinale des
Pneus



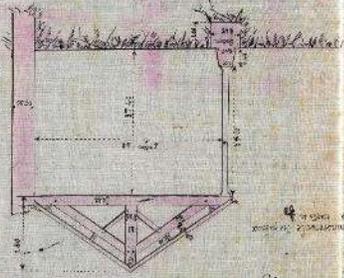
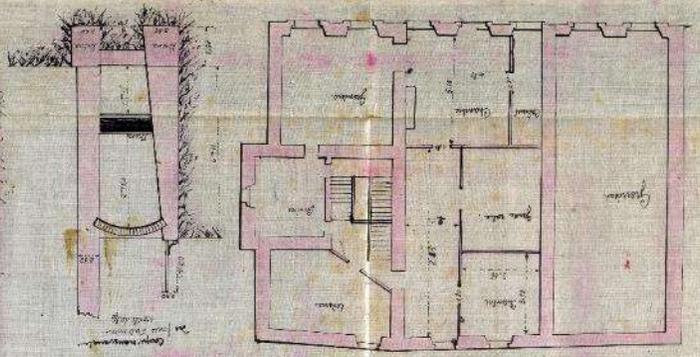
Coupe transversale des
pneus



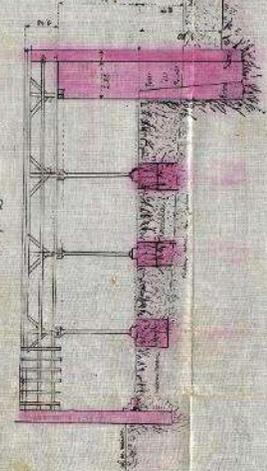
Plan du rez de chaussée

Elevation (façade extérieure)

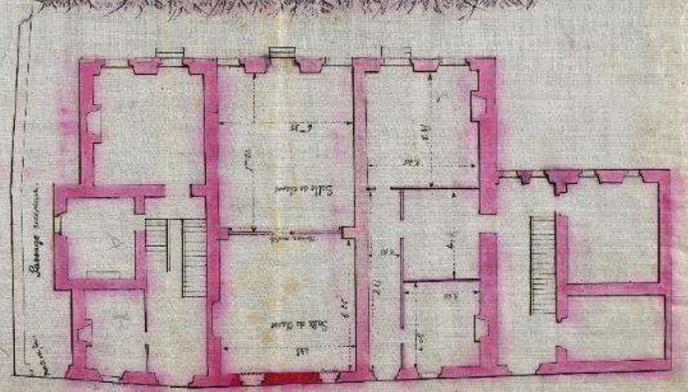
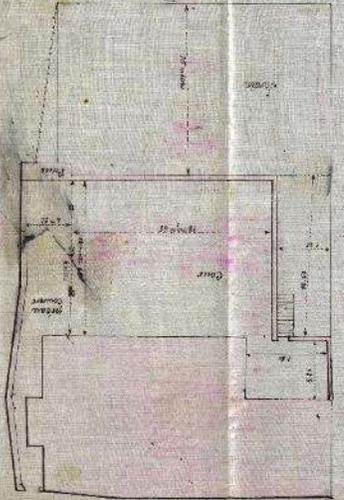
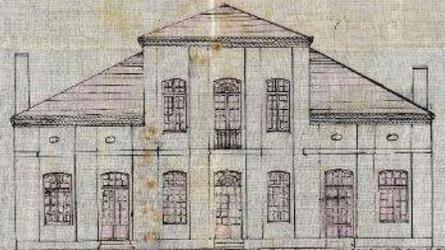
Chaque étage a une hauteur de 3.00 m. et est de la même construction.



Plan du premier étage

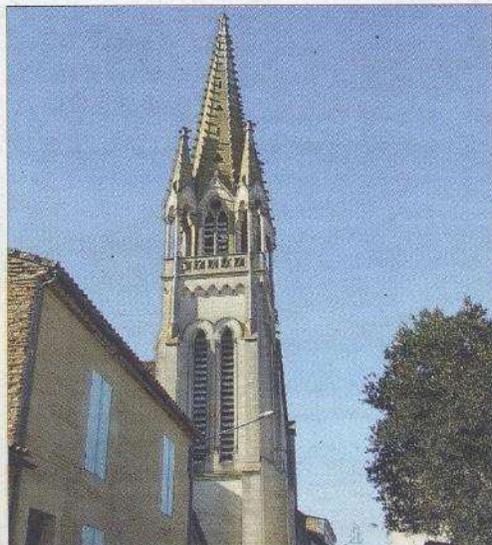


Elevation (façade nord-est)



Plan 2^e étage

Plan en haut de l'escalier



Le clocher restauré de Puch-d'Agenais. La pierre pivot qui soutenait la flèche a été reconvertie en sculpture devant le club-house de tennis. PHOTOS CLAUDE VÉNEREAU

Descendu en flèche

PUCH-D'AGENAIS Le jour où le clocher n'a pas résisté à la tempête et a dégringolé de sept mètres

DIX ANS APRÈS LA TEMPÊTE 2009 a eu sa tempête, Klaus. Mais celle de 1999, qui s'était produite le 27 décembre et s'appelait Martin, est aussi de sinistre mémoire. Jusqu'au 2 janvier, « Sud Ouest » vous propose cette série sur les victimes de l'époque : certaines s'en sont remises, d'autres non.

DANIEL BOZEC
d.bozec@sudouest.com

Mieux valait ne pas se promener au bourg de Puch-d'Agenais, le soir du 31 décembre 1999. Vers 21-22 heures, ce

n'est pas le ciel qui, soudain, tombe sur les têtes, mais presque : voilà que les pierres se décrochent du clocher de l'église.

Le coiffeur est le premier à mettre le nez le nez dehors. Claude Vénéreau est le correspondant de « Sud Ouest », il était alors le premier adjoint au maire. La tempête soufflait, le courant était déjà coupé. Le voisin frappe à sa porte. « Je lui ouvre, il faisait noir. Le coiffeur était avec sa pile électrique et me dit : "Claude, le clocher est tombé !" J'ai répondu : "Tu rigoles !" J'ai alors appelé le maire, qui habite à la campagne. Il ne me croyait pas non plus. »

Les pierres éclatées jonchent le parvis de l'église, un bloc d'une tonne et la croix de fer de 150 kilos finissent plantés dans le jardin du

curé. « Une autre pierre a touché la gouttière du coiffeur, il y a encore la trace. » La flèche du clocher a dégringolé de sept mètres de hauteur. Le vieux paratonnerre est radioactif, Claude Vénéreau n'en sait rien et s'est risqué à le ramener derrière la porte. Il en sera quitte pour une petite frayeur : un organisme est dépêché sur place et va jusqu'à contrôler sa main.

« J'ai appelé le maire, qui habite à la campagne. Il ne me croyait pas »

« Avec une pince et moult précautions, ils ont pris le paratonnerre, l'ont mis dans une poche. On n'en

a plus entendu parler jusqu'à ce qu'on réclame à la municipalité 3 000 francs de l'époque (450 euros) pour l'enlèvement... »

Sculpture souvenir

Huit mois plus tard, le Conseil municipal vote les travaux de restauration de la flèche, 685 000 francs de budget (105 000 euros) pris en charge par les assurances. Le maire Guy Bru n'a pas eu à se plaindre : « On était assuré, quand même. Ça s'est très bien passé. »

Les travaux de restauration seront menés durant un bon mois, fin 2000 et début 2001. Ils ont été confiés à une entreprise des Hautes-Alpes. Trois ouvriers tailleurs spécialisés en escalade y sont affectés. Ils remonteront la flèche pierre après pierre, non sans sculpter

crossettes et fleurons des clochets abîmés par le temps.

La croix et la pierre pivot, « le fleuron », raconte Claude Vénéreau, ont été conservées. Nulle plaque pour le rappeler, mais la drôle de sculpture de pierre que l'on trouve devant le club-house de tennis, c'est bel et bien le souvenir de la tempête de 1999.

« On l'a plantée devant la Maison du tennis. J'avais suggéré de la mettre là, plutôt que de la virer on ne sait où. On ne garde plus rien à notre époque... »

Parce qu'il faut bien boucler la boucle, précisons que d'autres travaux de restauration s'achèvent tout juste à l'église de Puch : 100 000 euros ont été investis dans une partie de la toiture et l'équipement en chauffage.

Puch

1

Jay subscrit Commandeur Jean d'Harleu
de la compagnie de Monsieur de La Har
du Regement de Picardie, Confesse avoir
Receue de M. Jean d'au. d'Empreder des
tailles de puchs de gontaud de la puch
Annee de la 100 de six Lires, & ce pour
deux bourees ^{de quatre soldat} pour lesquelles Jay compose
avec mess. Les Consuls, dud. puchs, fait
aud. Lide le 8. mars 1688

Jafitt ^{Consul}
Baillie ^{Consul} approuve en gloze
quatre soldat

A

Mouineu



Mouineu fabre, Syndic
de la Communauté
à Such
Sao Comin



DÉPARTEMENT
de
LOT-&-GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE D'ÉLECTEUR

COMMUNE
de

ELECTIONS CANTONALES 1937

PUCH-D'AGENAIS

N° de la Liste

41

M (1) CAPPES Maurice

profession (2) cultivateur

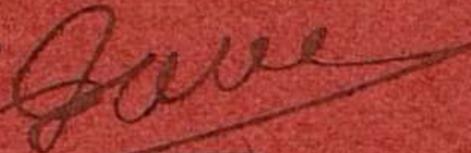
adresse (3) Tac

- (1) Nom, prénoms.
(2) Obligatoire.
(3) Domicile exact avec indication de la rue et du n° là ou il en existe.
(4) Indiquer le lieu où sera ouvert le bureau de vote.

Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Il sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures (heure légale)

à (4)

Le Maire,



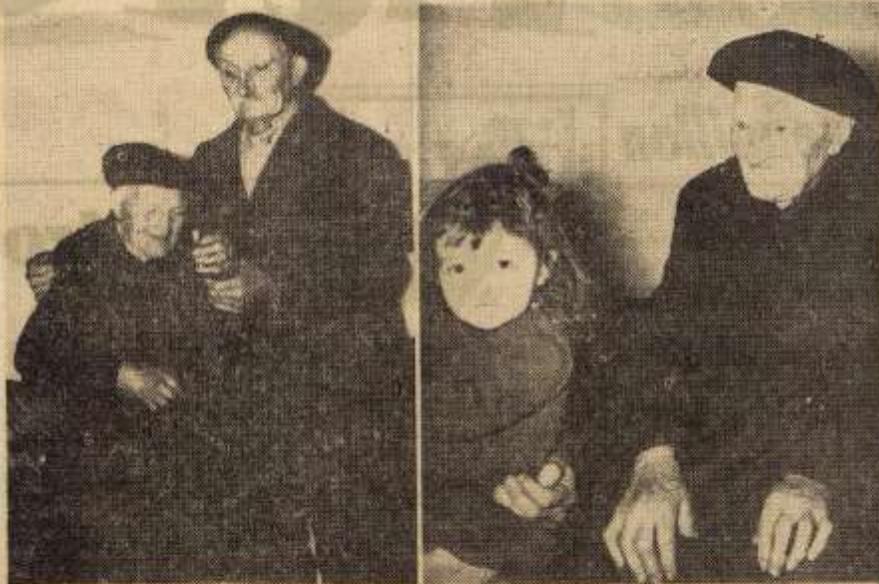
Agén, Imp. Moderne

PREMIER TOUR

DEUXIEME TOUR

Une centenaire à Razinet

"Tant de mundo per bèse ouno bieillo"



Mme Catherine DELMEJA, veuve CACANTOUS, née le 24 décembre 1844, fête son centième anniversaire verre en main. Son neveu, M. Félix LEYGUES, qui l'a recueillie à Razinet, près Tonneins, la soutient. A droite: Voici la centenaire qui est née à Sembas ayant à ses côtés Jean-Claude LEYGUES (2 ans) qui lui sert de guide.

(Photo « La Dépêche ».)

La Dépêche
27 décembre 1954

C'est par cette plaisanterie, dite sur un ton moqueur que l'habile centenaire, Mme Catherine Delmeja, veuve Cacanous, née le 24 décembre 1844 à Sembas (Lot-et-Garonne) accueillait ce matin de Noël la délégation du conseil municipal de Razinet, conduite par M. Lussagnet, maire, les voisins, les amis, les parents venus la complimenter à l'occasion de son centième anniversaire, dans la ferme qu'elle habite, chez son neveu, M. Félix Leygues, métrier au lieu-dit Guérin, sur la route du Mas-d'Agénais.

Cet hôte sympathique accueillait avec une simplicité charmante tous ces visiteurs, venus pour honorer la verte vieillesse de sa parente, et à ce titre de recueillir, en 1944, à son foyer, cette aïeule aveugle. Il nous présente le petit Jean-Claude Leygues, 2 ans, dernier-né de la famille, qui conduit la ménée et la distrait par son bavardage enfantin.

Si la centenaire a malheureusement perdu complètement la vision depuis quelques années, elle est, par contre, restée alerte, et son ouïe est très fine.

Elle écoute avec le sourire l'aimable discours de M. Lussagnet, maire de Razinet, qui préside le vin d'honneur offert par la municipalité et qui évoque toute une existence de labeur terrien.

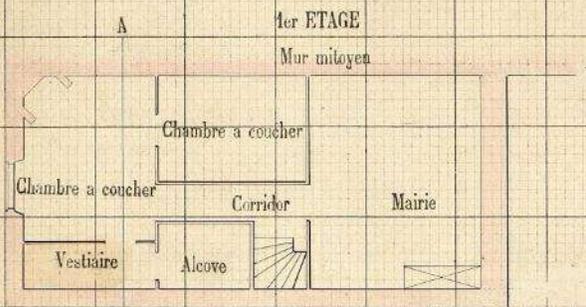
A son tour, elle se remémore, pour tous ceux qui l'entourent, les lointains souvenirs du temps où, sur la route impériale, elle se rendait à pied à Agen, à la foire aux jambons, à la foire aux jambons.

D'une voix étonnamment nette, dans un patois précis, elle nous dit ensuite sans défaillance de mémoire un délicat monologue « Lou Tressor, gè Poustal ».

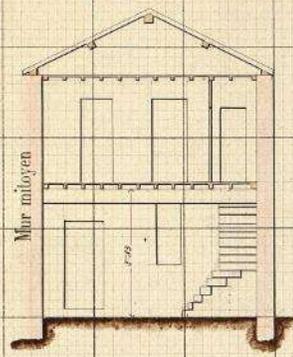
C'est l'heure du déjeuner familial d'anniversaire. Les visiteurs se retirent, laissant tous ces braves gens à leur Nôl intime.

Chacun formule de nouveaux souhaits de santé et de longévité à la très vieille « mémé » et à tous les siens qui personnifient et honorent les vertus terriennes des braves gens de chez nous.

P. DUMAIL.



Coupe suivant A B

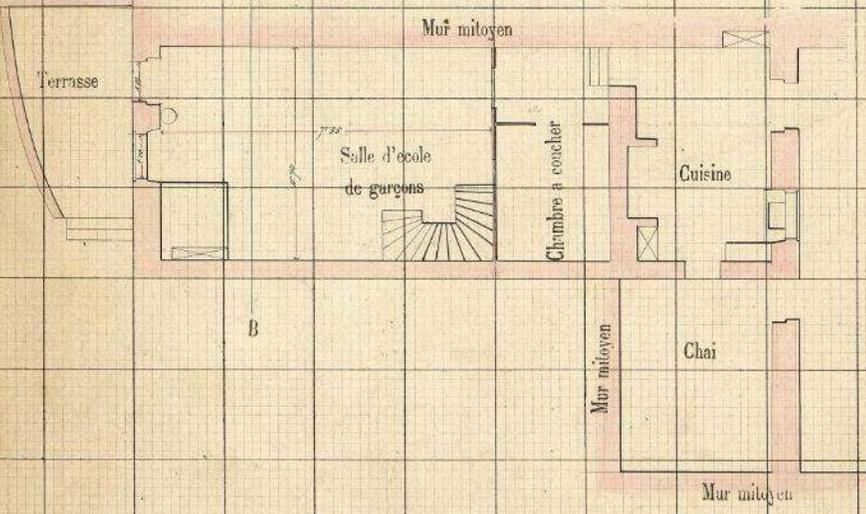


Renseignements divers

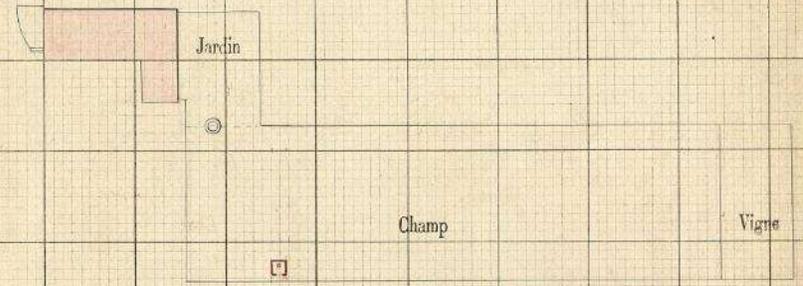
Surface de la salle d'école	34 34
Nombre d'objets	30
Nombre de fenêtres	1
Contenance de la salle d'école	68' 50"
Tableau pour peinture	5' 08"

*Ce local est situé dans une agglomération de
maisons; il n'est pas de parcelle de terrain. Le
propriétaire en fait l'usage de bureau et
est en possession d'un droit
de préemption sur les parcelles voisines
de la commune sans recourir à la loi de
particularité.*

REZ de CHAUSSEE



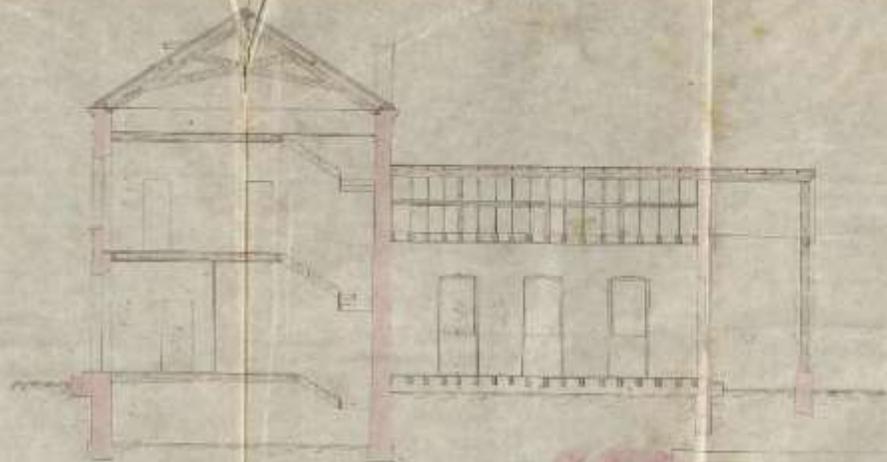
PLAN D'ENSEMBLE
Echelle 1/500



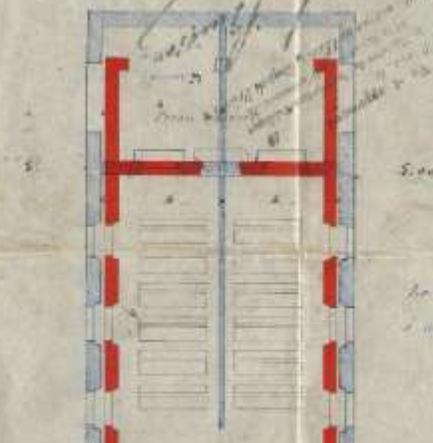
Département de Lot-et-Garonne

Commune de Lamoignon

Construction d'une Ecole



E



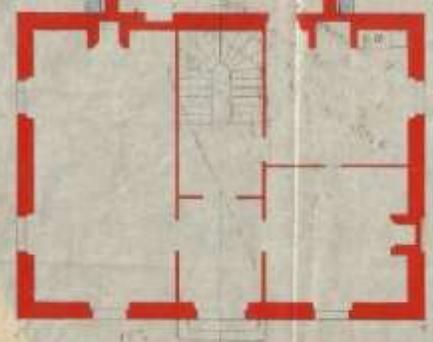
E

Plan de l'École
Basse par l'escalier d'entrée

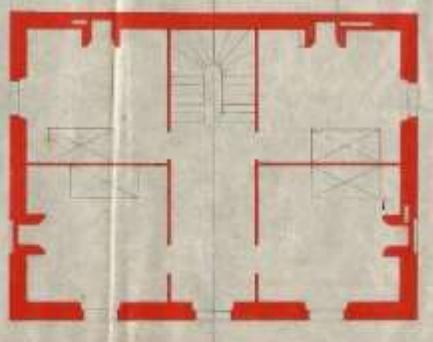
Les traces sont indiquées des ouvertures
à compléter pour rendre l'escalier visible

Plan d'ensemble de l'école
de Lamoignon.

- A Escalier
- B Salle de lecture
- C Salle de classe
- D Salle et cuisine
- E Salle de récréation
- F Salle
- G Salle



Plan de l'École



Plan de l'École

PATRIMOINE / Réception des travaux **L'église du XII^{ème} siècle a été restaurée**



Le maire J.-R. Lebrère a chaleureusement remercié Mgr Herbreteau ainsi que les conseillers généraux Confolent et de Lapeyrière d'avoir fait le déplacement à Razimet.

Paisible bourgade de 230 habitants, Razimet ne possède pas de curiosité historique marquante faisant déplacer les foules pour la journée du patrimoine. Néanmoins de nombreux habitants du village et des environs y sont venus à l'invitation du maire J.-R. Lebrère pour inaugurer la restauration de l'église.

Celle-ci existait bien dès le XII^{ème} siècle comme une salle rectangulaire toute unie, flanquée de contreforts tout aussi frustes. Sous Louis-Philippe, semble-t-il, celle-ci fut remaniée pour lui donner son aspect actuel.

En assez mauvais état, la municipalité a depuis deux ans réussi à réunir le budget nécessaire aux travaux d'un montant de 120.000€, en partie financé par l'État à hauteur de 23.400€ et 40.900€ par le Département.

Avec l'enduit extérieur refait et l'intérieur d'un blanc immaculé,

la restauration parfaitement menée par une entreprise spécialisée et des artisans locaux a redonné à l'église, certes modeste, un fort bel aspect.

Il s'en fallut de peu que l'église soit trop petite pour accueillir toutes les personnes venues assister à l'office religieux concélébré par Mgr Herbreteau, évêque d'Agen, avec les abbés Dupré et Pilato, la présence du maire J.-R. Lebrère et des conseillers généraux, Michel de Lapeyrière et Jean-Louis Confolent.

A l'issue de la cérémonie et avant de convier les personnes présentes à une table, le maire a tenu à remercier les personnalités civiles et religieuses de leur présence, et tous ceux qui ont œuvré pour cette rénovation qui «n'était pas un luxe, pour cet édifice essentiel à la vie et à l'animation de notre chère commune».

Michel DURIEU

Nérac, le 27 Mars 1879

SOUS-PRÉFECTURE

de Nérac.

CABINET

DE

SOUS-PRÉFET.



Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après
copie d'une lettre préfectorale relative au
régime courant relatif aux inondations.

" M. le Maire de St-Lauront n'a
pu être fait connaître, ni le Commissaire
du Port suspendu de Port St-Martin de
droit d'exiger le paiement d'abatage pour le
pâturage des animaux et des personnes intempes
d'inondation, lorsque les personnes conduisant
les animaux dans la ville de Port St-Martin
pour les mettre à l'abri des eaux ou
qu'ils vont chercher en provisions pour
leur ménage, ne pouvant pas communiquer
avec le bourg de St-Lauront.

Le Cabinet en charge n'a pu évidemment
avoir une intervention personnelle,
on ne saurait donc y trouver l'assentiment
de cette question; mais je crois devoir
vous faire remarquer qu'aux termes de
la loi du 16-24 août 1790, il appartient

A Monsieur le Maire de St-Lauront

une autorité locale appuyée sur mes
nécessités, pour prévenir tout danger
ou accident. Apportez tout secours aux
barnes ou habitant en terre, par les
causes.

M. le Maire de St Laurent avait
donné, dans l'opinion de la commission avec
M. le Maire de St Laurent pour qu'on
en cas de refus, l'agent prié au piage,
de venir pour gratuitement, dans le cas
de nécessité, pour réserver toutefois une
nécessité absolue pour les provisions de
ménagement des origines de la société.

Je recommande d'ailleurs à M. le Maire
l'ingénieur en chef de ce département l'attente
de M. le Maire de St Laurent indiquant
d'inviter la compagnie concessionnaire à
montrer dans les situations larges et conciliantes.

Agissez, Monsieur le Maire, d'urgence
et avec considération au C. de la région.

Le Maire, St Laurent

(Signature)

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA MARINE & L'INDUSTRIE

MAISON FONDÉE EN 1801

FABRIQUE de POULIES et AVIRONS

ET

ATELIERS de GRÉEMENTS

17, Quai de Bacalan

VOILERIE ET ENTREPOTS

13, Rue du Chai-des-Farines

W.L./S.B.

COMMERCIAL

Legendre Fils Aîné

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.150.000 francs

BUREAUX et MAGASINS : 5, 6, 7, Quai Richelieu

REGISTRE DU COMMERCE : 4726 B

Adresse Télégraphique

LEGENDRÉNE - BORDEAUX

Code A. B. C. Lieber's

TÉLÉPHONES

Magasins : 81.88

Ateliers : 58.14

Inter : 106

CHÈQUES POSTAUX

BORDEAUX

N° 25.133

BORDEAUX le 19 JANVIER 1932

MAIRIE DE SAINT-LAURENT

SAINTE-LAURENT par PORT-SOMERIE

(LOT-GARONNE)

Messieurs,

Répondant à votre estimée lettre, nous avons l'honneur de vous retourner ci-inclus le mandat de FRANCS: 297.- signé relatif à notre dernière fourniture. X

Nous vous remettons ci-inclus, nos meilleurs prix pour les engins de sauvetage de notre fabrication.

Restant dévoués à vos ordres,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations empressées.

Pr LEGENDRE Fils Aîné
Société à Responsabilité Limitée
Capital 1.150.000 francs

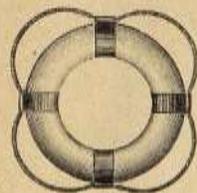
Le Gérant



X
Prière d'indiquer pour le paiement le numéro
de ce compte chèque postal 25133 B.

ENGINS DE SAUVETAGE

BOUÉES ANNULAIRES EN LIÈGE RECOUVERT DE TOILE, avec filière.



421

Numéros	1	2	3	4
Diam. extér. en "m	50	50	60	72
PRIX, la pièce ..	58.00	70.00	80.00	92.00
Supplément pour peinture blanche.				

BOUÉES - CULOTTES

pour VA ET VIENT

Très robustes

Diam. extér. : 70 cm. - La pièce ..

La Bouée n° 4 est réglementaire dans la Marine Marchande.

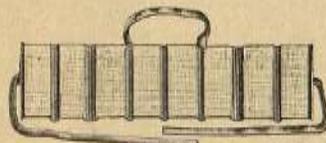
BOUÉES ANNULAIRES garnies de caooc.

Diamètre extérieur : 70 cm. — PRIX, la pièce..... 90.00

La même, peinte en blanc. — PRIX, la pièce..... 98.00

CEINTURES DE SAUVETAGE EN PLAQUES DE LIÈGE RECOUVERTES DE TOILE

Modèle réglementaire



422

PRIX, la pièce..... 32.00

PRIX, le cent.....

Toutes les ceintures sont livrées sur demande et sans supplément de prix, marquées au nom du fabricant.

CEINTURES EN TOILE GARNIES DE CAPOC

PRIX, la pièce..... — PRIX, le cent.....

PLASTRONS EN TOILE GARNIS DE CAPOC

Très porteurs — Toile cachou

Genre Marine de l'État

PRIX, la pièce.....

VA ET VIENT DE SAUVETAGE

Réglementaire et complet avec trépied

PRIX, la pièce.....

PYROTECHNIE

COUSSINS de PONT, FLOTTEURS pour CANOTS, MATELAS,
 FLOTTEURS et LIÈGES pour FILETS.

Une double inauguration à Saint-Laurent



La population avait pris part à la double inauguration.

C'était un grand jour, dimanche, pour la petite bourgade de Saint-Laurent qui s'étire coquettement le long de la Garonne, face au Port-Sainte-Marie. On y inaugurait en effet la nouvelle mairie et le foyer rural, dont un coin est réservé à la cantine scolaire. Ces deux bâtiments s'insèrent dans un ensemble auquel s'ajoute la petite école.

Cette double inauguration a eu

lieu en présence de MM. Meyer, sous-préfet de Nérac ; Rigas, maire de Saint-Laurent ; du Conseil municipal ; de MM. Pérrou, conseiller général ; Neyrat, directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; Gervais, président du foyer rural ; du chef de la brigade de gendarmerie de Port-Sainte-Marie, etc.

Le financement du foyer rural s'est fait grâce au concours des personnes de bonne volonté et aussi grâce aux Amis de l'homme, de la Jeunesse et des Sports, de la municipalité, etc. Cette réalisation té-

moigne du dynamisme de cette sympathique localité. Les personnalités ont pu apprécier le vaste local qui compose le foyer rural, il est à la fois spacieux, confortable et bien éclairé.

Il sera ouvert aux jeunes, aux moins jeunes et aux personnes âgées qui pourront s'y rencontrer et s'adonner à des activités diverses.

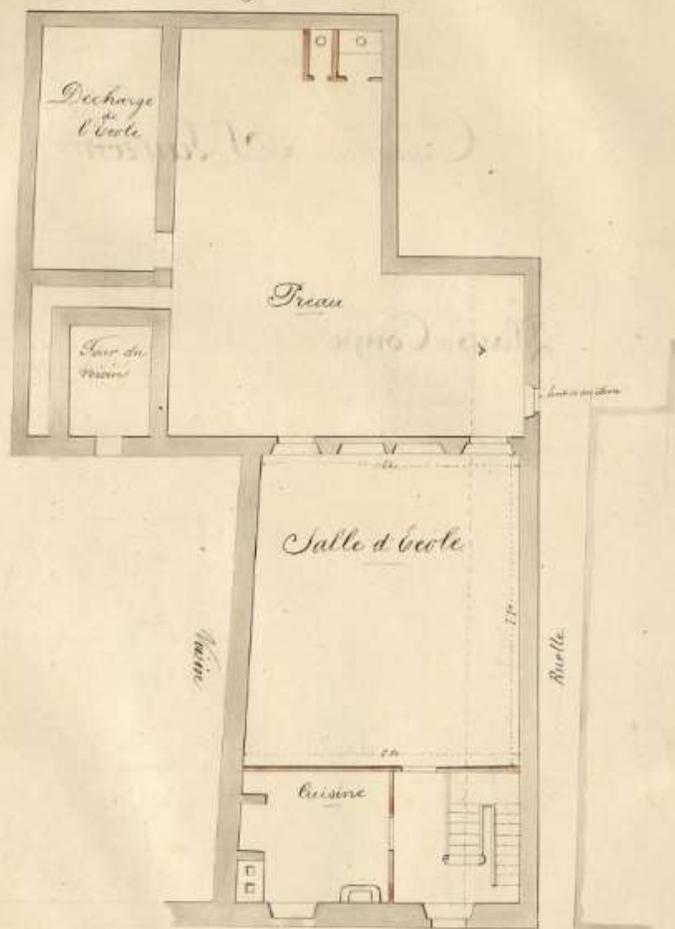
Au cours du vin d'honneur, MM. Fouché, secrétaire de mairie et M. Verjou, conseiller municipal, recevaient la médaille départementale et communale en signe de reconnaissance.

Le Petit bleu 25 juin 1975

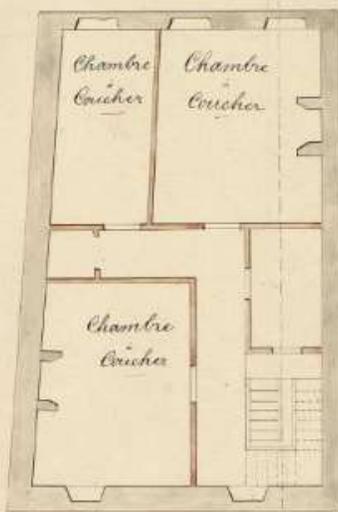
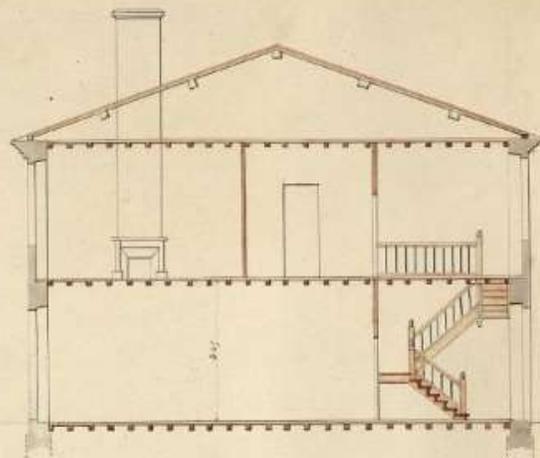


M. Meyer coupe le ruban symbolique.

Plan au Rez de chaussée



Coupe suivant AB



Plan du Premier étage

S^t Laurent.

Ecole Laïque

La maison d'école des garçons est en bon état, la salle d'école est bien éclairée et bien aérée, les appartements de l'Instituteur sont suffisants.

Surface de la Salle d'école 26,20 x 7,70 = 202,24

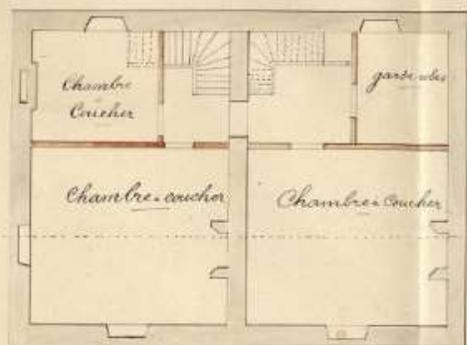
Nombre d'élèves 22

Nombre de maîtres 1

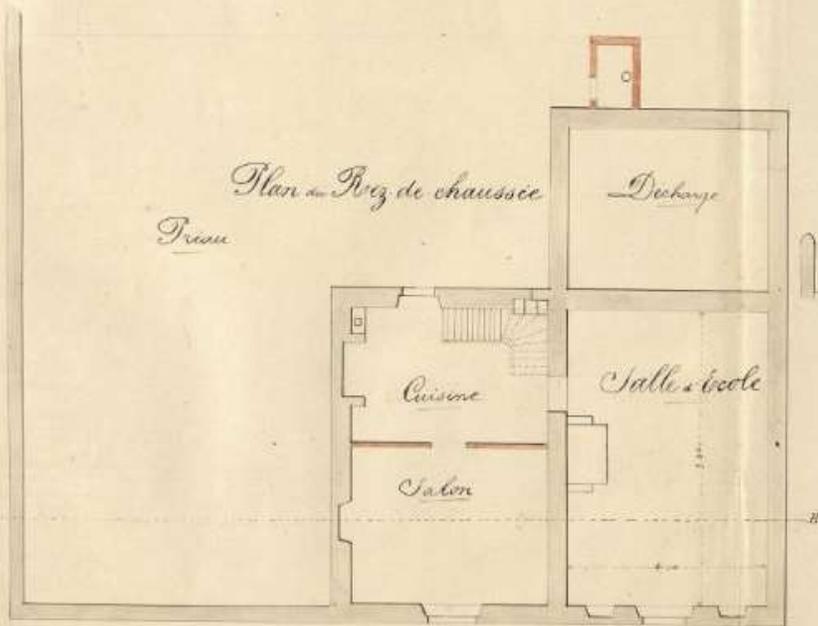
Volume d'air de la Salle d'école 202,24 x 2,70 = 546,05

Mètres cubes par personne $\frac{546,05}{22} = 24,82$

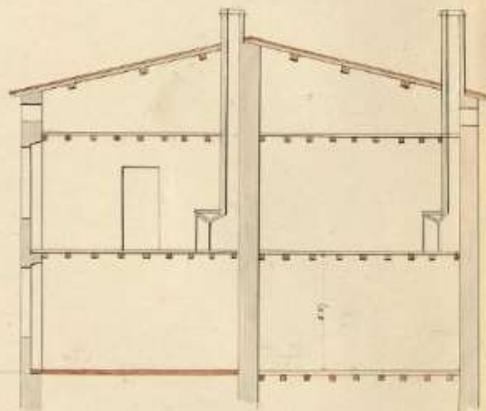
Plan du Premier étage



Plan du Rez de chaussée
D'eau



Coupe suivant AB



S^t Laurent.

Ecole Saïque.

La maison d'école des filles de S^t Laurent est en assez bon état, cette maison est louée par la Commune, le prix de la location est de 24^{fr}. 00. La Salle d'école est mal éclairée.

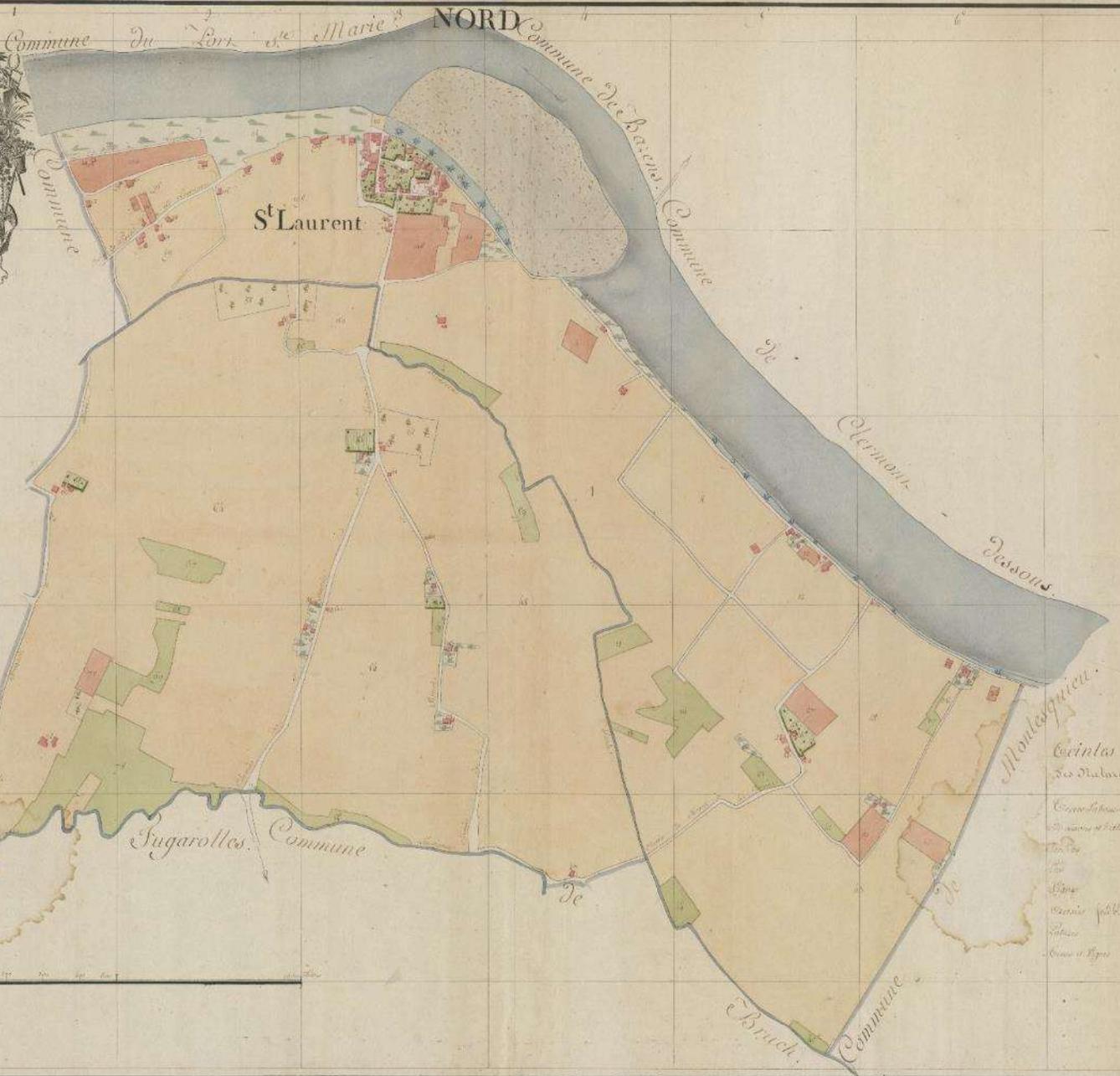
Surface de la Salle d'école 7.50 x 50 = 375

Nombre d'élèves 50

Nombre de matras 1

Volume d'air de la Salle d'école 375 x 2.7 = 1012.5

Mètres cubes par personne $\frac{1012.5}{50} = 20.25$



Limites indicatives des Mètres de L'arpente

<i>Commune de Basens</i>	<i>Commune de</i>
<i>Commune de Bruch</i>	<i>Commune de</i>
<i>Commune de Montcaugien</i>	<i>Commune de</i>
<i>Commune de Sugerolles</i>	<i>Commune de</i>
<i>Commune de St. Laurent</i>	<i>Commune de</i>
<i>Commune de Fort de Marie</i>	<i>Commune de</i>



Librairie L. Duffau Agen

39. Saint-Laurent — Avenues de Nérac et du Paravis

Ponts-et-Chaussées.



AFFICHE UNIQUE.



ADJUDICATION

Des ouvrages à faire pour l'amélioration de la navigation de la Garonne, depuis MENAUX jusqu'à SAINT-LAURENT, 23^{me} et 24^{me} projets partiels, dont la dépense s'élève à 104,485 fr. 06 c., non compris celle de 7,514 fr. 94 c., à valoir pour creuser l'enracinement des épis, etc.

Les droits de navigation seront à la charge de l'Entrepreneur.

Cette adjudication aura lieu en l'Hôtel de la Préfecture, le samedi 25 mai 1839 à midi, devant M. le Préfet, assisté du conseil de Préfecture, et en présence de l'Ingénieur en chef chargé des travaux d'amélioration de la navigation de la Garonne.



RÈGLES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ADJUDICATION.

1. Seul un seul individu est admis à soumissionner pour ces ouvrages. Les soumissionnaires ne peuvent se réunir pour former une seule soumission. Les soumissionnaires doivent être Français ou étrangers établis dans le département de Lot-et-Garonne.

2. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

3. Le soumissionnaire doit être Français ou étranger établi dans le département de Lot-et-Garonne.

4. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

5. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

6. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

7. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

8. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

9. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

10. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

11. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

12. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

13. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

14. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

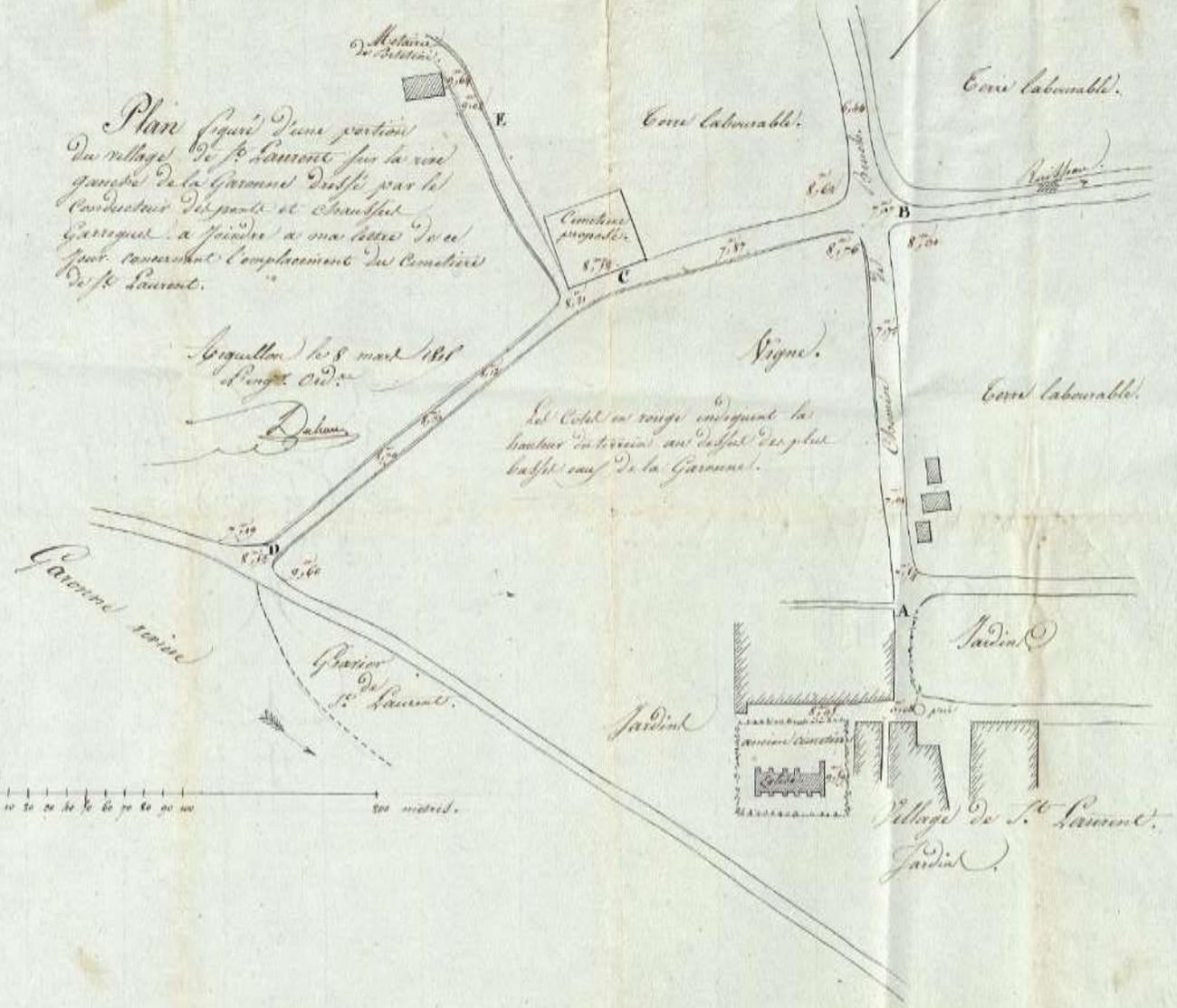
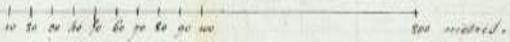
15. Les soumissionnaires doivent déposer au bureau de la Préfecture, au moins huit jours avant l'ouverture de l'adjudication, une somme de 1000 francs en espèces ou en valeurs agréées par le Préfet, qui sera employée à garantir l'exécution des ouvrages.

Plan qui divise le territoire
 du village de St Laurent sur la rive
 gauche de la Garonne dressé par le
 Conducteur de ponts et chaussées
 Carrogue à partir de son titre de ce
 lieu pour constater l'emplacement de l'Église
 de St Laurent.

Lequillon le 8 Mars 1811
 de Pont. C. D.

Dubois

Les Côtes en rouge indiquent les
 hauteurs existantes au delà des plus
 hautes eaux de la Garonne.



Remise de décorations

C'est par un temps de circonstance, ciel bas et gris, chargé de pluie, que Saint-Léger a honoré ses morts des deux guerres, dimanche 15 novembre courant.

Une nombreuse assistance avait répondu à l'invitation de la municipalité et c'est calme et recueillie qu'elle écouta, face au monument aux morts, l'allocution de M. le maire, allocution tout empreinte d'émotion, où il exalta les sacrifices de nos poilus de 1914-1918 de 1939-1940, de nos résistants, de la France combattante, de ceux d'Indochine, de nos jeunes qui luttent encore en Algérie pour que la France reste ce qu'elle fut: Le champion de la liberté et de l'humanité.

Dans sa péroraison, il se fit l'interprète de tous pour adresser les plus chaleureuses félicitations à notre ami Pierre Laffon, à qui allait être remise la croix de chevalier de la Légion d'honneur, a titre militaire. Ses félicitations allèrent aussi à MM. Etienne Dalias et Théophile Barès, à qui il remit, respectivement, au nom de M. le ministre de l'intérieur, les diplômes des médailles d'honneur départementale et communale de vermeil et d'argent.

Après la sonnerie « ouvrez le ban », par la batterie de l'Amicale laïque d'Aiguillon, et après avoir retracé la carrière militaire

de Pierre Laffon, le capitaine Dadour épingla, sur la poitrine déjà constellée de décorations, la croix si patiemment attendue.

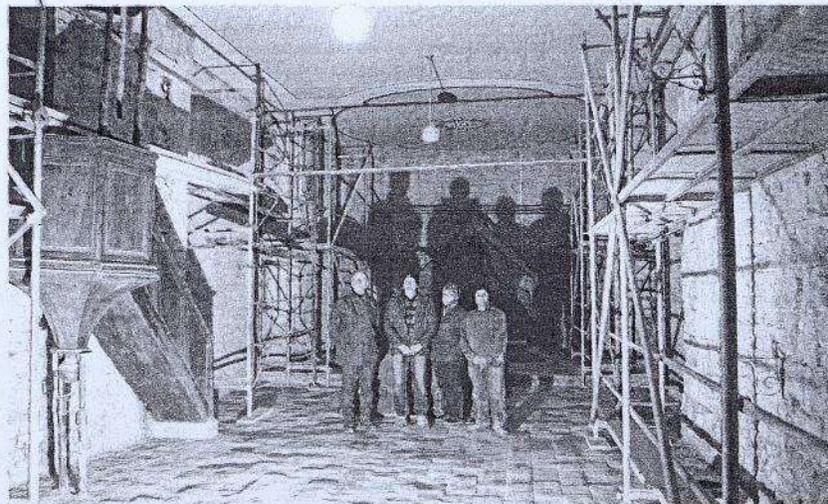
Puis ce fut au tour de M. Landoyer, conseiller général, dans une improvisation très goûtée, d'exalter à nouveau l'héroïsme de nos soldats et de renouveler ses félicitations aux nouveaux promus. S'adressant personnellement aux enfants de l'école, il leur demanda de suivre l'exemple de ceux qui aujourd'hui, « sont à l'honneur après avoir été, à la peine » pour devenir des « hommes », dans toute l'acception du mot.

Sonnerie aux morts, montée des couleurs, dépôt de gerbes et bouquets, minute de silence, vibrante « Marseillaise » clôturèrent la cérémonie.

Un vin d'honneur, gracieusement servi par d'aimables cantinières, combla les plus difficiles.

Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans adresser nos plus vifs remerciements à M. le maire et à son conseil municipal, à M. le maire d'Aiguillon pour son amabilité, à M. le conseiller général, à MM. les dirigeants de la batterie de l'Amicale laïque d'Aiguillon, à ses exécutants, à la population tout entière, à tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la parfaite réussite de cette manifestation de souvenir et de sympathie.

SAINT-LÉGER



Michel de la Peyrière (à gauche) est venu constater l'avancement des travaux. PHOTO G. L.

L'Eglise de Monluc a été réhabilitée

C'est en 1784 que la petite église romane Saint-Jean, édifiée au XI^e siècle, a été géographiquement rattachée à Saint-Léger. Elle a été agrandie, probablement au XII^e, avec l'ajout d'un transept peu marqué et d'un chevet composé d'une travée droite et d'une abside semi-circulaire. Elle est précédée à l'ouest par une façade percée d'un portail plein cintre et surmontée d'un clocher-pignon. L'ouvrage a fait l'objet dans les années 2000 d'un premier programme de rénovation extérieure. Le crépis au ciment qui recouvre intérieurement la maison de culte, en très mauvais état, doit être enlevé pour éviter l'humidité qui altère la construction. Les travaux ont commencé le 4 décembre, sous le con-

trôle de l'architecte départemental des bâtiments de France, Philippe Gonzalès.

Fin janvier

Respectant l'aspect originel, les parois resteront en pierres apparentes, dans leurs dispositions « petits appareils » (pierres de petite taille), sur la majorité de la surface murale. Le chœur, sur la moitié supérieure et la façade intérieure de l'entrée seront recouverts d'un enduit à la chaux approprié. L'église sera rendue au public et au culte en fin janvier ou début février.

Le coût global des travaux s'élève à plus de 15 000 euros. Les restrictions budgétaires départementales et étatiques ne permettant pas d'aides fi-

nancières, c'est grâce à l'implication inconditionnelle de la Société des Dragages de Saint-Léger que cette réfection peut être pour partie financée. Parallèlement à ce mécénat, la commune lance une souscription sous forme d'appel au don, dont le montant donne droit à une déduction d'impôts de 60 % de son montant. L'ouvrage réhabilité, homologué par la fondation de France, sera inauguré officiellement en juin par Mgr Herbreteau, évêque d'Agen.

Georges Longueville

Dons à envoyer à la Fondation du Patrimoine, Eglise de Monluc, 7, rue Fénelon-33000 Bordeaux ou : www.fondation-patrimoine.org/53125.

Le greffier fait entendre l'appel des jurés
présentés sur liste de jury tel qu'il s'en suit des conclusions

M^r Faillarde au conseil d'administration
Messieurs Messieurs Lacombe et Lemerle

M^r Bostler au conseil de l'école de juris
M^r de Dremettes de Sigales et Lemerle

Remarque sur la liste de cette affaire de
laquelle l'acte de mariage de ces deux

- | | |
|---|--|
| 1 ^o Carlanget | 2 ^o Sabadie |
| 2 ^o Genyex | 3 ^o Marsan |
| 3 ^o Monbel | 4 ^o Lalumière de St. Pierre |
| 4 ^o Dupont | 5 ^o Bocheron |
| 5 ^o de Sabardie / catholisme | 6 ^o Borelli |
| 6 ^o Marsan | 7 ^o Digne de Lemerle |

Ungue qui peut s'annuler de
laquelle les parties ont été parties et

La parole étant venue au
représentant de l'administration M^r Faillarde
rapporta que M^r Polverone homme connu
habitant de ce pays et qui s'occupait de son
commerce de laquants traitant avec les
contours de la main de la main de la main de la
de l'Etat dans la situation de ce pays sur
publique annulé par jugement de l'administration
le 23^o 32

Le même affaire par l'administration et l'acte de mariage
de ces deux parties sur jugement de ces deux parties
le 23^o 32

Le même affaire par l'administration de ces deux parties
sur jugement de ces deux parties le 23^o 32

Le 23^o 32 sur jugement de ces deux parties
sur jugement de ces deux parties le 23^o 32

Le 23^o 32 sur jugement de ces deux parties
sur jugement de ces deux parties le 23^o 32

Mardi le 12 Juin 1777



Procès verbal de la séance du jury d'expropriation

Désigné pour le sort par
pari partie du jury d'expropriation,
rien n'ayant été dans cette présidence, je
suis venu de ce pays tout ce qui se voit
pour assister à l'audience, quand
dans la matière, j'ai ressenti un malaise,
Ceci par la suite, chacun de la suite,
qui soit bientôt manifesté par une forte
indisposition. Cela m'a empêché de me
rendre et de répondre à l'appel de mon
nom, ce qui a donné lieu contre moi
à une condamnation à l'absence.

C'est en regretant de n'avoir
pu prendre part aux opérations du jury,
par le casus qui se trouve devant vous,

personnes, avec l'honneur le plus haut
de venir solliciter, le votre bienveillance
juste, d'être relevé de l'amende encourue

Je l'appui de son Secours, j'ai
l'honneur de faire savoir ma requête
du Certificat du Docteur, concernant
les faits que je viens d'indiquer

Dans l'espoir d'obtenir
le président que son Secours, sera favorablement accueilli
Daignez agréer monsieur le président
l'hommage de mes sentiments élevés
et respectueux

nos magistrats Directeurs du jury,
N. J. Barigaud

de la requête en opposition de M. Barigaud,
du 1^{er} article de la loi du 5 mai 1841,
du certificat de ma sœur Docteur médecin,
att. que M. Barigaud n'a pu assister au tribunal du jury
pour cause de force majeure;
Déclarer relevé M. Barigaud de l'amende prononcée
contre lui;

Le magistrat Directeur du jury
M. Barigaud



M. Lottigui, Directeur des Hospices
Déclare avoir été appelé hier,
11 juin, à deux heures de soir, à Monsieur
Victor Barigaud, Négociant et
Médecin, qui a été subitement atteint
de colique bilieuse, qui l'ont forcé à
passer chez lui une partie de la
journée

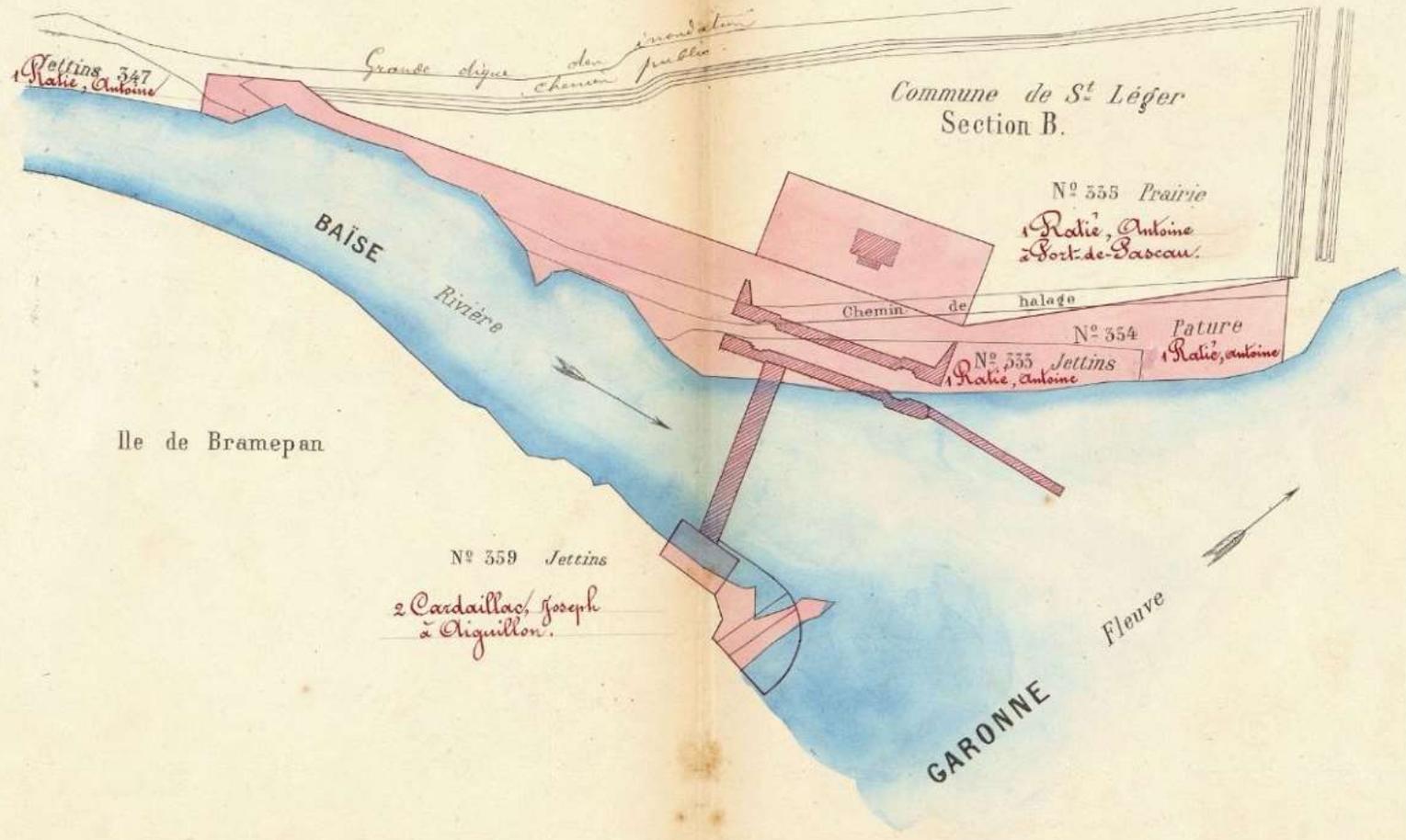
Sur la demande de son sœur, de l'avis
de son sœur, et de son sœur.

Néris, ce 12 juin 1877

Le Maire



LE MAIRE
M. Barigaud



Plots 347
Ratie, Antoine

Grande digue des inondations
chemin public

Commune de St Léger
Section B.

N° 335 Prairie
Ratie, Antoine
Port de Bascau

Chemin de halage

N° 354 Pature
Ratie, Antoine

N° 355 Jettins
Ratie, Antoine

Ile de Bramepan

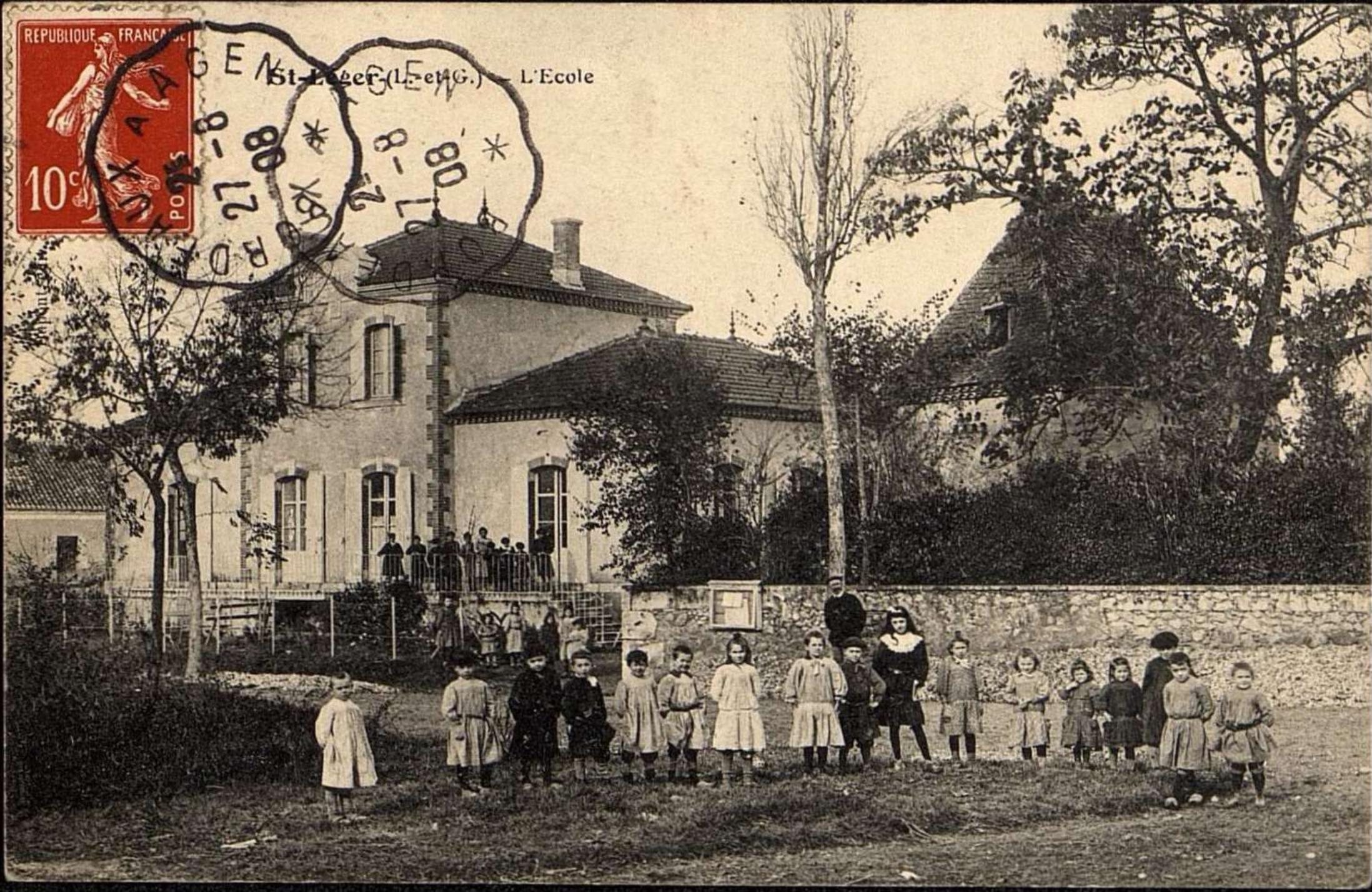
N° 359 Jettins
2 Cardailloc, Joseph
à Aiguillon

GARONNE
Fleuve

BAISE
Rivière



St-Leger (L'Et G.) L'Ecole





virons de Damazan. — Pont de St-Léger



Le Petit Bleu week-end

reportage

Saint-Léon... ...comme les gens heureux



Les gens heureux n'ont pas d'histoire : les habitants de Saint-Léon sont du nombre.

À une portée de fusil de Dax et de Daxonne, le petit village semble être en d'autres temps, non pas que les progrès techniques n'aient été dus dans le vie quotidienne les confort et les avantages qui peuvent représenter, par exemple, l'eau courante ou les chemins libérés, mais par le calme et l'isolement.

Le long de l'avenue à trois maisons, gravées dans une belle agne qui se trouve être l'une des plus anciennes commanderies d'Argentine.

L'école locale ne retient rien qui ne se soit déroulé autour de cette agne et c'est ainsi de même.

En 1971, Bernard de Foyat en donna les droits de commanderie à Pierre Carrel, maire honoraire d'Argentine et qui prévoyait de nombreux progrès entre les fermiers et le village de Saint-Léon qui leur donna le produit de Saint-Léon. Après de vifs débats et de nombreuses, les terres traversent une transaction, mais de réels sont combat de même et non en combat de coq.

Saint-Carol qui avait toujours connu les gens sans histoire n'a guère changé dans les années.

Elle est cependant à côté les affaires de la guerre et a porté longtemps trace de ses blessures.

Pour ce sur les terres des gouverneurs anglais et français, elle n'est pas au XXI^e siècle la fabri des villages et le caractère de sa histoire. Pendant deux des années, il se trouvait que des terres incultes. Quand le terrain est fait son œuvre, essentiellement des gens qui vivent à l'extérieur dans l'attente que au sol riche.

Pour le suite les querelles et les commanderies restent au plus entre le commanderie et le village de Saint-Léon, mais avec les conseils et l'aide de l'État.

À bon droit donc le bourg est devenu s'appeler Saint-Léon le l'achève, car de toujours on y a travaillé pour le bien-être commun sans faire grand tapage. Aujourd'hui encore à un an sans et le maire honoraire, M. Carrel, en revient, surtout de l'œuvre, les villages de l'Ordre national

du mérite, le faisait travailler en l'honneur des terres et y a eu d'immigration, qu'ils en ont beaucoup gagné.

Saint-Léon compte quatre-vingt-cinq ans de son jour, une vingtaine d'exploitables et de dix-neuf années d'âge scolaire. En 1972, l'école communale n'avait plus que six élèves et elle a été fermée.

Dans l'opération campagne, le village continue sa vie paisible, les des fruits, comme si rien n'était changé au cours des années.



L'O.N.M. pour le maire honoraire

Les médailles ont été les élèves. Le maire qui s'est rendu, accompagné, dans le village de Daxonne, avait été élu à l'occasion M. Pierre Carrel, maire honoraire de Saint-Léon et il remporta devant toute la famille de la Commanderie les ses événements.

M. Pierre Carrel, qui a reçu l'honneur dans le cadre de la mairie les médailles de l'Ordre national du Mérite, a pour sa part reçu d'ailleurs une très belle médaille l'Ordre national du Mérite.

Après l'annonce de la médaille, les médailles ont été, côté de la médaille, M. Carrel, qui a été élu à l'Ordre national du Mérite pour ses actions remarquables.

En 1942, il fut élu commandeur national et dans une plus large médaille, M. Carrel, M. Carrel. Pendant deux ans il a été nommé « avec médaille et honneur » au titre de la médaille d'argent, avec de plus la médaille de la médaille M. Carrel qui par ses réalisations sur les terres de Saint-Léon.

M. Carrel, pendant ses mandats successifs, a fait l'acquisition



d'une grande partie de ses terres et de ses terres de l'Ordre national du Mérite, il a reçu avec honneur dans la commanderie.

Déjà, le maire dans le village, M. Carrel, a été élu à l'Ordre national du Mérite, le maire qui a été élu et le commandeur des terres, son travail quotidien est remarquable. C'est une médaille honorifique pour le France de médaille, mais ce n'est pas une médaille de l'Ordre national du Mérite de l'Ordre national du Mérite. Les médailles ont le goût de la médaille, comme de la médaille.



Le Petit Bleu week-end

reportage

Pour une meilleure insertion sociale

Le centre d'aide par le travail de « Bouet » a ouvert ses portes à 24 handicapés

C'est dans un atelier spécialisé de Bouet, qui a été créé en 1976, que les 24 handicapés du Centre d'aide par le travail de « Bouet » ont pu commencer leur formation professionnelle. Une nouvelle unité d'enseignement des handicapés de Bouet, créée par le Centre d'aide par le travail de « Bouet », a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.



Le C.A.T. de St Léon

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.



Le bon des produits

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.



Le bon des produits

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

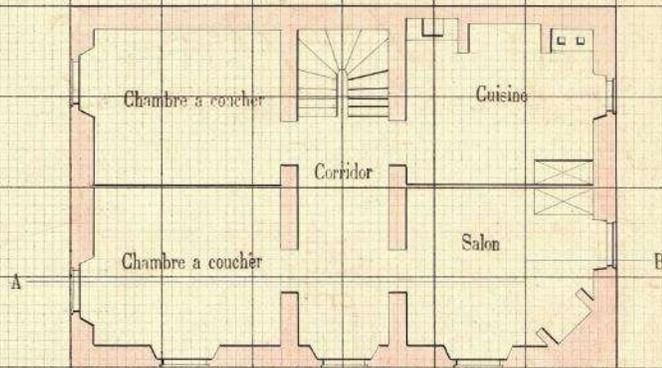
Le Centre d'aide par le travail de « Bouet », qui a été créé en 1976, a ouvert ses portes à 24 handicapés le 2 mai 1979.

Reportage N° 2. Photos J. Michel

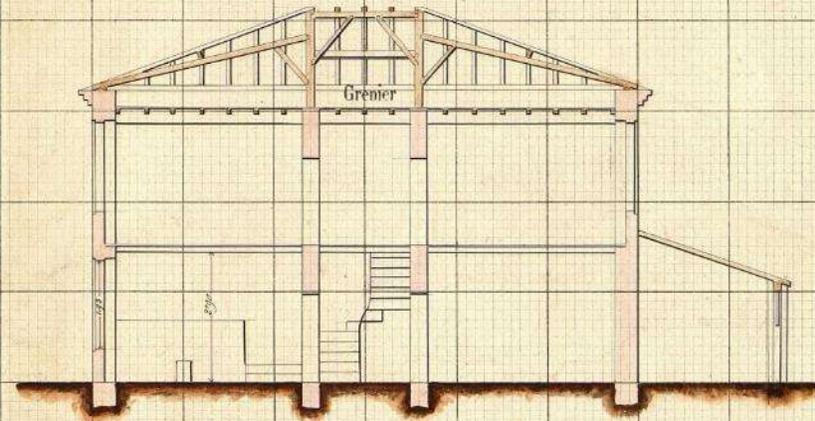


M. Labrie présente le centre.

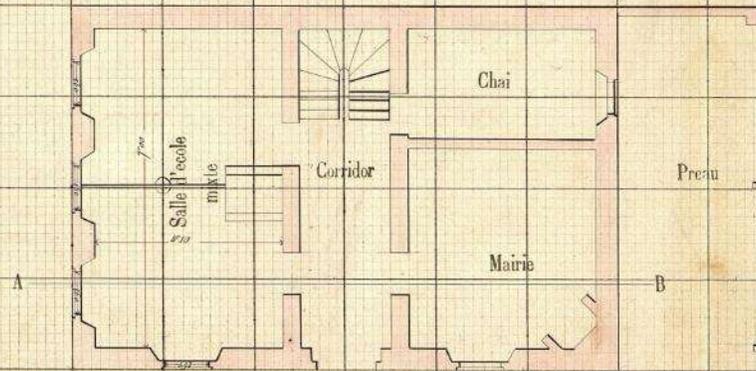
1er ETAGE



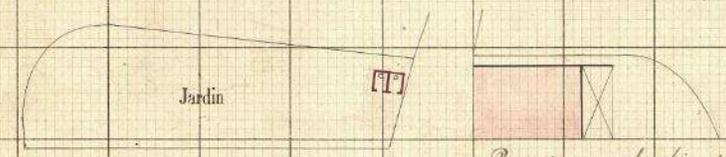
Coupe suivant A B



REZ de CHAUSSEE



PLAN D'ENSEMBLE
Echelle 1/500



Renseignements divers.

Superf. de la salle d'école. 38.7
Nombre d'élèves. 113
Nombre de bancs. 1
Capacité de la salle. 150-250
Nombre de mètres cubes par personne. 1.774
Ce local est complètement vide; la salle d'école est
bien éclairée, mais très petite.

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES BATIMENTS SCOLAIRES.

Commune de *St Lévy*



DEMANDES

RÉPONSES

Population de la commune.....	<i>506 habitans</i>	
Nombre des enfants de la commune de 6 à 13 ans.....	garçons.....	<i>28</i>
	filles.....	<i>25</i>
Population de la section où existe une école de hameau.....	<i>//</i>	
Nombre des enfants de cette section de 6 à 13 ans.....	garçons.....	<i>//</i>
	filles.....	<i>//</i>
Nombre de maisons d'écoles existantes appartenant aux communes.....	spéciales aux garçons.....	
	spéciales aux filles.....	
	mixtes.....	<i>1</i>
	1 ^o écoles spéciales aux garçons...	

Etat de ces maisons au point de vue de l'hygiène, de l'étendue, de la disposition et du voisinage des locaux. Énumération et évaluation sommaires des améliorations à y apporter et chiffre approximatif de la dépense. (réparation, appropriation, agrandissement, construction et reconstruction)

2^o écoles spéciales aux filles.....

Y a-t-il une bibliothèque scolaire et combien contient-elle de volumes..... *27*

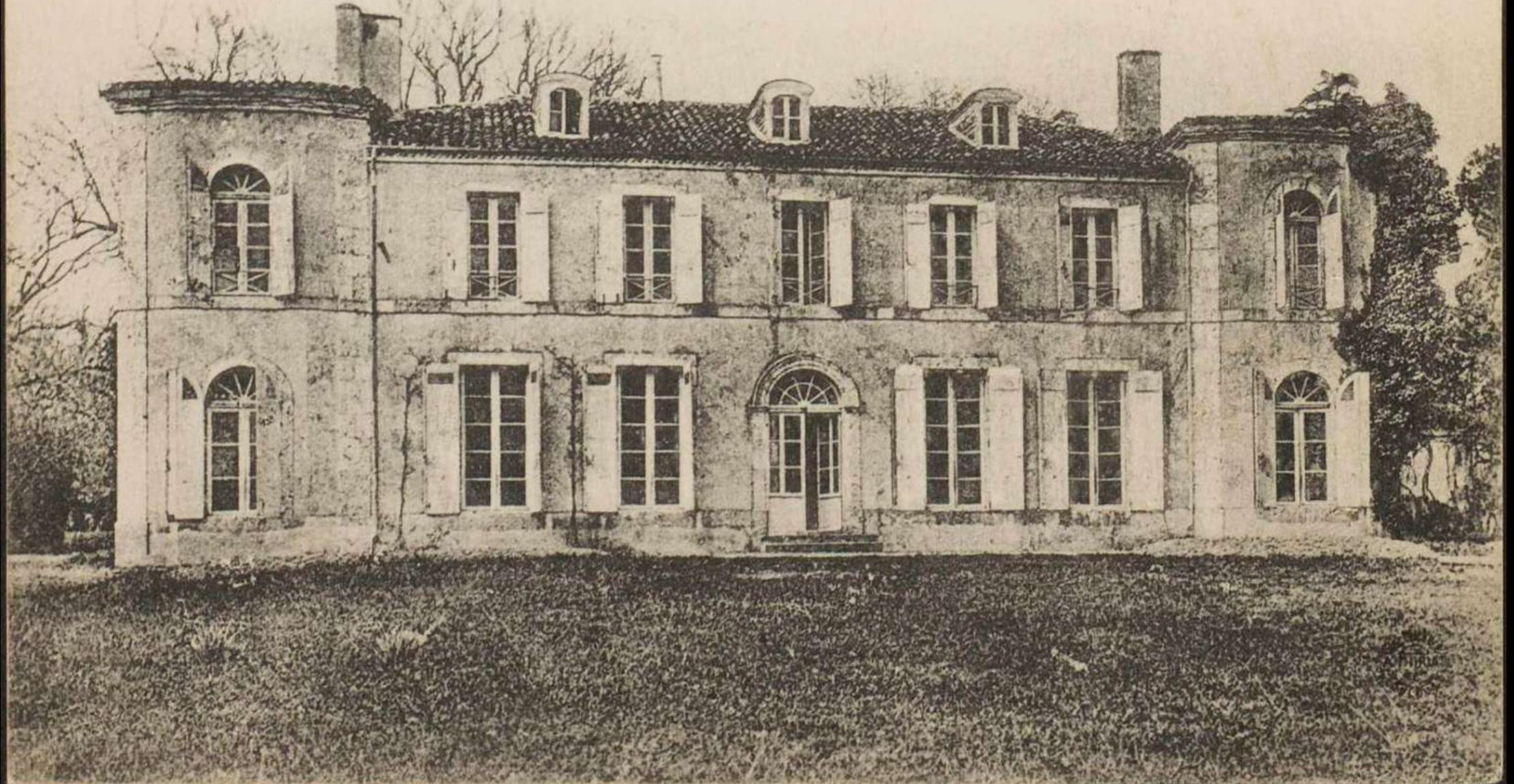
3^o écoles mixtes..... 1 école à Lévy
Le local est insuffisant, la maison d'école servant de mairie. On construira à Lévy 2007 lot 46.000.

24. — ENVIRONS DE DAMAZAN.
Eglise romane de St-Léon du XIII^e siècle.



402. Lot-et-Garonne — Château d'Overton, Saint-Léon

Edit. Hilh



Patrimoine ■ Ecole de Saint-Pierre-de-Buzet

Si loin, si proche

De la cour de la petite école de Saint-Pierre-de-Buzet ne montent plus depuis longtemps les cris des enfants qui s'égayent à la récréation. Mais dans la classe, tout est intact comme aux premiers jours des premières leçons... il y a presque un siècle et demi.



Classe hier, mais aujourd'hui, que font rentrer les enfants.



Au hasard des visites, l'école se dote de pièces de l'époque.

(Thomas J.-M. MAZET)

Passé, il fallut l'école pour reconnaître ce que fut l'activité de la petite école de Saint-Pierre-de-Buzet. C'est à l'un de ses « fils » que le lieu doit l'œuvre de musée.

■ 18 et 19 septembre

Colloque « Aiguillon »



De Saint-Pierre-de-Buzet à Aiguillon, il y a qu'à peine 100 ans. Mais l'école de Saint-Pierre-de-Buzet est un lieu qui a une histoire. Elle a été construite en 1852 et a été utilisée jusqu'en 1952. Elle est maintenant un lieu de mémoire et de culture. Le colloque « Aiguillon » sera organisé les 18 et 19 septembre. Il sera consacré à l'histoire de la région et à la culture. Les participants pourront visiter les lieux et écouter des conférences.

En cette année 1996, le colloque sera organisé les 18 et 19 septembre. Il sera consacré à l'histoire de la région et à la culture. Les participants pourront visiter les lieux et écouter des conférences.

l'al d'Aiguillon et autre adjoint de la même école, tout après à la tâche. Dans le cadre d'un projet culturel initié avec son école. Et, pour que, dit-il, l'école soit un lieu de vie et de culture.

C'est ainsi que jusqu'à présent, l'école de Saint-Pierre-de-Buzet, l'une des toutes premières en France qui ont été de cette nature.

Après lui, vingt quatre ans après la destruction, l'école est toujours là. Elle est toujours là, elle est toujours là, elle est toujours là. Elle est toujours là, elle est toujours là, elle est toujours là.

Le lieu rappelle qu'un demi-siècle avant Jules Ferry, sous le règne de Louis-Philippe, la loi Guizot (1832) créait une étape importante dans ce « long chemin » que les hommes ont fait pour l'école.

Parfois, il se peut à l'heure de ces lieux à l'école d'un passé encore vivant. Sans doute peut-il facilement imaginer l'enseignant qui, aux premiers temps du siècle, se tenait debout devant sa classe.

Parfois, il se peut à l'heure de ces lieux à l'école d'un passé encore vivant. Sans doute peut-il facilement imaginer l'enseignant qui, aux premiers temps du siècle, se tenait debout devant sa classe.

Parfois, il se peut à l'heure de ces lieux à l'école d'un passé encore vivant. Sans doute peut-il facilement imaginer l'enseignant qui, aux premiers temps du siècle, se tenait debout devant sa classe.

AUVILLAR 82
Dimanche 9 août
21^e FOIRE
CONCOURS
DE CHIENS
 Coupe aux 1^{er}, 2^e, 3^e, mâle et femelle
Récompense à tout chien engagé

5 heures : Foire
 10 h et 16 h : Présentation chiens de défense.
 10 h 30 : Concours de truies
 11 h 30 : Apéritif gratuit
 14 heures : **CONCOURS TOUTES RACES**
 Prix spécial à pointer
 17 heures : Concours de rapport

Reservations de boxes et renseignements à partir de 17 heures
Tél. 05.63.39.60.79
 MARCHÉ FERMIER de mardi
 ARTISANAT ET PRODUITS LOCAUX
 toute la journée
 Clôture de la journée par une SOIRÉE GOURMANDE

SAINT-PIERRE-DE-BUZET

La tour garde son mystère

La tour de Peyrelongue est l'une des rares bornes milliaires de l'époque gallo-romaine conservées en France

Haute de près de huit mètres, la tour de Peyrelongue suscite toujours les interrogations. A quoi pourrait-elle bien servir ?

Selon Maurice Luxembourg, agrégé de l'Université, la tour dite de Peyrelongue serait une borne de signal dite milliaire; on dirait aujourd'hui « kilométrique ». Elle servait probablement à jalonner l'antique voie romaine Bordeaux (Burdigala), Agen (Aginnum), Toulouse (Tolosa) et qui à cet endroit suivait le pied du coteau. La nuit, les veilleurs devaient communiquer d'une tour à l'autre à l'aide d'un fanal, ou lanterne, situé dans une niche.

Selon des études plus récentes, notamment les inventaires archéologiques du Lot-et-Garonne publiés par Briec Fages en 1995, il s'agirait plutôt d'une pile funéraire dont la niche aurait abrité une statue du défunt avec un éventuel dispositif lumineux que l'on actionnait lors des cérémonies : les pierres intérieures paraissent avoir été noircies par le feu.

L'emplacement de ce monument funéraire en bordure de la voie romaine attesterait ainsi l'importance du défunt dont on voulait perpétuer la mémoire.

De nombreux exemplaires de pi-



La tour de Peyrelongue a aussi la particularité d'être carrée (Photo R. Crozet)

les de ce type ont été étudiés dans le Gers et datent toutes du Haut-Empire (1^{er} ou 2^e siècle).

Les deux thèses peuvent éventuellement se compléter : la pile funéraire pouvant faire également

office de borne milliaire jalonnant ainsi le parcours !

La tour de Peyrelongue mesure 7,80 m de haut pour 3,25 m sur chaque côté. Sa particularité est ainsi d'être carrée. La niche se trouve à

4,50 m; elle est en cul de four et mesure 2,70 m de haut pour 1,70 m de profondeur. Cette tour est sise sur la propriété de M. Michel Malherbe (au lieu dit Peillau), commune de Saint-Pierre-de-Buzet.

Un travail de titan

*La réfection de la toiture de l'église romane est en passe d'être achevée.
Un chantier colossal, qui ponctue une longue série de restaurations de l'édifice*

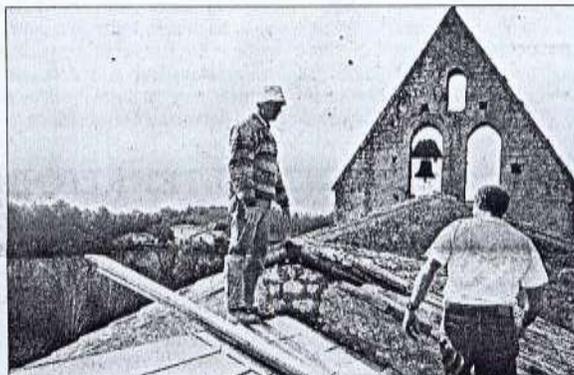
C'est lors de la réunion du Conseil municipal du 29 mars 1996 que M. Patrick de Tretaigne, maire de Saint-Pierre, présenta le budget primitif qui comportait les investissements prévus pour l'année 1996. Parmi eux, la réfection de la toiture de l'église constituait le dossier principal.

La charpente de l'église avait disparu depuis longtemps déjà. Elle avait été probablement remplacée par un mélange de pierres et de sable, dans un but logique de nivelation afin d'y poser de la tuile. Un poids difficile à évaluer reposait sur le dôme de l'église.

Les travaux de réfection ont été entrepris au début de cette année, sous la tutelle de l'architecte des Bâtiments de France André Degrez, car l'église était inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

C'est l'entreprise de maçonnerie Christian Godeas, de Saint-Côme, qui a dû dégager le monticule de gravats qui reposait sur le dôme, avant de sceller des tasseaux en béton en divers endroits, sur lesquels reposeront les poutres de la nouvelle charpente. Elle a été édifiée par deux entreprises de charpente locales, Philippe Tuja, associé à Patrice Trezeguet, auxquels s'était joint Christian Desmarty, de Puy-miclan. Tous ces ouvriers, travaillant en harmonie, ont accompli en moins de deux mois un travail de titan. Et le chantier est aujourd'hui en phase finale.

Le maire a alors eu l'idée de faire enfouir sur le dôme un coffret de trois bouteilles de vin de Buzet, dont un tradition, un baron-d'ardeuil et un château-larche (ce dernier étant produit par le vignoble qui surplombe l'église). Ainsi cachées, ces bouteilles vieilliront à



La nouvelle toiture de l'église est en passe d'être terminée
(Photo Roger Crozet)

une dizaine de mètres du sol. Le sommelier qui voudrait les récupérer ne devra pas avoir le vertige !

HISTOIRE D'UNE RESTAURATION

L'église de Saint-Pierre-de-Buzet est l'un des plus beaux édifices romans de la région. C'est un ensemble homogène, datant du XII^e siècle, bâti en bel appareil régulier. Ses imposantes proportions, au cœur du village, s'expliquent par le fait qu'elle était rattachée à un couvent de Prémontrés, la Grange de Fontelaire, situé à un kilomètre environ, dans la vallée de Lavizon. En l'absence de château fort dans les alentours immédiats, elle servait de refuge en cas de danger, d'où ses éléments de fortification (archère, machicoulis). La grosse pile ronde, dans la travée de la nef, dut supporter à l'origine une tour donjon, comme celle que l'on peut voir à l'église de Houeillès. Cette tour dut s'écrouler lors d'une époque d'abandon ou de tourmente (Guerre de Cent Ans ? Guerre de religions ?).

en terre cuite. Les meilleures dalles ont servi alors à paver le porche.

En 1905, une restauration intempestive recouvrit les belles pierres d'un enduit de plâtre. Puis, en 1982, grâce à l'initiative du docteur Chapeyrou qui conduisait les travaux, le plâtre a été enlevé, les pierres ont été sablées, mettant ainsi à jour la litre noire (décoration funéraire) à mi-hauteur des murs, et un vestige de fresque sur le pan de mur gauche précédant le chœur. L'église retrouvait ainsi ses belles pierres ocre et sa beauté primitive. Quant à l'autel, à la façade en porphyre avec des motifs en terre cuite, il a été exécuté par un « es-culteur de Toulouse » en 1705.

Enfin, le dernier prêtre à avoir résidé au presbytère de l'église fut l'abbé Dubois, il y a de cela quelques décennies.

MAISON DE L'INSTITUTEUR

Pour mieux faire découvrir sa commune aux touristes, le maire a ainsi plusieurs idées qu'il ne garde pas aux archives.

Déjà, l'école du musée, créée en 1996, a connu un immense succès avec l'ouverture d'une classe comme au temps de Jules Ferry, en collaboration étroite avec Alain Parraillous, professeur au lycée Stendhal d'Aiguillon. Ecole qui avait eu l'honneur de recevoir la visite de son parrain, l'écrivain Paul Guth, qui n'avait pas manqué de signer le livre d'or.

Ainsi, le premier magistrat projette de faire remettre en état la première maison de l'instituteur, qui est à deux pas de l'église, pour poursuivre dans cette voie de restauration des trésors du passé de la commune.

Les sculptures du chœur ont été martelées, ce qui laisse supposer que l'édifice a souffert pendant des périodes de troubles. C'est peut-être à la même époque qu'une partie de la voûte s'est effondrée (il s'agit des travées qui ont été reconstruites en briques). L'actuel clocher triangulaire a été vraisemblablement édifié au XVII^e siècle. La clé supérieure du portail est surmontée d'un chrisme (la croix, le cercle, l'alpha et l'oméga étant les symboles de la divinité).

De nombreuses pierres de la construction sont gravées de signes de tâcherons qui marquaient ainsi leur travail pour se faire payer. Les arcades du chœur sont assez remarquables. Le fût des colonnes offre de belles proportions : les bases sont composées de deux tores séparés par une gorge. Les chapiteaux des deux grandes colonnes placées à l'entrée du chœur sont décorés de lions et de colombes.

Lors d'une première restauration en 1853, le pavement de pierres fut remplacé par l'actuel carrelage

L'église romane Les subventions se font attendre

L'église, une des plus belles romanes du département, fut, disent les documents, bâtie par les Templiers au XII^e siècle. Ses voûtes rondes, son abside voûtée, les colonnes de son arc triomphal lui donnent des lignes nettes et sévères.

Aucune construction ne lui fut rajoutée. Ses clochers plats émergent de la toide de Gascogne.



Le clocher, l'abside et les voûtes ont des qualités acoustiques qui permettent en valeur les voix et les mélodies.



L'église romane fut bâtie au XII^e siècle par les Templiers.

gne, au voilage des tours de Buzet, d'Amorin et de Nantmesles, à leur montage dans le cocher pour reconnaître une tour de défense intacte avec ses archères et ses machicoulis.

Bois-Vignes

Pendant les Croisades, rapporte un parchemin, Saint-Pierre fut rattaché à la Grange de Forrière, à Dersausan. C'est dire que son sort fut lié, jusqu'à la révolution, au travail de la terre et de la forêt. Les moines grangers de Forrière multiplièrent les habitations et les équipèrent à la culture du sol nouvellement défriché.

Voilà deux cents ans, un moine de Forrière venait à pied ou sur son âne par les sentiers durs de la messe à Saint-Pierre, moyennant cent livres par an. L'an 1705, le tabernacle est acheté 300 livres par Jean de Gère, frère granger, à un « escurgeur de Troubadour ». Pendant la révolution, Saint-Pierre devint la commune de Bois-Vignes, d'où le nom poétique dérivé toujours un territoire partagé entre la vigne et les bois, mis en valeur par les vigneron et les forestiers.

Restaurations

Les élus, les fonctionnaires, les artisans, particuliers réunis autour d'un dossier, travaillent avec amour et intelligence à leur défendre les rouges adriatiques qui cadent mais ne s'émoussent point.

En octobre 1979, le Conseil municipal, unanime et étendu, met à l'ordre du jour la réparation de son église, menacée de perte éternelle pour une commune d'une centaine d'habitants. Tout



Dans le cocher, la tour de défense avec ses archères et ses machicoulis est restée intacte.

pourrait en rester là mais les autorités municipales invitent le président du Conseil général à visiter les lieux. Que le Conseil municipal prenne des initiatives et le Conseil général fera de son mieux. Sur cette invitation, le Conseil municipal se réunit et décide d'une seule voix d'entreprendre la restauration. Après ce serment de au de paine, voilà paraître l'archevêque des Bâtiments de France en Occident, qui donne son opinion sur les travaux à entreprendre et désigne l'entreprise qui fournira un devis.

En mars 1980, notes entreprises des Monuments historiques tournent un devis pour réparation de dix-sept contreforts et restauration de l'abside. Le 2 avril 1980, le Conseil municipal examine le devis, s'en émeut et donne son acceptation. Le dossier ossifié doit être déposé par la sous-préfecture de Nérac, passer à la préfecture à Agen, avant d'être transmis à l'Agence des Bâtiments de France à Agen, qui transmet à l'Agence régionale des monuments historiques à Périgueux, qui examine le dossier et accorde une subvention quand le ministère des Travaux débloque les fonds provisoirement bloqués. 60 % du devis seront subven-

tionnés par l'Etat, le département la Région.

60 % sont à la charge de la commune. Cette somme est demandée à la sous-préfecture de Nérac français qui l'accorde sur le compte. Ce jour côté, les Anes de l'homme offrent une aide pécuniaire à cette église gasconne.

En mai, l'entreprise des Monuments historiques assure la commune que le devis restera valable pendant six mois, soit jusqu'au début septembre. Mais, en septembre, pas de subventions à l'horizon. Toutes les démarches aux divers échelons de l'administration, des élus et même du Conseil d'Etat viennent d'aboutir à l'Agence des Bâtiments de France à Agen où l'Etat embouteille. Cependant, l'archevêque autorise certains travaux urgents.

L'entreprise des Monuments historiques promet d'attendre le 13 septembre, puis en octobre, puis après le Toussaint, puis le 15, puis le 24, puis le 27 novembre, mais personne dans la ligne de tête. Inquiète pour un, puis deux, puis trois contreforts qui, avec les clochers, se décollent dangereusement. Le maire et

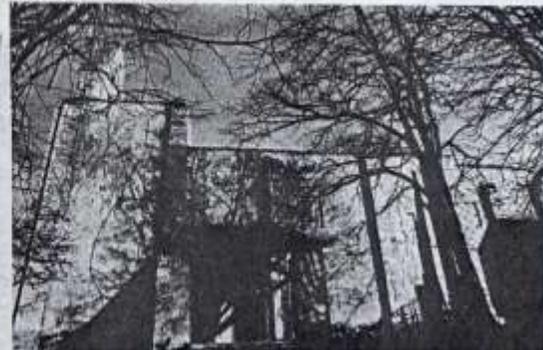
l'équipement prennent des mesures de sécurité aux abords de l'église. Le 1^{er} octobre, la subvention d'Etat est accordée. Les autres doivent suivre, mais l'entreprise, embouteillée par un certain absentéisme teste sourde-muette.

Troubadours

Il faut ajouter que le 9 août, une soirée musicale organisée par ceux de Saint-Pierre avec les talents de l'A.D.A.M. 47 a obtenu un grand succès. Elle a révélé les qualités acoustiques de la nef, de l'abside et des voûtes qui mettent en valeur les voix et les mélodies. Le prix de tous est récompensé. L'émotion provoque les larmes comme les enthousiastes.

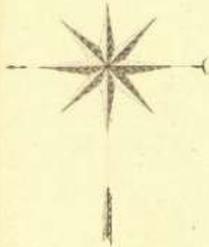
Après quatorze mois de questionnaires, suspensions, caudex et rapas, protestations, négociations, démarches, pas une pierre, pas une tuile n'a bougé car il faut marcher avec la musique et ne jamais s'arrêter. Tout espoir n'est cependant pas vain puisque si y a trois jours, la symphonique entrecroise l'air est arrivée sur le chantier.

J.-R.C.



L'église romane fut bâtie au XII^e siècle par les Templiers.

Nord



Echelle de 1 à 10000 Toises
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Carte cadastrale de la commune de Saint-Pierre
SAINT-PIERRE
 Cantou de Damazan
(Canton de Damazan)
 Cette carte a été dressée par le géomètre en chef de l'Administration des Contributions Directes de la Haute-Garonne, M. L. BARRIÈRE, le 25 Mars 1831, sous le contrôle de M. le Préfet de la Haute-Garonne, M. de Lamoignon, et de M. le Maire de Saint-Pierre, M. de Lamoignon.

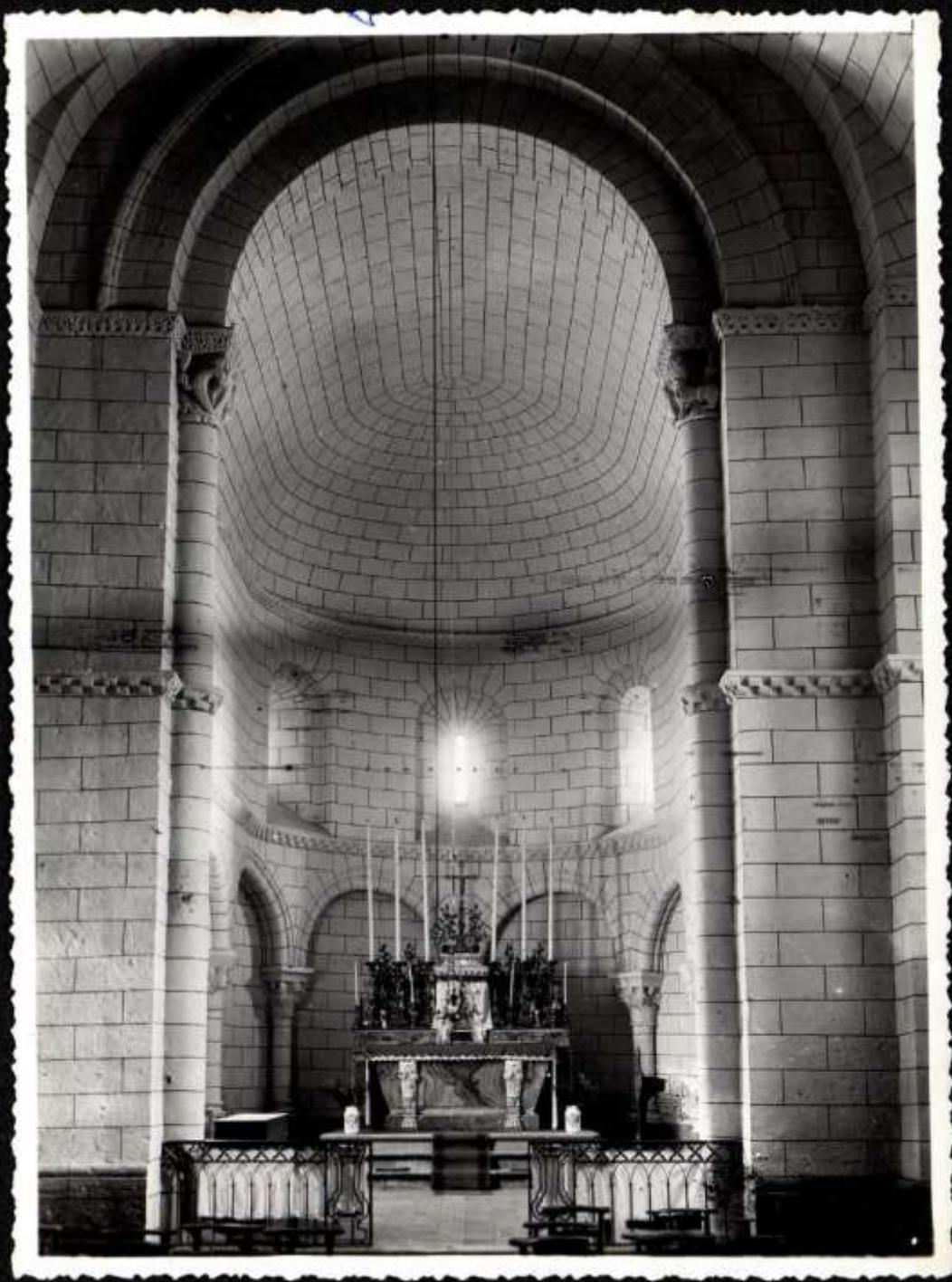


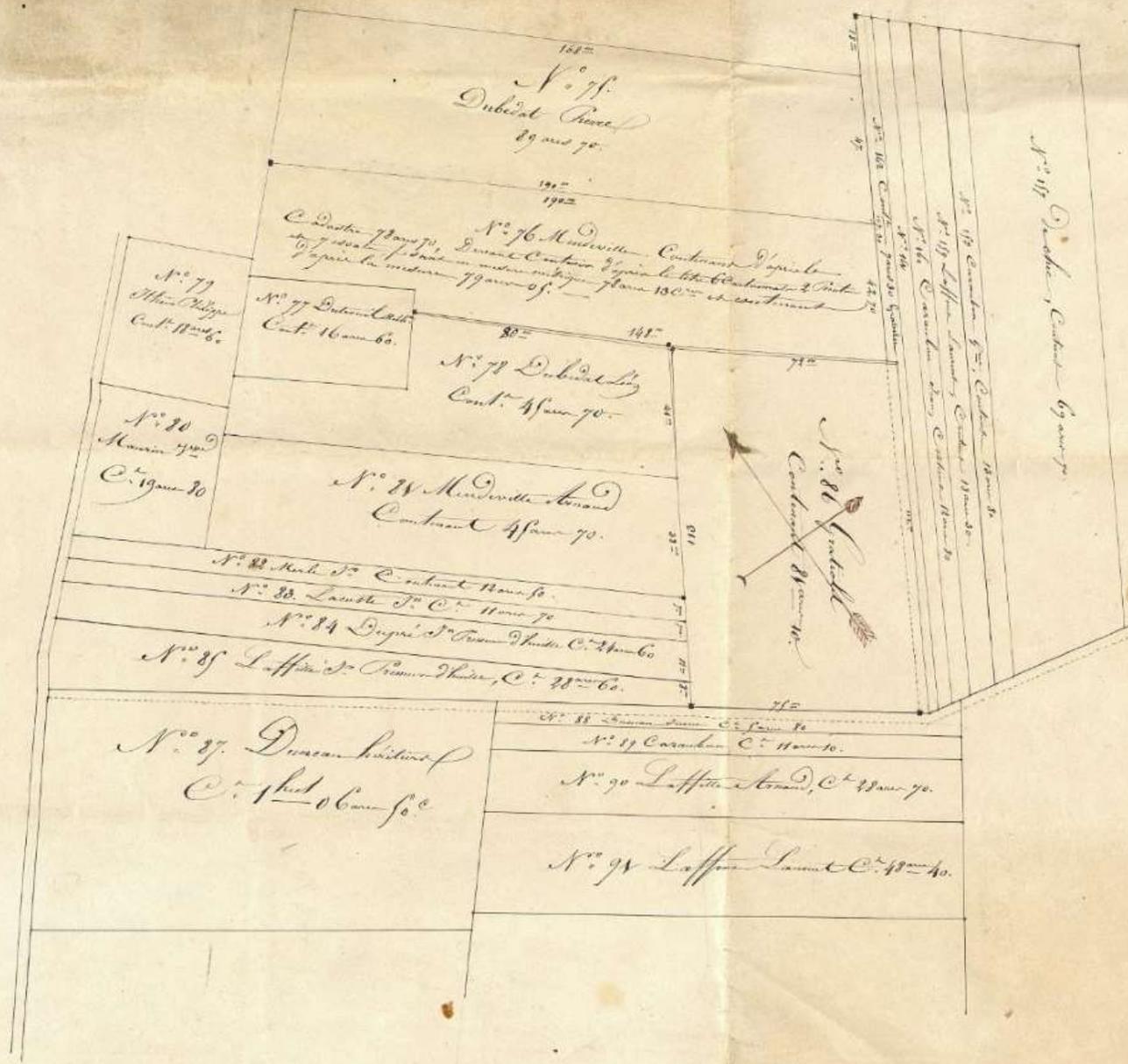
E. J. O'NEAR



FONCLARE FONCLARE







Plan développé du plan
Cadastral de la Commune de
Chouard et appliqué sur le
terrain à la recherche d'une
borne entre M. Dubiedat
Lion, Grubertain & Mendeville.

PORT D'ARMES
DE
CHASSE.



De par le Roi.

Département
de Lot-et-Garonne

Registre 1^{er}
N^o 111

SIGNALEMENT.

Age de 62 ans
taille d'un mètre
76 centimètres,
cheveux blancs,
front large,
sourcils blancs,
yeux noirs,
nez ordinaire,
bouche moyenne,
barbe blanche,
menton rond,
visage oval,
teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

SIGNATURE DU PORTEUR.

Lacour

VALABLE pour un an.



Nous, Préfet du Département de Lot-et-Garonne,
Chevalier des ordres du Roi, de St Louis
et de St Jean d'honneur

Invitons les Autorités Civiles et Militaires à laisser passer et circuler librement
avec un fusil de chasse, sur les terres où il a le droit ou la permission de chasser,

Le Sieur Lacour, (époux de Stéphanie
natif de Laxeyde, Canton de Saint-Jean,
demeurant à Audebert, (Canton de cette commune),
allant chasser à Saint-Jean de Lot-et-Garonne

à la charge par lui de se conformer aux lois et ordonnances de police concernant
la fermeture et l'ouverture de la Chasse et le Port d'Armes.

Le Porteur devra justifier du présent Port d'Armes, à toute réquisition des Maîtres
ou Adjointes des communes rurales, de la Gendarmerie, des Gardes champêtres et de tout
Agent de l'Autorité publique.

Déclaré sur le Décret de son Excellence S^{on} Excellence par lui de
faire viser le présent port d'Armes de son Excellence.

Fait à Agen, le 1^{er} Février 1817.

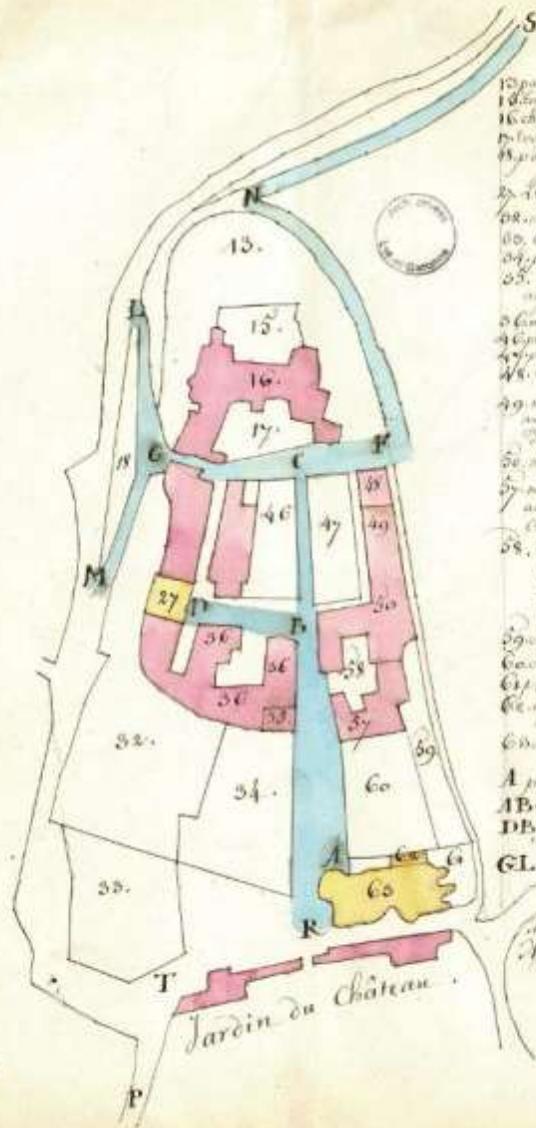
Par le Préfet
Le Secrétaire général,

Lacour

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Antoine Lacour

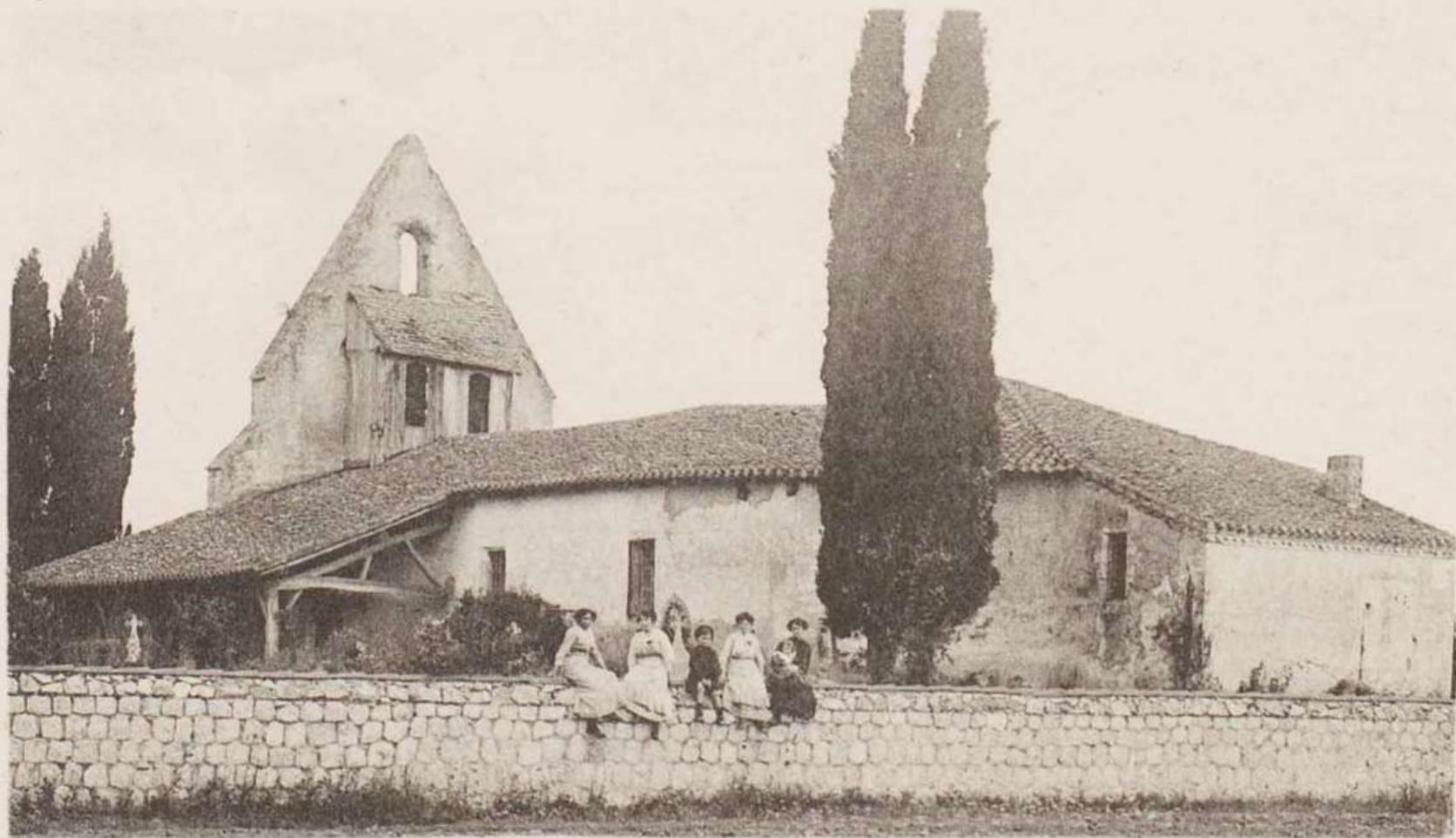


Prix du Port d'armes, QUINZE FRANCS.



15. Palais } 2. M^{re} la
 16. Chapelle } Comtesse
 17. Cour } de Noailles.
 18. Cour }
 19. Cour }
 20. Cour }
 21. Cour }
 22. Cour }
 23. Cour }
 24. Cour }
 25. Cour }
 26. Cour }
 27. Cour }
 28. Cour }
 29. Cour }
 30. Cour }
 31. Cour }
 32. Cour }
 33. Cour }
 34. Cour }
 35. Cour }
 36. Cour }
 37. Cour }
 38. Cour }
 39. Cour }
 40. Cour }
 41. Cour }
 42. Cour }
 43. Cour }
 44. Cour }
 45. Cour }
 46. Cour }
 47. Cour }
 48. Cour }
 49. Cour }
 50. Cour }
 51. Cour }
 52. Cour }
 53. Cour }
 54. Cour }
 55. Cour }
 56. Cour }
 57. Cour }
 58. Cour }
 59. Cour }
 60. Cour }
 61. Cour }
 62. Cour }
 63. Cour }
 64. Cour }
 65. Cour }
 66. Cour }
 67. Cour }
 68. Cour }
 69. Cour }
 70. Cour }
 71. Cour }
 72. Cour }
 73. Cour }
 74. Cour }
 75. Cour }
 76. Cour }
 77. Cour }
 78. Cour }
 79. Cour }
 80. Cour }
 81. Cour }
 82. Cour }
 83. Cour }
 84. Cour }
 85. Cour }
 86. Cour }
 87. Cour }
 88. Cour }
 89. Cour }
 90. Cour }
 91. Cour }
 92. Cour }
 93. Cour }
 94. Cour }
 95. Cour }
 96. Cour }
 97. Cour }
 98. Cour }
 99. Cour }
 100. Cour }

Jardin du Château.



THOUARS — L'Eglise (XII^e siècle)

S. Germain

Est de France

3
Daisie Sicille
des Terres de
Saugnac, Fregimont,
Thouarec, Frechou, Es
de deux meuneries
de Sabedieu, et un moulin
a la Pequeste de Saint
Rieux sur Derroiselle
Marie Charlotte de
Montjeuval

K. L.

Espey

Die frochou, droit de peage de terre et
generalement tout ce qui depend de la dite
terre et seigneurie du frochou, en quoy
quy puzes consistes, confrontant du leuans
avec la riviere de Bahize, faisant separation
de la terre de monrabaut, du midy avec
le grand chemin, quy fait separation
de la terre du frochou, avec la jurisdiction
royalle de monrabaut du couchant avec
La riviere du lous, faisant division de la
terre du frochou, avec la jurisdiction de
mezin, du septentrion avec le grand
chemin faisant separation de la
terre et jurisdiction de nercac, avec
ses autres confrontations plus vrayes
sy aucunes en y a, es generalement
tout ce qui depend de la dite seigneurie
du frochou, sans en rien excepter ny
reservier, faisant eslection de domicile
Le dit sieur Rena. souvois dans le lieu
du frochou, en la maison, es personnes de
Jean Laveogues, maistre chirurgien
y demourant, et dans la jurisdiction de

franchou
1672

32
Mezin, en la maison, es personnes de
deux peres notaires, li d'avec la ville
de Condom. En la maison de me Arnould
pourennam procureur ex cours dudit
Condom y demourant, pour y estre recus
tous actes de Justice ce concernant, fait
es presences de Pierre d'antou et Jean
Badimou procureur habitant dud'agen
parroisse saint jelaire, qui ont signe
al'original avec moy, Controolleur
Condom le 18 Juillet 1672 en deux articles signe
Legras & 

saizies de
thouars

Et aduenant ledit jour apres midy
Me suis transporte avec mes temoins
Bas nommez en la terre seigneurie
et baronnie de thouars. Jemehausse
et dioce de condom, en la maison es
chateau dudit thouars ou estam es
parlam a Jean du deuan conierge
dudit chateau trouue dans vne
chambre dicelluy es ame Jean
duberdet Juge dudit thouars, esz

Leurs personnes, et absoucié de ladicte
Damo de laugnac, et siuue de poue diac
exd' nomie, Jay declaré que faires de
payement des sommes cy dessus esnonces
et par vertu des mesmes obligations, avions
Et transport, des Cinquiesmes aoust mil
six Cens seize, vingz sixiesmes mars
mil six cens soixante quatre, Cinquiesme
aoust mil six cens septante sept
quinziesme Janvier, et vingz septiesme
Juin derniers Lettres executoires
de la chancelleie du parlement de
Bordeaux, en date du premier de
ce mois a dieu au signes lombard
et scellees de sire Jaunes, et en continuam
les Commanemens et saisis de leuoy
declaré, que J'ay prends saisis et mesz
soubz la main d'uroy et de sa Justice
au preiudice de ladicte Dames de
Laugnac, et dudit siuue de poue diac
exd' nomie, et de ladicte terre
Seigneurie et Baronnie de thours

trouvé, trouvé —
L'uy

33
Consistant En Premier Lieu
audit chateau de Thours Bastysse
de pierre Couvert de tuille a Canal
terrasse, fosse, charriere Confrontant
du leuam au chemin public, et ala
ruisse de garonne et lidy maison de
piere lasalle couchant maison de
marig autzome gardueque, et maison
de Jacques Courrijolles separation au
chemin public, quitta au passage de
garonne, Contenant un carterat boier
picotins Plus terre labourable, et pied
appelle ala regue Confronte du leuam au
chemin public, midy padoin de la
Communante dudit lieu et
thours, et terre de becard
Lignac chemin public, et ala diuise
de Buzes separation audit chemin
public Contenant vingz sept carrees
deux picotins Plus auharides et
pasteng meslé a l'isle de bas confronte
du leuam au fleuve de garonne midy
a padoin de la Communante de thours

In chemin public septentrion a la
diuizy des Buzet contenam vnz
Cartees deus cartonsz deus picotins
sept escats Plus maison feyrieaux
grange terre, laboursable, sol, et ardin
a la meserie des bas confronte du leuam
et couchant chemin public et terre de
Joire Beuard Dunau midy et septentrion
terre de la dite Communauté de thouars
Contenam sept cartees vn cartona
dix escatz Plus maison au Bourg
du d' thouars confronte du leuam
Chemin public midy maison ex
Joseph Dugouy couchant et sepon
a la rue publique contenam boie
picotins demy escat Plus vigne et
Coulombies appellee au pigeonnier
Confronte du leuam midy, couchant
et septentrion a quatre chemins
publicz contenam vne cartee et
six cartonnats bois picotins six
escatz plus terre a la tapies confronte
Du leuam terre du sieur gaul

mais quatre

Bordes midy chemin public, couchant
terre de arnaud Barran et
Septentrion terre des Penitence
et terre des Dominis frechou contenam
deux cartees cinq cartonnats
deux picotins six escatz Plus
terre a Goulet confronte du
leuam terre des horts, pierres
Bouveau Midy terre de traz
Safon couchant chemin public
Septentrion terre de ganduque
Contenam vne cartee, boie
Cartonnats sept escats plus
maison feyrieal Jardin, vigne
et terre a rines lieu appellee au
Bourdieu de haut confronte du
leuam et nord chemin public
et a Baize couchant terre et
vigne de Jean Duboiqua, et
terre d'arnaud Bouveau terre
des mendeuille, et a terre contenam

République Française

Préfecture de Lot-et-Garonne

BACS ET BATEAUX — FLEUVE DE LA GARONNE

Bac de Thouars

ADJUDICATION

Il sera procédé, en l'Hôtel de la Préfecture, à Agen (Place Départementale) le **Samedi 9 Décembre 1905**, à 13 h. 1/2 de soir, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil général, du Trésorier-Payeur général et de l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, à partir du 1^{er} JANVIER 1906 jusqu'au 31 DECEMBRE 1906, du service de passage d'un barge dans le tablier ci-après :

LE SERVICE DE PASSAGE	COMMUNE	INDICATION DE LA MARCHE A FAIRE	L'ADJUDICATION		Observations à faire sur la possibilité de l'exécution de la tâche
N ^o 14.277.017.018	N ^o 14.277.017.018		Prevision	Montant	
Thouars	Thouars	De jour et de nuit	800 fr.	800 fr.	L'adjudication se fera sur une subvention annuelle de 12000 fr. qui sera déduite du total de l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé à la Préfecture (2^e Division) où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Règles et Conditions générales de l'Adjudication

1^{re} L'adjudication aura lieu sur présentation préalable, au Préfet, de la somme, qui devra être versée au Trésorier-Payeur général, par le candidat adjudicataire, au moment de la soumission de son offre, et qui sera versée par le Trésorier-Payeur général, au profit de la commune, au cas où le candidat adjudicataire ne serait pas déclaré adjudicataire.

2^e Le Préfet, à l'exception des cas où il y a lieu de le faire, ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution de la tâche, et ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution de la tâche, et ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution de la tâche.

3^e L'adjudicataire devra verser, au Trésorier-Payeur général, au moment de la soumission de son offre, la somme de 1000 fr., qui sera versée par le Trésorier-Payeur général, au profit de la commune, au cas où le candidat adjudicataire ne serait pas déclaré adjudicataire.

4^e Le Préfet, à l'exception des cas où il y a lieu de le faire, ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution de la tâche, et ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution de la tâche, et ne pourra pas être tenu responsable de l'exécution de la tâche.

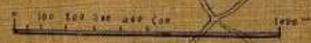
5^e L'adjudicataire devra verser, au Trésorier-Payeur général, au moment de la soumission de son offre, la somme de 1000 fr., qui sera versée par le Trésorier-Payeur général, au profit de la commune, au cas où le candidat adjudicataire ne serait pas déclaré adjudicataire.

Agen, le 11 Novembre 1905.

Le Préfet de Lot-et-Garonne,

M. GRÉGOIRE.

Echelle de 1 à 25000^m



Digue de Thonars et Buzet

N^o. N^o. d'Angeros et Consortis

PLAN DES LIEUX

Dressé par l'Ingénieur Ordinaire Soussigné:
Elaeur, le 24 X^m 1858

51206

27 X^m 58.
A 1021



Commune

Com^{ne} de Damazan

Buzet

Com^{ne} de

Thonars

Com^{ne} de Cascan

Com^{ne} de St Léger

Com^{ne} de

Port St Marie

Aiguillon

Commune

Aiguillon

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

rivière

rivière

Digue existante

Caray

Seyrelongue

Anriole

Andas

Mougu

Reuili

Mirail

St Léger

Com^{ne} de Cascan

Com^{ne} de St Léger

la Hille

Veau

Padouen

Plage

St Com

Chastel

Lapuan

Seyrelongue

Arvalier

Paronne

Mirail

Veauville

Bronche

Widalot

Vilars Pimel

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Bousquet

Galis

Prognie

Laguelite

Boise

Convent

Conceyrolles

Conceyrolles

Thonars

Seyrune

Caray

Boudesqui

La Gaudie

Cabane

Maintenont

Pumet las

Lagariolle

Commune

VIANNE. Le système de la classe unique a inspiré le réalisateur N. Philibert. Une ambiance qu'institutrice et élèves vivent au quotidien à Calezun

Classe unique depuis 1881

Sud ouest
6 nov. 2002

Seule la mosaïque indiquant "École des ménages", distingue de l'extérieur l'école de Calezun des maisons d'habitations aux alentours. Derrière le portail blanc, comme une volée de moineaux, seize élèves surgissent dans la cour. C'est la récréation. Si le hameau de Calezun dépend de la commune de Vianne, son école existe depuis plus d'un siècle. « Cette école de hameau a été créée en 1881, car le hameau est trop éloigné de Vianne, et les enfants ne pouvaient se rendre à l'école de la commune à pied », explique Florence Lagauzère, l'institutrice qui en septembre dernier a effectué sa dix-neuvième rentrée au sein de cette école. Une classe, seize élèves et six niveaux représentés, de la grande section de maternelle au CM2. Sur le concept, les avis sont partagés. Si certains y voient une occasion pour les enfants de travailler dans d'excellentes conditions, développant les notions d'entraide et de solidarité, d'autres peuvent concevoir la classe unique comme une sorte d'isolement, un manque d'ouverture sur l'extérieur. « De toutes façons, la classe unique est un système qui ne laisse pas indifférent, soit on aime, soit on déteste carrément », constate l'institutrice. « Je suis une véritable incondionnelle, et j'ai vraiment du mal à en trouver les défauts, si ce n'est peut-être, le travail que cela demande à l'enseignant. On tourne sans arrêt d'un groupe à l'autre. Il faut donc que notre journée soit préparée le plus précisément possible pour éviter les temps morts. « Une gymnastique que Florence Lagauzère maîtrise sur le bout des doigts. « J'ai découvert la classe unique à Calezun, et je ne me suis jamais lassée du système. Je l'adore. »

L'apprentissage de l'autonomie. Ici, nombre de choses diffèrent des écoles dites classiques. Chaque niveau à son espace dans la pièce. Des maternelles au CP,



Classe unique. La classe unique de l'école du hameau de Calezun réunit seize enfants de niveaux scolaires différents.

PHOTO SON-HE COURRELS

Cinéma et société : la même école pour tous

Demain, à 20 h 30, le cinéma d'art et d'essai agenais, « les Montreurs d'images » ouvre le débat sur les classes uniques. La soirée débute par la projection de « Etre et avoir »,

documentaire de Nicolas Philibert sur le quotidien des élèves et de l'enseignant d'une classe unique en Auvergne. La film sera suivi d'un débat intitulé « La même école pour

tous ? ». Un débat animé par des professionnels de l'enseignement, notamment par Isabelle Sargeni-Chetaud, secrétaire nationale du syndicat enseignant SNUIPP-SU.

des cours élémentaires aux cours moyens. Des petits groupes qui apprennent ensemble et profitent également de l'enseignement prodigués aux plus jeunes ou à leurs aînés. « Ce système est très socialisant. Les petits apprennent des grands, ils ont envie d'apprendre à lire car ils voient leurs aînés se servir couramment de la lecture. Les grands reviennent grâce aux petits le parcours qu'eux mêmes ont effectué et qu'en temps normal, ils oublient. Mais attention, l'image d'Épinal des grands qui apprennent à lire aux plus petits n'existe pas. L'entraide existe notamment quant toute la classe effectue un travail sur un thème commun, mais décliné selon les

niveaux. « Ici, l'école est véritablement le centre de vie du hameau. » Tout est très familial, les parents sont très impliqués. Ils défendent une qualité de vie. De plus, dans le hameau, les occasions de fêtes et d'animations sont généralement liées à l'école. « Pour Florence Lagauzère, la classe unique est gage de stabilité. Les enfants restent d'une année sur l'autre avec le même enseignant. » Quand un enfant a des difficultés, je sais que je dispose de temps pour engager un travail, ici, chaque rentrée scolaire est une fête, tout le monde se retrouve. Il n'y a pas l'angoisse du changement, les enfants sont plus à l'aise. Bien sûr la séparation lors de l'entrée au collège est

difficile. Contrairement à ce que l'on pense, l'après classe unique n'est pas si traumatisante que ça. J'ai gardé des contacts avec beaucoup d'anciens élèves. Ils ont en eux une force quand ils arrivent au collège, ils connaissent l'autonomie acquise lorsqu'ils ont appris à continuer leur travail seul, pendant que je m'occupe d'un autre groupe. Il ne faut pas croire non plus que l'école est refermée sur elle-même. Il y a deux ans, nous sommes par exemple partis en Italie rendre visite à nos correspondants, avec qui nous entretenons des liens réguliers par courrier. Nous avons également des activités communes avec l'école de Xaintrailles (également classe unique NDLR). »

Un moteur dans la bastide

Lauréate avec Monflanquin, du projet régional de réaménagement des bastides, Vianne s'apprête à faire peau neuve. Développer le tourisme en amenant un maximum d'investisseurs privés semble être devenu la priorité des priorités. Pour l'instant, ça marche.

BERNARD Taulet, le maire de Vianne, et son ami Jean-Marie Préti, président du syndicat d'initiative se frottent les mains. Leurs projets de donner à Vianne un souffle nouveau – un souffle touristique – est en train de prendre forme à la vitesse grand V. Des bords de la Baïse au centre du village.

« Nous avons monté le dossier en 1990, raconte Bernard Taulet. En juin de l'année suivante, nous apprenions que le projet de Vianne était retenu. A partir de là, six mois ont été nécessaires pour savoir le montant des sommes qui nous étaient allouées. Quand nous l'avons connu, nous avons tout fait pour nous rapprocher, le plus possible de nos objectifs initiaux. » Ces objectifs prévoyaient un plan de restructuration en trois temps. Aménager les abords de la Baïse, refaire deux des artères principales, qui conduisent à la gare et au port, et enfin créer un chemin de ronde tout autour du village.

DÈS SEPTEMBRE

Les premiers travaux,

l'aménagement des abords de la Baïse, commenceront en septembre. Leur but : refaire le quai XVIII^e, l'équipement en eau potable et l'installation d'une architecture paysagée. « Pour répondre au plus vite à la demande sans cesse croissante du tourisme fluvial », explique le maire. Parallèlement, il continuera de mettre en place le plan d'urbanisation visant à relier tourisms par voie d'eau et par voie routière.

« Dans cette optique, poursuit M. Taulet, nous prévoyons de moderniser les deux axes principaux servant à établir cette liaison entre la gare, cédée à un privé pour en faire une auberge, et le moulin, transformé par un particulier anglais en pub-restaurant. D'un côté, nous aurons donc un nouveau parking, pour recevoir les touristes arrivés par la route – je rappelle que Vianne se trouve dans une voie sans issue, ce qui invite à laisser sa voiture pour poursuivre à pied, vers la rivière – et de l'autre, nous aurons aménagé une halte nautique, avec tous les équipements

adéquats. Plus une sculpture de verre géante qui devra intriguer les vacanciers et les attirer vers le village. Enfin, nous envisageons l'année prochaine de tracer, sur 1 250 mètres, tout autour des remparts de la bastide, un itinéraire de promenade avec micro-signalisation.

Avec illumination de certains monuments, comme l'église. »

CENTRE D'ANIMATION

Ne souhaitant pas s'arrêter en si bon chemin, la mairie travaille actuellement à la création d'un centre d'animation, au cœur du village. Ce centre, dont les bâtiments viennent d'être achetés par la municipalité, devrait tabler ses activités sur l'une des originalités du village : la multitude de nationalités représentées, grâce à la verrerie. « Nous aurons donc une bibliothèque, avec un rayon spécialisé dans le verre – nous chercherons à avoir tout ce qui s'est fait et se fera sur ce matériau – ; un musée du verre ; une grande salle de réunion – ce dont Vianne est dépourvu – et

une salle d'exposition. Dans une aile de la bâtisse, nous installerons plusieurs ateliers pour accueillir, pendant un petit peu moins de deux ans, et à moindre frais pour eux, de jeunes artisans désireux d'éprouver leur talent...

Des peintres, des graveurs, des souffleurs de verre viendront, nous l'espérons, étoffer davantage encore le tissu artisanal et artistique de notre village. »

En attendant la pépinière d'artistes, le village poursuit ses travaux d'aménagement. Depuis quelques semaines, tous les fils électriques – « de véritables guirlandes ! » s'exclame le maire – ont été enfouis. Un giratoire sera bientôt mis en place devant l'une des portes, pour obliger les conducteurs à ralentir. Les remparts, petit à petit, retrouvent un peu de leur jeunesse. « Tout devrait être terminé vers 1994. »

D'ici là, le tourisme fluvial devrait avoir connu une petite révolution. En tout cas, à Vianne, on l'espère comme le Messie...



M. Taulet, le maire de Vianne, avec M. Jean-Marie Préti, président du syndicat d'initiative.

P. A.

« Son et lumière » à Vianne L'histoire... à guichets fermés !

Des attentes sans fin, des gradins artificiels : le son et lumière de Vianne a dépassé tout ce qu'on pouvait espérer. Devant ce succès considérable, les organisateurs ont dû refuser du monde pour l'espace de places. On en espérait trois cent cinquante samedi soir, les spectateurs étaient cinq cents ! Pour une petite ville comme les alentours de l'agglomération de son et lumière, c'était un record. Les Vannais qui ne sont mobilisés à l'ordinaire dans cette aventure ont fait chaque fois le déplacement pour encourager les leurs qui laissent de la figurative, mais aussi parce qu'ils ne se lassent pas de voir et de revoir cet événement bardi dans le temps qu'apportent le maquis de costumes et celui du texte.

Plusieurs séances de représentation étaient inscrites au programme, chaque fois se fut le même acte, le même enthousiasme. Le public a fait une ovation à cette grande première culturelle vannaise qui n'a été possible que grâce à un syndicat d'initiative volontaire qui a été rejoint le concours éclairé et talentueux des amateurs de l'ADOC (Association départementale de développement culturel) avec Joël Le Dreff en tête et Mlle Meynard (attachée culturelle).

Pour fêter la fondation de leur belle localité, les Vannais ont réussi une formidable répétition, car c'est essentiellement en 1984 qu'a été le 700^e anniversaire, 1983 marquant l'avant-créeation.

Donc l'an prochain, un spectacle retracera cet événement historique sur la place du village. Cette fois, ils ne seront pas cinq cents sur les gradins mais deux mille... du train où vont les chèvres. L'atelier du costumier, M. Fabeyre, peut d'ores et déjà se mettre au travail pour collectionner d'autres costumes d'époque...

Vianne a donné une belle leçon d'optimisme aux défaits qui ne veulent jamais rien entreprendre. Avec quelques moyens seulement et des tonnes d'idées, la population a fait ressurgir un passé passionnant qui reste gravé dans ces vieilles pierres.

Marie-France ZANETTE

Elle sont assis depuis 21 h 30-22 h... il en arrive encore... des spectateurs depuis de ne pouvoir se lever au milieu des autres. Aux spectateurs, les membres du syndicat d'initiative reçoivent des félicités, la nuit dans l'âme. Tout le département a répondu à l'initiative de Vianne, mais également des gens de très loin qui ont entendu parler. Pourtant, vendredi dernier, le son et lumière prévu avait dû être annulé à cause du mauvais temps, ici, de signe du ciel a été qualifié de porte-bonheur.

22 h 30. La nuit enveloppe presque l'église. Il fait un peu plus frais. Dix minutes de plus et c'est le noir total. Le mariage médiéval s'échappe des ombres, souligné deux projecteurs illuminant l'église, des hommes et des femmes en blanc jaillissent de la terre.

L'effet surprise. Le procès commence... Celui de Vianne a tiré le voile amoureux d'Anne Doel qui se jette

face aux accusations du dernier évêque de Cordons, le prêtre Jean Westphal, devant la prestation vocale enregistrée devant toute la population au lieu où était le lieu. Quel contraste entre les accents normands de l'accusé et le son de l'accusateur ! un dialogue très intéressant à suivre sur l'acte qui donna son nom à la localité. Rappelons qu'en 1320, l'ital de Cordons Barin, seigneur de Montpaillet, a deux filles mariées à Vianne.

Il légué à cette dernière ses biens, dont village de Vianne.

Malgré une première fois à Jumeau d'Arret, Vianne de Cordons célébra le divorce après du jour grâce à un autre acte.

Qui remonte avec l'histoire de Cordons étant celui d'un même effet au dit vers romanesque.

Elle pourra ainsi léguer ses biens à son neveu Jourdain de Lule avant de se retirer à

Cordons où elle mourut en 1320.

Jourdain, l'acte qui donna son nom à la localité.

Des scènes sur le site d'Arret autour de notre héros étaient retracées par les figurants locaux, très à l'aise dans leur rôle. Rien d'impressionnant, mais d'assez bon goût à l'image de Marilyn Bellou qui protège sa jeune épouse au personnage de Vianne.

La préparation de 1984 permit les répétitions les plus nombreuses, ce serait dommage que des élèves aussi expérimentés soient freinés.

Non photos Jean-Noël Darroux : C'est la seconde partie du spectacle de l'autre côté de l'église. Vianne raconte son histoire sur fond musical et récit enregistré. Les costumes et les figurants ont donné beaucoup d'élus à ce son et lumière.

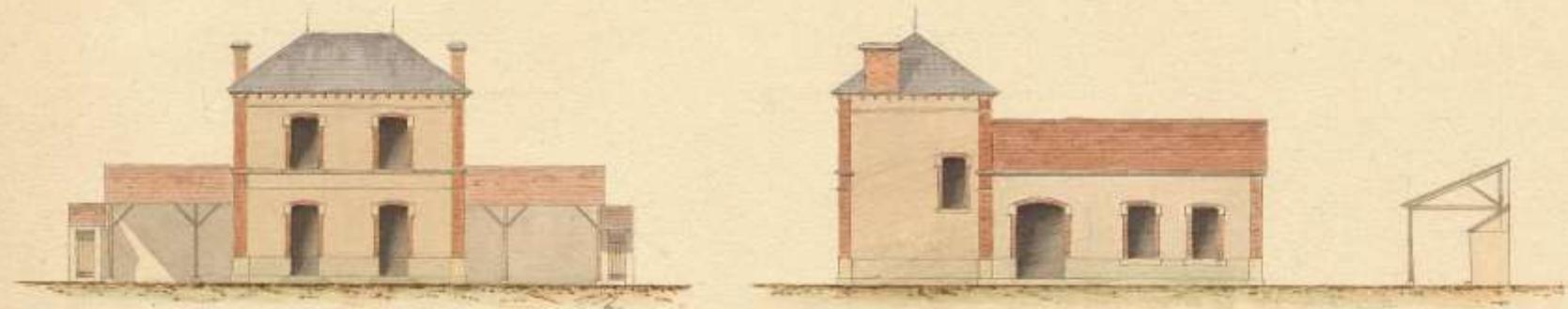


Département de Lot-et-Garonne
 Canton de Lavardac.
 Commune de Vianac.
 Population de la section
 Nombre d'enfants.

Ecole de hameau à Calzeun.

Montant du devis 9562.50
 Dépense 9430.91
 M. Teulère Architecte à Agen.

Échelle 0.005 p. 1.000



Élévation

Élévation latérale

Département de Lot-et-Garonne

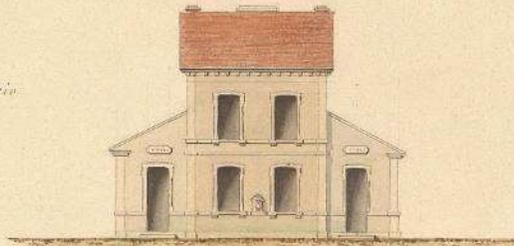
Canton de Lavardac.

Commune de Vianne.

Population de la section.
Nombre d'enfants.

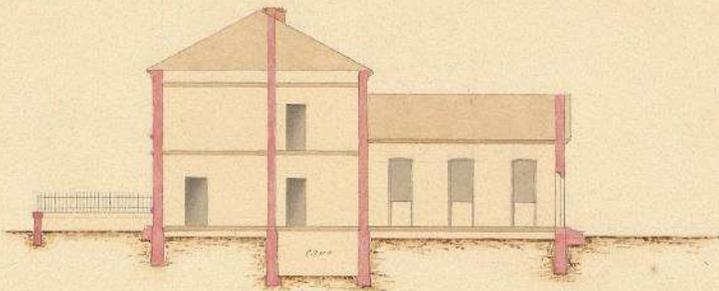
École de garçons et Mairie
à Vianne.

Echelle 0.005 p. 1.000.



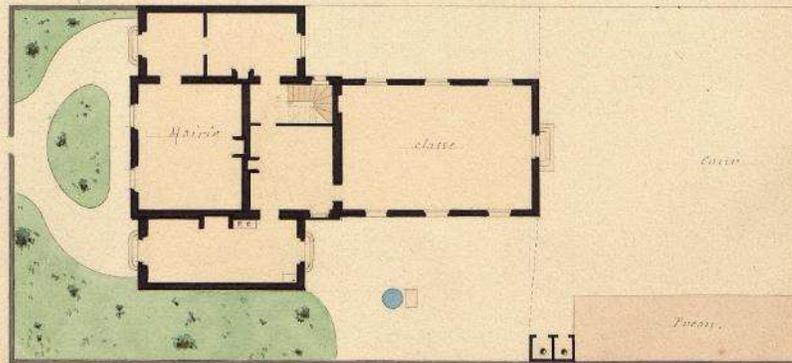
Elevation.

Montant des bois 15 794.63
Dépense 15 187.34
M. Teulère, Architecte à Agen.



Coupé suivant AB du plan.

Esc. de descente
Plan.



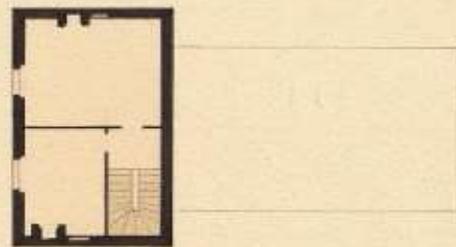
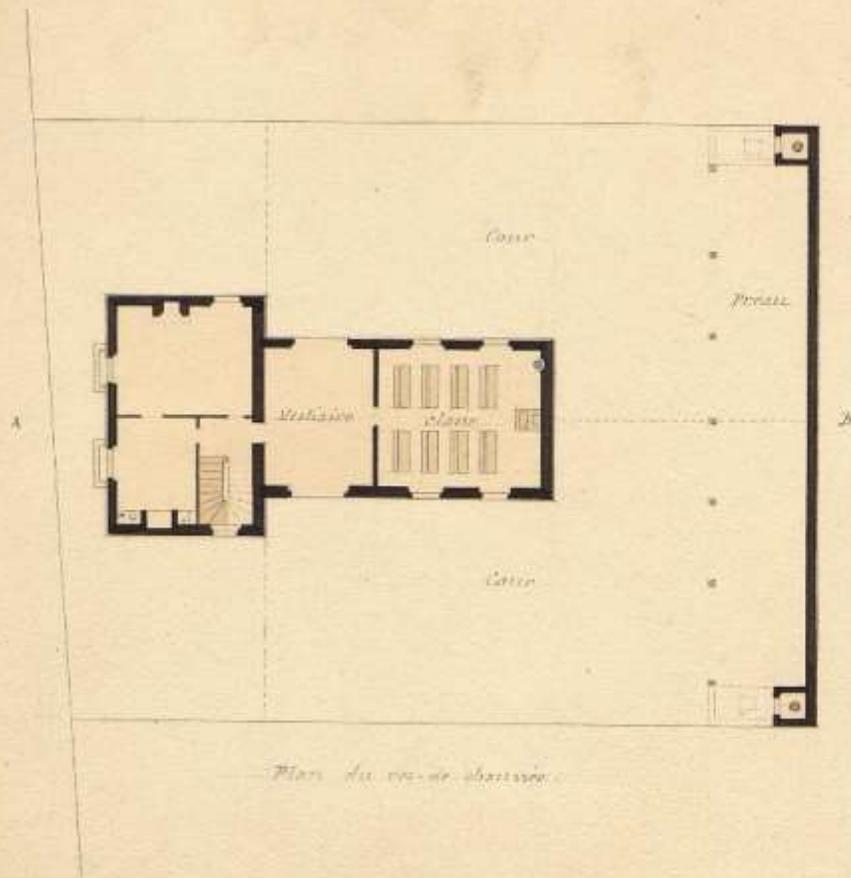
1
Département de Lot-et-Garonne.

Canton de Lavardac.

Commune de Vianne.

Population de la section.

École de hameau à Calzein.



Montant des devis 9 562.50

Dépense 9 450.91

M. Terrière, Architecte à Agen.

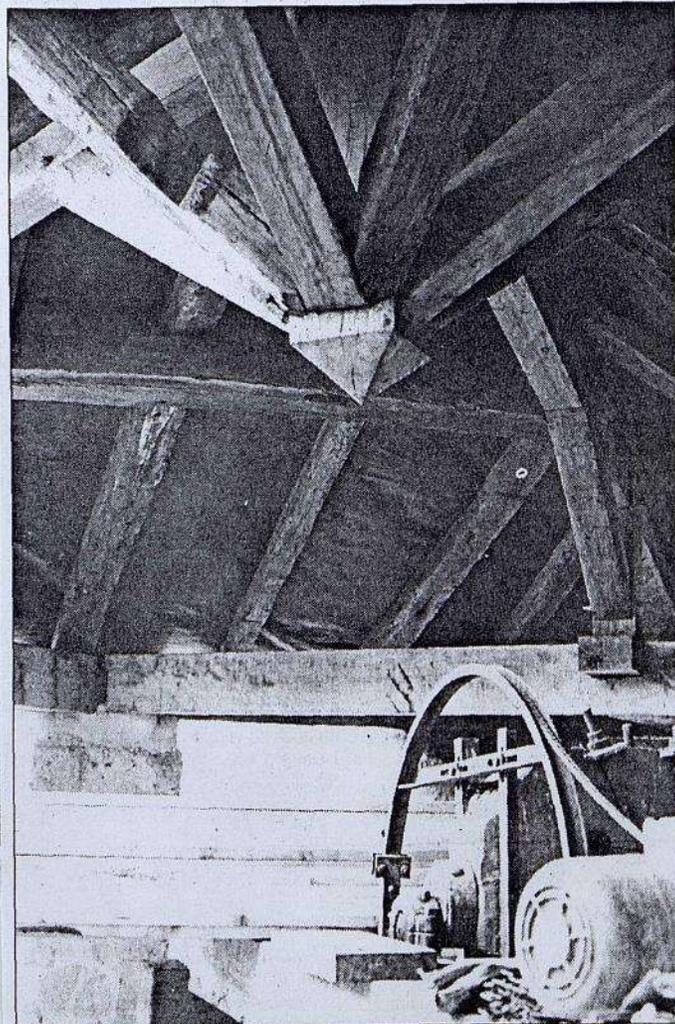
Echelle 0.005 p. 1.000

La charpente à neuf

Les travaux à l'église se poursuivent

Les travaux se poursuivent à l'église de Vianne. La première tranche est en cours d'achèvement. Après avoir remis la cloche en place, la charpente du clocher a été po-

sée. Restent à effectuer les travaux de couverture et ceux, essentiels, de la protection contre les pigeons qui n'auront plus accès à l'intérieur du clocher.



La charpente a été posée (Photo Lucien Rovet)



LEXANDRE-CÆSAR D'ANTERROCHES,
par la misericorde de Dieu & la grace du Saint
Siège Apostolique, Evêque & Seigneur de
Condom, Conseiller du Roi en tous ses Con-
seils, Comte de Brioude, Commandeur des Ordres Royaux
de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel: *Vu La*

*Requête qui nous a été présentée par M. Prunier
du fond de Bergés ancien guide du Roi, habitant du par-
oisse Marie, à l'effet d'obtenir de nous un droit de banc dans
l'église de Feugnolles en notre diocèse, attendu qu'il habite
une grande partie de l'année sur la dite paroisse dans un
bien à lui appartenant. Nous voulons traiter favorablement
le dit M. de fons de Bergés, sachant d'ailleurs qu'on peut placer
un banc dans ladite église sans gêner le service divin, nous
lui permettons par ces présentes d'y placer pour son usage
un banc qui ait sept piés de longueur et cinq de largeur
dans le lieu qui sera jugé le plus convenable par M. Prunier*

D

Curé de la dite église de Sanguettes, à la charge par ledit
M du jour de payer à la fabrique de la dite église la somme
de quinze livres pour être employées à sa décoration. Donné
à Condom en notre palais épiscopal sous notre sceau le jour
de nos armes et le Contre-sceau de notre secrétaire, le neuvième
de novembre mil sept cent soixante quatre.



A. C. Evêque de Condom

Par Monseigneur
Joubert

N. 737.

EMPIRE



FRANÇAIS.

DISPENSE DÉFINITIVE.

Le Conseil de recrutement du département de Lot & Garonne en vertu de l'article XXXII du décret impérial du 8 nivose an 13,

Vu la déclaration de la Commission de *Agrippa*

Sous l'autorisation du Ministre de la guerre,

En exécution de la loi du 3 germinal an 13 et du décret impérial du 8 nivose,

Accorde une dispense définitive de service au Sieur *Dufour François*

Conscrip de l'an 13, natif de *St. Julien quier*

département de *Lot & Garonne* taille d *1 mètre 675* Mètres

cheveux *châtain sans sourcils* châtain sans yeux *bleu sans* front *large* - -

nez *droit* bouche *ouvert* menton *droit* - visage *droit et coloré* -

Lequel est *l'ancien* Constitution

Le susdit a *juste* payé la somme de *deux cents quatre vingt six francs* cinquante huit centimes pour sa Contribution réunie versée dans la liste d'abonnement la somme de *deux cents cinquante francs*

Le sieur *Dufour* sera définitivement rayé du tableau de Conscription

Fait à *Agrippa*



le *2* Janvier an *1806*

le capitaine de recrutement

l'officier de gendarmerie

deuxième

Chapuis

le Commissaire de Guerre

Guignard

le général commandant

Miquel



Signé par le sieur le préfet le *26* -
Novembre 1806

A. Allouard







TRAVAUX PUBLICS.

Construction

D'UN

PONT SUSPENDU

SUR LA BAÏSE, A VIANNE.

NOUVELLE ADJUDICATION.

Le Public est prévenu que le *vendredi, quatorze Janvier* prochain, à midi, il sera procédé par nous Préfet, en conseil de Préfecture, et en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'ouverture des soumissions présentées pour la Construction d'un Pont suspendu sur la Baïse, à Vianne.

L'Entrepreneur de cette construction sera tenu de l'exécuter conformément aux conditions portées dans le cahier des charges annexé aux ordonnances royales des 29 avril 1840 et 20 novembre dernier, à ses frais, risques et périls, et à la terminer dans le délai de deux ans, ou plus tôt si faire se peut, à dater du jour de l'approbation de l'adjudication.

L'adjudicataire sera indemnisé des dépenses de construction et d'entretien de ce pont, au moyen :

1° D'une subvention de 5,450 fr. qui sera payée par la commune de Vianne, conformément aux votes du conseil municipal régulièrement approuvés;

2° D'une autre subvention de 10,000 fr., accordée sur les fonds de l'État;

3° De la concession, pour le laps de temps qui sera déterminé par l'adjudication à intervenir, du produit d'un péage dont la perception sera autorisée conformément au tarif fixé par l'ordonnance royale précitée du 29 avril 1840, dès qu'il sera possible de livrer le passage au public.

L'adjudication aura lieu au profit de celui des concurrents qui fera le plus fort rabais sur la durée de la concession du péage, dont le maximum sera fixé dans un billet cacheté, qui ne sera ouvert qu'au moment de ladite adjudication.

Les soumissions des personnes qui désireront concourir à cette entreprise devront être faites sur papier timbré, et nous être remises cachetées, en séance, le jour et à l'heure de l'adjudication. Elles devront énoncer le nombre d'années de la concession demandée par le soumissionnaire. On ne les admettra qu'autant qu'elles seront accompagnées d'un récépissé de la caisse des dépôts et consignations, ou du Receveur-général du département, constatant le dépôt d'un cautionnement de quatre mille fr. en numéraire ou en inscriptions de rentes calculées au pair, en annuités, bons royaux ou autres effets du trésor. La soumission sera mise sous un second cachet.

Les frais d'impression de triples affiches, de timbre et d'enregistrement du procès-verbal d'adjudication, et ceux d'expédition, seront acquittés immédiatement par l'Adjudicataire.

Le cahier des charges de cette entreprise, ainsi que le tarif des droits à percevoir, sont déposés au bureau d'administration départementale de la Préfecture, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, ceux fériés exceptés, depuis midi jusqu'à trois heures.

Fait à Agen, en l'Hôtel de la Préfecture, le 14 Décembre 1841.

Le Préfet de Lot-et-Garonne,

A. BRUN.

COMMUNE DE VIANNE

Travaux de Construction
D'UNE MAISON D'ÉCOLE

ADJUDICATION

AFFICHE UNIQUE

Le 14 juillet 1878, à une heure du soir, à la Mairie de Vianne, il sera procédé, par le Maire, assisté de deux Conseillers et, en présence de l'Architecte, à l'Adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une Ecole.

La dépense totale s'élève à la somme d'environ..... 12,800 francs.

Les entrepreneurs qui voudront concourir à cette Adjudication, devront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, à la Mairie de Vianne, tous les jours, tous jours, exceptés, de midi à trois heures du soir, et chez l'Architecte, T. TEULÈRE, route Neuvre-du-Pont, à Agen.

Le Cautionnement est fixé à 500 francs.

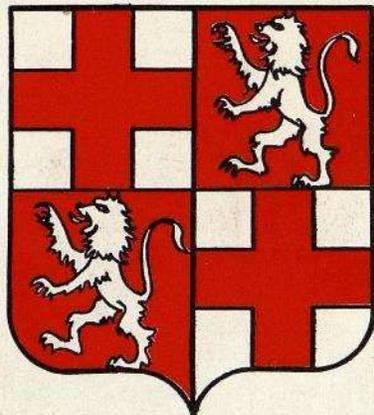
Règles et conditions générales et spéciales de l'Adjudication :

I. Qui se veut admis à concourir, et à se faire inscrire, devra se présenter au Maire de Vianne, au moins dix jours avant l'ouverture des soumissions, et se faire inscrire sur un registre spécial de la Mairie de Vianne, en présence de deux Conseillers et de l'Architecte. Le Maire de Vianne pourra être assisté de deux Conseillers et de l'Architecte. Le Maire de Vianne pourra être assisté de deux Conseillers et de l'Architecte.

II. Les soumissions s'adressent au Maire de Vianne, au moins dix jours avant l'ouverture des soumissions, et se faire inscrire sur un registre spécial de la Mairie de Vianne, en présence de deux Conseillers et de l'Architecte. Le Maire de Vianne pourra être assisté de deux Conseillers et de l'Architecte.

III. Les soumissions s'adressent au Maire de Vianne, au moins dix jours avant l'ouverture des soumissions, et se faire inscrire sur un registre spécial de la Mairie de Vianne, en présence de deux Conseillers et de l'Architecte. Le Maire de Vianne pourra être assisté de deux Conseillers et de l'Architecte.

IV. Les soumissions s'adressent au Maire de Vianne, au moins dix jours avant l'ouverture des soumissions, et se faire inscrire sur un registre spécial de la Mairie de Vianne, en présence de deux Conseillers et de l'Architecte. Le Maire de Vianne pourra être assisté de deux Conseillers et de l'Architecte.



Armes des Saintrilles

12819

Un
haut lieu de l'Histoire de France
Le berceau du Maréchal Poton
Saintrilles

PAR

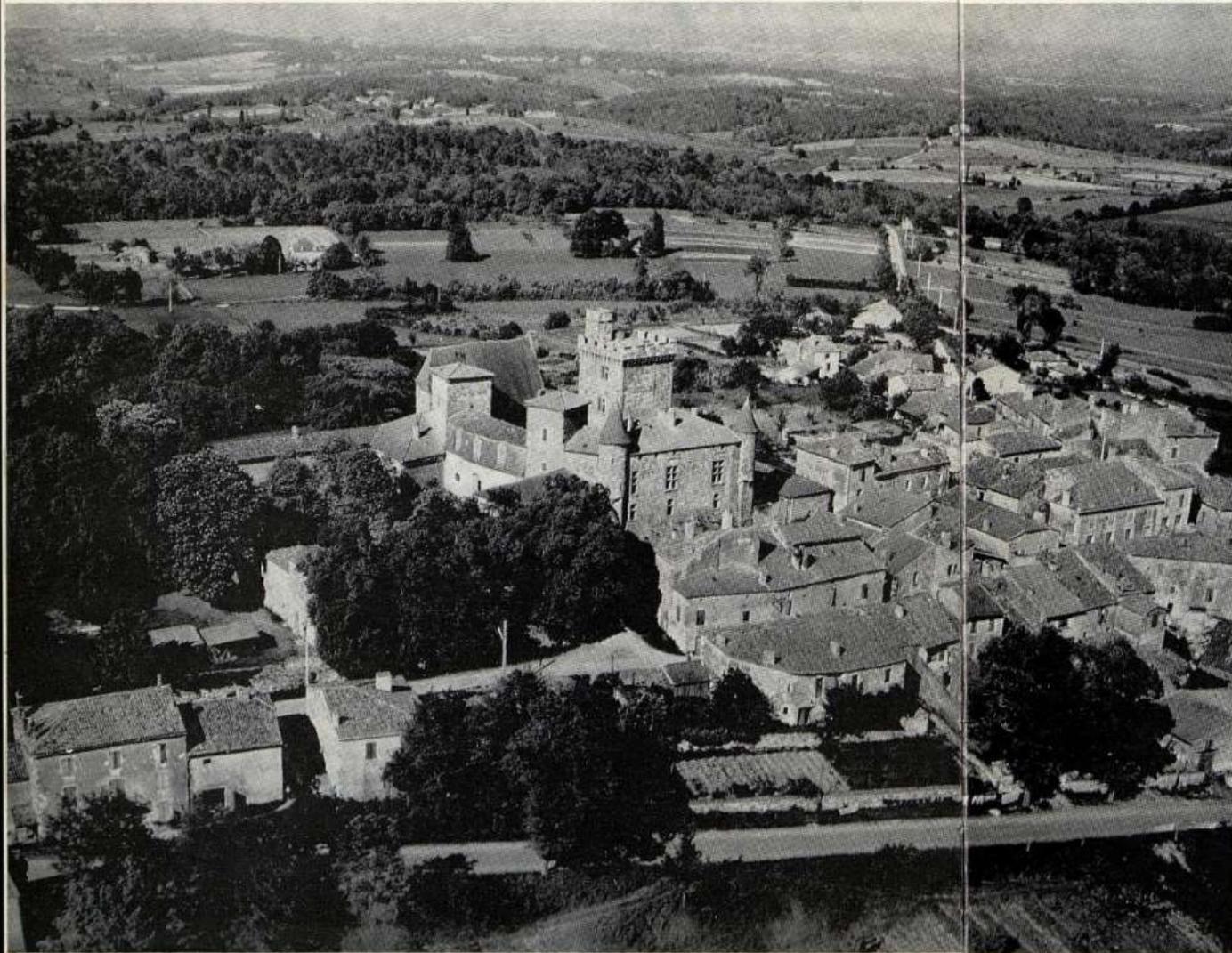
Maurice LUXEMBOURG

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE L'ACADÉMIE D'AGEN

17
155



Une vue magnifique de la butte arrondie que couronne le village. Remarquer la variété du paysage, avec ses champs, ses vignes, ses bois

à tant d'égards et que domine, de sa noble prestance, le donjon du château, posté là comme une sentinelle avancée.

« De quelque côté que l'on y monte, on est agréablement surpris par une immense variété de productions. Tantôt ce sont des vignobles qui balancent au vent frais du Nord leurs tiges souples et fleuries, tantôt des pins, des arbres verts et des chênes-lièges dont les enivrantes senteurs s'exhalent sous les rayons du soleil couchant ; tantôt, enfin, de grandes terres labourées, des champs de blé et de maïs, çà et là parsemés de quelque blanche carrière, et que couronnent, à l'Est, les vieux débris des tours de Montgaillard. La nature a richement doté ce pays si fertile et elle a voulu éblouir, par les innombrables nuances de son coloris et l'étendue des terres qui se déroulent à l'horizon, le spectateur qui, monté au faite du donjon, laisse, çà et là, tomber ses regards sur les pays qui l'entourent.

« La vue y est, en effet, splendide : au sud, la vallée de la Baïse si riante et si fraîche, avec ses courbes gracieuses et ses sites pittoresques qui rappellent un peu les prairies et les torrents des Pyrénées dont on aperçoit, au loin, les blanches cimes.

« A l'Est, les coteaux de l'ancien Brulhois, les clochers d'Espiens, de Montagnac, de Laplume, les tours du Château de Salles et les lointaines sinuosités de la Garonne dans sa large plaine où flottent, sans cesse, de légers brouillards.

« Au nord, ce fleuve, cette même vallée, dans toute son opulente richesse, et par delà les tours de Buzet, le pays de Nicole et le château d'Aiguillon, au pied duquel se joignent les deux fleuves, les eaux du Lot, qui coulent, encaissées dans leur lit de roches et se perdent à l'horizon.

« A l'ouest, enfin, les Landes, avec leur sable calciné, leur pauvreté, leurs solitudes, leur grande voix sauvage et plaintive et leur noir feuillage qui forme, au-dessous du ciel, comme un épais rideau. »

Une hydrologie karstique enveloppée de légendes terribles.

Dans cette zone de contact le fait essentiel qui donne toute son originalité à l'hydrologie, c'est la formation d'un véritable Karst, favorisé par les assises calcaires sous-jacentes. Les effondrements qui se produisent au sein de la masse plus ou moins caverneuse du calcaire



Cent sinistrés réunis à Xaintrailles

La grêle s'est abattue sur nos récoltes avec une violence inouïe, dans l'après-midi du 8 juin. De mémoire d'homme on n'avait vu un pareil cataclysme. Notre commune, atteinte sur un quart de sa surface, c'est à 100 % dans la périphérie du hameau de Cantinolle où il faut retailler la vigne et où le blé, les arbres fruitiers et même le foin sont entièrement détruits.

Sur l'initiative du bureau local de la C.G.A., une réunion intercommunale des sinistrés a été organisée, mardi, à 21 h. 30. Les maires de Xaintrailles, Ambrus et Montgaillard étaient présents ainsi que notre ami Bourbiel, délégué cantonal de la C. G. A. et M. Lascombes, président départemental. Notre camarade Hubert Ruffe, conseiller général du canton et député de Lot-et-Garonne, ayant appris le sinistre qui nous touchait, avait tenu à assister à la réunion qui groupait une centaine de sinistrés. Après les interventions de MM. Lascombes, Bourbiel, Lavail, de M. Lestage, maire de Montgaillard, sinistré à 100 %, Hubert Ruffe vint apporter son appui aux revendications des sinistrés. Un comité de défense intercantonal fut alors désigné à l'unanimité comprenant les maires des cinq communes représentées, les présidents des Syndicats d'Exploitants Agricoles ainsi que MM. Lascombes, président de la C. G. A. ; Landoyer, conseiller général de Damazan ; Hubert Ruffe,

conseiller général de Lavardac et député de Lot-et-Garonne. Sont désignés aussi comme représentants des sinistrés : pour Ambrus, MM. Blanc, Delas, M^{me} Vve Galan ; pour Buzet, M^{me} Vve Bosc, MM. Bianchetto, Donatsch ; pour Montgaillard, MM. Lafargue, Daurensan, Niesbalec ; pour Vianne, MM. Chassenard, Dougnac, Sciens, et pour Xaintrailles, MM. Hortion, Ancèze, Téoulet, Donatsch. Cette délégation devra aussi se rendre à la préfecture dans le plus bref délai exposer les revendications des sinistrés. Quelques journées de guerre en Algérie en moins suffiraient pour satisfaire ces légitimes revendications, mais ceci est une autre affaire.

Le travailleur
15 juin 1957



Jean de Selve de Selve, seigneur de la Roche de Selve
Comte de Selve
en 1564 - Maréchal de France - 1580



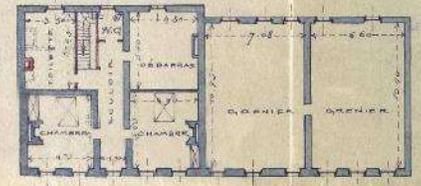
*Catroune de Vignelles dit le brave La Brie; et Jean dit Poltron de
Saintmilles vont fourager dans le Pays du Duc de Bourgogne*

DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

COMMUNE DE XAINTRAILLES

Projet d'Aménagement et d'Aggrandissement du Groupe scolaire

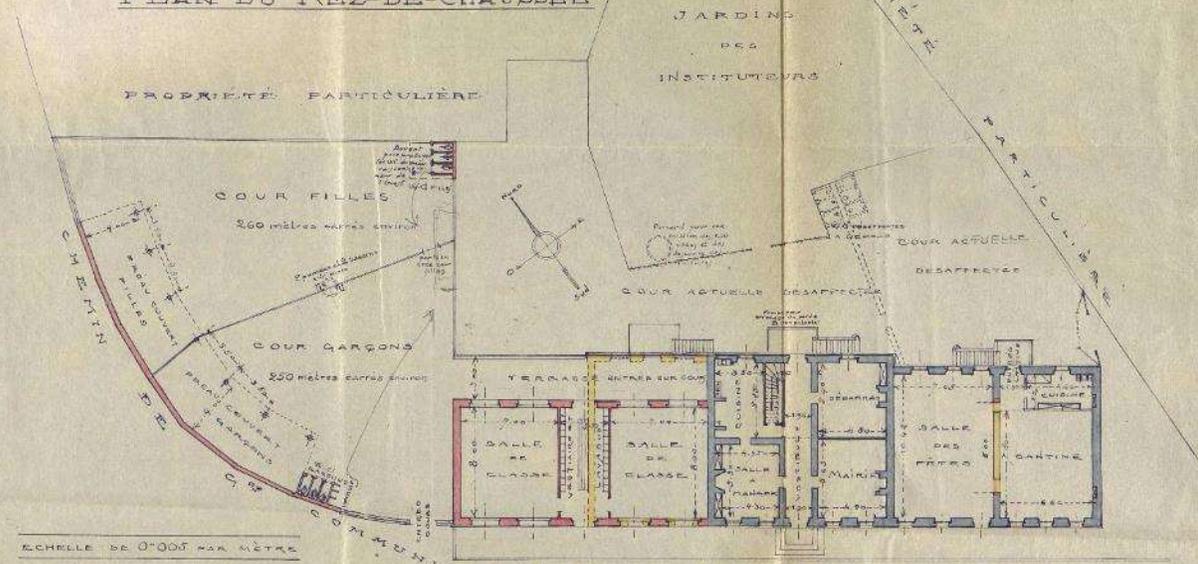
PLAN DU 1^{er} ÉTAGE



PLAN D'ENSEMBLE

Approuvé par nos membres du
Conseil municipal de la Commune de
Xaintrailles le 9 décembre 1934
Le Maire
[Signature]

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



ÉCHELLE DE 0^o005 PAR MÈTRE

Georges PUJOL
Architecte
14 Cours Victor Hugo
AGEN
DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE SOUSCRIPTEUR
AGEN LE 28 JUIN 1937

DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

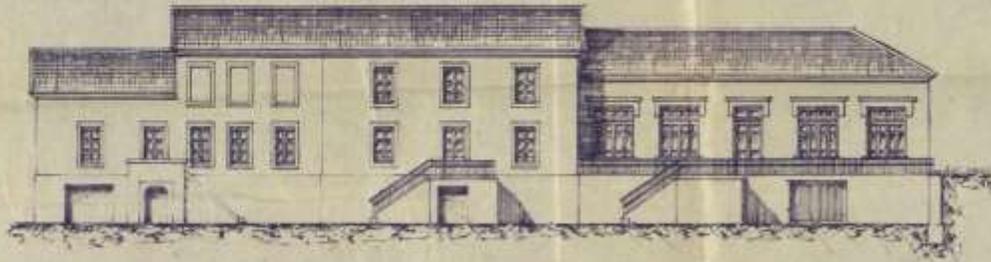
COMMUNE DE SAINT-TRAILLES

Projet d'Aménagement et d'Aggrandissement du Groupe scolaire

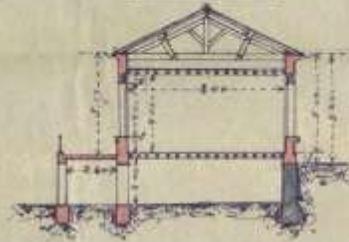
Approuvé par tous les membres du
Conseil municipal de la Commune de
Saint-Trilles le 9 décembre 1937
certifié exact
Le Maire,



FAÇADE SUR LA COUR

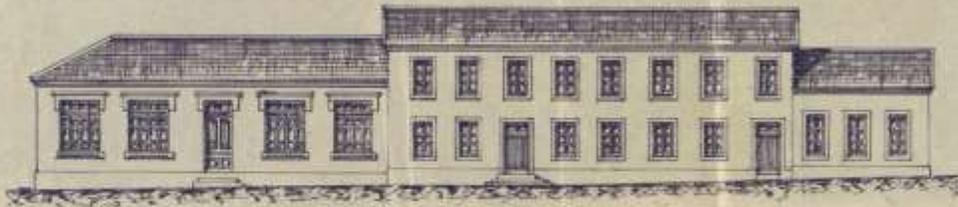


COUPE
SUR UNE
CLASSE

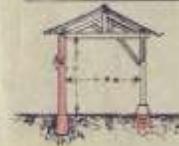


FAÇADE SUR LA ROUTE

ECHELLE DE 0⁰005 PAR MÈTRE



COUPE
SUR CHARPENTE
PRÈS UN COUVERT



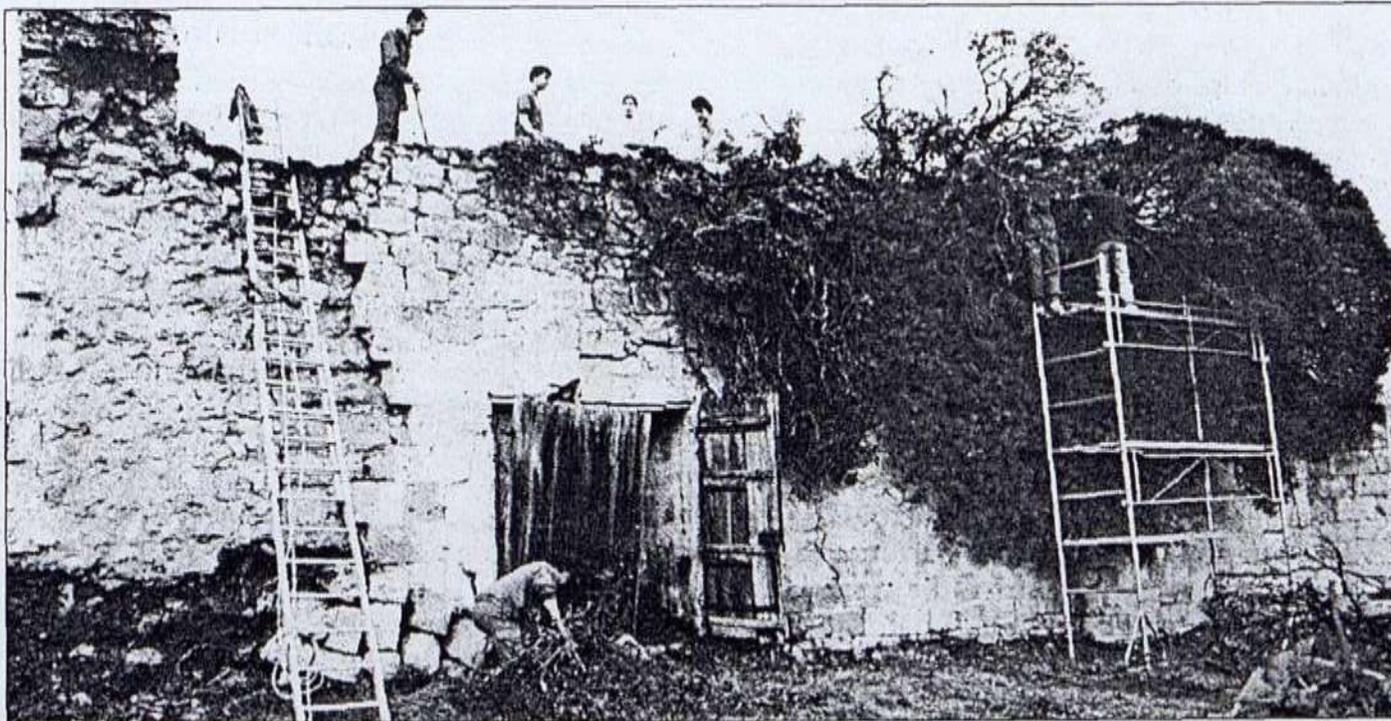
Georges PUJOL
Architecte
10, rue Victor Hugo
AGEN

DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE AGENAIS
Agen, le 22 Juin 1937

Sud ouest
15 nov. 1996

XAINTRAILLES

Une chapelle restaurée



Premier travail : dégager les ruines de la végétation (Photo G. Chaudieu)

C'est au grand complet que les six frères et la sœur de la famille Sarion, accompagnés des enfants, se sont attaqués à la restauration du patrimoine paternel que représente la chapelle Notre-Dame de Demnas, au Tauzia.

Abandonnée depuis de nombreuses années au milieu des vignes,

cette chapelle, qui a perdu depuis longtemps sa toiture, était envahie par le lierre et les murs commençaient à souffrir.

Comme les sept nains, ils s'attaquent là à un important travail dans le but de stopper, dans un premier temps, les dégradations, avant d'envisager un processus de

remise en état. Même avec la motivation qui les anime et l'habitude des vieilles pierres de Jean-Marie, ils auront peut-être besoin d'une bonne fée pour mener à bien leurs travaux.

Bon courage tout de même pour cette saine activité qui devrait occuper quelques week-ends.

pour une église moribonde

Agonisante, l'église de Xaintrailles est fermée depuis plus de deux ans. Pas de solution miracle à cette mort lente. Les élus de gauche ont dû poser sur l'autel du sacrifice le budget municipal pour sauver la maison du Bon Dieu.

Guettant du haut de ses 200 mètres la forêt landaise et une bonne partie de la plaine lot-et-garonnaise, l'église de Xaintrailles est prise de vertiges; l'assaut du temps lui fait rendre l'âme; son cœur s'ouvre; l'hémorragie se lit sur les profondes veines fissurant des murs séculaires.

Entouré du cimetière, ce grand bâtiment creuse lentement sa tombe.

UNE FOI EXEMPLAIRE

Qu'ont bien pu faire les Xaintraillais pour que le Bon Dieu les prive de sa maison? Certes, les membres de la municipalité (de gauche) reconnaissent volontiers qu'ils n'usent



pas trop le banc de l'église et que leurs prières n'ont jamais fait trembler les murs épais de cette maison. Comme le dessein du ciel est parfois obscur à saisir, restons-en aux raisons purement matérielles, limitons-nous aux éléments plus terre à terre. Pour cela, revenons en 1978.

Les premiers symptômes remontent à cette année-là où les élus font procéder à la réfection d'un pilier et rebouchent une fissure qui menace l'esthétique de la voûte. En septembre 1982, sous l'action d'une quelconque force, la fente réapparaît. Le 19 décembre, les autorités religieuses et civiles, sous le poids de l'inquiétude, font poser sur cette fente des témoins au plâtre. Quinze jours après, pas de miracle: la blessure traversant la voûte ne cesse de s'ouvrir; on ferme l'église le 15 janvier 1982, sous ordonnance de la commission de sécurité. Il aura fallu plus de deux ans avant que les travaux commencent. Nous ne jouerons pas à Ponce Pilate en condamnant les fautifs (s'ils existent) de ce retard. Ce dont nous pouvons être sûrs, c'est que tous les Xaintraillais ont unanimement désiré la réfection de cette église et en premier lieu la municipalité qui s'est battue avec une foi exemplaire.

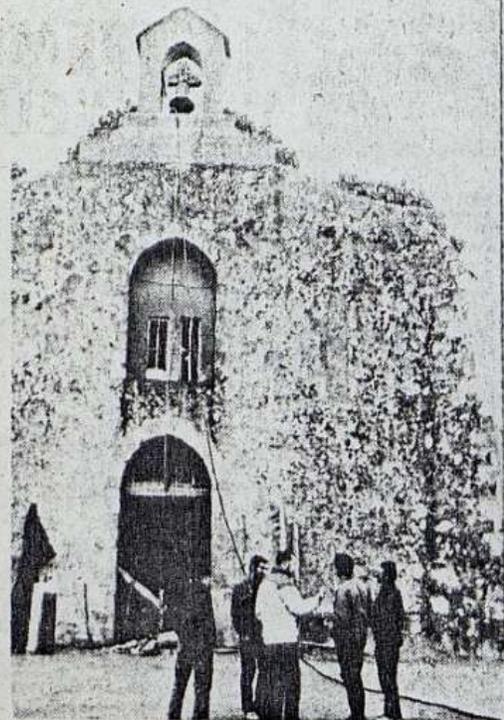
CHERE LA RESURRECTION

« Un village ne peut pas vivre sans église, nous confesse M. Thébaut, maire de Xaintrailles. Face à ce constat, il a fallu trouver les raisons du mal. Après quelques suppositions trop hâtives, les causes exactes sont identifiées: la face nord se fissure, attaquée à la base

par une nappe d'eau souterraine, le poids de la voûte est trop important, des caveaux situés au pied des murs construits sans fondation nuisent à l'assise du bâtiment; bref, pour faire ressusciter l'église, les élus ont fixé la coquette somme de 448.380 francs, soit près de l'intégralité du budget communal. L'Etat financera 10% des travaux et le département déblocquera 30%. Quant aux imprévus de dernière minute, le comité paroissial s'en charge, ils s'élèveront vraisemblablement à 30.000 F. A cet effet, une souscription vient d'être lancée auprès de toute la population xaintraillaise. Elle servira à la réfection du carrelage, la mise à jour de l'ogive surplombant le porche d'entrée et la réouverture d'une fenêtre. La municipalité, par l'intermédiaire de l'entreprise Gerléro, de Lamagistère, et du cabinet Ousty, a entrepris le gros-œuvre: démolition de toute la voûte, installation d'une charpente légère, piquage des murs... Pour l'instant, les employés spécialisés en sont à la première opération et les fissures constatées mettent en péril les murs qui semblent tenir par l'opération du Saint-Esprit.

PAS DE TEMPLE POUR LA FETE PAIENNE

Si le programme est respecté, l'abbé Séréni pourra célébrer une messe fin septembre. « Jusqu'à présent, Mme Catonnet avait prêté une petite chapelle, il nous est même arrivé de nous servir de la salle des fêtes », nous précise le maire. « C'est peut-être parce que je suis de gauche que l'église me fait tout ça », conclue avec le sourire le maire, M. Thébaut. Implorée par la population, l'église renaît de ses cendres



un siècle et demi après un incendie qui l'avait partiellement purifiée. Par la grâce d'une population unie derrière la volonté de posséder une église convenable, les consciences resteront intactes: le Bon Dieu pourra monter à Xaintrailles, sa maison rouvrira après une bien longue traversée du désert. Les fêtes religieuses pourront donc être à nouveau célébrées dans ce lieu de culte. Quant aux fêtes païennes, les Xaintraillais devront attendre encore quelques années avant que la municipalité puisse construire leur temple: la salle des fêtes désirée par la population se trouve pour un certain temps compromise. Pourtant, nulle autre solution n'était envisageable: la volonté de Dieu n'attend pas! — J.-L. B.

NOS PHOTOS

● Au pied de l'église malade, la conversation va bon train.

● M. THEBAUT, maire de Xaintrailles, sur la voûte de l'église: 448.000 francs pour exorciser le mal. — (Photos « La Dépêche », op. J.-L. B. Jacques David pour la prise de vue sur l'église.)



1880

Je soussigné, Docteur en Médecine de
la Faculté de Paris, résidant à Meziun,
Lecteur de Médecine, certifie: que Monsieur Auroze
Romain, banquier à Meziun, présente tous
les symptômes d'une angine granuleuse intense,
qui l'oblige à garder la Chambre et qui
l'empêche par conséquent d'entreprendre le plus petit
voyage.

En foi de quoi, je lui ai été lu le
présent certificat.

Meziun le 4 Mai 1880.

J. A. Prostig.

Vu pour légalisation de la signature
de M^r le Docteur Prostig, approuvé
Meziun le 4 Mai 1880.



J. Prostig C. 40



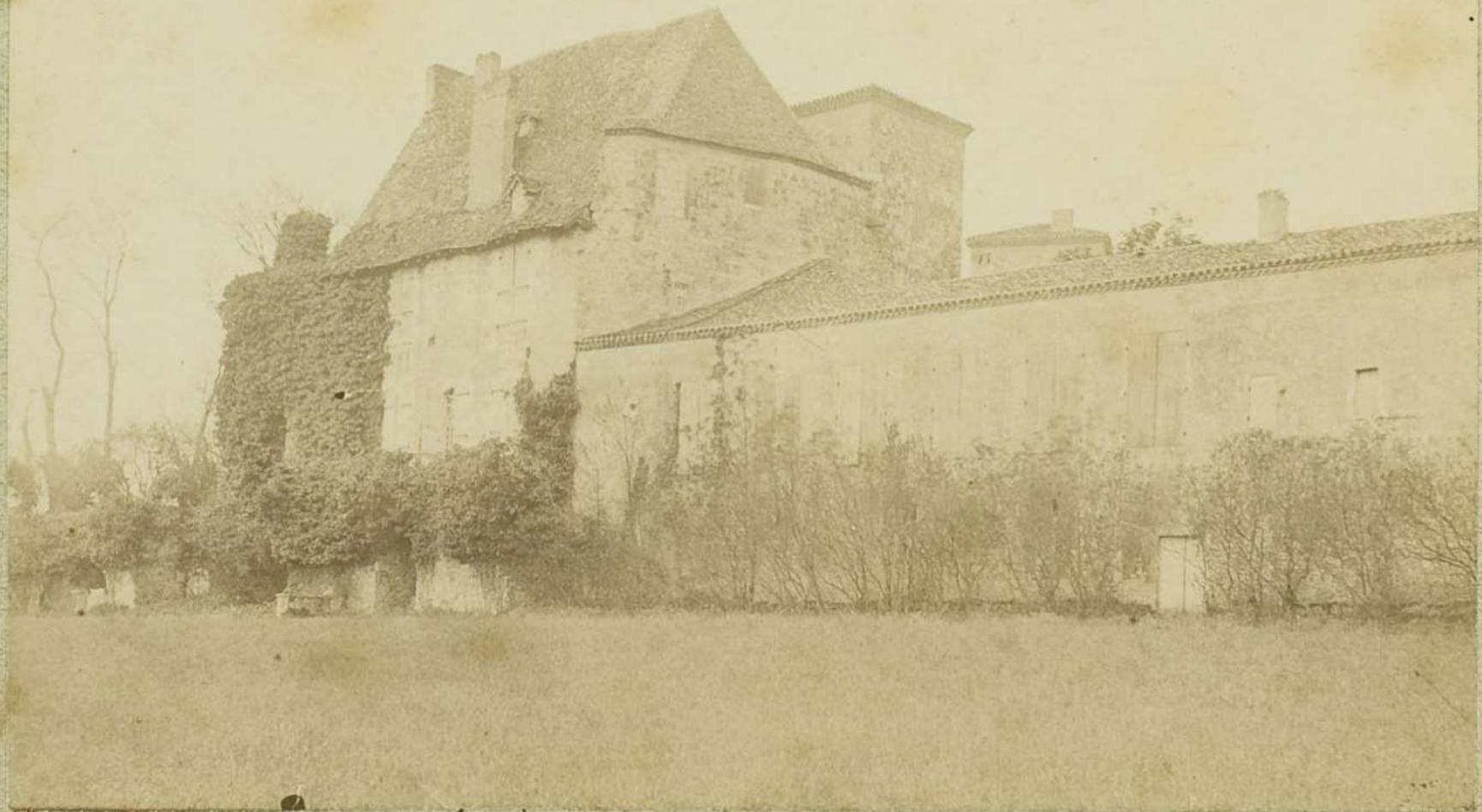
Je soussigné, Docteur en médecine
résidant à Niamey, certifie que
Monsieur Létouche Jean Baptiste,
maire de Savardou, est atteint
d'abus et de furoncles dans diverses
parties du corps qui le mettent dans
l'impossibilité de se rendre en
Congo, de se rendre à Niamey
ou si on l'appelle pour remplir ses
fonctions de maire.

En foi de quoi je lui ai délivré
le présent certificat pour servir en
preuve de son

Savardou, le 10 mai 1880

Dr J. P. Létouche
Niamey le 10 Mai 1880
Le Maire
J. P. Létouche
at.





Chateau de Saint-Caillet

24 avr. 89.
H. L. L.



XAINTRAILLES (L.-et-G.). - Poste, Télégraphe

Cl. Tuja - Matba, édit.

XAINTRAILLES (L.-&G.) — L'Eglise





Edit. M. Mailla

3 P.B. - XAINTRILLES (Lot-et-Garonne) — La Grande Rue et le Château



66
 84
 18
 234

352-6
 236
 14864

5577-13-7
 2502-14-7
 8080 8-4

16168
 16168
 16168
 194020
 161608
 161608
 161608
 1989300

2502
 50056
 50056
 50056
 600637

600657
 538
 4805256
 1801271
 5003283
 325153466

5577
 111553
 111553
 111553
 1358643
 538
 10909144
 4015927
 402012
 34

5577-13-7
 538
 134-6
 179-4
 343-10
 1513-10
 267-16
 53-18
 26-18
 44616
 16731
 27885
 50007910
 60005827
 60005827
 60015827
 720189938

1814760
 1814760
 1814760
 21773820

155758
 18242
 15450680/62
 17394

5577-13-7
 538
 134-6
 179-4
 343-10
 1513-10
 267-16
 53-18
 26-18

2272
 18826
 720189938
 1922266
 17394

18162
 18162
 19304

24499
 21777
 19207115
 1922266
 17394

155758
 18242
 15450680/62
 17394
 1922266
 17394
 17394
 24261920212
 183746
 17394
 2258
 204015

1384
 5913
 964

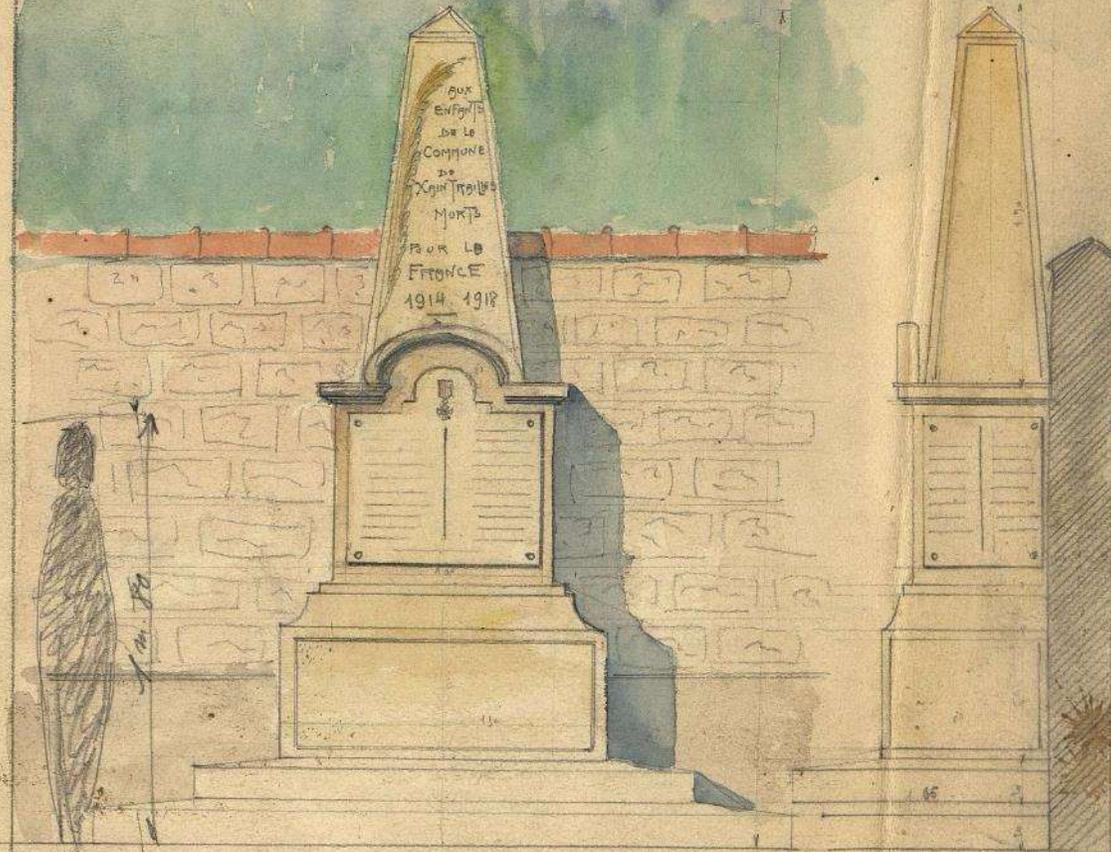
MUNICIPALITY

Commune de Laintrailles Lacote

Monument commémoratif
Aux Morts de la Grande Guerre
Souscription publique

Noms des souscripteurs	Sommes souscrites	Signatures	Noms des souscripteurs	Sommes souscrites	Signatures
Mairie	1000 ^f				
Autre	28 f				
Leclercq	20 f				
Lacote	20 f				
Cuissier	100 f				
Amard	25 f				
Caput	20 f				
Cavere	5 f				
Dastroc	8 f				
	175				

COMMUNE XAINTRAILLES
PROJET DE MONUMENT AUX MORTS



ECHELLE 0.05 TM

174
PROJ. LE 2 AVRIL 1920

[Signature]